



RAPPORT ANNUEL

SYNTHÈSE DE LA SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET
DES AFFAIRES DE LA COMMUNE

Exercice 2021 (période du 01.10.2020 au 30.09.2021)

Présenté au Conseil communal par le Collège communal,
en exécution des dispositions de l'article L1122-23
du Code de la démocratie locale et de la décentralisation

TABLE DES MATIERES

Avant-propos	1
2021, une année particulière	2
1. Programme stratégique transversal	5
2. Fiche statistique	6
3. La communication	18
4. Les impacts de la crise sanitaire Covid 19 sur le fonctionnement des services communaux	21
5. La promotion de l'emploi	23
6. L'aide et l'action sociales	44
7. L'administration générale de la commune	75
8. Le personnel	78
9. L'enseignement communal	88
10. Les archives communales	100
11. L'espace-citoyens L'informatique	103
12. Le tourisme	110
13. La culture Les sports Les loisirs	122
14. Les travaux publics Le service technique communal	147
15. Les programmes pluriannuels	163
16. L'électricité Les énergies renouvelables La transition écologique	175
17. Le patrimoine communal	183
18. Les finances communales	189

19. L'urbanisme	
L'aménagement du territoire	
L'environnement	
La mobilité	194
20. La politique des déchets	207
21. Les sanctions administratives	212
22. La population	
L'état civil	213
23. Les élections	217
24. Les cultes	218
25. La Zone de Police « LESSE ET LHOMME »	222
26. Le Zone de secours « DINAPHI »	226

AVANT-PROPOS

Le présent rapport « synthétise la situation de l'administration et des affaires de la commune ainsi que tous les éléments utiles d'information » (article L1122-23, §1^{er}, al.3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation). Il accompagne le budget pour l'exercice 2022.

Il reflète **la vie de l'Administration communale d'octobre 2020 à fin septembre 2021**.

Les thèmes communaux sont abordés un à un, en 26 chapitres détaillés dans le sommaire.

2021, UNE ANNÉE PARTICULIÈRE

L'année 2021 aura été marquée par deux catastrophes naturelles qui ont causés d'importants dégâts sur une grande partie du territoire de la commune et qui ont impacté fortement le travail de l'administration.

1. Tornade juin 2021



Le samedi 19 juin, une tornade a occasionné d'importants dégâts dans les villages d'Eprave et de Laloux.

Le toit et le clocher de l'église de Laloux ont notamment été emportés.

De nombreuses habitations, salle de village et véhicules ont également subi des dégâts.

Le plan communal d'urgence a dû être déclenché.

La tornade a été reconnue comme calamité naturelle publique par le Gouvernement wallon (M.B. 14 juillet 2021).

L'administration communale a apporté une aide administrative aux sinistrés de la tornade dans la constitution des dossiers auprès du fonds des calamités.

Une aide financière de 250 EUR a été mise en place pour soutenir les sinistrés de la tornade. Les demandes devaient parvenir à l'administration pour le 15 décembre 2021.

2. Inondations juillet 2021



Le territoire communal a également été touché par des inondations les 14, 15 et 16 juillet. Le plan communal d'urgence a été déclenché.

Dès le 14 juillet au matin, des camps scouts situés à proximité des zones impactées ont été évacués par la zone de secours Dinaphi.

Le personnel du service technique communal a été mobilisé dès le début des précipitations pour sécuriser les rues, aider les riverains à sécuriser leurs habitations notamment en leur fournissant des sacs de sables.

La situation s'est rapidement dégradée et il y a eu lieu de procéder à l'évacuation de riverains dont certains d'entre eux ont été relogés dans un lieu d'accueil d'urgence (salle Sainte-Thérèse et Domaine des Masures à Han-sur-Lesse).

L'eau a envahi de nombreuses rues du centre de Rochefort, de Jemelle, de Villers-sur-Lesse, d'Eprave, de Lessive...

Dès le samedi 17 juillet, grâce à une mobilisation extraordinaire de tous les acteurs locaux (personnel communal, CPAS, PCS, la Passerelle, la Croix-Rouge, etc.), des entreprises privées, des communes voisines et des très nombreux bénévoles, la solidarité s'est organisée :

- déblaiement de toutes les rues et maisons ;
- mise en place d'une donnerie ;
- distribution de repas à tous les sinistrés ;
- distribution de colis alimentaires ;
- coordination d'une aide psychologique notamment via du porte à porte et aux Masures;
- création d'un numéro d'appel unique et d'un numéro pour l'aide psychologique ;
- arrêtés d'inhabitabilité et/ou de démolition pris par la Bourgmestre f.f. ;
- mise en place d'une aide juridique ;
- mise à disposition de douches au camping communal ;
- mise à disposition d'un lavoir via la distribution de jetons ;
- organisation de toute l'intendance au centre d'hébergement Les Masures (livraison des repas, prise en charge médicale, surveillance, entretien du linge de maison, nettoyage, etc.).

La mobilisation s'est poursuivie les jours qui ont suivi les inondations :

- Création d'une cellule inondations au sein de l'administration et engagement de personnel en renfort ;
- mise en place d'une aide financière au relogement grâce à l'aide financière de la Région wallonne ;
- mise en place de permanences pour l'introduction des demandes auprès du Fonds des calamités (avec l'aide de la Province de Namur) ;
- création d'un guichet unique infos inondations ;
- distribution de sacs poubelles gratuits ;
- distribution d'ordinateurs aux étudiants (FWB) ;
- adoption d'un règlement octroyant une réduction sur les factures d'eau...
- les 1ères aides persistent (psychologique, distribution des repas, donnerie, etc.) ;
- des sites de logements modulaires (pouvant accueillir +/- 50 personnes) ont été créés (notamment via le CPAS grâce au soutien financier de la Croix-Rouge et de la Région wallonne);
- des immeubles acquis par la société Ardenne et Lesse ;

Quelques chiffres...

- Nombre de sinistrés : 1444 ménages, soit 3010 habitants.
- Nombre de commerçants et entreprises impactés : 42
- Nombre d'arrêtés d'inhabitabilité et/ou de démolition : 32
- Nombre de marchés publics lancés depuis les inondations : 41
- Nombre de bâtiments publics impactés : 24

Maison de village-centre des jeunes de Jemelle, Hall omnisport et terrains de tennis intérieurs/extérieurs, Écoles communales de Jemelle et de Rochefort, Salle des fêtes de Lessive, crèches de Jemelle et Rochefort, installations du Parc des Roches (piscine communale, mini-golf, plaine de jeux), etc.

- Nombre de personnes engagées par la Commune via le dispositif des aides APE-

Inondations :

- 3 ouvriers
- 1 employé au STC
- 2 employés
- 2 employés mis à la disposition du CPAS (assistantes sociales)

La reconstruction

Une cellule spécifique « inondation » a été créée au niveau de l'administration communale afin de gérer les dossiers liés aux inondations.

Des réunions régulières rassemblent des agents des différents services concernés afin de coordonner les dossiers liés à la reconstruction (bâtiments communaux, voiries, ouvrages d'arts, suivi au niveau des assurances, fonds des calamités, aides aux sinistrés, etc...).

La Région wallonne, via la cellule reconstruction, a apporté son soutien à la commune (catégorie 1) notamment via des aides financières :

- Une aide au relogement : 2.000.000 euros (dont 1.100.000 euros ont été reversé au CPAS) + 989.874,18 euros
- Une aide au nettoyage et au déblaiement : 370.370,37 euros
- Aide supplémentaire via la SPAQUE pour l'évacuation des déchets : +/- 90.000 euros
- Une dotation exceptionnelle : 1.500.000 euros
- Aide via les points APE

Parmi les travaux ou autres marchés déjà lancés et mis en œuvre, on peut identifier quelques dossiers principaux (liste non exhaustives) :

- remplacement du tableau électrique de l'école de Rochefort-Centre ;
- remplacement des groupes de ventilation de l'école de Rochefort-Centre ;
- remplacement du système de chauffage de l'école de Rochefort-Centre + nouveau raccordement au gaz ;
- achat de matériel divers pour l'école de Rochefort-Centre (mobilier, électroménagers, équipements informatiques, ...) ;
- remplacement du système de chauffage de l'école de Jemelle + nouveau raccordement au gaz ;
- achat de matériel divers pour l'école de Rochefort-Centre (mobilier, électroménagers, matériel de gymnastique, ...) ;
- remplacement du chauffage du presbytère de Jemelle ;
- réparations au tennis club de Jemelle ;
- remplacement de la chaudière de la Maison Motet ;
- remplacement de la chaudière du Musée du Rail et de la pierre ;
- remplacement de la chaudière de La Boutique ;
- rénovation du Logement sis rue du Dewoin ;
- travaux de rénovation de la rue Paul Nizan (distribution d'eau) ;
- remplacement de la chaudière de l'école de Villers-sur-Lesse ;
- remplacement de la chaudière du logement de la rue de la Wamme ;
- remise en ordre du générateur d'air chaud de l'Eglise de Jemelle ;
- remise en ordre du générateur d'air chaud du complexe sportif de Jemelle ;
- travaux de stabilité de la dalle du générateur du complexe sportif de Jemelle ;
- remplacement des menuiseries intérieures des divers bâtiments communaux.

Le travail de reconstruction va se poursuivre en 2022 et les années suivantes (ex. pont de Villers-sur-Lesse, intervention de la RW planifiée pour 2023 rénovation des infrastructures sportives impactées...).

Ces deux événements ont fortement impacté le travail de l'administration. Tous les services ont été mobilisés et le sont toujours aujourd'hui pour soutenir et informer les sinistrés et pour œuvrer aux travaux de reconstruction.

1. PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL (PST)

Le PST a été approuvé par le Collège communal en date du 12 mars 2020 et le Conseil communal en a pris acte en date du 13 mai 2020.

Il s'agit d'un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixé. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Les objectifs poursuivis par la démarche PST sont notamment :

- la fixation, pour la législature, d'une feuille de route à laquelle les mandataires politiques, l'administration et les citoyens pourront se référer ;
- la modernisation de la gestion publique locale afin de rendre celle-ci plus efficace et plus efficiente ;
- et l'augmentation de la transparence autour de l'action de l'institution

Que contient un PST ?

Dans le PST, il convient de distinguer le volet interne du volet externe :

- le volet externe est centré sur les missions du pouvoir local dans tous les domaines d'intérêt communal ;
- le volet interne vise l'organisation interne (fonctionnement et organisation de l'administration).

Le PST est conçu comme une démarche évolutive, qui doit faire l'objet d'éventuelles adaptations ou révisions en fonction de différents facteurs tels que des contraintes extérieures, des opportunités, des nouveaux besoins, des circonstances imprévues.

Il convient de préciser que le PST vise principalement les projets nouveaux, les initiatives nouvelles à implémenter au regard des différentes missions de la commune. Il n'a donc pas pour but de reprendre toutes les actions déjà existantes, ni l'ensemble des missions des pouvoirs locaux, régies notamment par des dispositions réglementaires.

Le PST de la Ville de Rochefort

Le PST de la Ville de Rochefort se décline en :

- 2 volets :
 - Le volet interne : L'amélioration de l'organisation et optimisation du fonctionnement de la commune et des services communaux
 - Le volet externe : Le développement des politiques communales interne et externe
- 8 objectifs stratégiques
- 24 objectifs opérationnels
- 114 actions/projets.

Il est consultable sur le site internet de la Ville :

www.rochefort.be/commune/vie_politique/programme-strategique-transversal

Evaluation du PST

Le PST sera soumis à une évaluation à mi-législature (fin 2021 début 2022) et au terme de celle-ci.

Les circonstances imprévues de ces derniers mois nécessiteront une adaptation du PST notamment suite à la crise sanitaire et aux impacts des inondations sur notre commune.

2. FICHE STATISTIQUE

1. DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES.

POPULATION DE DROIT (source SPF Economie)

- au 01.01.2011 : 12.378 habitants soit 6.078 hommes et 6.300 femmes.
- au 01.01.2012 : 12.474 habitants soit 6.127 hommes et 6.347 femmes.
- au 01.01.2013 : 12.431 habitants soit 6.115 hommes et 6.316 femmes.
- au 01.01.2014 : 12.476 habitants soit 6.152 hommes et 6.324 femmes.
- au 01.01.2015 : 12.512 habitants soit 6.167 hommes et 6.345 femmes.
- au 01.01.2016 : 12.540 habitants soit 6.205 hommes et 6.325 femmes.
- au 01.01.2017 : 12.599 habitants soit 6.231 hommes et 6.368 femmes.
- au 01.01.2018 : 12.555 habitants soit 6.190 hommes et 6.365 femmes.
- au 01.01.2019 : 12.611 habitants soit 6.210 hommes et 6.401 femmes.
- au 01.01.2020 : 12.561 habitants soit 6176 hommes et 6385 femmes.
- au 01.01.2021 : 12.648 habitants soit 6224 hommes et 6424 femmes.

SUPERFICIE : 16.527 ha 26 a 71 ca.

DENSITÉ DE POPULATION : 76,53 habitants/km².

STATISTIQUE DES HABITANTS PAR SECTION (source : Registre National).

Section	Chiffres au 1 ^{er} janvier											
	1995	2000	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020	2021	Différence 1995/2021	Différence en %
Ave-et-Auffe	319	346	338	335	340	318	327	324	326	310	-9	-2,82%
Belvaux	172	176	181	184	199	188	183	181	182	176	4	2,33%
Buissonville	348	343	377	435	557	599	605	608	628	624	276	79,31%
Eprave	520	530	536	523	506	499	505	498	498	500	-20	-3,85%
Han-sur-Lesse	904	927	939	1.024	1.075	1.041	1.042	1.066	1.015	1.006	102	11,28%
Havrenne	313	333	307	403	443	472	463	470	476	479	166	53,04%
Jemelle	1.904	1.981	2.029	2.008	1.977	2.012	2.039	2.046	2.006	2.072	168	8,82%
Lavaux-Ste-Anne	327	347	347	373	388	368	354	357	349	354	27	8,26%
Lessive	258	247	277	288	276	276	275	277	288	319	61	23,64%
Montgauthier	510	567	608	585	630	629	621	640	660	658	148	29,02%
Rochefort	4.824	4.782	4.918	4.830	4.780	4.827	4.807	4.801	4.770	4.763	-61	-1,26%
Villers-sur-Lesse	549	542	551	536	513	500	490	487	494	500	-49	-8,93%
Wavreille	628	638	682	750	824	865	844	856	869	883	255	40,61%
Total	11.576	11.759	12.090	12.274	12.508	12.594	12.555	12.611	12.561	12.644	1.068	9,23%

2. DONNÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

DONNÉES INTÉRESSANTES RELATIVES À ROCHEFORT :

a. LE REVENU DES HABITANTS DE ROCHEFORT

Le revenu net imposable est le revenu tel que déclaré à l'administration fiscale, c'est-à-dire net des cotisations sociales, de charges et de dépenses déductibles, mais en incluant l'impôt sur les personnes physiques.

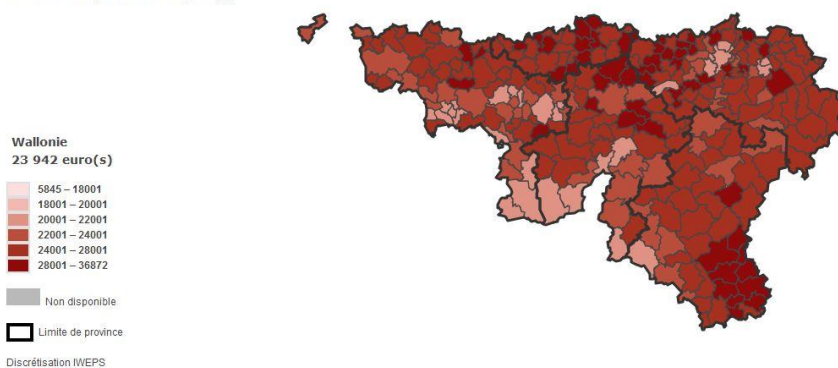
Le revenu médian par déclaration - c'est-à-dire le revenu qui est au milieu de l'ensemble des déclarations de la commune – est un indicateur du niveau de richesse de la population habitant la commune.

En 2019, le revenu médian net imposable par déclaration à Rochefort était de 23.705€. Ce chiffre correspond à la moyenne wallonne qui est de 23.942 €.



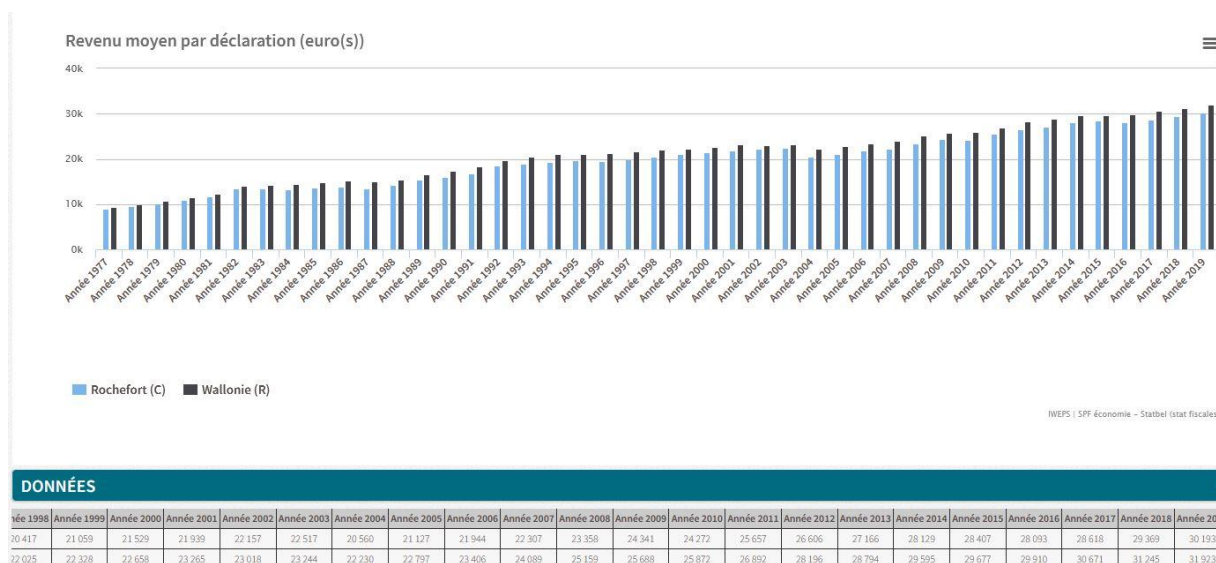
REVENU MÉDIAN PAR DÉCLARATION (EURO(S))

Revenu médian par déclaration (euro(s))



IWEPS - SPF économie - Statbel (stat fiscales)

Source : walstat.iweps.be



DONNÉES

Année 1998	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
10 417	11 059	11 529	12 139	12 157	12 517	13 560	14 127	14 944	15 307	15 358	16 341	16 272	16 657	16 606	17 166	17 129	18 407	18 093	18 618	19 369	20 193
12 025	12 328	12 658	13 265	13 018	13 244	12 230	12 797	13 406	14 089	15 159	15 688	15 872	16 892	16 196	16 794	19 595	19 677	19 910	30 671	31 245	31 923

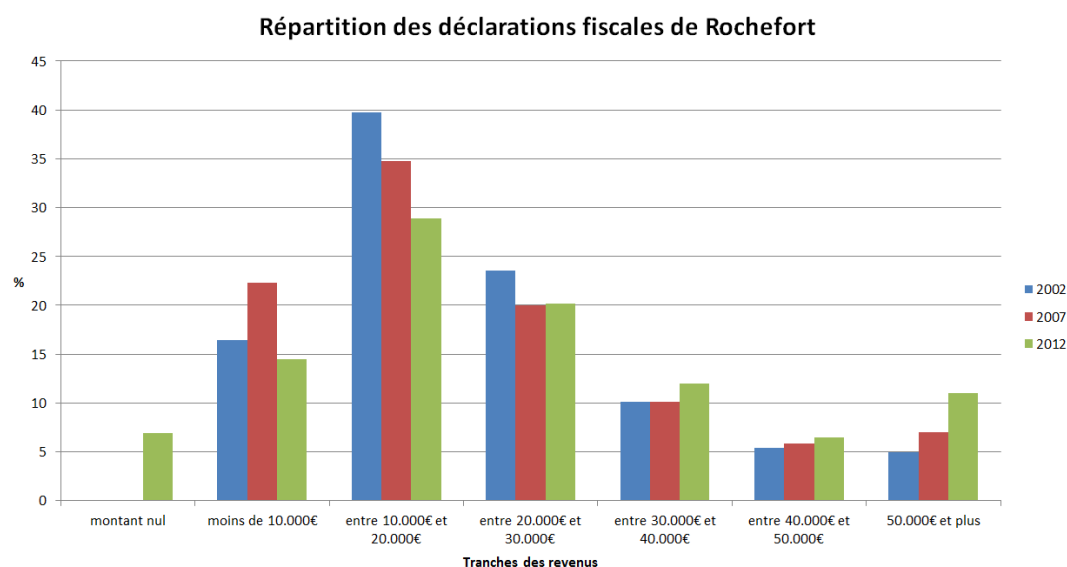
Si l'on compare le montant du revenu médian de Rochefort avec celui des communes voisines, nous remarquons que les communes de Ciney, Houyet, Marche-en-Famenne, Nassogne et Tellin ont un revenu médian un peu plus élevé que celui de Rochefort. La commune de Tellin l'emporte sur les autres avec 25 227 €.

Revenu Médian net imposable par déclaration année 2019	
Wallonie	23 942 euro(s)
Rochefort	23 705 euro(s)
Commune(s) limitrophes wallonne(s) :	
<i>Beauraing</i>	23 635 euro(s)
<i>Ciney</i>	24 115 euro(s)
<i>Houyet</i>	23 817 euro(s)
<i>Marche-en-Famenne</i>	24 148 euro(s)
<i>Nassogne</i>	25 225 euro(s)
<i>Tellin</i>	25 227 euro(s)

Source : *walstat.iweps.be*

DISPARITÉS AU SEIN DE LA COMMUNE

Le graphique ci-dessous permet d'apprécier les disparités entre les revenus au sein de la commune de Rochefort.



Extrait du Programme Communal de Développement Rural – Partie I : Caractérisation socio-économique du 18 juin 2018)

Figure 44: Répartition des déclarations fiscales. Sources : SPF Economie – DGSIE Calculs : IWEPS Traitement (Aménagement)

On constate :

- une augmentation depuis 2002 des déclarations fiscales supérieures à 30.000 euros et plus
- une diminution des revenus moyens au profit des revenus faibles et élevés.

Les disparités entre revenus ont donc tendance à s'amplifier. Les revenus moyens ont tendance à diminuer au profit des revenus riches et pauvres. Ce constat est d'autant plus marquant qu'en 2012, presque 7% des déclarations fiscales communales avaient un montant nul.

Le PCDR de 2007 tirait les conclusions suivantes :

« Les zones urbaines, en particulier les quartiers urbains dans la Ville de Rochefort et celui de Jemelle-centre, ainsi que certains centres-villageois anciens (Havrenne, Briquemont, Laloux, Mont-Gauthier, Buissonville) apparaissent plus paupérisés que les zones de lotissements pavillonnaires modernes présentes notamment entre Rochefort et Jemelle ou au sein de certains noyaux villageois (Jamblinne, Navaugle, Frandeux, ...) ».

Ce constat reste d'actualité et évolue avec la construction de nouveaux lotissements.

b. SITUATION GLOBALE DE L'EMPLOI

CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE (TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI, DE CHÔMAGE)

(Extrait du Programme Communal de Développement Rural – Partie I : Caractérisation socio-économique du 18 juin 2018)

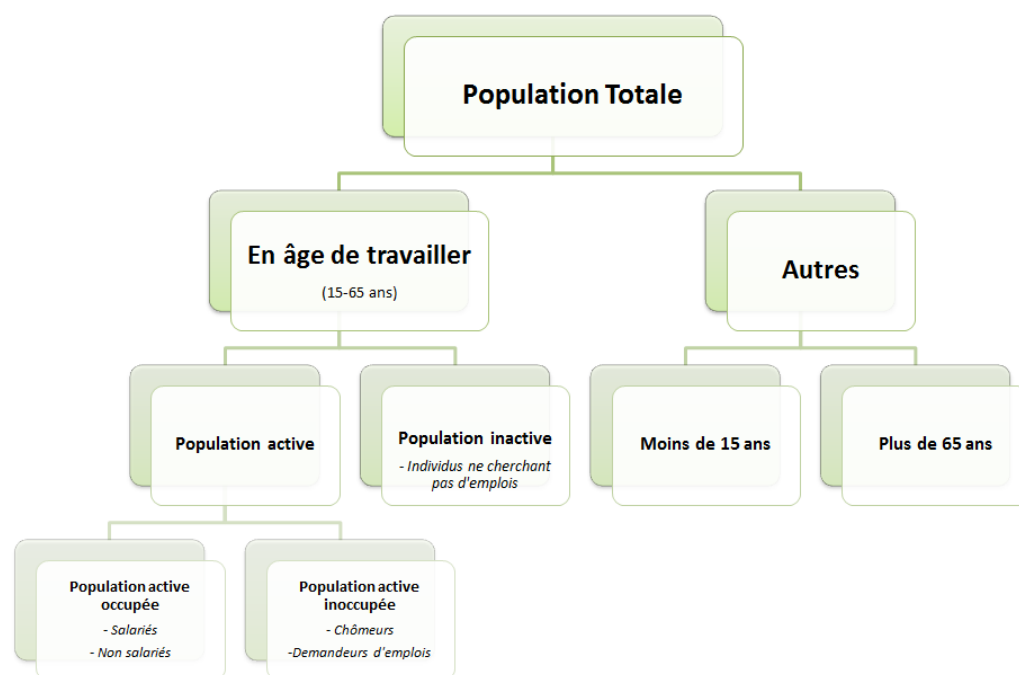


Figure 45 : Composante socio-économique de la population. Source : Aménagement sc., 2014

Comme nous le montre la figure ci-dessus, la population active représente une part de la population en âge de travailler, c'est-à-dire se situant dans la tranche d'âge 15-65 ans. Cette tranche d'âge représente 7.977 individus sur la commune de Rochefort en 2013, c'est-à-dire environ 63 % de la population totale (2013).

Dans la population active sont regroupés, d'une part les travailleurs (la population active occupée), et d'autre part les chômeurs et demandeurs d'emplois (population active inoccupée). Sur la commune de Rochefort, la population active occupée en 2013 s'élevait à 4.706 individus. Les inactifs reprennent les individus ne cherchant pas d'emploi, comme les personnes au foyer, les étudiants ou encore les personnes en incapacité de travailler.

	2003	2008	2013			
	Total	Total	Total	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	De 50 à 65 ans
Actifs occupés	4.482	4.705	4.706	425	2.960	1.320
Actifs inoccupés	769	778	804	190	436	177
Inactifs	2.433	2.338	2.468	1.003	532	933
Total	7.683	7.821	7.977	1.619	3.928	2.431

Figure 46: Chiffres absolus du marché du travail de la commune de Rochefort. Source et calculs : Iweps, les comptes de l'emploi 2016

LE CHÔMAGE

Le taux de demande d'emploi est généralement lié au taux d'emploi. Ainsi, parmi les personnes en âge de travailler, une partie est considérée comme active sur le marché du travail, en y étant occupée ou à la recherche d'un emploi. Parmi cette population dite active, une partie seulement est effectivement à l'emploi.

Lorsque l'on analyse les différents indicateurs fournis par Le Forem, on remarque qu'à Rochefort, le nombre de demandeurs d'allocations et de jeunes en stage d'insertion a diminué de 2016 à 2019. En 2020, le nombre de demandeurs d'allocations et de jeunes en stage d'insertion est reparti légèrement à la hausse avec 537 demandeurs pour diminuer à nouveau en 2021.

Depuis 2016, la population active était relativement stable et connaît, en 2021, une légère augmentation.

TABLEAU COMPARATIF DES DEMANDEURS ET INDICATEURS DE POPULATION

Données	Septembre 2017	Septembre 2018	Septembre 2019	Septembre 2020	Septembre 2021
01. Demandeurs d'allocation et jeunes en stage d'insertion	530	508	514	537	523
02. Demandeurs d'emploi inoccupés	654	673	683	690	659
03. Moyenne annuelle population active inoccupée	656	633	633	633	648
04. Population active	5.638	5.663	5.663	5.663	5.723
05. Population totale	8.041	8.036	8.036	8.036	8.031
06. Indicateur D.E. (01/04)	9,4%	9,0%	9,1 %	9,5%	9,1%
07. Taux de demande d'emploi (02/04)	11,6%	11,9%	12,1%	12,2%	11,5%
08. Taux d'activité (04/05)	70,1%	70,5%	70,5%	70,5%	71,3%
09. Taux d'emploi ((04-03)/05)	62,0%	62,6%	62,6%	62,6%	63,2%

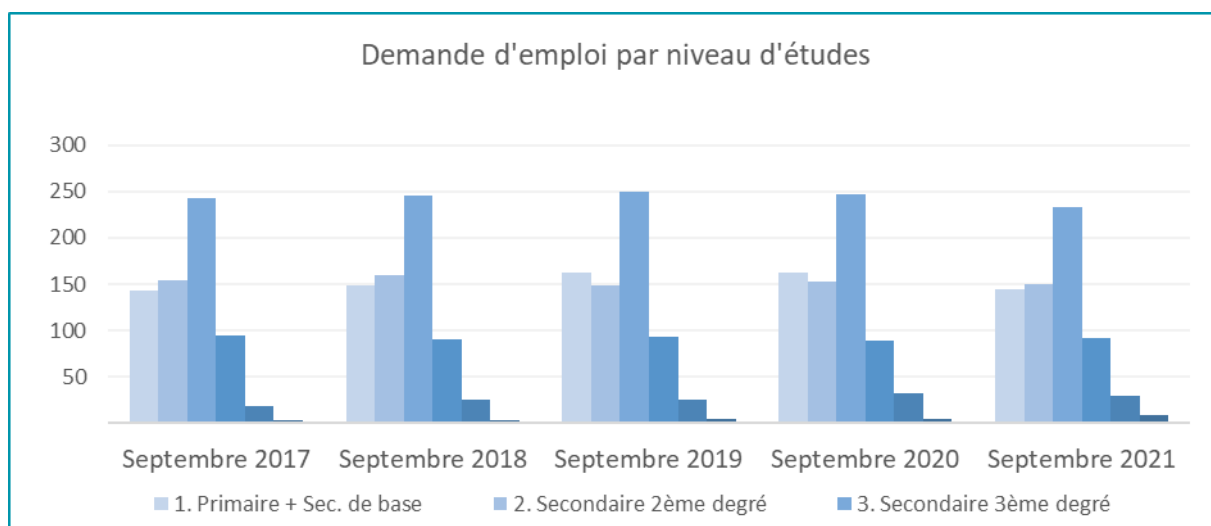
Source : www.leforem.be

ANALYSE DU CHÔMAGE PAR CATÉGORIES

Les chiffres donnés par le Forem permettent d'analyser le chômage en fonction de différentes catégories, telles que le niveau d'étude, l'âge, la durée d'inoccupation, etc. des demandeurs d'emplois.

En analysant par exemple le nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur niveau d'étude, remarquons qu'à Rochefort, tout comme partout ailleurs, ce sont les personnes possédant un diplôme de secondaire 3^e degré qui ont le plus de difficultés à trouver un emploi. Au contraire, les personnes possédant un diplôme du supérieur, ainsi que celles ayant suivi un apprentissage, sont celles qui éprouvent le moins de difficultés.

DEMANDES D'EMPLOIS PAR NIVEAU D'ÉTUDES :

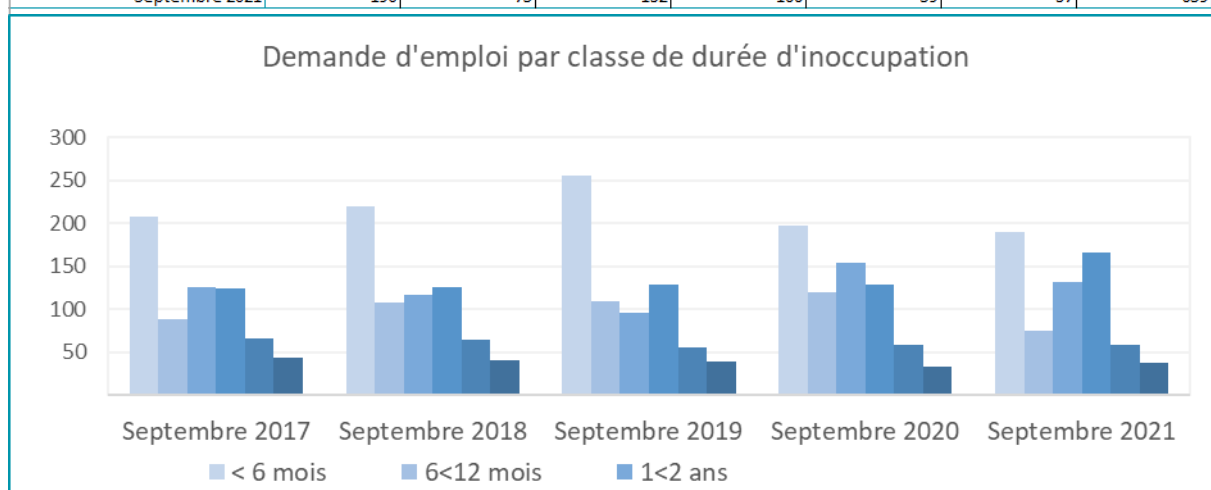


Source : www.leforem.be

Un autre indicateur intéressant est la durée d'inoccupation des demandeurs d'emploi. L'analyse des chiffres démontre que Rochefort compte une grande part de demandeurs d'emploi de courte durée (moins de six mois) mais également des personnes qui restent longtemps inoccupées (de 1 à 5 ans). En consultant le graphique ci-dessous, remarquons que c'est encore plus marqué pour l'année 2020. Globalement, une légère augmentation du nombre demandeurs d'emploi était constatée pour l'année 2020 avec une légère chute pour l'année 2021 passant d'un total de 690 à 659 demandeurs.

DEMANDES D'EMPLOIS PAR CATEGORIE DE DONNEES D'INOCCUPATION :

Nombre de personnes	Durée d'inoccupation						Total général
	< 6 mois	6<12 mois	1<2 ans	2<5 ans	5<10 ans	10 ans et +	
Septembre 2017	208	88	125	124	66	43	654
Septembre 2018	219	107	116	126	64	41	673
Septembre 2019	255	109	96	128	56	39	683
Septembre 2020	197	119	154	128	59	33	690
Septembre 2021	190	75	132	166	59	37	659



Source : www.leforem.be

En analysant l'évolution de ce type de classement, une tendance vers une diminution de la durée d'inoccupation des demandeurs d'emplois est constatée depuis 2019.

C. CORRELATION ENTRE L'EMPLOI ET L'ACTIVITE ECONOMIQUE ROCHEFORTOISE EN FONCTION DES SECTEURS

Rochefort présente une activité économique variée et diversifiée : de l'industriel à l'artisanat, de l'ouvrier à l'employé, du privé au public, du commercial au secteur touristique, tous les secteurs sont bien représentés sur l'ensemble du territoire.

Dans la moyenne annuelle, le **nombre de postes de salariés** à Rochefort s'élevait d'ailleurs à 3.001 postes au 30/06/2019.

NOMBRE DE POSTES SALARIÉS

	31/12/2016	30/06/2017	31/12/2017	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019	31/12/2019	30/06/2020
Rochefort	2.819	2.877	2.808	2.939	2.914	3.001	2.976	2.958
Ciney	6.546	6.694	6.675	6.6885	6.838	6.940	6.778	6.756
Marche-en-Famenne	11.378	11.752	11.663	11.613	11.620	11.751	11.900	11.722
Beauraing	2.317	2.333	2.336	2.134	2.221	2.161	2.212	2.140
Dinant (A)	26.517	27.004	26.817	27.094	26.961	27.322	27.254	26.965
Namur (P)	137.838	140.297	139.410	141.904	141.491	142.803	143.071	141.758
Wallonie	1.035.312	1.053.837	1.050.689	1.062.902	1.064.796	1.071.610	1.078.275	1.062.442

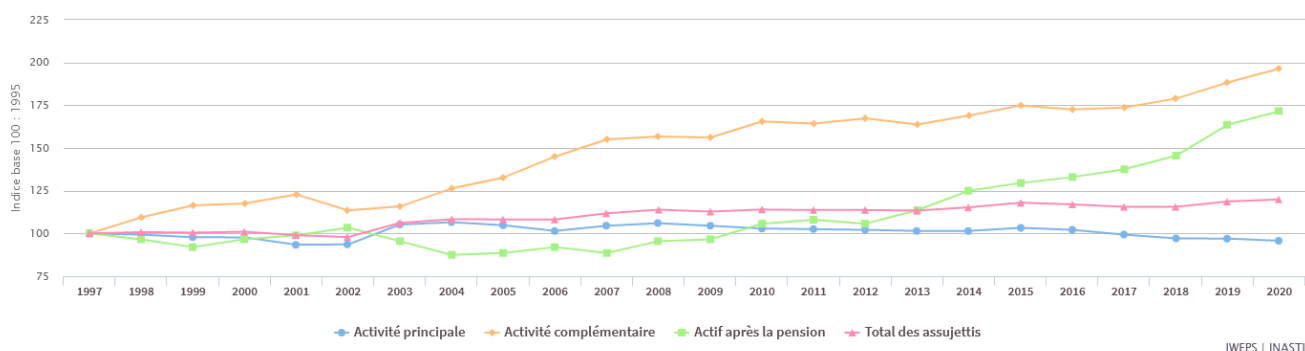
Source(s) : ONSS - statistique décentralisée

NOMBRE D'INDEPENDANTS

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Rochefort	1 120	1 139	1 166	1 156	1.142	1.142	1.173	1.185
Ciney	1 452	1 477	1 514	1 502	1.535	1.608	1.654	1.717
Marche-en-Famenne	1.390	1.362	1.354	1.397	1.461	1.497	1.532	1.552
Beauraing	815	812	821	834	854	866	898	917
Dinant (A)	10 404	10 519	10 801	10 939	11.153	11.366	11.651	11.926
Namur (P)	41 900	42 598	43 550	44 466	45.894	46.854	48.185	49.601
Wallonie	278 871	282 649	287 462	293 067	300.745	306.516	313.516	321.969

Source(s): INASTI / Walstat

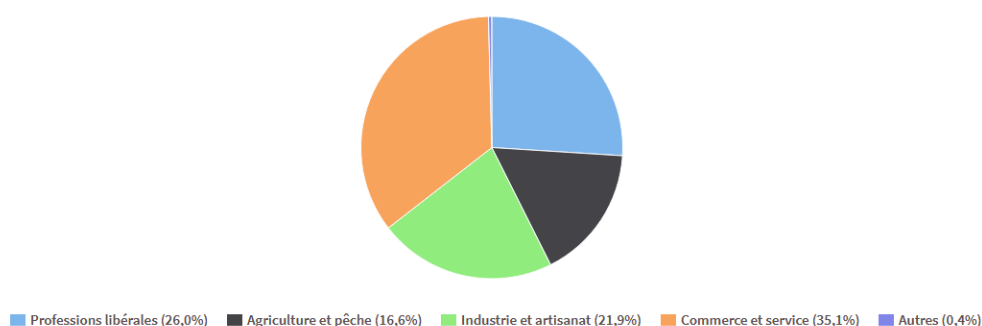
Évolution du nombre d'indépendants (y compris les aidants) selon la nature de l'activité en indice base 100 en 1995 de l'entité ROCHEFORT (Commune)



Nous constatons une augmentation du nombre d'indépendants à titre complémentaire et des indépendants actifs après la pension.

Le secteur du commerce et des services est majoritairement représenté, suivi des professions libérales.

Répartition des indépendants (y compris les aidants) selon le secteur d'activité de l'entité ROCHEFORT (Commune) [31/12/2020]



1° LE SECTEUR DU TOURISME : LEVIER ECONOMIQUE IMPORTANT A ROCHEFORT

Le secteur du tourisme joue un rôle économiquement fondamental pour la ville, spécialement pour le secteur Horeca.

Il rassemble les pôles d'attractions, de loisirs, les hôtels, restaurants, petits commerces, événements ponctuels, etc.

Les structures suivantes gèrent son organisation :

- Maison du Tourisme : la commune de Rochefort fait partie de la maison du tourisme Famenne-Ardenne Ourthe et Lesse qui regroupent les communes de Beuraing, Durbuy, Hotton, Houyet, Marche-en-Famenne, Nassogne et Rochefort
- Syndicats d'initiative :
 - 2 syndicats d'initiative : à Rochefort (rue de Behogne) et à Jemelle (av.de Ninove),
 - 1 Office Royal du Tourisme à Han-sur-Lesse (place Lannoy).

En 2019, le domaine des Grottes de Han-sur-Lesse (grottes et parc animalier) joue le rôle de locomotive touristique. Il constitue le 3^{ème} site touristique le plus visité en Wallonie après Pairi Daiza et Walibi.

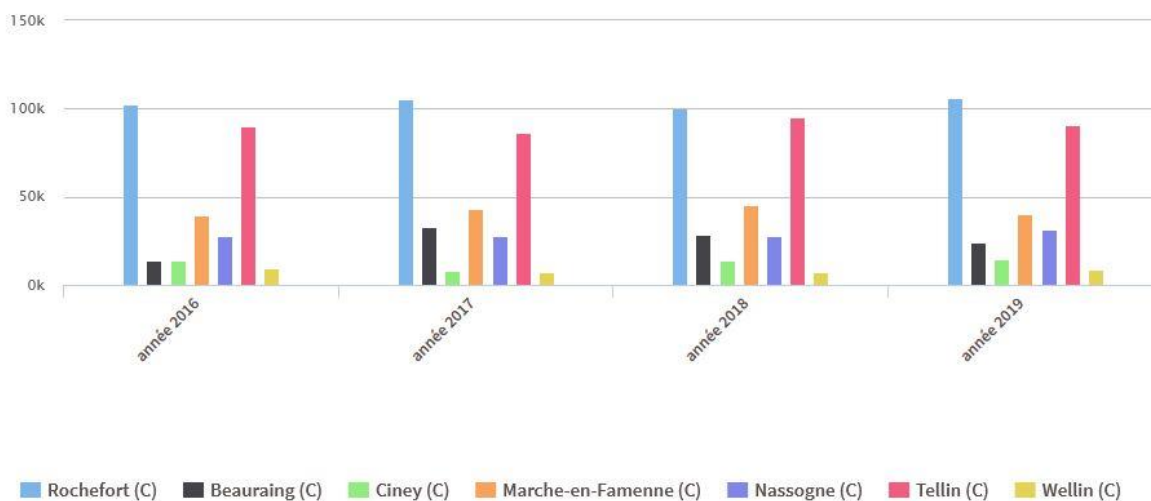
Les autres principaux pôles touristiques de Rochefort sont :

- l'Archéoparc de Malagne la Gallo-Romaine
- l'Autrucherie du Doneû
- le Centre du Rail et de la Pierre (Jemelle)
- le Château de Lavaux-Sainte-Anne
- la Grotte de Lorette
- la maison de la Vie Paysanne et des Métiers Oubliés (Han d'Antan)
- le PréhistoHan
- le Train Touristique
- les Vestiges de l'ancien château comtal de Rochefort

EVOLUTION DU NOMBRE DE NUITÉES TOURISTIQUES

De 2016 à 2019, Rochefort a renforcé son attractivité touristique par une progression importante de son nombre de nuitées (de 102.402 à 105.824).

Nombre de nuitées dans les établissements d'hébergement touristique (nuitée(s))



IWEPS | SPF économie - Statbel

	année 2016	année 2017	année 2018	année 2019
Rochefort	102 402	105 635	100 214	105 824
Beauraing	14 120	32 597	28 682	23 975
Ciney	14 052	8 051	14 245	14 559
Marche-en-Famenne	39 767	42 839	45 594	40 069
Nassogne	27 951	28 062	27 835	31 746
Tellin	69 708	68 191	94 698	90 932
Wellin	9 169	7 529	7 120	8 561

Source : SPF Economie - Walstat

CAPACITE D'ACCUEIL DES HEBERGEMENTS

Suivant les statistiques de l'OTW, le nombre d'hébergement touristique à Rochefort a diminué de 2015 à 2017 (de 67 à 53).

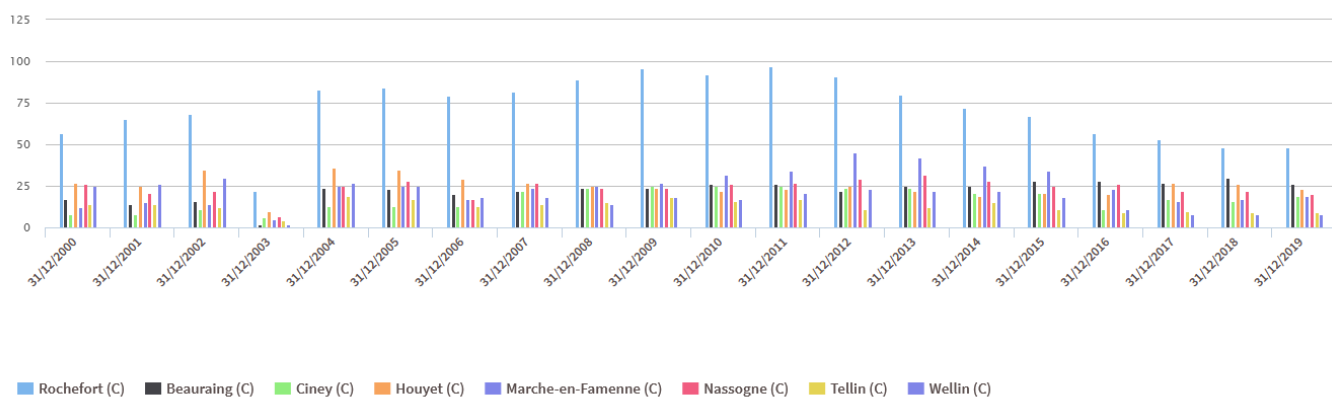
Cela peut notamment expliquer la diminution du nombre de nuitées touristiques en 2018.

Malgré une année marquée par la crise sanitaire, deux nouveaux établissements hôteliers ont ouvert en 2020.

En juin 2020, « Le Château de Vignée » à Villers-sur-Lesse a réouvert après rénovation. Il s'agit d'un des sept hôtels du réseau de luxe Relais et Château en Belgique.

En outre, durant l'automne 2020, l'arrivée de l'hôtel MERCURE à Han-Sur-Lesse a augmenté la capacité d'hébergements sur la commune en proposant 117 chambres.

Nombre d'établissements d'hébergement (établissement(s))



IWEPS | OTW, Communauté germanophone - DG Stat

	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Rochefort	57	65	68	22	83	84	79	82	89	96	92	97	91	80	72	67	57	53	48	48
Beauraing	17	14	16	2	24	23	20	22	24	24	26	26	22	25	25	28	28	27	30	26
Ciney	8	8	11	6	13	13	13	22	24	25	25	25	24	24	21	21	11	17	16	19
Houyet	27	25	35	10	36	35	29	27	25	24	22	23	25	22	19	21	20	27	26	23
Marche-en-Famenne	12	15	14	5	25	25	17	24	25	27	32	34	45	42	37	34	23	16	17	19
Nassogne	26	21	22	7	25	28	17	27	24	24	26	27	29	32	28	25	26	22	22	20
Tellin	14	14	12	4	19	17	13	14	15	18	16	17	11	12	15	11	9	10	9	9
Wellin	25	26	30	2	27	25	18	18	14	18	17	21	23	22	22	18	11	8	8	8

*Source OTW et Walstat

FREQUENTATION DES ATTRACTIONS TOURISTIQUES ET MUSEES

Année	Nombre d'attractions	Visiteurs
2015	13	715.649
2016	13	699.185
2017	13	752.509
2018	13	751.112
2019	13	794.885

*Source OTW

PROJET EN COURS : RÉNOVATION DU SQUARE DE L'AMICALE À ROCHEFORT



A côté du syndicat d'initiative de Rochefort, rénovation du square et de la façade du syndicat d'initiative comprenant le bureau d'accueil pour les touristes. Ce projet vise à améliorer l'accueil des touristes et développer l'attractivité touristique au centre-ville.

2° LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET CIRCUITS COURTS

En ce qui concerne l'agriculture, de nombreuses exploitations agricoles sont présentes sur le territoire. Celles-ci sont diversifiées et spécialisées dans différents domaines : agriculture biologique/locale, élevage, céréaliculture, etc.

Cependant, il y a une nette diminution des exploitations depuis 1990, mais cela n'est pas propre à Rochefort et s'explique notamment par les difficultés que connaît le secteur mais aussi par le manque de repreneurs.

Ainsi, d'après les statistiques du SPF Economie, le nombre d'exploitations agricoles à Rochefort est passé de 109 en 2003 à 71 en 2013 (cf. tableau ci-dessous), soit une baisse de 35%. Cette tendance est confirmée également par les données du recensement

agricole réalisé pour la période 2002-2012 par la DGSIE du SPF Economie, et affecte aussi les communes voisines (cf. fig. 70), en particulier Beauraing, Houyet, Marche-en-Famenne et Nassogne.

Toutefois, depuis 2014 on remarque une nouvelle tendance de croissance du nombre d'exploitations, qui se confirme en 2015 lorsqu'on recense un total de 81 exploitations agricoles sur le territoire de la commune. L'écart par rapport à 2003 revient donc à - 25,7%.

Il convient de souligner les initiatives liées aux circuits courts qui sont importantes à Rochefort :

- Les marchés fermiers de Colibri ;
- L'a.s.b.l. R.E.L.A.I.S qui organise des marchés hebdomadaires sur le site de l'ancienne école communale de Préhyr tous les vendredis a ouvert une épicerie coopérative regroupant producteurs, citoyens et artisans dans le courant du mois de février 2021 ;
- Rochefort en transition ;
- La monnaie locale Le Voltî, etc...

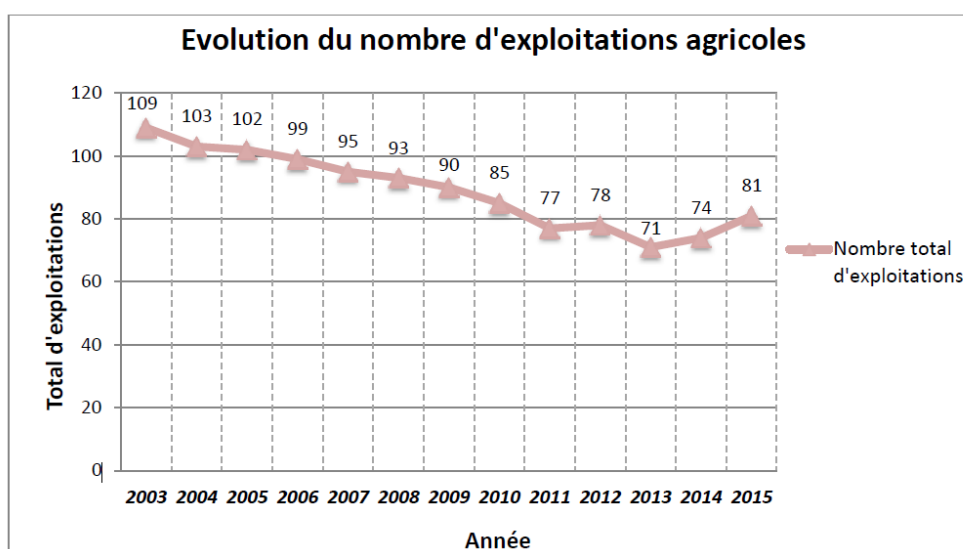


Figure 69 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles à Rochefort entre 2003 et 2015 (source : SPF Economie ; Base de données CAPRU)

3° LE SECTEUR ASSOCIATIF ET L'ECONOMIE SOCIALE

La commune de Rochefort dispose sur son territoire d'une série d'organisations et associations à caractère social dont certaines contribuent, à leur niveau, au développement économique de la région.

La plus importante est sans nul doute celle de l'a.s.b.l. Atelier Saint-Vincent.

Elle emploie une quarantaine de personnes handicapées au sein de ses ateliers et propose à ses clients divers services de blanchisserie, de nettoyage et vêtements de travail (vente, location, entretien).

En outre, douze autres personnes (valides et moins valides) sont employées à la direction, au secrétariat ainsi que dans les fonctions d'assistance sociale et de moniteurs.

Une maison de quartier est présente à Jemelle. Elle est dirigée par l'a.s.b.l. Gamedella et propose entre autres à la population des ateliers créatifs et culturels ainsi qu'un service de soutien scolaire. Celle-ci employait, en 2015, 9 personnes, disposait de 140 412€ de fonds propres et dégageait une marge brute de 268 728 € pour un déficit de 5 508€.

4° PART DE TRAVAILLEURS SALARIES EN FONCTION DES SECTEURS

Selon les données de Walstat, nous comptabilisons en juin 2020, un taux de poste de travail réparti comme suit :

- 32 % dans le secteur du commerce, du transport et de l'horeca
- 33,2 % dans le secteur de l'administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social
- 9,1 % dans le secteur des services spécialisés et administratifs
- 7,3 % dans le secteur de la construction
- 6 % de salariés dans le secteur industriel,
- 1,9 % dans le secteur de la finance et des assurances
- 1,1 % dans le secteur de l'information et de la communication
- 0,7 % dans le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche
- 0,6 % dans le secteur de l'immobilier
- 8,2 % autres secteurs

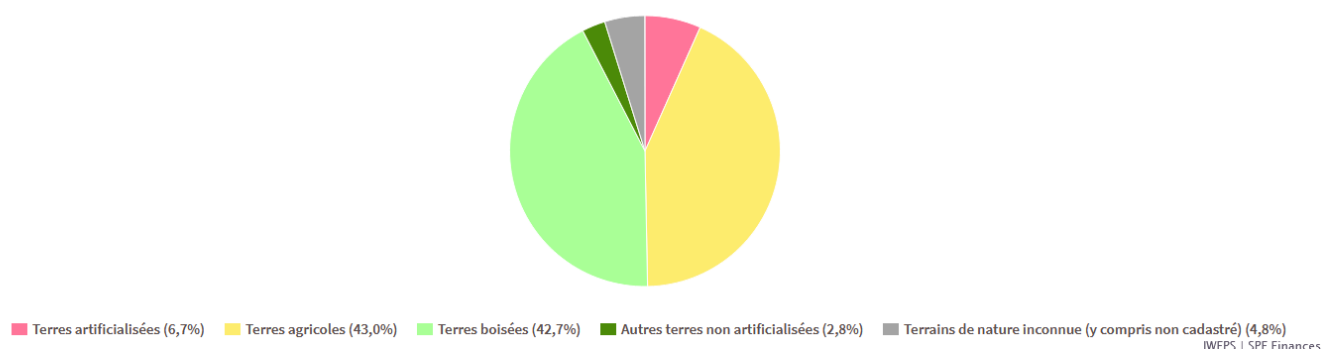
Le secteur du commerce, du transport et de l'horeca reste le secteur le plus important au niveau des postes de travail sur la commune.

d. OCCUPATION DU SOL

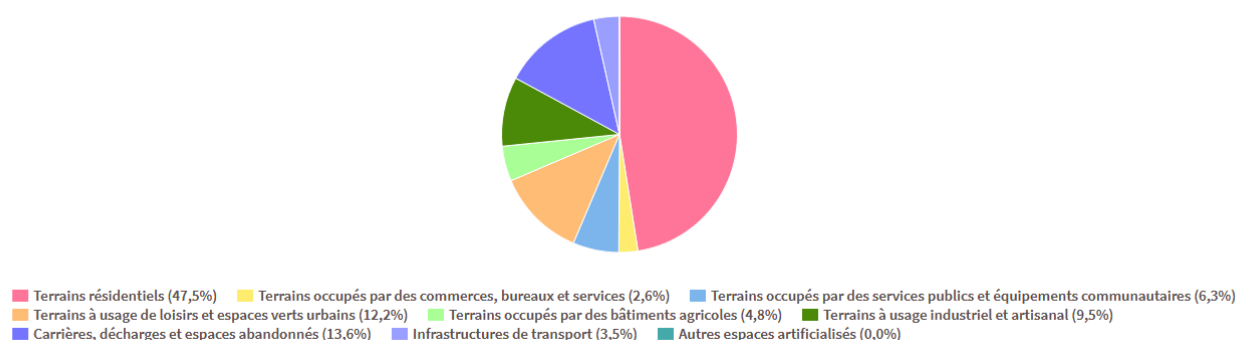
Le territoire de la commune est majoritairement occupé par des terres agricoles et boisées.

La partie artificialisée est destinée à des terrains résidentiels à 47.5%, des commerces bureaux et services à 2.6%, des terrains à vocation industriel et artisanal à 9.5%.

Répartition du territoire de l'entité ROCHEFORT (Commune) selon l'utilisation du sol [01/01/2021]



Répartition de la superficie artificialisée de l'entité ROCHEFORT (Commune) selon l'utilisation du sol [01/01/2021]



3. LA COMMUNICATION

DÉCLINAISONS DU LOGO

Fin 2019, la Ville s'est dotée d'un nouveau logo rassemblant les caractéristiques fortes de la Ville et contribuant au renforcement de son attractivité.

Une charte graphique reprenant les normes graphiques et la garantissant la diffusion correcte du logo a été arrêtée.



Afin d'asseoir la nouvelle identité de la Ville et de la diffuser vers les citoyens et le public extérieur, le logo a été décliné sur **différents supports**.

1° Les véhicules communaux sont revêtus du logo de la Ville ;



2° Différents objets personnalisés avec le logo de la Ville ont été créés (bloc-notes, bics, porte-documents, etc...) ;

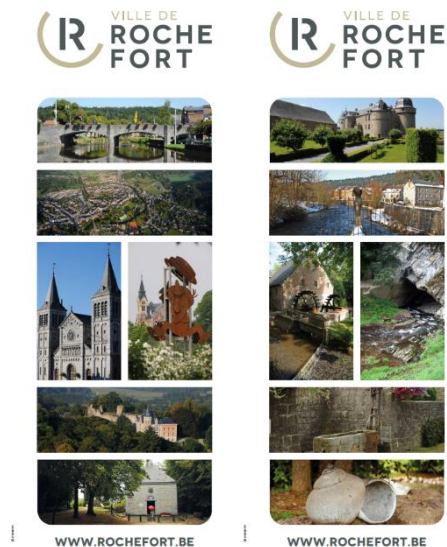


3° La papeterie a été adaptée au nouveau logo (papier à entête, enveloppes etc...) ;

ENTÊTE DE LETTRE



4° Une partie de la signalétique de l'Hôtel de Ville a été revue afin de correspondre au nouveau logo (roll-up de présentation avec images et logo, signalétique directionnelle et à l'entrée de chaque bureau) ;

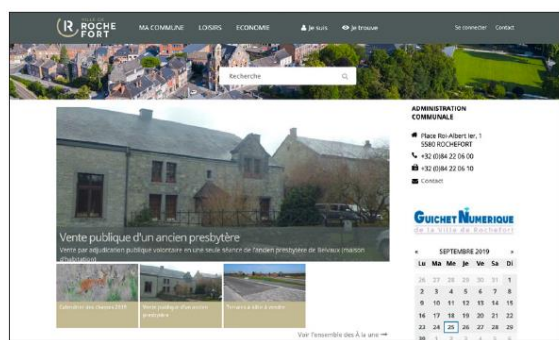


5° Les pages relatives aux informations communales diffusées dans Le Courrier ont été modernisées. En plus d'être adaptée à la nouvelle charte graphique de la Ville (logo, couleurs et typographie), les informations sont désormais reprises en couleur, avec davantage de photos et dans un feuillet central.

Cela permet d'identifier plus clairement les informations communales tout en permettant une lecture plus aisée.



6° Adaptation du site internet et de toutes les publications, flyers, affiches diffusées par la Ville.



En 2021, de nouveaux vêtements de travail reprenant le logo de la Ville ont été fournis (vestes, t-shirts, casquettes, ...).

PAGE FACEBOOK

Afin de communiquer plus facilement et plus rapidement avec les citoyens tout en diffusant les informations au plus grand nombre, la Ville a décidé de communiquer via les médias sociaux en créant une page Facebook.

Afin d'encadrer la gestion de cette page (publication, partage d'informations, gestion des commentaires, etc.. ...) et de fixer des principes déontologiques de base à respecter, une charte d'utilisation a été rédigée.

Depuis sa création en juin 2020, la page Facebook de la Ville comptabilise + de 3200 abonnés



Suite aux inondations de juillet 2021 et afin de renforcer la communication avec les citoyens, un chargé de communication a été engagé (des toutes-boîtes, flyers avec des thématiques spécifiques, vidéos,... ont été réalisés).

4. LES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19 SUR LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES COMMUNAUX.

L'année 2021 a à nouveau été marquée par la crise sanitaire qui a impacté de manière importante le fonctionnement des organes communaux et de l'ensemble des services communaux.

LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES COMMUNAUX

En 2020, deux arrêtés du Gouvernement wallon du 30 avril 2020 relatifs à la tenue des réunions des organes des pouvoirs locaux ont permis d'organiser les séances du Collège et du Conseil de manière virtuelle sous certaines conditions et de manière provisoire.

En 2021, le décret du 15 juillet 2021 a modifié certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de permettre les réunions à distance des organes.

Ce décret a instauré une distinction entre la situation ordinaire et la situation extraordinaire au niveau du fonctionnement des organes.

La situation extraordinaire est une situation de crise déclenchée par l'autorité compétente conformément à l'arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence et à la gestion de situation d'urgence à l'échelon communal, provincial ou fédéral.

La situation ordinaire vise tous les autres cas.

En situation ordinaire : pour les conseils communaux, les réunions se tiennent uniquement en présentiel.

En situation extraordinaire : les réunions peuvent se tenir à distance.

En 2021, les séances du Conseil se sont déroulées par vidéoconférence jusqu'au mois de mai moyennant les adaptations requises pour assurer la publicité des séances du Conseil et pour assurer la gestion des votes.

A partir du mois de juin les séances du Conseil ont repris en présentiel dans la salle du Centre culturel ou à l'Hôtel de Ville en fonction des mesures sanitaires en vigueur.

LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Les services communaux ont continué à fonctionner moyennant l'application du télétravail afin de limiter le nombre d'agents présents en même temps sur le lieu de travail.

L'administration communale a mis en place toutes les mesures préconisées en matière **d'hygiène et de distanciation sociale** afin de garantir la sécurité des travailleurs et des visiteurs et de limiter au maximum les risques de propagation du coronavirus.

Les locaux ont été réaménagés afin de garantir une distance suffisante entre les personnes (plexiglass, guichets avec paroi en plexiglass, marquage au sol, etc...), du gel hydroalcoolique et des masques ont été fournis aux membres du personnel. Toutes ces mesures sont reprises dans un plan établi conformément au guide générique pour lutter contre la propagation du Covid 19 au travail.

Le télétravail a été appliqué pour les fonctions pour lesquelles cela était possible.

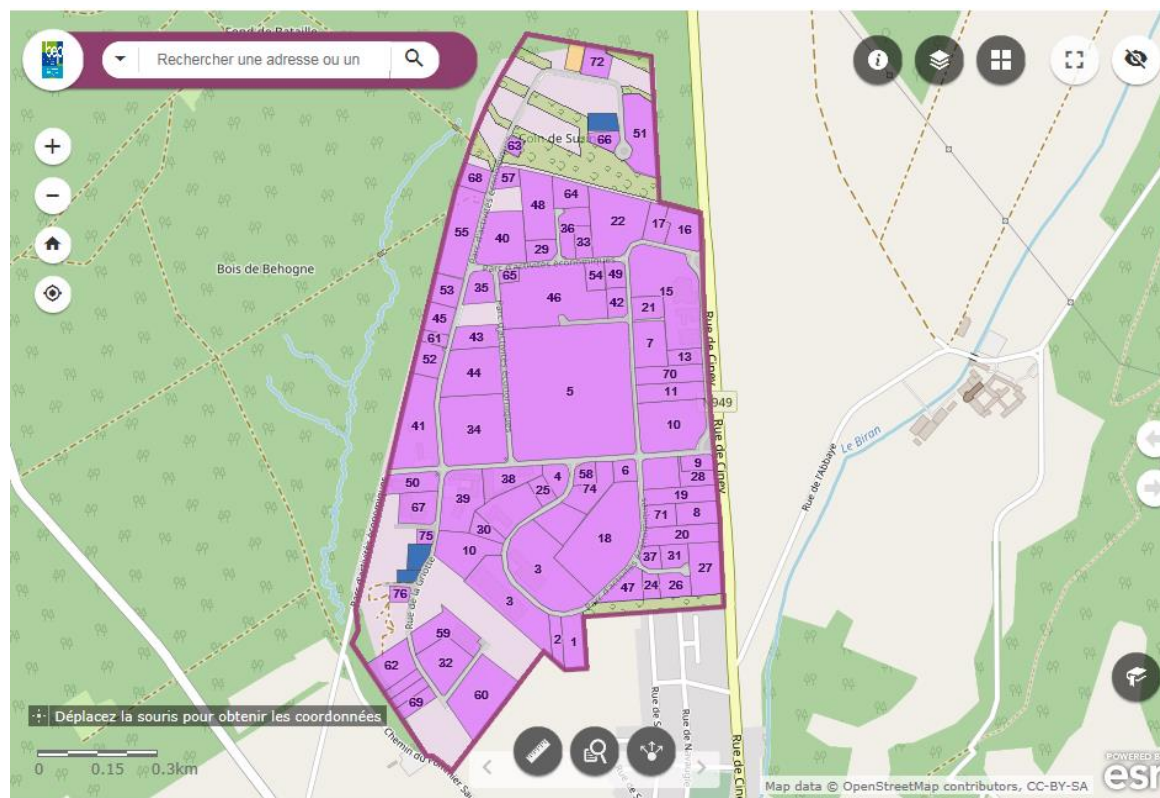
Le service informatique a joué un rôle important pour assurer le bon fonctionnement du télétravail et des outils ont été mis en place afin de pouvoir organiser le travail à distance (déploiement du VPN, achat de nouveaux PC portables et prêt de matériel informatique, ...).

Malgré les difficultés organisationnelles liées à la crise sanitaire (absences liées aux maladies, quarantaines, adaptation des modes de travail pour appliquer le télétravail,...) l'ensemble des services communaux ont tout mis en œuvre pour fonctionner de la manière la plus optimale possible.

5. LA PROMOTION DE L'EMPLOI

1. LE PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES (P.A.E.) ET SON EXTENSION.

PLAN



* Source : BEP

SUPERFICIE : 10761 ARES

- Equipements : 1.454 ares
- Superficie occupée : 7.643 ares
- Option : 1258 ares
- Superficie libre : 386 ares

Il y a actuellement 87 implantations et quelques projets en cours.

SITUATION

 VILLE PROCHES Namur : 53 km Liège : 111 km Charleroi : 92 km Bruxelles : 109 km Anvers : 152 km Gand : 174 km	 AUTOROUTES RN4 : 16 km E411 : 12 km E42 : 44 km	 BUS TEC Ligne 166A Rochefort - Ciney Ligne 142 Beauraing - Jemelle
 TRAINS 6,5 km (gare de Jemelle)	 AÉROPORTS Brussels National Airport à 112 km Brussels South Charleroi Airport à 93 km Liège Airport à 103 km	 PRIX 14,00 € / m ²

Le Parc d'Activités Economiques de Rochefort compte 87 entreprises de différents secteurs : énergie renouvelable, alimentation, automobile, chauffage-sanitaire, gestion des déchets, etc.

En 2021, nous pouvons noter l'arrivée d'une nouvelle entreprise dans le PAE :

- Une entreprise spécialisée dans la pose et l'entretien de panneaux photovoltaïques, batteries domestiques et bornes de recharge.

Toutefois, face au développement de nouveau parc d'activités économiques (plus modernes, jouissant d'une meilleure accessibilité, à vocation moins industrielle, etc...), le parc d'activité économique de Rochefort souffre d'un manque d'attractivité depuis 2008 et plusieurs constats ont été faits :

- Structure du parc peu cohérente et dégradation générale des aménagements ;
- Manque de structuration de l'ensemble du parc et forte hétérogénéité des architectures ;
- Inefficacité foncière (voiries peu optimisées, présence d'entreprises très isolées, couloirs écologiques, entreprises occupant une faible partie de leur parcelle, terrains inoccupés, laissés en friches ou non entretenus) ;
- Déqualification rampante (bâtiments/terrains peu entretenus, avec peu d'activité, vacances visibles et invisibles, absence d'entretien des abords de voiries et des espaces privatifs).

Suite à ces constats, la Ville de Rochefort a sollicité le BEP Expansion Economique afin d'élaborer un plan de redynamisation du parc d'activité économique de Rochefort qui a vu le jour en 2019.

En 2021, le contexte de pandémie a retardé l'exécution du projet, toutefois diverses actions de ce plan articulé autour de 4 axes ont ainsi pu être réalisées :

- 1) Axe urbain visant à améliorer la qualité globale du parc :
 - Avant-projet de schéma de circulation dans le PAE de Rochefort ;
- 2) Axe urbain global visant à casser l'inefficacité foncière
- 3) Axe animation économique :
 - Étude du pôle commercial de la Ville de Rochefort ;
- 4) Axe visant la promotion du parc :
 - Élaboration d'un nouveau naming ;
 - Réalisation de plaquette de présentation du PAE de Rochefort.

Ce plan représente un investissement de plus de 2 millions d'euros, toutes actions confondues et pris en charge par la Wallonie, le BEP et la Ville de Rochefort à concurrence de 210.000 euros TVAC sur 3 années.

LE CLUB D'ENTREPRISES DE ROCHEFORT : GEROCH

Les entreprises du Parc d'Activités Economiques disposent d'un Club d'Entreprises nommé GEROCH (Groupement d'Entreprises Rochefortoises) ; celui-ci rassemble aujourd'hui une quarantaine d'entreprises.

Ce club a été créé début 2013, à l'initiative de l'A.D.L. et du B.E.P.N.

Le club s'est fixé pour objectif de favoriser et organiser des rencontres inter-entreprises en vue :

- de susciter et promouvoir les liens entre les entreprises artisanales, commerciales, industrielles ou de services établies ou qui s'établissent dans l'entité de Rochefort ;
- de permettre des échanges d'expériences
- de constituer une représentativité des entreprises de la région et à ce titre devenir un interlocuteur, notamment pour les pouvoirs publics (communes, provinces, Région) ou les opérateurs économiques privés ou publics ;
- d'être acteur de développement local et participer à la dynamique économique locale
- de promouvoir les activités des entreprises par la mise en œuvre d'actions de communication
- d'informer les membres et de réfléchir sur les préoccupations communes ;
- de diagnostiquer les besoins des entreprises de Rochefort, pour ensuite étudier les différentes solutions possibles et finalement, participer à la mise en œuvre d'un ensemble d'actions en leur faveur ;
- de promouvoir l'attractivité du pôle économique rochefortois.

En 2021, le contexte de crise sanitaire a fortement diminué le nombre d'activités du GEROCH. Toutefois, le club a organisé plusieurs activités :

- L'afterwork du GEROCH dans l'entreprise IMM HM ;
- Participation à la semaine de la mobilité ;
- Grand nettoyage dans le PAE de Rochefort ;
- Soirée BE to BE en partenariat avec le FIRR dans le cadre des 40 ans du festival.

Les Hall-Relais

Ces modules sont destinés à recevoir de jeunes entreprises en phase de démarrage (PME de production-transformation génératrices de valeur ajoutée et créatrices d'emplois dans leur phase de lancement) pour une période transitoire limitée à 5 ans.



Tous les modules sont actuellement occupés.

Trois modules sont occupés par une entreprise active dans le secteur de l'ingénierie à destination du domaine pharmaceutique et par une entreprise active dans le secteur de la biométhanisation.

Le dernier module est occupé par la chocolaterie SIGOII, entreprise en pleine expansion, qui est arrivée en 2019 dans le PAE de Rochefort.

En 2021, la chocolaterie a d'ailleurs racheté le module qu'elle occupait afin de centraliser la totalité de ses activités dans le parc.

2. LE COMMERCE : CENTRE-VILLE, VILLAGES ET ZONE COMMERCIALE À L'ENTRÉE DE JEMELLE.

L'Atlas commercial de Wallonie considère Rochefort comme une commune non urbaine, « dortoir », inscrite dans la zone d'influence de Marche-en-Famenne ; à ce titre son pôle commercial est identifié comme centre de très petite ville entouré d'autres noyaux +/- structurants.

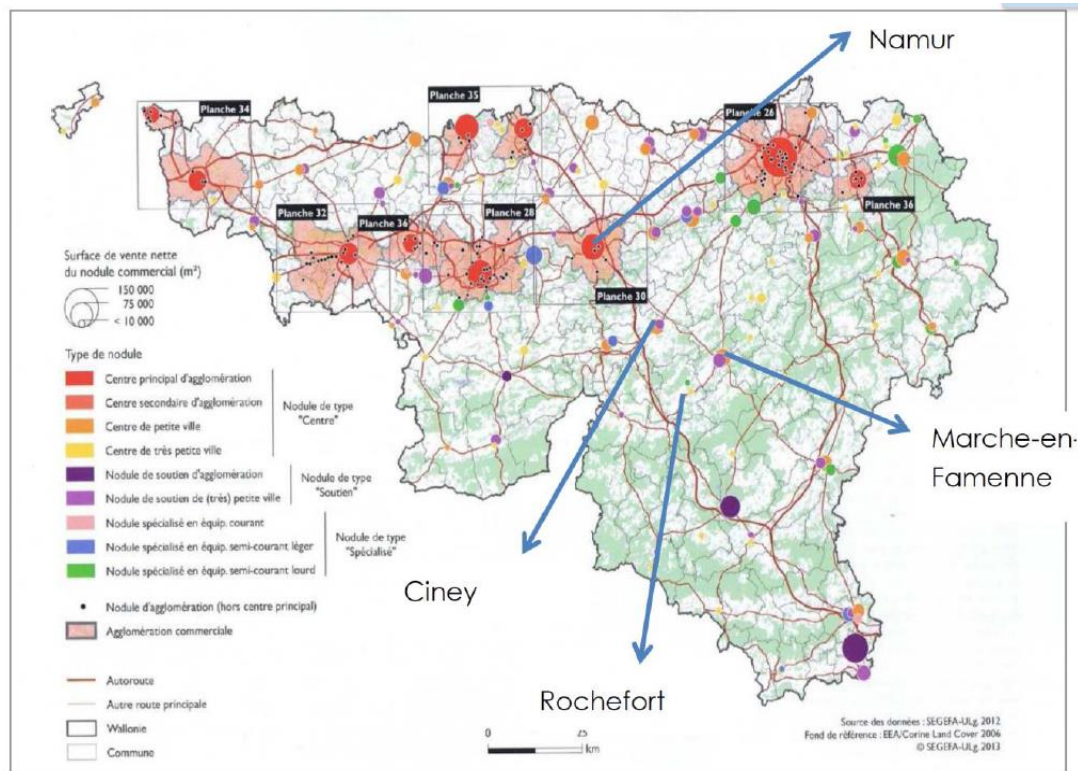


Figure 64 : Atlas commercial de Wallonie ; positionnement de Rochefort (Source : étude UCM)

LE CENTRE-VILLE ET SES ALENTOURS

En 2021, le centre-Ville de Rochefort et ses alentours ont connu l'ouverture de six commerces :

- Un salon de tatouage ;
- Une boucherie bio ;
- Une poêlerie ;
- Une pizzeria ;
- Une fleuristerie ;
- Une boutique d'artisanat.

Des déménagements et des travaux d'embellissement ont également eu lieu.

Malheureusement, des fermetures ont également été constatées et le nombre de surfaces commerciales vides s'élève à 6 surfaces vides au 29/10/2021.

L'Agence de Développement Local met tout en œuvre pour encourager la location des surfaces vides au plus vite (liste des cellules vides disponible sur le site de la Ville afin de pouvoir les proposer aux porteurs de projet, modification du règlement relatif aux aides communales et adaptation de la prime pour location des cellules vides etc...).

En 2021, plusieurs autocollants contenant les coordonnées de l'ADL ont été collés sur des vitrines de cellules commerciales vides afin d'inciter les porteurs de projet à contacter l'ADL pour les accompagner dans leur projet.

En outre, la commune de Rochefort a été sélectionnée par le Gouvernement wallon pour l'appel à projet CREASHOP-PLUS.

Ce projet vise, à travers l'octroi de primes aux nouveaux commerçants, à accroître l'attractivité et à dynamiser des zones commerciales spécifiques en y encourageant la qualité des commerces et la mixité de l'offre commerciale.

Le projet CREASHOP-PLUS va permettre à notre ville de lutter contre la vacuité commerciale en favorisant la création de nouveaux commerces de qualité, novateurs, de créateurs et d'artisans.

Ainsi, le Gouvernement wallon va permettre aux communes participantes d'octroyer à un nouveau commerçant, souhaitant s'installer dans une cellule commerciale vide, une prime couvrant jusqu'à 60% du montant total des investissements admis avec un maximum de 6.000 euros.

Une attention particulière sera portée aux projets incluant une réflexion autour des circuits courts et de l'économie circulaire. Toute candidature peut être introduite jusqu'au 10 novembre 2022.

Les candidats devront répondre à minima aux 4 critères d'éligibilité suivants :

- Le candidat-commerçant doit déposer sa candidature avant d'ouvrir son commerce ;
- Le commerce doit être installé dans un périmètre défini du centre-Ville de Rochefort ;
- Le commerce doit s'installer dans une cellule commerciale vide ;
- La réalisation du dossier de candidature et de son plan financier doivent avoir été accompagnés par un organisme professionnel d'aide à la création (structure d'accompagnement à l'autocréation ou organisme agréé par la Région Wallonne) ou par un comptable professionnel. Dans le cas d'un accompagnement par un comptable, le candidat-commerçant devra justifier la raison pour laquelle il n'a pas fait appel à un organisme professionnel d'aide à la création.

Un jury de sélection est chargé d'analyser les dossiers de candidature. Un maximum de cinq dossiers par jury seront présentés.

Le candidat qui sera retenu devra respecter plusieurs conditions sous peine de devoir rembourser la prime (projet de qualité, accessibilité du commerce, maintien de l'activité durant minimum 2 ans, être en règle en matière fiscale, sociale, environnementale et urbanistique).

LE COMITÉ DES COMMERÇANTS

Le centre-ville bénéficie du dynamisme du Comité des commerçants qui a mis place certaines actions dont plusieurs ont dû être adaptées suite à la crise sanitaire en 2021 :

- Rochefort mon amour ;
- Braderie de Rochefort ;
- Décoration de la Ville à l'occasion d'Halloween et chasse aux monstres dans les vitrines des commerces de Rochefort ;
- Le souper annuel des commerçants sur le thème du « retour à la nature ».

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DU RIRE DE ROCHEFORT

Le Festival International du Rire de Rochefort (FIRR), est un festival d'humour célébré sous toutes ses formes depuis 40 ans. Chaque année, ils sont plus de 200 bénévoles à contribuer à la réussite de la manifestation.

Lors de son démarrage en 1981, le Festival était prévu pour une durée de quatre jours. Aujourd'hui, il s'étale sur 3 semaines.

Au fur et à mesure des années, l'événement a acquis une renommée internationale incontestable et Rochefort est désormais reconnue comme la capitale universelle du rire. Le Festival galvanise le centre-ville de Rochefort en véhiculant une image souriante chaque jour pendant la période de l'évènement.

Même si chaque année de grands noms de l'humour débarquent sur la scène du Centre Culturel des Roches, le Festival a avant tout pour but et ambition de découvrir et promouvoir les nouvelles perles de l'humour.

En 2021, le festival qui fêtait ses 40 ans a proposé 14 dates du 29 septembre au 16 octobre.

ZONE COMMERCIALE DU VÉLODROME À JEMELLE

Actuellement, la zone commerciale située au vélodrome compte 11 commerces (+ 2 commerces situés à l'entrée de la zone commerciale sur l'Avenue de Ninove).

Il y a encore une surface commerciale vide à l'avant de la zone commerciale qui intéresse plusieurs porteurs de projets notamment l'enseigne Trafic qui prévoit une ouverture à Jemelle dans le courant de l'année 2022.

Notons également le projet de placement d'un totem à l'entrée de la zone commerciale afin d'améliorer la visibilité des commerces.

3. LES AIDES COMMUNALES.

Le dispositif comprend les aides suivantes :

- **Aide à l'achat d'un terrain ou d'un bâtiment dans le Parc d'activités économiques :**
 - 50% du prix du terrain (plafonné à 5.000 euros) ;
 - 10% du prix du bâtiment (plafonné à 10.000 euros) ;
- **Aide à l'hébergement dans un hall relais :**
 - 30% de la redevance d'occupation la 1^{ère} année ;
- **Aide à la réouverture d'une cellule commerciale vide depuis plus de 6 mois (location ou achat) :**
 - 10% du loyer annuel ou des charges du crédit (plafonné à 2.500 euros) ;
 - 20% du loyer annuel ou des charges du crédit si accompagné par SAACE (plafonné à 4.000 euros).
- **Aide relative aux enseignes et aux terrasses :**

Concomitamment à l'entrée en vigueur du guide communal d'urbanisme, une aide au placement d'une enseigne et de mobilier de terrasse sera établie.

4. L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (A.D.L.).

Depuis 1998, la Ville de Rochefort a mis en place une Agence de Développement Local (A.D.L.). Créée à l'initiative de la Région Wallonne, la mission essentielle de ce service communal consiste à détecter les projets économiques, sociaux, culturels, qui répondent à des besoins à échelle locale.

Son objectif principal est donc de renforcer le développement de la Ville de Rochefort par une **coordination des projets générateurs d'emplois**. En étant à l'écoute permanente de la population et par une mission d'information et de conseils, l'A.D.L. peut susciter des initiatives, repérer, encourager et accompagner les porteurs de projet. Elle joue un rôle de relais local pour certains services (recherche emploi, lancement d'indépendant). Son but n'étant pas de se substituer aux multiples services existants mais bien de les faire connaître et ainsi de mettre en relation les différents acteurs.

PERSONNEL DE L'A.D.L.

En 2021, l'équipe de l'ADL est constituée comme suit :

- Marie-Gabrielle KATANGA MBIYA, Responsable de l'A.D.L. ;
- Karin WILMART, Agent A.D.L. de niveau 2.

LES ACTIONS MENÉES PAR L'A.D.L. EN 2021

Chaque année, l'A.D.L. participe à l'organisation de diverses manifestations à caractère économique ou socioculturel (formations, conférences, journées particulières, ...) en plus des différentes missions qui lui sont confiées (accueil des porteurs de projets, ...).

Suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, de nombreuses actions ont dû être annulées ou adaptées.

Voici les actions menées par l'A.D.L. en 2021 :

- 1) Soutien à l'ASBL Groupement d'Entreprises Rochefortoises (GEROCH) :
 - Organisation des Vœux du nouvel an GEROCH ;
 - Réunions avec le BEP ;
 - Webinaires avec le BEP ;
 - Réunions internes.
- 2) Soutien au Comité des Commerçants :
 - Communication sur les actions menées par le comité ;
 - Concertation avec le Comité pour l'élaboration de mesures de soutien ;
- 3) Mise à jour de l'annuaire économique ;
- 4) Mise à jour des surfaces commerciales vides. Pose d'autocollants sur les vitrines de surfaces vides afin d'encourager les porteurs de projets à contacter l'ADL pour les accompagner dans leur projet ;
- 5) Organisation du Week-end du client les 2 et 3 octobre 2021 ;
- 6) Réunions de travail avec le BEP : redynamisation du PAE ;
- 7) Coordination du plan de redynamisation du PAE ;
- 8) Suivi des dossiers de vente de bâtiments dans le PAE ;
- 9) Suivi du projet Rénovation du square de l'amicale ;
- 10) Participation au festival à travers champs
- 11) Soutien au secteur économique et touristique suite à la crise sanitaire :
 - Mise en place d'animations pour la réouverture de l'Horeca les 8 et 9 mai 2021 et durant le week-end de l'Ascension, braderie des commerçants en juin 2021 ;
 - Campagne de promotion « ROCHEFORT YOU » : une tombola (avec des lots de commerces locaux) et un concours photo afin de favoriser les achats dans les commerces rochefortois ;
- 12) Mise en place d'une prime d'investissements aux entreprises impactées par la crise du Covid 19
- 13) Soutien et diffusion d'informations auprès des entreprises impactées par les inondations de juillet 2021 qui ont subi des fermetures temporaires ou définitives.

DISPOSITIONS LÉGALES – AGRÉMENT DE L'ADL

Afin de se conformer au décret du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local entré en vigueur le 1^{er} avril 2007, l'A.D.L. s'est organisée sous forme de régie communale ordinaire par décision du Conseil Communal du 15.04.2008 qui en a approuvé les statuts, l'inventaire, le bilan de départ et le budget 2008.

L'A.D.L., sous forme de régie communale ordinaire, a été agréée pour la première fois en mai 2008.

Afin de renouveler son agrément, l'ADL a travaillé à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique et a introduit une nouvelle demande d'agrément en juin 2019 (plan stratégique 2020-2025).

En novembre 2020, la demande de renouvellement d'agrément de l'ADL a reçu un avis favorable de la Commission.

Suite au contexte de crise sanitaire, le plan d'action quinquennale a débuté en 2021 (plan stratégique 2021-2026).

Le nouvel agrément de la RCO ADL de Rochefort comprend :

- Un diagnostic de territoire ;
- Une étude AFOM ;
- Un plan stratégique pour les 5 années 2021-2026.

Les 4 priorités développées dans le plan stratégique sont :

- Le développement de l'attractivité économique du territoire et le soutien au marché de l'emploi ;
- La promotion du territoire et le développement de l'image identitaire de la Ville ;
- Le développement de l'économie locale et le soutien des acteurs économiques locaux ;
- Le développement du potentiel touristique du territoire.

65 actions sont déclinées dans le cadre de ce plan stratégique afin de répondre à des objectifs fixés à court, moyen et long terme.

Le plan d'action de l'ADL pour la période 2021-2026 est repris ci-dessous :

CT = court terme

MT = moyen terme

LT = long terme

P = permanent

PLAN STRATEGIQUE 2021-2026 ADL de Rochefort <i>Avec les indicateurs de résultats et/ou de suivi</i>		
PRIORITE 1 Développement de l'attractivité économique du territoire et soutien au marché de l'emploi		
OBJECTIFS COURT TERME	ACTIONS	DELAI
1.1 Soutenir et accompagner 15 porteurs de projet par an	1. Accueillir les porteurs de projets et les aider à concrétiser leur projet <i>Nombre de porteurs de projets accompagnés</i> <i>Nombre de projets qui se sont concrétisés</i>	P
	2. Créer des supports afin de présenter les services de l'ADL (flyers, brochure, roll-up ...) <i>Réalisé /en cours de réalisation/non réalisé</i> <i>Nombre de supports de communication qui ont été réalisés</i>	CT
	3. Mettre à jour la liste des surfaces commerciales et/ou industrielles disponibles <i>Fait /en cours/non mis à jour</i> <i>Nombre de surfaces commerciales/industrielles disponibles</i>	P
OBJECTIFS MOYEN TERME	ACTIONS	DELAI

1.2 Booster l'esprit d'entreprendre en organisant au moins 3 évènements relatifs à l'entrepreneuriat d'ici 2024	4. Organiser des rencontres entre les jeunes et les entreprises afin de développer l'esprit d'entreprendre (jobsday étudiants, visites pédagogique, ...) <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'actions/évènements organisées</i> <i>Nombre de participants</i> <i>Nombre de participants au niveau des entreprises</i>	CT
	5. Mettre en place un évènement en lien avec l'entrepreneuriat en partenariat avec différents acteurs locaux (Maison de l'emploi, club d'entreprises, etc...) <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'actions/évènements organisés</i> <i>Nombre de participants</i>	MT
1.3 Accueillir 30 nouvelles entreprises/commerces sur le territoire d'ici 2024	6. Contacter les entreprises en développement qui sont à la recherche de lieux d'implantation <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'entreprises contactées</i>	P
	7. Encourager la reprise de commerce ou d'entreprise en sensibilisant les entreprises à la transmission d'entreprises <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de commerces ou d'entreprises reprises</i>	P
	8. Maintenir des partenariats avec des structures d'accompagnement (SAACE, UCM, BEP, etc...) et avec le comité des commerçants et le GEROCH <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'évènements/activités auxquels l'ADL a participé ou collaboré</i>	P
	9. Soutenir la création d'une maison médicale afin d'encourager les jeunes médecins à s'installer sur notre territoire <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de médecins intéressés</i> <i>Nombre de partenariats développés</i>	MT
1.4. Diminuer de 2% le taux de demande d'emploi sur la commune d'ici 2025	10. Favoriser l'intermédiation vers l'emploi en rapprochant les demandeurs d'emploi des employeurs <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de rencontres ou de réunions</i> <i>Nombre de participants</i>	CT
	11. Contribuer à l'organisation de formations dans des secteurs en forte demande sur la commune (horeca, tourisme, langues, etc...) <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de nouvelles formations proposées</i> <i>Nombre de nouvelles options proposées au sein de l'enseignement secondaire</i> <i>Nombre de personnes inscrites aux formations</i>	MT

	12. Contacter les entreprises qui vont s'installer sur le territoire pour favoriser l'engagement de travailleurs au niveau local <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'employeurs contactés</i> <i>Nombre de personnes mises à l'emploi</i>	MT
	13. Encourager l'implantation d'une agence interim et/ou d'une SAACE sur le territoire <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'agence interim et/ou SAACE présente sur le territoire</i>	MT
1.5 Mettre en œuvre 5 actions du plan de redynamisation du parc d'activité économique d'ici 2024	14. Intégrer des actualités du PAE dans la newsletter de l'ADL <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'actualités rédigées dans les newsletters de l'ADL</i>	CT
	15. Renforcer l'identité du PAE en lui donnant un nom <i>Fait/en cours/ pas fait</i>	CT
	16. Créer des outils de promotion du parc (vidéo promotionnelle, plaquette, kit ambassadeur, page facebook, page LinkedIn, ...) <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'outils créés</i>	CT
	17. Réaliser une étude relative au positionnement commercial pour une partie du PAE <i>Fait/en cours/ pas fait</i>	MT
	18. Participer au suivi des actions proposées par le BEP dans les domaines suivants (connectivité du parc, intégration paysagère, signalétique, gestion environnementale, optimisation des terrains laissés en friche, accompagnement des entreprises en croissance etc...) <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'entreprises accompagnées par le BEP</i> <i>Nombre d'actions réalisées</i>	MT
	19. Organiser des visites d'entreprises à l'attention du grand public (journées découvertes entreprises etc...) <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de participants au niveau des entreprises</i> <i>Nombre de participants au niveau du public</i>	MT

OBJECTIFS LONG TERME	ACTIONS	DELAI
1.6 Améliorer l'attractivité du PAE et de la commune pour les entreprises pourvoyeuses d'emplois	20. Activer un nouveau bâtiment symbolique dans le PAE afin d'y accueillir de nouveaux hall-relais ou pépinières d'entreprises <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de hall-relais créés</i> <i>Nombre d'occupants</i>	MT
	21. Revoir le règlement sur les aides en matières socio-économique afin d'encourager l'installation d'entreprises qui créent de l'emploi et/ou qui répondent à un besoin (service ou produit manquant sur le territoire) <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de demandes d'aides</i> <i>Nombre de demandes accordées</i> <i>Budget alloué aux aides communales</i>	MT
	22. Améliorer la connexion entre la gare de Rochefort-Jemelle, le centre-ville et le parc d'activités économiques <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de connexions développées</i> <i>Nombre d'utilisateurs</i> <i>Nombre de partenariats développés avec des entreprises</i>	LT
	23. Suivre le projet d'extension du PAE <i>Fait/en cours/ pas fait</i>	LT
PRIORITE 2. Promouvoir le territoire et développer l'image identitaire de la Ville		
OBJECTIFS COURT TERME	ACTIONS	DELAI
2.1 Développer les compétences et les outils de communication des entreprises, et favoriser le développement des partenariats locaux en lien avec l'image de la Ville d'ici 2022	24. Participer à la mise en œuvre de la charte identitaire dans le cadre de l'attractivité économique et touristique de la Ville <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombres de rencontres avec les acteurs locaux</i> <i>Nombreux d'acteurs locaux qui véhiculent la nouvelle image de la Ville</i>	CT
	25. Développer et renforcer les partenariats entre le FIRR, l'ADL, les commerçants et les entreprises. <i>Fait/en cours/ pas fait</i>	CT
	26. Sensibiliser les entreprises et les commerces au développement de leurs outils de communication, en ce compris dans le domaine de l'e-commerce (logos, utilisation des réseaux sociaux, commerce en ligne...) <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'actions réalisées</i> <i>Nombre de participants</i>	CT

OBJECTIFS MOYEN TERME	ACTIONS	DELAI
2.2 Participer à l'organisation de 2 événements ayant une portée au-delà de la commune d'ici 2024	27. Organiser une table secrète ou évènement similaire visant à promouvoir le territoire de manière originale et/ou insolite <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'évènement organisés</i> <i>Nombre de participants</i> <i>Nombre de partenariats développés</i>	MT
	28. Organiser un évènement soutenu et/ou coordonné au niveau de la Région, la Province ou un autre niveau de pouvoir, et qui vise à promouvoir le savoir-faire local, le territoire et/ou les entreprises locales. <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'évènement organisés</i> <i>Nombre de participants</i> <i>Nombre de partenariats développés</i>	MT
OBJECTIFS LONG TERME	ACTIONS	DELAI
2.3 Développer de nouveaux outils de communication d'ici 2026	29. Participer à la création d'un welcome pack ou guide d'accueil pour les nouveaux habitants pour présenter la commune, ses services, ses associations, ses commerces et entreprises etc... <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de guides distribués</i>	CT
	30. Contribuer au développement d'un nouveau modèle de bulletin communal afin de communiquer régulièrement sur les actions et les actualités de la commune, notamment dans le secteur économique. <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de bulletin communal distribué</i>	MT
	31. Contribuer au développement du concept de smart city au sein de la commune. <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'actions smart city menées</i>	LT
<u>PRIORITE 3.</u> Développement de l'économie locale et soutien des acteurs économiques locaux		
OBJECTIFS COURT TERME	ACTIONS	DELAI

3.1 Organiser 3 actions de réseautage et/ou d'animation économique et/ou d'informations par an	32. Organiser les « midis du clubs » : rencontre entre entrepreneurs au sein d'une entreprise et visite de l'entreprise <i>Indicateurs :</i> - <i>Fait/en cours/ pas fait</i> - <i>Nombre de midis du club organisés</i> - <i>Nombre de participants</i>	CT
	33. Organiser un dîner tournant avec des entreprises locales et d'autres communes <i>Indicateurs :</i> - <i>Fait/en cours/pas fait</i> - <i>Nombre de dîners tournants organisés</i> - <i>Nombre de participants</i>	CT
	34. Organiser des séances d'informations sur des thématiques spécifiques ou d'actualité <i>Indicateurs :</i> - <i>Fait/ en cours/ pas fait</i> - <i>Nombre de séances d'information organisées</i> - <i>Nombre de participants</i>	CT
3.2 Communiquer vers les acteurs économiques locaux au moins 2X/mois	35. Rédiger une newsletter <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de newsletters diffusées</i> <i>Nombre de lecteurs</i>	CT
	36. Publier des actualités sur la page Facebook de l'ADL <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de publications diffusées</i> <i>Nombre de fans de la page Facebook</i>	P
OBJECTIFS MOYEN TERME	ACTIONS	DELAI
3.3 Contribuer au développement de 2 projets liés au circuit-court d'ici 2024	37. Soutenir l'ASBL Relais et pérenniser le marché hebdomadaire de produits locaux <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'actions menées</i>	CT
	38. Créer et mettre à jour un annuaire des producteurs, des artisans et des artistes locaux <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de producteurs, artisans et artistes repris dans la base de données</i>	CT
	39. Organiser un évènement autour des produits locaux et de l'artisanat dans le centre-ville <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'évènements organisés</i> <i>Nombre de participants</i> <i>Nombre de visiteurs</i>	MT

	40. Collaborer à la mise en place d'un atelier rural comprenant une épicerie coopérative de produits locaux <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de producteurs/artisans utilisent les services de l'atelier rural</i>	MT
3.4 Mettre en œuvre 6 actions visant à favoriser le commerce local, d'ici 2025	41. Mettre à jour l'annuaire économique <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'entreprises inscrites dans l'annuaire économique</i>	P
	42. Soutenir et participer aux activités du Comité des commerçants. <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre d'activités soutenues</i>	P
	43. Soutenir la revalorisation et la redynamisation de l'offre commerciale à Han-sur-Lesse <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de commerçants participants aux réunions</i>	CT
	44. Coordonner l'organisation du week-end du client <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de week-end du client organisé</i> <i>Nombre de commerces participants</i>	CT
	45. Créer des capsules vidéo afin de promouvoir les commerces locaux <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de capsules vidéo créées</i>	CT
	46. Participer au comité de pilotage lié à l'étude complémentaire du PICM <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de réunions</i>	CT
	47. Participer au comité de projet « Rénovation du Square de l'amicale » <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de réunions</i>	CT
	48. Mettre en place un système de fidélisation à l'échelle locale <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de commerçants ayant adhéré au système</i>	MT
	49. Mettre en place le système des chèques-commerces <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de chèques commerces distribués</i>	MT
	50. Créer un label ou un signe distinctif pour les commerces ouverts le dimanche et/ou durant le temps de midi <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de commerces ayant reçu le « label »</i>	MT

OBJECTIFS LONG TERME	ACTIONS	DELA
3.5 Proposer une solution web pour favoriser le commerce local d'ici 2027	51. Réaliser une analyse des outils et solutions web proposés pour les commerces locaux <i>Fait/en cours/ pas fait</i>	LT
	52. Développer un outil visant à améliorer les ventes dans les commerces locaux via internet <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de commerçants adhérant à l'outil</i>	LT
PRIORITE 4. Développement du potentiel touristique du territoire		
OBJECTIFS COURT TERME	ACTIONS	DELA
4.1. Participer à une action en lien avec le GEOPARK d'ici 2022	53. Organiser une séance d'information sur le GEOPARK sur le territoire à destination des acteurs économiques locaux <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de participants</i>	CT
	54. Encourager les partenariats locaux en lien avec le GEOPARK <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de partenariats créés</i>	CT
OBJECTIFS MOYEN TERME	ACTIONS	DELA
4.2. Encourager l'émergence de 3 nouveaux « produits » touristiques d'ici 2025	55. Participer à la création de circuits à thème (le patrimoine, le rire, les édifices religieux, insolite, la ville à pied, Rochefort en 1 jour...) afin d'encourager les balades à travers la Ville. <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de circuits créés</i>	CT
	56. Participer à l'élaboration d'un plan détaillé de la Ville <i>Fait/en cours/ pas fait</i>	CT
	57. Développer l'agritourisme en proposant aux producteurs/agriculteurs locaux d'organiser des visites de leur exploitation <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de visites organisées</i> <i>Nombre de partenariats développés</i>	MT
	58. Créer des synergies entre les opérateurs touristiques et l'HORECA afin de proposer des packs (« tourisme vert », etc...) <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de partenariats développés</i>	MT
	59. Soutenir un projet lié à la thématique de la Trappiste de Rochefort <i>Fait/en cours/ pas fait</i>	MT

4.3. Augmenter de 5% le nombre de nuitées touristiques sur la commune d'ici 2025	60. Organiser des séances de sensibilisation liées aux hébergements touristiques <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de séances organisées</i> <i>Nombre de participants</i>	CT
	61. Accompagner un projet hôtelier sur la commune <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de projets suivis</i> <i>Nombre de chambres créées</i>	MT
	62. Elaborer un guide à destination des personnes souhaitant ouvrir un gîte, des chambres d'hôtes, etc. <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de guides distribués</i>	MT
OBJECTIFS LONG TERME	ACTIONS	DELAI
4.4. Développer une stratégie touristique d'ici 2028	63. Réaliser une étude sur les besoins et attentes des touristes <i>Fait/en cours/ pas fait</i>	CT
	64. Créer une plate-forme touristique (table-ronde du tourisme) regroupant les différents acteurs locaux liés au secteur touristique <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de réunions organisées</i> <i>Nombre de participants aux réunions</i>	CT
	65. Contribuer à la mise en place d'un outil interactif à destination des touristes afin de leur présenter les sites touristiques mais aussi les entreprises, commerces et producteurs locaux <i>Fait/en cours/ pas fait</i>	LT

5. L'AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI (A.L.E.).

PRÉSIDENT : *M. Julien Defaux*



AGENT D'ACCUEIL : *Mme Marie-Christine GOOSSE, Mme Anne-Catherine PICQUET*

HORAIRE D'OUVERTURE

Mardi et vendredi de 8h30 à 12 h, l'après-midi sur rendez-vous. Lundi et mercredi sur rendez-vous uniquement.

OBJET

Permettre la rencontre entre l'offre et la demande de travail en matière de petits jobs de proximité.

RENSEIGNEMENTS UTILES POUR LES UTILISATEURS

- Les services ALE sont accessibles aux :
 - *personnes physiques,*
 - *associations non commerciales (ASBL, Associations de parents, ...),*
 - *établissements scolaires,*
 - *horticulteurs et agriculteurs (sous certaines conditions).*
- Les services sont payants :
 - *coût horaire : € 5.95 sous forme de chèque ALE (possibilité de déduction fiscale),*
 - *frais de déplacement éventuel (30 cents/ km aller-retour).*
- Vous êtes gagnant parce que l'ALE est un bon moyen de faire des économies :
 - *de temps (un simple « coup de fil » et votre problème est résolu),*
 - *d'argent (coût modique),*
 - *d'impôts (déduction fiscale des charges ALE),*
 - *de risques (assurances adéquates et gratuites).*

INFORMATIONS RELATIVES AUX TRAVAILLEURS

- Tout chômeur complet indemnisé de longue durée ou bénéficiaire du revenu d'intégration inscrit régulièrement dans une ALE a le droit de travailler pour une agence locale pour l'emploi.
- Rémunération : 4,10 euros nets d'impôts en plus des allocations de chômage.
- Avantages :
 - *un complément de revenus net d'impôts,*
 - *assurance accident de travail,*
 - *assurance responsabilité civile,*
 - *réinsertion sociale,*
 - *autorisation de travailler en toute légalité dans l'entièreté de la Belgique,*
 - *accès à des formations gratuites (accueil extrascolaire, informatique, gardiennage...)*

ACTIVITÉS AUTORISÉES EN ALE

- Aux personnes physiques :
 - *aide au petit entretien du jardin : tonte de pelouse, taille des haies...*
 - *aide à l'accomplissement de formalités administratives.*
 - *Aide à la surveillance d'enfants ou de personnes malades*
 - *Aide à la surveillance d'animaux en l'absence des propriétaires*
- Au profit des associations non commerciales :
 - *petits travaux d'aménagement et d'entretien des locaux refusés par les professionnels en raison de leur faible importance,*
 - *remise en ordre avant et après une activité (foires, fêtes, expositions,)*
 - *dactylographie de documents en cas de surcharge de travail,*
 - *aide ponctuelle lors d'une manifestation, accompagnement enfants,*
- **Au profit des établissements d'enseignements :**
En plus des activités autorisées ci-dessus,
 - *surveillance ou accompagnement d'enfants à des activités de loisirs,*
 - *animations et activités parascolaires,*
 - *nettoyage occasionnel,*
 - *accueil des enfants avant et après l'école,*
- **Au profit des horticulteurs :**
 - *travaux de plantations, de semis, repiquages,*
 - *récolte des pommes de terre, de fraises, ...,*

▫ **Au profit des agriculteurs :**

Travaux agricoles dans le cadre du semis, du désherbage, de la récolte ou de l'enlèvement des produits agricoles, du champ ou de la prairie (il s'agit exclusivement de travail manuel, à l'exclusion de la conduite de machines agricoles et du travail avec des produits chimiques ou pesticides).

6. LA MAISON DE L'EMPLOI.

RESPONSABLE : Brigitte MOSSERAY

Conseillères : Emmanuelle DEMELENNE
Annick ROBAYE

Assistante administrative : Isabelle COLSON

Adresse : rue Sous-le-Château, 1 a - Rochefort

☎ : 084/380.120 – 📠 : 084/380.129

💻 : www.leforem.be ✉ : maisondelemploi.rochefort@forem.be



La situation COVID de cette année particulière a impacté le travail de l'équipe, l'offre de service de la Maison de l'emploi ainsi que les modalités d'interaction avec notre public durant cette année.

<i>Lundi</i>	<i>8 h 30 – 12 h 30</i>	<i>Sur rendez-vous</i>
<i>Mardi</i>	<i>8 h 30 – 12 h 30</i>	<i>Sur rendez-vous</i>
<i>Mercredi</i>	<i>8 h 30 – 12 h 30</i>	<i>Sur rendez- vous</i>
<i>Jeudi</i>	<i>8h30 – 12h30</i>	<i>Sur rendez-vous</i>
<i>Vendredi</i>	<i>8 h 30 – 12 h 30</i>	<i>Sur rendez- vous</i>

PRÉSENTATION

La Maison de l'Emploi est issue d'un partenariat de base entre Le FOREM et les Villes et C.P.A.S. de Rochefort et Houyet. La « Maison de l'Emploi » est une plate-forme partenariale. Au sein de celle-ci, l'Office régional wallon de l'emploi et de la formation professionnelle y déploie son rôle de régisseur, ensemblier du marché de l'emploi, avec la volonté d'y associer étroitement les instances et les partenaires locaux. La structure est également inscrite dans un réseau de collaborations multiples au sein du FOREM avec les autres Maisons de l'Emploi de Wallonie, au nombre actuel de 56.

De plus, la Maison de l'Emploi met gratuitement à disposition des utilisateurs les outils nécessaires à leur recherche d'emploi :

- *les offres d'emploi mises à jour du FOREM ;*
- *les annonces et articles dans la presse locale et régionale ;*
- *la documentation sur la législation, l'emploi, la formation, le marché de l'emploi (plus de 250 ouvrages et revues) ;*
- *téléphone, fax, imprimante, photocopieuse, scanner et ordinateurs connectés à Internet ;*
- *des activités permanentes et/ou ponctuelles.*

LES ACTIONS 2020-2021

Au niveau des partenaires, la Maison de l'Emploi a organisé les actions suivantes :

- *Entrée en job coaching (partenaire Mirena) ;*
- *Aide au CV et recherche d'emploi (partenaire Plan de Cohésion Sociale de Rochefort) ;*
- *Formation bilan professionnel « Photo job » (partenaire Rise Smart)*
- *Permanence à destination d'un public AVIQ (partenaire AVIQ)*
- *Permanence sociale (partenaire Le Forem)*
- *Permanence Service Migrants (conseiller migrant Forem)*
- *Formation Auxiliaires de ménages en Titres services (Forem Compétences)*

En volume de participants, cela représente :

- *55 participants aux actions collectives de nos partenaires ;*
- *60 participants à des actions individuelles de nos partenaires ;*

Par ailleurs, l'équipe est impliquée dans les processus suivants :

- *Accompagnement individualisé pour demandeurs d'emploi : 384 nouveaux accompagnements effectués, dont 134 à Rochefort et 73 à Houyet cette année ;*
- *Transmission individualisée d'offres d'emploi : 458 offres transmises.*
- *Parmi les fins d'accompagnement, nous comptabilisons 91 sorties vers l'emploi pour Rochefort, soit 41 % des fins d'accompagnement. Pour Houyet, nous avons 32 sorties vers l'emploi, soit un taux de 33%.*

En 2020, la convention cadre FOREM-CPAS de Rochefort et Houyet aura touché 36 personnes réparties de la manière suivante : Jeunes : 19 personnes - Art. 60 : 4 personnes - Primo arrivants : 15 personnes. Cette convention vise, en priorité, le renforcement de l'articulation entre les services et l'accompagnement conjoint des bénéficiaires, différentes rencontres entre les travailleurs des deux services ont été organisées pour une meilleure connaissance réciproque et favoriser les échanges réguliers. Ces rencontres ont grandement facilité l'articulation et l'efficacité de nos actions d'insertion.

Pour soutenir l'insertion des différents publics, les conseillères de la maison de l'emploi contribuent, avec divers partenaires de l'insertion et acteurs économiques (ALE, ADL, CPAS), à l'alimentation d'une page Facebook. Cette page relaie des offres d'emploi, de formations et d'informations sur le marché de l'emploi de Rochefort, Marche, Ciney et Libramont et des alentours (Famenn-Ardenne).

L'ACTIVITÉ DE LA MAISON DE L'EMPLOI

La Maison de l'Emploi a été fermée au public pendant une grande partie de l'année. La réception du public reprend depuis le mois de juillet sur rendez-vous.

Le service a été rendu à distance soit par téléphone ou via l'adresse mail de la Maison de l'Emploi.

En reprenant l'origine des actes administratifs en 2020, nous constatons que le nombre de démarches administratives en présentiel (inscription, réinscription, délivrance d'attestation, changement d'adresse, passeport APE...) baisse de manière importante (de 1596 à 519 actes). En effet, suite à la crise Covid, la Maison de l'emploi et ses usagers ont dû s'adapter aux consignes de confinement et de réduction des contacts.

Nous constatons également une augmentation de l'utilisation par les usagers des actes administratifs gérés par téléphone, courrier ou mail au sein de la Maison de l'emploi de (527 à 1039).

Au niveau des demandeurs d'emploi de la Maison de l'emploi de Rochefort, l'impact de la crise est bien mesurable. Ainsi, si nous comparons la période du 16/03 au 31/12/2019 et celle du 16/03/2020 au 31/12/2020, nous constatons donc une augmentation de 18% (256 en 2020 contre 210 en 2019) des personnes qui se sont réinscrites après la perte d'un emploi.

Sur ces 256 personnes, les conseillers de la Maison de l'emploi ont remis une ou plusieurs offre(s) d'emploi à 234 personnes. 15 personnes ont bénéficié d'un suivi à distance.

Action santé

Le secteur de la santé est sous pression dans le cadre de la crise sanitaire

Concrètement, il nous a été demandé de mobiliser vers l'insertion les demandeurs d'emploi inscrits sur ces secteurs (paramédicale et logistique) c'est-à-dire de les contacter, de s'assurer qu'ils sont bien positionnés sur ces métiers, de leur remettre des offres correspondantes à leur situation et/ou de faire le suivi des offres remises précédemment.

En ce qui concerne les demandeurs d'emploi rochefortois, 28 personnes ont été visées par cette action à partir du mois de novembre 2020.

- Nous avons un taux de prise en charge de 75% du public visé : (7 personnes n'ont pas été prise en charge car elles n'étaient plus positionnées sur ces métiers ou n'étaient pas en situation de reprendre le travail (sous Inami ...))
- Sur les 21 personnes contactées, 16 ont bénéficié de la remise d'une ou plusieurs offre(s) d'emploi (76%). 4 d'entre elles ont eu une sortie positive pour travail ou formation.

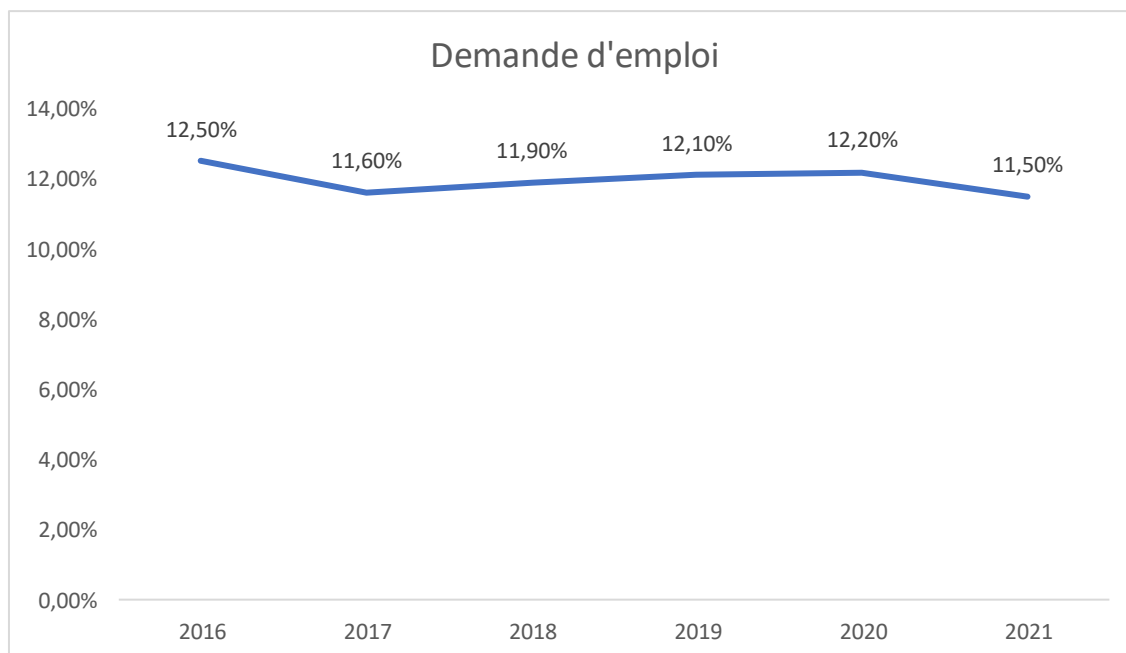
LES CHIFFRES

Septembre 2021

Demande d'emploi locale	Rochefort	Houyet	Tranches d'âges	Rochefort	Houyet
D.E. (CCI + en stage d'attente)	523	196	De 18 à 30 ans	260	77
Autres D.E. inoccupés	136	34	DE 30 à 40 ans	118	48
Total	659	230	+ de 40 ans	281	105
Population active	5723	2310			
Taux de demande d'emploi*	11.50%	10%	Durée d'inoccupation	Rochefort	Houyet
			Moins de 6 mois	190	65
Niveaux d'études des D.E.	Rochefort	Houyet	6 mois à 1 an	75	30
Primaire	145	31	1 à 2 ans	132	48
Secondaire inférieur	150	56	2 à 5 ans	166	62
Secondaire supérieur	233	89	Plus de 5 ans	96	25
Etudes supérieures,	92	45			
Apprentissages, autres	39	9			

**Le taux de demande d'emploi n'est pas le taux de chômage. C'est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés et la population active totale. Source : A.M.E.F. du FOREM au 30.09.2017*

Un tableau de l'évolution de la demande d'emploi sur la commune met en évidence une légère remontée en 2018, 2019 et 2020 et une légère diminution en 2021.



Le budget dédié par LE FOREM d'une part (personnel, matériel), par les communes et CPAS de Rochefort et Houyet d'autre part (bâtiments, assurances, mise à disposition de personnel) permet le maintien de 3 équivalents temps plein pour assurer le fonctionnement, à raison de 22,5 heures d'ouverture par semaine (permanence comprise) et de 27 heures consacrées à l'accompagnement individualisé. Il convient de signaler que l'administration communale de Houyet contribue au fonctionnement de l'antenne par la mise à disposition de la connexion Internet, fax, téléphone et espace documentaire. Le CPAS de Rochefort assure la mise à disposition d'une accompagnatrice sociale, à raison de 0,5 à 1 jour/semaine.

6. L'AIDE ET L'ACTION SOCIALES

1. LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE.

ADRESSE : rue du Square, 7 A – Rochefort

☎ : 084/220.650 - **📠 :** 084/220.679



LE CONSEIL DE L'AIDE SOCIALE

Le CPAS est administré par le Conseil de l'Action Sociale composé comme suit :

- PRÉSIDENTE :
 - *Mme Janique LEJEUNE*
- MEMBRES :
 - *M. Pierre VUYLSTEKE,*
 - *Mme Patricia LEVOISIN,*
 - *Mme Andrée MARTIN*
 - *M. José RENAULT*
 - *Mme Murielle FRANCOU*
 - *Mme Marie-Christine de BARQUIN*
 - *M. Jean-Marie HENIN*
 - *M. Jean-Pierre HAMTIAUX*

La Directrice générale : Mme Fany DUBOIS

La Directrice financière : Mme Bénédicte DUBOIS

LE BUDGET

Le budget de l'exercice 2021 du C.P.A.S. s'établit au montant de 12.514.681,78 € (après MB1) en recettes et en dépenses au service ordinaire ; il est en augmentation de 56.821,19 € (budget 2020 après MB2).

Le montant de l'intervention communale est fixé à 1.581.824,16 €.

Le budget extraordinaire prévoit des dépenses à hauteur de 585.0000,00 €.

L'ACTIVITÉ DU C.P.A.S. DE ROCHEFORT

Les missions d'un Centre public d'action sociale sont nombreuses. L'objet social de celui-ci est de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Bien que la notion de dignité humaine ne soit pas définie avec précision, il s'agit d'un objectif à atteindre, qui peut être différent pour chaque individu compte tenu de sa problématique.

Les problèmes rencontrés peuvent être liés à des moyens financiers insuffisants. On parlera alors d'aides sociales financières ou matérielles.

Ils peuvent être tout aussi bien d'ordre pratique, comme par exemples :

- *difficultés de déplacement, de mobilité ;*
- *difficultés de préparer un repas ;*
- *difficultés de vivre de manière autonome ;*
- *nécessité d'un suivi administratif ;*

- *nécessité d'un suivi de gestion budgétaire ;*
- *nécessité d'accès à un logement ;*
- *nécessité d'accès aux soins de santé ;*
- *nécessité d'aide aux tâches quotidiennes ;*
- *difficultés à couvrir les charges courantes (eau, chauffage, électricités) ;*
- *l'hébergement en maison de repos et de soins « Résidence Préhyr ».*
- ...

Les missions du C.P.A.S. visent à répondre à des besoins multiples qui touchent tous les âges et toutes les catégories de la population.

Les aides qui sont consenties revêtent différentes formes ; parmi, celles-ci on peut dégager trois grandes catégories :

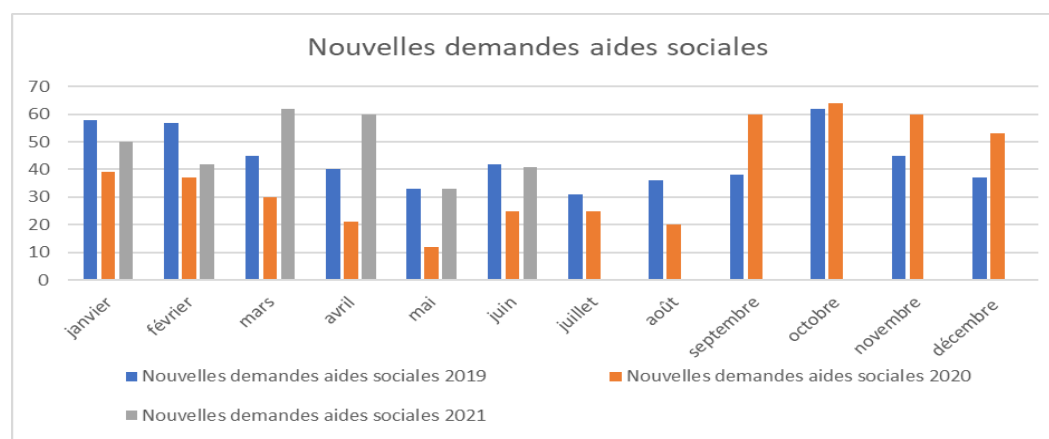
1. *Les conseils et informations ;*
2. *Les aides matérielles et financières ;*
3. *Les services proposés.*

LES AIDES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

L'aide sociale classique imposée par la loi du 8 juillet 1976 organique des C.P.A.S. comprend les possibilités suivantes après enquête sociale et suivant l'état de besoins :

- Aide sociale en espèces (en argent), laquelle peut être assortie d'une condition de remboursement ;
- Aide sociale en nature, c'est-à-dire le paiement de fournisseurs, l'aide alimentaire..... ;
- Avances sur prestations sociales qui visent à faire l'avance sur :
 - *des allocations de chômage.*
 - *des allocations pour personnes handicapées.*
 - *des indemnités de maladie.*
 - *des indemnités d'invalidité.*
 - *de la pension de retraite ou de survie*
 - *des allocations familiales.*
- Prise en charge de frais d'hébergement en maison de repos, lorsque les ressources du résident et de ses débiteurs d'aliments s'avèrent insuffisantes ;
- Intervention dans le paiement des loyers ;
- Paiement de garanties locatives ;
- Intervention dans les frais de logement (fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, de gasoil,...) ;
- Intervention dans les frais médicaux, pharmaceutiques et paramédicaux ;
- Intervention sociale en faveur des demandeurs d'asile (aide en espèces, frais liés à la santé.....).

Ce dernier type d'intervention est normalement financé intégralement par l'Etat fédéral.



Nb : Seuls 6 mois sont comptabilisés en 2021

LE DROIT À L'INTÉGRATION SOCIALE.

Le droit à l'intégration sociale sous la forme d'un revenu d'intégration est toujours une aide financière.

Le montant de cette aide est déterminé par la loi du 26 mai 2002 et ce en fonction de la situation du ménage :

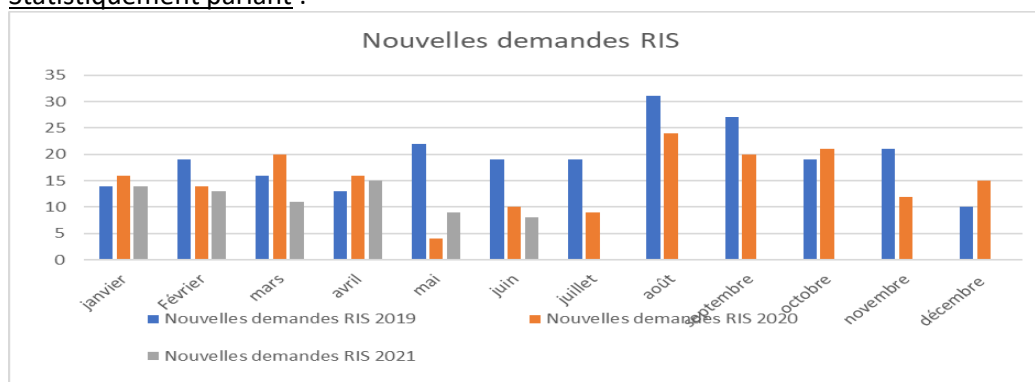
- Cohabitant
- Isolé
- Personne avec famille à charge.

Une fois le droit à l'intégration sociale accordé, le bénéficiaire doit respecter certaines conditions :

- Pour les moins de 25 ans, un projet individualisé d'intégration sociale est conclu reprenant les engagements de chacun mais aussi les devoirs de chacun (se présenter aux entretiens fixés, aux ateliers sociaux, aux formations, rechercher un emploi, ...)
- Une révision annuelle est effectuée au moins une fois par an pour vérifier que les conditions sont toujours remplies pour bénéficier du droit à l'intégration sociale.
- Le bénéficiaire du droit à l'intégration sociale doit informer de tout changement dans sa situation sociale, familiale et financière et ce dans les plus brefs délais.

Voici les chiffres demandés. En comparaison avec l'année 2019, on observe que les chiffres évoluent comme suit :

Statistiquement parlant :



Nb : Seuls 6 mois sont comptabilisés en 2021

Au regard du mois de janvier 2021, il apparaît que les éléments suivants :

- **237 bénéficiaires** soit une augmentation de 7.24 % par rapport à janvier 2020 et de 13.40 % par rapport à 2019.
Ce nombre de bénéficiaires est constant depuis octobre 2020. Notons que la charge de travail n'est pas nécessairement linéaire avec l'augmentation du nombre de dossiers. En effet deux autres éléments peuvent expliquer celle-ci :
 - Mouvements d'entrées et de sorties suite à des déménagements et l'instabilité dans l'occupation professionnelle ;
 - Recalculs générés par des occupations aux revenus professionnels fluctuants.
- **114 hommes et 123 femmes**

Répartition par catégorie

Isolés	33 %
Cohabitant	30 %
Personne avec famille à charge monoparental	21 %
Personne avec famille à charge (couple + enfants)	13 %
Partage de catégorie selon la présence des enfants en cours de mois	3 %

Répartition droit complet ou complément

157 taux complets soit 66 %

Et donc 44 % des dossiers (au nombre de 80) sont donc des compléments à des revenus insuffisants :

- ➔ Aux revenus des ascendants/descendants pris partiellement en compte dans le calcul du droit : 19 dossiers ;
- ➔ Aux allocations familiales : il s'agit pour la plupart des étudiants qui vivent seuls, perçoivent eux-mêmes lesdites allocations. 12 dossiers au total et pour 4 d'entre eux viennent se greffer une pension alimentaire ;
- ➔ A des biens mobiliers ou immobiliers (10 dossiers) ;
- ➔ À des revenus de remplacements de allocations de chômage, pension de survie, indemnités de maladie) : 6 dossiers ;
- ➔ Autres pensions alimentaires : 4 dossiers ;
- ➔ A des revenus professionnels.

Répartition par âge

18-25 ans	31 %
25- 40 ans	35%
40 55 ans	26 %
+ 55 ans	9%

GUIDANCE BUDGÉTAIRE.

Différentes personnes ou familles sont suivies actuellement dans le cadre d'une guidance budgétaire.

Les premiers objectifs de la guidance sont :

1/ de dresser un état des lieux du budget.

2/ d'envisager les moyens les plus appropriés pour assainir la situation (travail de guidance, relais vers un service de médiation de dettes, vers le G.A.P.S., d'autres partenaires...).

3/ de veiller à la mise en place des mesures nécessaires pour apurer les dettes par l'orientation vers un service de médiation de dettes.

Au-delà de ce premier travail d'état des lieux, les objectifs de la guidance sont variables, car ils sont fonction, d'une part, de l'histoire de chacun et, d'autre part, de sa capacité à reprendre à terme une autonomie dans la gestion.

L'implication des bénéficiaires dans le suivi de la gestion et une collaboration sont indispensables car l'objectif est de viser à une reprise d'autonomie dans la gestion de leur budget.

Nombre actuel de guidances budgétaires au 27-07-2021 : 49 dont 2 liées à l'admission en maison de repos et de soins hors commune.

L'encadrement du service guidance s'inscrit dans un travail de prévention : apporter des outils de gestion et assurer un travail de réflexion afin d'éviter que ne se reproduisent les mêmes comportements qui ont conduit à l'endettement.

Un outil de gestion est mis en place depuis plusieurs années maintenant pour garantir la régularité du paiement des loyers et préserver par la même le logement.

Il s'agit d'une guidance budgétaire comprenant une gestion budgétaire réduite au paiement du loyer, des charges fixées dans le contrat de bail et la constitution de la garantie locative...

Nombre actuel de comptes de guidance visant à garantir le paiement des loyers et des charges s'élève à 45.

Une diminution est observée par rapport à 2020 car l'autonomie a été visée pour certaines personnes dans la mise en place de la garantie de paiement via des domiciliations.

LA MÉDIATION DE DETTES ET LE RÈGLEMENT COLLECTIF DE DETTES.

Le C.P.A.S. de Rochefort est agréé par la Région Wallonne pour agir en tant que médiateur de dettes. L'accompagnement et le suivi se font de la manière suivante :

- 1) Le service médiation de dettes est accessible téléphoniquement et sur rendez-vous chaque jour ouvrable ; c'est lors de ce premier contact que le médiateur donne les informations relatives aux diverses pistes possibles, leur procédure et les enjeux.
- 2) La médiation de dettes débute toujours par une analyse budgétaire afin d'avoir un état des lieux de la situation financière de la personne (retrées, charges, dettes).
- 3) Sur base de la situation financière et de l'état d'endettement, le médiateur recherche avec le futur médié la solution la plus adaptée, laquelle peut être :
 - La médiation amiable : Le médiateur de dettes agit comme intermédiaire entre Un débiteur et ses différents créanciers afin de négocier des délais de remboursement. La personne conserve la gestion de ses revenus et paiements. Le nombre de dossiers actuellement actifs en médiation amiable s'élève à 13.
 - Le règlement collectif de dettes : Procédure judiciaire. Le C.P.A.S. aide à la rédaction des requêtes et à l'introduction de celles-ci auprès du Tribunal du Travail de l'arrondissement judiciaire dont dépend la personne.

Le nombre de requêtes introduites de 01/09/2020 au 30/08/2021 s'élève à 15.

En cas de recevabilité de la demande, le C.P.A.S. de Rochefort peut être désigné en qualité de médiateur de dettes. Le médiateur désigné devra alors établir une proposition de plan de règlement des dettes qui devra être validée par le Tribunal et sera dès lors opposable aux différents créanciers.

C'est le médiateur qui percevra les ressources de la personne. Le Règlement collectif de dettes permet de rétablir une situation financière saine et de rembourser l'endettement selon les capacités de la personne surendettée tout en maintenant la possibilité pour cette personne de mener une vie conforme à la dignité humaine. Nombre de dossiers actuellement actifs en RCD s'élève à 22.

A la prolongation de la crise sanitaire en 2021, viennent s'ajouter les conséquences des inondations de juillet 2021, et leurs répercussions économiques et sociales à venir. Le service médiation de dettes reste vigilant à toutes nouvelles demandes et réponses adaptées à de nouveaux profils d'endettement.

FONDS FÉDÉRAUX 2021 : AFFECTATION DES MOYENS DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION SOCIALE ET CULTURELLE ET DES MESURES SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA PAUVRETÉ INFANTILE.

Le Conseil de l'action sociale depuis 2006 utilise la subvention octroyée dans le cadre des mesures fédérales de promotion de la participation sociale et l'épanouissement culturel et sportif des usagers des services du C.P.A.S.

Cette action est renouvelée d'année en année en essayant d'innover d'une année à l'autre.

Pour 2021, nous disposons d'un montant total de 20.226 €.

Vu le contexte particulier de cette année liée à la crise du coronavirus, il n'a pas été fixé de limites pour l'utilisation de ce fonds comme c'est le cas les autres années. En effet, habituellement, une répartition est respectée selon qu'il s'agit d'activités de participation sociale et culturelle, de modules collectifs ou d'aides pour lutter contre la pauvreté infantile.

Le Conseil de l'Action Sociale du 14 avril 2021 a néanmoins fixé des budgets pour les actions suivantes :

- * 5.000 € pour les modules collectifs ;
- * 5.304 € pour les actions individuelles – mesures générales ;
- * 1.100 € pour les articles 27 ;
- * 2000 € pour les mesures de lutte contre la fracture numérique ;
- * 3.150 € pour les mesures individuelles – mesures pauvreté infantile ;
- * 2.350 € pour les kits scolaires ;
- * 500 € pour les mesures collectives dans le cadre de l'île aux familles.

L'année 2021 tout comme l'année 2020 a été perturbée par l'épidémie de coronavirus ayant pour effet de suspendre pendant plusieurs mois les ateliers sociaux.

De plus, l'accent a été mis sur les mesures pour lutter contre la fracture numérique.

FONDS FÉDÉRAUX 2021 : AFFECTATION DES MOYENS DANS LE CADRE DU FONDS COVID-19.

L'année 2021 est toujours impactée par la crise inédite rencontrée, liée à l'épidémie de coronavirus. De nombreuses initiatives sont prises pour compenser au mieux les effets néfastes de cette crise pour le citoyen.

Les CPAS se sont vu confier des moyens financiers importants via la création du Fonds COVID 19. Le CPAS de Rochefort dispose d'une subvention de 142.419 € pour l'octroi d'aides sociales et d'un montant de 12.384 € pour des frais de personnel. La période de subvention court du 1er avril 2020 au 31 décembre 2021.

Vu le montant important de la somme confiée au CPAS de Rochefort pour permettre de répondre localement aux besoins du public impacté par la crise COVID 19, un agent a été mandaté pour la gestion de ce fonds afin d'identifier les usagers concernés par cette subvention, assurer l'information, réfléchir à des modalités d'interventions adaptées aux besoins spécifiques notamment en ce qui concerne le soutien numérique.

A quelques mois de la fin de cette subvention, force est de constater qu'il n'a pas été requis de faire face à un afflux important de demandes de citoyens touchés directement par cette crise.

Le CPAS a communiqué à plusieurs reprises sur les aides existantes, a sensibilisé les travailleurs sociaux sur les difficultés potentielles rencontrées par un public différent de celui touché habituellement, a relayé les informations aux partenaires clés de la région (Le Forem, les médecins, ...) mais malgré les efforts consentis certaines personnes qui auraient pu être aidées n'ont pas franchi la porte du CPAS. Une analyse plus complète sur les difficultés à activer ce fonds sera à réaliser début 2022.

FONDS FÉDÉRAUX 2021 : AFFECTATION DES MOYENS DANS LE CADRE DE LA MESURE « ZOOM 18-25 ANS ».

Dans le cadre de la crise sanitaire traversée par notre pays, le gouvernement fédéral a décidé de soutenir les jeunes et les étudiants par l'intermédiaire des CPAS.

Le CPAS de Rochefort s'est vu attribuer à un montant de 30.841 € couvrant la période du 01/04/2021 au 31/12/2021.

Cette subvention a pour objectif de soutenir financièrement ce public impacté par la crise afin de lever les freins à une réussite soit dans le cadre de l'année académique soit en matière d'intégration sur le marché de l'emploi.

L'aide sociale peut prendre diverses formes dans divers domaines.

Le CPAS a communiqué à différents niveaux : les réseaux sociaux, le site internet, les écoles, les PMS, les centres des jeunes, mais aussi lors d'entretiens individuels avec le public 18-25 ans.

A ce stade-ci, une demande spécifique couverte par cette subvention a été émise.

Avec la rentrée scolaire, des besoins pourraient s'exprimer et se concrétiser en demande d'aide sociale.

FONDS FÉDÉRAUX 2021 : AFFECTATION DES MOYENS DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION « BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE ET MESURES SANITAIRES ».

Cette subvention poursuit deux objectifs :

- réduire les effets néfastes des mesures de confinement qui ont renforcé l'isolement et les problèmes psychologiques des personnes les plus précarisées ;
- poursuivre la sensibilisation de usagers aux mesures de prévention dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19.

Un montant de 12.384 € a été confié au CPAS de Rochefort et couvre la période du 01/12/2020 au 31/12/2021.

Les actions suivantes ont été mises en place par le CPAS :

- organisation d'un atelier de paroles ;
- aides individuelles pour la prise en charge des frais liés à des consultations psychologiques ;
- réalisation de 500 trousseaux « COVID » contenant des masques, gel hydroalcoolique, savon et brochures ;
- réalisation de 700 brochures informatives sur les aides psychologiques qui ont été diffusées lors des entretiens individuels, dans les trousseaux « Covid » mais aussi auprès des médecins généralistes de notre commune.

REPAS À DOMICILE.

Le service des livraisons de repas froids à domicile a distribué 23.333 repas en 2020 avec une moyenne journalière de 65 repas livrés quotidiennement dans toutes les sections de l'entité rochefortoise. Le concept de livraison froide des repas mis en place courant 2011 permet à chacun des usagers de prendre son repas à l'heure qui lui convient étant donné que le repas est livré le jour avant, avec le choix entre deux menus. En outre, la liaison froide est plus sécurisante en matière de consommation et conservation des aliments.

En 2020, ce service a permis, durant la crise Covid19, d'assurer la livraison de repas aux personnes qui fréquentaient le restaurant social « Accueil Famenne », en guise d'alternative.

Le nombre de demandes s'est accru durant cette période avec une moyenne journalière de plus 65 repas.

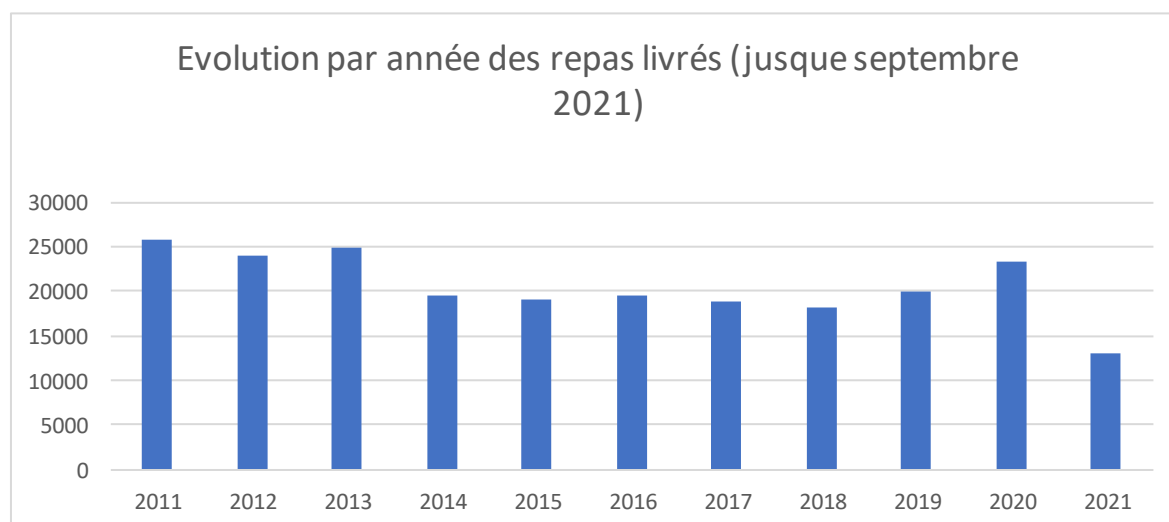
En 2021 l'effet pandémie a été prolongé et à celle-ci sont venus se greffer les effets des inondations du mois juillet 2021.

Les sinistrés ont fait appel au service pour pallier au manque d'équipements pour cuisiner dans leurs logements sinistrés.

Au vu du tableau ci-dessous, il est constaté une diminution des livraisons compte tenu notamment de la crise sanitaire, des inondations de juillet, ... :

Voici le relevé des statistiques annuelles durant les 10 dernières années.

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (jusque fin septembre)
25776	23942	24755	19591	19039	19534	18886	18077	20022	23333	12940



Par ailleurs, depuis le 16 septembre 2019, le CPAS fournissait les repas aux écoles maternelles et primaires des écoles communales du Rond-point à Rochefort, Jemelle, Mont-Gauthier, Eprave, Villers-sur-Lesse.

Ces repas scolaires ont été suspendus depuis la crise sanitaire en 2020 jusqu'au mois de septembre 2021 en raison de la prolongation de la pandémie Covid 19.

Depuis septembre 2021, les repas scolaires chauds sont à nouveau livrés aux écoles de Rochefort (rond-point), Jemelle, Eprave, Villers-Sur-Lesse et Mont-Gauthier.

SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL

Le staff est composé d'agents d'insertion, d'un job coach et d'accompagnatrices sociales.

Outre l'examen du respect de la condition de la disposition au travail des demandeurs du droit à l'intégration sociale (visée à l'article 3,5° de la loi du 26/05/2002) un travail d'accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chacun des bénéficiaires est mis en place.

Du 1/01/2021 au 31/08/2021, vingt-trois personnes sont ou ont été inscrites dans un processus de mise à l'emploi soutenu par le CPAS.

Des dispositifs distincts sont activés :

- A. Le CPAS est employeur et agit dans le cadre de l'article 60§7 de la loi organique des CPAS : 23 personnes concernées :
 - 3 au service buanderie de la MRS « Résidence Préhyr »
 - 4 techniciennes de surface à la MRS « Résidence Préhyr »
 - 3 au service technique de la MRS « Résidence Préhyr »
 - 1 aide-soignante de la MRS « Résidence Préhyr »

1 au service potagers Préhyr/CPAS
1 au service cuisine et chauffeur repas du CPAS pour les écoles.
1 au service Rochefort mobilité
10 mises à dispositions d'employeurs extérieurs : ASBL, entreprise d'économie sociale d'insertion,...

Pour la majorité d'entre eux, il s'agissait d'un contrat de travail dont la durée est nécessaire à l'ouverture du droit aux allocations de chômage. Pour les autres, il s'agissait d'une expérience professionnelle.

En plus de ces mises à l'emploi, le CPAS a impulsé au sein de ses services des contrats ALE dont l'objectif est double. L'acquisition d'une expérience professionnelle et la préparation du candidat à l'engagement sous contrat articles 60§7 : 10 personnes sont concernées, 3 ont déjà été mises en contrat, 4 vont bientôt être intégrées et les autres sont en attente.

B. Accompagnement vers l'emploi : Le CPAS encourage l'embauche auprès des entreprises avec l'article 61 mais indépendamment de ce soutien financier également. En effet, en 2021, aucun article 61 n'a pu être proposé mais 35 personnes ont travaillé auprès d'employeurs externes, avec des mesures à l'embauche du Forem et autres. (PFI – Contrat de formation IFAPME - SINE – IMPULSIONS - ...)

C. La mobilité est une thématique importante dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle. Le CPAS est intervenu pour le financement du permis de conduire dans plusieurs dossiers (Financement du permis B/C). L'octroi de tickets de bus et train ont également permis aux bénéficiaires de se rendre à des entretiens ou à des formations. 9 personnes ont bénéficié du « Passeport Drive », une mesure d'aide au permis de conduire en collaboration ont été distribués par le Forem.

D. Formations : Plusieurs personnes ont également été orientées, accompagnées et soutenues vers une démarche de formation (Canopée, FLE, formation qualifiante, IFAPME ou visant le perfectionnement).

Et notamment de multiples collaborations pour mener à bien nos missions : Forem en convention cadre, Bruzelle's, Accueil Famenne/L'élan, Art. 27, CCR, Compagnie buissonnière, chaîne du livre, les Ateliers 4D, CIDJ, ...

Outre l'accompagnement professionnel, l'accent est aussi porté sur l'accompagnement social. C'est ainsi que le CPAS de Rochefort développe des ateliers sociaux dans des domaines aussi diversifiés que la cuisine, un potager social, menuiserie, créativité.

En raison de la crise sanitaire actuelle, ces ateliers collectifs et donc les activités de groupe ont été suspendues. Le service a veillé au maintien du contact par le biais de communications téléphoniques régulières et la mise en place de vidéo conférence dans le respect du RGPD et du secret professionnel.

Depuis le 01/04/2021, la nouvelle accompagnatrice sociale du service a pu reprendre la gestion des ateliers sociaux. Après 1 an d'interruption complète des activités, le travail de remobilisation des participants fût une tâche ardue.

Recréer du lien, redéfinir les priorités, réinventer les ateliers sociaux au grès des mesures sanitaires en vigueur n'est pas chose aisée. Des ateliers sociaux ont été mis en place ; le succès fût mitigé.

En ce mois de septembre 2021, les activités reprennent avec enthousiasme, selon un programme élaboré sur mesure.

SERVICE ILA

Le CPAS de Rochefort possède des infrastructures ILA d'un total de 32 places, principalement réservées aux familles.

Au total, les ILA sont composées de deux structures communautaires (8 et 14 places) et de deux maisons unifamiliales (4 et 6 personnes).

Les places ILA sont principalement réservées aux personnes ayant obtenu un droit de séjour ou aux personnes ayant un haut taux de reconnaissance.

En conséquence, les mouvements au sein des infrastructures sont nombreux. Lorsque la personne a obtenu un droit de séjour, celle-ci doit trouver un logement personnel dans un délai assez court (2 mois avec 3 possibilités de prolongation d'un mois).

En 2020, il y a eu 12 entrées et 12 sorties pour un taux d'occupation total de 89%.

En ILA, le travail social est divers et varié entre le suivi de l'examen des procédures de protection internationale, le suivi médical, psychologique, l'accompagnement au niveau de l'apprentissage du français, le volet éducatif et la recherche de logement.

Avec le coronavirus, l'accompagnement des personnes a dû se réinventer via d'autres canaux de communication. Le présentiel a été remplacé en partie par le virtuel. Le lien entre le travailleur social et le résident reste très important et il a été maintenu durant toute l'année 2020 via les canaux de communications (email, appel, WhatsApp, ...).

Depuis 2021, le travail est divisé entre des périodes de présentiel et de télétravail.

Au niveau du présentiel, les bureaux des assistantes sociales se trouvent au sein même des structures. Les deux travailleurs sociaux sont présents dans les deux structures communautaires à tour de rôle. Cela permet d'être en contact avec chaque résident régulièrement.

Le service est composé de deux assistants sociaux, d'un agent administratif encadré par la cheffe de bureau spécifique.

LOGEMENT

Le CPAS est placé en première ligne lorsque les personnes éprouvent des difficultés au niveau logement. Le CPAS a donc voulu se donner les moyens d'apporter une réponse circonstanciée, sans préjudice de l'action des autres organismes en la matière.

Les différentes réponses apportées sont :

- La mise à disposition de deux logements d'urgence :

L'objectif est de gérer les situations de crise en mettant à disposition des maisons pour une courte période (deux fois 3 mois maximum).

Le premier logement est mis à disposition pour un ménage de 1 à 2 personnes. En 2020, le taux d'occupation était de 68%.

En 2020, dans le cadre d'un bail emphytéotique, la Ville de Rochefort a mis à disposition le logement sis Rue de l'abattoir 30 à Rochefort au CPAS de Rochefort lequel est voué à l'urgence. Celui-ci a été rénové et aménagé par le service technique du CPAS. Il est mis à disposition d'une famille depuis avril 2021. Il s'agit d'une maison pouvant accueillir une famille de 8 personnes maximum.

- La mise à disposition de trois logements de transit :

Trois appartements pouvant accueillir au maximum 6 à 8 personnes au sein d'un même immeuble situé à Jemelle. Le taux d'occupation en 2020 était de 99%.

La mise à disposition d'un logement de transit s'inscrit dans des périodes courtes (de 6 mois à 1 an maximum) temps nécessaire à l'accompagnement dans la recherche active d'un logement stable.

Le logement du rez-de-chaussée a été touché pour les inondations engendrant les frais d'une nouvelle chaudière au gaz. Le logement est cependant habitable.

- La mise à disposition de deux logements d'insertion :

Deux logements d'insertion situés à Jemelle et à Lavaux-Sainte-Anne sont mis à disposition de famille via des baux locatifs normaux (bail de courte durée ou de longue durée en fonction de la situation familiale). L'objectif est de garantir un accompagnement social visant à l'insertion sociale (utilisation adéquate du logement, respect des devoirs contractuels, obtenir une aide auprès des services existants, ...). Le taux d'occupation en 2020 était de 100%.

Le logement de Jemelle a été sinistré lors des inondations du 14 juillet dernier et de gros travaux sont à prévoir. La famille occupant ce logement a été relogée dans un des logements de transit.

- La mise à disposition de trois logements pour personnes précarisées :

Dans le cadre de la réaffectation de son patrimoine, le C.P.A.S. met à disposition, sur ses fonds propres trois logements de type « social » pour personnes précarisées.

Deux maisons familiales à Jemelle et une à Rochefort.

Trois familles sont ainsi logées dans des logements décents à loyer modéré.

Le taux d'occupation en 2020 était de 100%. La durée d'occupation des logements est fixée via des contrats de bail de longue durée (3-6-9). Une procédure d'expulsion est en cours pour l'un des logements, car celui-ci n'est plus adapté à la composition de ménage.

- La mise à disposition d'un logement pour personnes réinstallées :

Le CPAS possède une maison réservée au programme européen de réinstallation. Depuis 2015, le CPAS a accueilli trois familles dans ce logement. L'encadrement et la mise à disposition du logement sont fixés pour une durée d'un an, temps nécessaire à l'intégration progressive de ces familles. La dernière famille accueillie a quitté celui-ci pour un logement personnel le 01/07/2021.

Le bâtiment a été sinistré lors des inondations et de gros travaux sont à prévoir avant de pouvoir se réinscrire au programme de réinstallation.

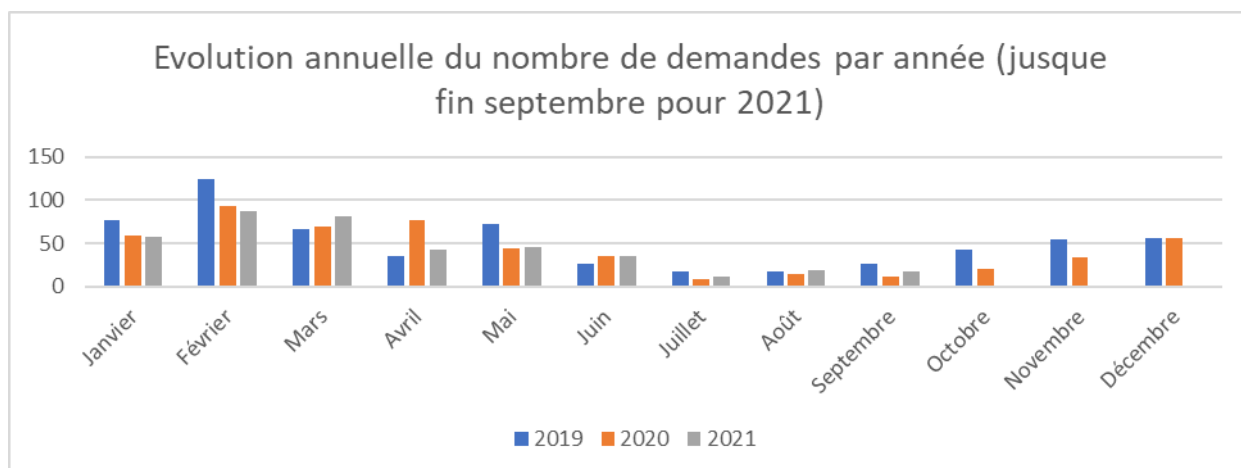
ALLOCATION DE CHAUFFAGE.

Le C.P.A.S. de Rochefort octroie des allocations de chauffages prévues par l'Etat fédérale : Les combustibles admis dans le cadre de cette allocation de chauffage sont uniquement : le gasoil de chauffage, le pétrole lampant et le gaz propane en vrac.

Les montants octroyés en 2019 atteignaient 64.454,62 (pour l'année 2019 complète (dont 617 demandes), 59.625,85 € (dont 522 demandes) en 2020 et pour l'année 2021 jusque fin septembre 43.898,12 € (dont 398 demandes).

Depuis le début de la crise sanitaire Covid 19 en 2020 et sa prolongation en 2021, les permanences « mazout » sont suspendues. Les demandes se font uniquement par écrit.

Il est constaté que le nombre de demandes est en baisse comme le démontre le graphique ci-dessous :



Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette diminution, à savoir :

- L'hiver et le printemps 2020-2021 ont été relativement doux. Les bénéficiaires ont peu commandé de mazout ;
- L'absence de permanence a un impact pour les usagers qui étaient coutumiers de celles-ci et qui n'osent pas introduire leur demande par écrit ;
- Certains usagers ont remplacé leur mode de chauffage mazout soit par le gaz de ville soit par des poêles à pellets dont les combustibles ne sont pas éligibles selon la circulaire du fonds mazout SPW ;
- Les inondations de juillet 2021 ont impacté beaucoup d'usagers dont les citernes à mazout ont été sinistrées et doivent attendre que les organismes assureurs leur permettent de remettre en état leur installation de chauffage et leur citerne et de refaire le plein en toute sécurité.

Il est probable que les chiffres 2021 en fin d'année atteindront des montants similaires à ceux de 2020.

GARANTIE DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET D'EAU.

Dans le cadre des dispositions régionales relatives aux obligations des distributeurs, les dispositifs suivants ont été utilisés :

- Commission locale de l'énergie (CLE) : du 01/01/2020 au 31/12/2020 la CLE a été saisie **34** fois mais ne s'est réunie que 7 fois, les situations se résolvant la plupart des cas au préalable suite à l'intervention du tuteur énergie et/ou du service social général.
- Droit de tirage dans le cadre du Fonds social de l'eau, lorsque l'utilisateur éprouve des difficultés à régler son fournisseur. Chaque année des moyens financiers sont dégagés (les moyens de 2020 s'élèvent à un total de 18.701,71 € dont 17.289,36 € ont été utilisés (**30** familles ont bénéficié de cette intervention en 2020).
- Fonds gaz électricité : des moyens financiers sont également dégagés par le fédéral pour intervenir au niveau curatif (intervention dans le paiement de factures d'énergie) et préventives (amélioration de l'équipement). **20** familles ont bénéficié de cette intervention en 2019 pour un total de 6.955,94 €.

SERVICE ÉNERGIE.

En 2020, le travail du tuteur a été particulièrement impacté par la crise sanitaire.

Le télétravail et l'impossibilité de visiter les logements ont limité le travail du tuteur à un accompagnement des bénéficiaires par téléphone. Le nombre de ménages ayant fait l'objet d'une visite à domicile a été réduit de 75% par rapport à 2019.

79 ménages ont bénéficié d'un accompagnement du tuteur. 26 ont bénéficié d'une visite à domicile et près de 80 ont bénéficié d'une intervention auprès des fournisseurs d'énergie. L'accompagnement des ménages s'est poursuivi notamment dans le cadre de la suspension du rechargement des compteurs à budget durant le confinement et de la mise en place des mesures d'accompagnement "COVID".

A défaut de pouvoir proposer de nouvelles mesures visant à réduire la consommation énergétiques des logements, le tuteur a essentiellement veillé à l'exécution des mesures prises précédemment et il a accompagné les bénéficiaires dans leurs démarches : reprise des énergies, signatures de contrats de fourniture, obtention du tarif social, demande de plans de paiement et d'intervention du Fond gaz-électricité, gestion des compteurs à budget, informations quant au tarif social conjoncturel,...

L'année 2021 a démarré comme 2020. Il a fallu attendre la mi-mars pour doucement reprendre les visites à domicile lorsqu'il n'était pas possible d'apporter une solution en distanciel.

Depuis les inondations de juillet 2021, l'essentiel du travail du tuteur énergie est lié à la gestion des conséquences de la crise :

Assistance dans les démarches de pour clôturer les contrats de fourniture des logements sinistrés (électricité, gaz, eau) et de reprises des énergies lors des emménagements consécutifs ;

Vérification du statut de client protégé et protégé conjoncturel ouvrant l'accès du tarif social pour la fourniture d'électricité et de gaz ;

Comparaison des tarifs des fournisseurs de gaz ou d'électricité, aide au choix d'un fournisseur et à la souscription d'un contrat pour les nouveaux logements ;

Contact avec les fournisseurs ou le gestionnaire de réseau dans le cadre de difficultés face à des factures, de procédures de lacement de compteurs à budget ou de coupures ;

Assistance dans le cadre de l'utilisation de compteurs à budget ou des relevés des index notamment au moment de quitter un logement sinistré ;

Information quant aux aides disponibles : tarif social, prime MEBAR, Fond Gaz électricité, Fond de l'eau, primes énergie, ...

En outre, le tuteur a participé aux réflexions relatives à la fourniture aux sinistrés de systèmes de chauffage ou de déshumidification ainsi qu'à celle concernant de nouveaux appareils électroménagers.

Au 30/08/2021, pas moins de 102 ménages ont eu recours aux services du tuteur énergie et 12 visites à domicile ont pu être réalisées.

Le volet "sensibilisation des bénéficiaires" est reporté à 2022.

ILE AUX FAMILLES.

Principe : Dans le cadre d'une collaboration interinstitutionnelle, il a été créé un lieu d'accueil, convivial et ludique sous forme d'espace de psychomotricité aménagé avec des jeux attrayants pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte responsable.

Il ne s'agit en aucun cas d'un lieu de garde ou de consultation mais bien d'un lieu de rencontre, de loisir, d'échange et de détente. Le lieu s'apparente à une plaine de jeu couverte et adaptée à la petite enfance.

Public cible : Un adulte responsable tel que parents, grands-parents, parrains, marraines et un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 3 ans.

Objectifs :

L'objectif premier est d'améliorer le bien-être ressenti par l'adulte et l'enfant par la détente et la concrétisation de liens sociaux.

Pour les enfants : rompre l'isolement et favoriser la socialisation du tout petit à travers le jeu et la relation aux autres enfants avant l'entrée en maternelle.

Pour les parents : rompre l'isolement et favoriser leur rôle parental à travers le jeu de leurs enfants et la relation avec les autres parents mais aussi avec les professionnels présents. Le second objectif est l'entrée en relation avec ce public pour déterminer les besoins, prévenir les difficultés, détecter des troubles relationnels précoces et favoriser le contact avec les organismes sociaux pouvant apporter des solutions.

Horaires :

- ☐ Tous les mardis du mois de 9h00 à 11h30 à JEMELLE Avenue de Ninove 169 au 1^{er} étage.

+Partenariat :

- ☐ L'ONE ;
- ☐ Service d'Accueil extrascolaire de la Ville de Rochefort.
- ☐ C.P.A.S. de Rochefort

Cette initiative est soutenue par des fonds de l'ONE et de la Fédération Wallonie Bruxelles.

En raison de la crise sanitaire survenue en mars 2020 et de son maintien jusqu'en juin 2021, l'espace est resté fermé.

En outre à celle-ci sont venues se greffer les inondations de juillet 2021 qui ont impacté le bâtiment réservé auxdites activités.

La relance des activités sera complexe et il va vraisemblablement être difficile dans ce contexte de crise de pouvoir remobiliser les acteurs et le public visé.

ROCHEFORT MOBILITÉ

L'année 2021 tout comme 2020 a été traversée par la Crise Covid à laquelle s'est ajoutée la problématique des inondations en juillet 2021.

La crise sanitaire liée au covid-19 étant toujours présente en 2021, le service Rochefort mobilité a maintenu le règlement mis en place à la réouverture du service en juillet 2020. Seuls les rendez-vous médicaux et les trajets alimentaires peuvent se faire. Le co-voiturage reste interdit et le port du masque obligatoire. Cette année, les déplacements médicaux ont pris un nouveau tournant en permettant aux personnes de se rendre au centre de vaccination et ce, gratuitement.

Pour rappel, le service se déplace dans les hôpitaux de Marche-En-Famenne, Dinant, Libramont, Mont-Godinne et Namur ainsi que dans les cabinets médicaux dans un rayon de 50 kilomètres. Sans oublier, les courses alimentaires sur le territoire rochefortois. En temps normal, il y a aussi la possibilité, de faire appel au service pour se rendre au cimetière, à la bibliothèque, rendre visite à une personne malade, aller chez le coiffeur ou encore, pour du lien social. Depuis l'instauration du second véhicule dédié aux moins de 60 ans, les rendez-vous administratifs liés à l'emploi ou à des organismes spécifiques sont aussi autorisés.

Pour les 7 premiers mois de l'année 2021, voici ce qui se dégage :

- 108 personnes différentes ont fait appel au service dont 25 âgées de moins de 60 ans.
- 739 appels recensés dont 928 demandes de rendez-vous. Certaines personnes prennent plusieurs rendez-vous durant un seul appel.
- 20.526 kilomètres parcourus au cours des sept premiers mois pour nos deux véhicules.
- 607 déplacements effectués : 198 trajets alimentaires et 409 déplacements médicaux dont 41 pour les centres de vaccinations.

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU C.P.A.S.

- 2021 : 1.581.824,16 EUR
- 2020 : 1.550.808,00 EUR (budget initial) – 1.630.808,00 EUR après MB
- 2019 : 1.520.400,86 EUR
- 2018 : 1.490.593,00 EUR
- 2017 : 1.484.780,00 EUR
- 2016 : 1.484.780,00 EUR
- 2015 : 1.465.606,00 EUR
- 2014 : 1.351.068,00 EUR (budget initial) – 1.356.068 EUR après MB
- 2013 : 1.322.205,00 EUR
- 2012 : 1.296.279,71 EUR
- 2011 : 1.247.080,00 EUR
- 2010 : 1.172.689,00 EUR (budget initial) – 1.218.689 EUR après MB
- 2009 : 1.081.000,00 EUR
- 2008 : 990.000,00 EUR
- 2007 : 1.060.000,00 EUR
- 2006 : 1.060.000,00 EUR
- 2005 : 1.091.600,00 EUR
- 2004 : 1.081.000,00 EUR
- 2003 : 1.070.251,53 EUR
- 2002 : 1.070.251,53 EUR
- 2001 : 1.033.791,26 EUR
- 2000 : 971.289,09 EUR

2. LA MAISON DE REPOS « RESIDENCE PRÉHYR.

LES RÉSIDENTS

(Bilan au 30.09.2021)

Capacité d'accueil : 122 résidents
dont 64 MRS.

La MR/MRS dispose de :

- 42 chambres individuelles;
- 40 chambres à 2 lits
(dont 1 chambre court-séjour);



LA RÉSIDENCE PRÉHYR EN QUELQUES CHIFFRES

La moyenne d'âge est de 83,48 ans (au 30/09/2021)

	- 60ans	60 à 70 ans	71 à 80 ans	81 à 90 ans	91 à 100 ans	101 à plus
Résidents MR/MRS	1	9	26	50	22	4
Hommes	1	5	8	9	2	0
Femmes	0	4	18	41	20	4

25 hommes et 87 femmes.

LES MONTANTS FORFAITAIRES OCTROYÉS PAR L'INAMI

Le nombre de jours facturés à l'INAMI a été de 38.358 jours du 01/10/2020 au 30/09/2021 pour la MR/MRS.

LES MONTANTS FORFAITAIRES (PAR JOUR ET PAR RÉSIDENT) :

- du 01/01/2019 au 30/06/2019 : 49,82 € Incontinence : 0,34 €
- du 01/07/2019 au 31/12/2019 : 49,91€ Incontinence : 0,34 €
- du 01/01/2020 au 29/02/2020 : 48,08€ Incontinence : 0,34€
- du 01/03/2020 au 31/12/2020 : 49,03€ Incontinence : 0,34€
- du 01/01/2021 au 31/12/2021 : 49,14€ Incontinence : 0,34€

LES PRIX D'HÉBERGEMENT :

			Anciens résidents de la Maison Fabri	
	<i>Chambre double</i>	<i>Chambre individuelle</i>	<i>Rocheffortois</i>	<i>Non Rocheffortois</i>
<i>Du 01/05/2015 à aujourd'hui</i>	43,67€	50,38€	35,47€	37,11€

ANIMATIONS

L'objectif de l'animation est de contribuer activement à la lutte contre l'isolement, au maintien ou à la récupération d'autonomie, et de manière générale à l'accomplissement personnel des résidents dans leur quotidien.

Les animateurs élaborent et mettent en place des activités ludiques, sociales, thérapeutiques, créatives, culturelles, intergénérationnelles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.

Diverses activités spécifiques ont été mises en place pour les personnes désorientées.

Les animations de l'année 2021.

- Animations régulières :
 - Différents ateliers : de peinture, d'expression, de cuisine, de chant, de couture, tricot, etc.
 - Gymnastique et gymnastique adaptée, parcours de marche - activités sportives
 - Bingo
 - Actualité
 - Lecture vivante
 - Randonnées et promenades
 - Sophrologie
 - Jeux de mots et de langage
 - Jeux de société
 - Artisanat
 - Projections de films, reportages, conférences
 - Diaporamas photos des animations
 - Fêtes d'anniversaires chaque mois avec animation
 - Repas thématiques chaque mois avec quiz relatif au thème
 - Bains de détente
 - Courses au Carrefour
 - Activités « bien-être »
 - Karaoké et « chansons en image »
 - Messe
 - Activités intergénérationnelles
 - Activités domestiques (pliage linge, repassage)

- Animations exceptionnelles :
 - *Marché de Rochefort (1 matinée toutes les 2 semaines pendant l'été) Pas cette année*
 - *Petit train touristique (juin et septembre) : visite de Rochefort et de l'Abbaye St-Rémy*
 - *Kermesse de Rochefort : dégustation de croustillons*
 - *Concert (chorale) à Forzée*
 - *Visite de Saint-Nicolas*
 - *Marché de Noël*
 - *Divers – Sur proposition des résidents*
 - *Expositions*
 - *Mini-golf, ...*

Les activités extérieures et habituelles ont subi des modifications conséquentes en raison de la crise Covid 19 qui s'est déclarée en mars 2020.

Durant le confinement et après le déconfinement, les services internes de la MRS « Résidence Préhyl » ont assuré des encadrements individuels et adaptés aux règles sanitaires à savoir : des activités individuelles avec les ergothérapeutes dans les chambres des résidents au travers de jeux et livrets propices au travail de la mémoire etc.

Quand les conditions météorologiques l'ont permis des activités dans l'enceinte du jardin de la Résidence ont été mises en place comme un repas pizzas, un apéro Sangria, etc.

Bien que restreintes les activités ont été adaptées afin de garantir le bien-être des résidents.

3. LE PROJET ACCUEIL TEMPS LIBRE.

Coordinatrices : Mesdames *Mélanie BOULARD- Audrey LEBAILLY*

Adresse : place Albert I^{er}, 1 – 5580 Rochefort

☎ 084/374.198

💻 : melanie.boulard@rochefort.be – audrey.lebailly@rochefort.be

L'objectif premier du Service d'Accueil Temps Libre (ATL) est de soutenir et développer les structures d'accueil des enfants âgés de 2,5 à 12 ans en dehors des heures scolaires. En vue de répondre aux exigences du décret ATL de la Communauté française du 3 juillet 2003, une Commission Communale de l'Accueil (CCA) est mise en place afin de proposer un programme de coordination visant le soutien aux différentes initiatives extra-scolaires dans notre commune.

Cette commission est composée de représentants communaux, des écoles, de parents, d'accueillants et d'associations socio-culturelles.

Différents axes sont développés par le service, chaque année :

- Soutien à l'organisation des accueils extra-scolaires qui sont ouverts au sein de chaque établissement scolaire (avant et après les cours) - engagement - remplacement ;
- Reconnaissance et subsidiarité de ces accueils par l'ONE ;
- Professionnalisation du travail des accueillantes extra-scolaires qui assurent les accueils après les cours : formations régulières, réunions d'échange, collaboration aux plaines d'été, ...
- L'amélioration de l'équipement d'accueil (peinture, mobilier et matériel) est régulièrement envisagée dans plusieurs accueils afin de renforcer la qualité de l'environnement d'accueil des enfants ;

- Deux accueils le mercredi après-midi sont organisés sur l'entité : un à l'école communale du Centre et l'autre à l'accueil extrascolaire Imaje à l'école du Rond-Point ;
- Outre les périodes scolaires, un autre volet de l'accueil extra-scolaire est le soutien aux activités qui se déroulent durant les vacances scolaires. L'organisation des plaines communales se fait en collaboration étroite avec les deux Ecoles De Devoirs de l'entité (l'ASBL Gamedella de Jemelle et l'ASBL La Farandole de Rochefort) avec depuis l'édition 2018, l'inclusion d'enfants porteurs d'un handicap ;
- Cette année, il n'a pas été possible d'organiser la journée Place aux enfants (découverte des métiers par les enfants de 6^{ème} primaire). En effet, beaucoup de professionnels (essentiellement des indépendant rochefortois) n'étaient pas disponibles : ils ont dû faire face à la crise sanitaire et aux inondations et n'avaient pas le temps, les moyens ou l'énergie d'organiser une visite pour les enfants le samedi 16 octobre 2021.
- Avant chaque période de congé scolaire, un tableau récapitulatif reprenant les divers stages est édité dans la presse locale, distribué via les écoles et mis en ligne sur le site internet ainsi que sur le Facebook du service afin d'informer les enfants et les parents.
- En 2021, consécutivement à la crise sanitaire, le projet île aux familles (lieu de rencontre et de jeux parents-enfants) n'a pas pu se poursuivre. Il a repris en octobre 2021.
- Le projet Cinédi (séances de cinéma le mercredi après-midi en partenariat entre le Centre culturel et les opérateurs socio-culturels de la région) a également été mis entre parenthèse en raison de la crise sanitaire.
- Sur base d'une décision officielle de la Fédération Wallonie Bruxelles, les congés d'automne 2020 ont été prolongés afin de limiter la propagation du virus. Plusieurs opérateurs de stage ont organisé au pied levé des activités pour les enfants de l'entité (les Ateliers 4D, La Malagne, Gamedella, Imaje)
- La service ATL a organisé un stage la première semaine des vacances de Noël – décembre 2020 car très peu d'activités étaient proposées à cette période et le besoin d'accueil se faisait sentir. Participation d'une petite vingtaine d'enfants. Belle réussite.
- Participation de 7 accueillantes extra-scolaires à la journée de rencontre et de formation organisée par la Province de Namur et l'ONE à Dinant le 21 octobre 2021. Le thème « *Cris, violences, harcèlement ? Ma place d'accueillant(e) ? Des Pistes pour prévenir et intervenir* ».

4. LE SERVICE JEUNESSE.

COORDINATRICE : *Audrey Lebailly jusqu'en juin 2021- Camille Colson depuis juillet 2021*

ADRESSE : Place Roi Albert I^{er}, 1 – 5580 Rochefort

☎ 084/374.198 📧 : camille.colson@rochefort.be

Crée en 2018, le Service Jeunesse a pour mission de poursuivre les objectifs du service d'Accueil Temps Libre et d'aider, soutenir les structures jeunesse agissant sur la commune de Rochefort.

Riche de nombreuses associations proposant des activités pour les jeunes, le territoire Rochefortois compte 4 structures reconnues par la Fédération Wallonie - Bruxelles qui œuvrent principalement pour les 11-26 ans : la Maison des Jeunes de Jemelle (MJJ), le Centre des Jeunes et de la Culture (CJC) de Rochefort, le Centre d'Information de Documentation pour Jeunes (CIDJ) et le Gîte KALEO de Han-sur-Lesse.

Deux écoles secondaires sont présentes sur le territoire : l'Institut Jean 23 et l'Athénée Royale.

Rochefort peut également compter sur le soutien de différents services accessibles aux jeunes qui travaillent, entre autres, sur la sensibilisation, la prévention comme le Planning Familial, le Centre de Santé Mentale, « La Passerelle ».

Le Service Jeunesse organise des rencontres avec ces différents acteurs de terrains, il évalue les besoins et met en place des projets en faveur de la jeunesse. Il peut être un soutien pédagogique, technique et financier.

WEBRADIO

Le projet de la webradio « Move Hits » se veut être un projet participatif. C'est une webradio **pour et par** les habitants de la commune de Rochefort. L'un des objectifs étant de créer un espace d'échange et de diffusion des événements de la région mais aussi présenter des projets, des associations, des musiciens, des artistes...

Un autre objectif de « Move Hits » est de « bouger », comme son nom l'indique. L'idée c'est d'aller à la rencontre des Rochefortois. Nous pouvons nous déplacer pour faire les émissions et vous pouvez aussi y assister. Les émissions se déroulent un lundi sur deux de 18h à 20h. Deux émissions ont été annulées les 29 mars et 12 avril 2021 en raison des mesures sanitaires liées au Covid-19. Les émissions ont repris le 26 avril jusqu'au 28 juin, puis à partir du 13 septembre (pause des vacances d'été).

JOURS BLANCS

Organisation des Jours Blancs (juin et décembre) pour les élèves de la commune fréquentant le secondaire : organisation d'activités pendant que les professeurs délibèrent. Par exemple, à chaque période, les cours théoriques pour l'obtention du permis B sont dispensés. On peut également retrouver des activités purement « récréatives » comme une excursion à Walibi, à la patinoire, ...

➔ Suite à la crise sanitaire, les Jours Blancs de décembre 2020 et juin 2021 ont été annulés.

RÈGLEMENT DE POLICE VISANT À LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE LORS DE L'ÉTABLISSEMENT DE CAMPS DE VACANCES

Rochefort accueille un nombre important de camps durant les vacances d'été. En effet, environ 90 camps s'installent en moyenne durant juillet et août.

L'arrivée de nombreux jeunes dans nos villages peut parfois bouleverser la quiétude des riverains. Il est important de trouver un juste milieu entre les activités essentielles qui fondent la particularité des mouvements de jeunesse et le maintien de l'ordre public, la sécurité de tous.

L'Administration Communale met des actions en place chaque année pour améliorer cette cohabitation :

- La commune participe au projet « Well'Camp » afin de favoriser l'accueil des jeunes, la communication et les démarches. Cette opération est mise en place par la Région Wallonne et permet aux communes d'engager des étudiants pour être la personne relais entre les mouvements de jeunesse – les habitants – les propriétaires – l'administration communale durant l'été.
- Un carnet de bord a été créé avec des conseils, des informations de la documentation pour les mouvements de jeunesse.

En effet, ces actions améliorent de manière conséquente la communication durant l'été. Cependant, le collège a souhaité mettre l'accent sur la sécurité en créant un « Règlement de police visant à la sécurité et à la tranquillité publique lors de l'établissement de camps de vacances ». ce règlement comprend plusieurs parties :

1. AGREATION : les propriétaires devront s'assurer que l'endroit loué répond à certains critères de sécurité bien précis (accessibilité pour les secours, distance des habitations, ...). Ensuite, ils devront demander une agrégation au Collège Communale.
2. OBLIGATION DU BAILLEUR : critères précis à respecter pour louer un terrain/bâtiment et déclaration à rendre à la commune avec la liste des camps pour juillet-août.
3. OBLIGATION DU LOCATAIRE : point d'attention pour les responsables du camp et déclaration à rendre à la commune.
4. SANCTIONS

WELL CAMP

Accompagnement des étudiants qui vont accueillir les mouvements de jeunesse durant juillet-août. Création d'un carnet de bord avec les informations utiles. Cette année, son rôle a été plus qu'indispensable. Il a été d'une aide considérable lors des inondations afin de maintenir le contact avec les mouvements de jeunesse : évacuation en urgence, application des décisions de la cellule de crise, contact avec les propriétaires, les unités, ...

ÉTÉ SOLIDAIRE

Projet « Eté Solidaire, je suis partenaire » : depuis 1994, l'opération « Eté solidaire, je suis partenaire » promeut la solidarité auprès des jeunes à l'égard des citoyens. Chaque année, en juillet et août, des jeunes de 15 à 21 ans, réalisent une multitude de tâches visant à aider des personnes âgées, à mobilité réduite, isolées, réfugiées, défavorisées... Cette année, 10 jeunes ont été engagés et différents services étaient prévus : entretien du patrimoine, aide aux personnes, travaux de peintures, ... Le Service Jeunesse a collaboré avec la cellule santé du Plan de Cohésion Sociale (PCS) pour encadrer le projet.

Toutefois, en raison des inondations qui ont touché la commune de Rochefort en juillet 2021, le programme « Eté solidaire, je suis partenaire » a été modifié afin de venir en aide aux personnes qui ont été touchées par les intempéries.

Aide à la gestion des inondations : aide à l'aménagement du centre de dons au Zoning de Rochefort, chargement et déchargement des dons, aides aux sinistrés pour les dons, nettoyage de classes et de matériels à l'école du Centre, aide au nettoyage du Centre du Rail et de la Pierre.

5. LE PLAN DE COHÉSION SOCIALE (P.C.S.).

PRÉSIDENT : M. Julien DEFAUX

PRÉSIDENTE SUPPLÉANTE : Mme Françoise de BARQUIN-DEGEIMBRE

CHEF DE PROJET : Mme Stéphanie GALLAND

COORDINATRICE AXE SANTÉ : Mme Tessa ELOY

ADRESSE : Hôtel de Ville - Place Roi Albert 1^{er}, 1 - 5580 ROCHEFORT

☎ 084/374.181 - ✉ : stephanie.galland@rochefort.be



Les plans de cohésion sociale sont une initiative de la Région Wallonne.

Les PCS sont reconnus et subsidiés par la Région Wallonne pour une période de 6 années suite à un appel à projets et la réalisation d'un diagnostic local par les communes candidates. Le PCS 2014-2019 s'est donc terminée le 31 décembre 2019.

Le dernier appel à projets a eu lieu en 2019. Le Gouvernement Wallon a approuvé et reconnu 196 Plans de cohésion sociale pour la nouvelle programmation 2020-2025.

Le PCS 2020-2025 de notre commune a été approuvé avec l'octroi d'un subside annuel de 79.266 EUR pour la réalisation des actions proposées, ainsi qu'un subside spécifique de 6.503 EUR pour la réalisation de 2 actions spécifiques (Article 20) dans les Ecoles de Devoirs (ASBL La Farandole et Gamedella).

La commune doit également participer au budget du PCS par une contribution financière d'un montant de 25% du budget octroyé par le Gouvernement wallon (condition imposée par le Décret).

LES OBJECTIFS ET MISSIONS DU PCS :

Le PCS poursuit deux objectifs, à savoir ***réduire la précarité et les inégalités*** en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et ***contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous***.

Pour ce faire, le **PCS se décline en actions coordonnées** visant à améliorer la situation de la population par rapport à la cohésion sociale et aux **15 droits fondamentaux répartis en 7 axes**:

1. le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale
2. le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté
3. le droit à la santé
4. le droit à l'alimentation
5. le droit à l'épanouissement culturel, social et familial
6. le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication
7. le droit à la mobilité

LES ACTIONS

Le PCS développe différentes actions répondant aux besoins identifiés dans le diagnostic local. Certaines actions sont confiées à des partenaires locaux lorsqu'elles s'inscrivent dans des domaines où ils sont déjà actifs. Le tableau de bord du PCS 2020-2025 reprend 23 actions. D'autres partenariats et actions plus ponctuels peuvent être mis en place en fonction de l'évolution des besoins au niveau local.

- Atelier Alphabétisation pour remise à niveau en français pour les personnes les plus fragilisées socialement par l'ASBL la Farandole ;
- Mise en place d'actions innovantes d'apprentissage pour l'école des devoirs par l'ASBL Gamedella ;
- Mise en place d'actions innovantes d'apprentissage pour l'école des devoirs par l'ASBL La Farandole ;
- Ateliers de resocialisation par la rénovation de meubles et de décorations par l'ASBL Accueil Famenne ;
- Ateliers de resocialisation par un accueil accessible à tous et mise en place d'ateliers par le PCS ;
- Organisation d'une permanence emploi (accompagnement individuel, recherche personnalisée, ...) par le CPAS ;
- Aide individuelle à la rédaction de CV, lettre de motivation pour les demandeurs d'emploi par le CPAS ;
- Ateliers collectifs de recherche active d'emploi par le CPAS ;
- Sensibilisation et information sur les maladies dégénératives comme la maladie d'Alzheimer par le PCS (Agent Handicontact/Proxidem) ;

- Mise en place d'activités de soutien psychologique comme des groupes de paroles, de soutien par le PCS ;
- Accompagnement et soutien individuel pour les personnes dépendantes, en perte d'autonomie par le PCS ;
- Ateliers culinaires par le PCS ;
- Création d'un jardin potager en permaculture avec animations pour les citoyens par un partenariat PCS et CPAS ;
- Facilitation de la participation à des activités artistiques ou de loisirs pour les personnes en situation précaire par le PCS ;
- Organisation d'activités d'intégration collective au sein du projet de jardin en permaculture permettant le renforcement du sentiment d'appartenance par le PCS ;
- Création de lieux de rencontre et de convivialité pour favoriser la convivialité et le lien social par le PCS ;
- Organiser des rencontres dans des lieux pour convivialité (Café-papote, bar à soupe) pour rompre l'isolement des personnes seules par le PCS ;
- Organisation et animation des Conseils Consultatifs Communaux des Personnes Handicapées (CCCPH) et des Aînés (CCCA) par le PCS ;
- Création et animation d'un Conseil participatif par le PCS ;
- Création d'un service 'Ecrivain public' par l'ASBL La Farandole ;
- Mise en place d'un service de mobilité par le CPAS ;
- Remise à niveau au permis de conduire théorique pour les aînés par le PCS.

Avec la crise sanitaire COVID-19, ces actions n'ont pu être organisées cette dernière année ou elles ont dû être adaptées.

Le PCS a mis en place de nouvelles actions pour s'adapter au contexte et aux crises rencontrées.

Crise sanitaire COVID-19 :

- Service de livraison de courses à domicile : 121 demandes assurées.
- Mise en place d'une ligne téléphonique de soutien et d'écoute 0800 accessible du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00.
- Aide à la prise de rendez-vous pour les vaccinations.
- Organisation d'un service de transport gratuit vers les lieux de vaccination en partenariat avec le CPAS, la Croix-Rouge et le Lions Club Rochefort Famenne : 113 trajets assurés fin août 2021.
- Aide pour imprimer ou télécharger son Covid Safe Ticket.

Les inondations du 14 et 15 juillet 2021 :

- Mise en place d'une cellule psycho-sociale.
- Visite chez tous les sinistrés pour un premier état des lieux avec le CPAS.
- Mise en place d'une ligne de soutien psychologique 0800.
- Gestion des bénévoles, mise en relation vers les sinistrés ayant besoin d'aide.
- Permanences en soirée dans les lieux d'hébergement des sinistrés (Domaine des Masures).
- Différentes actions de soutien aux sinistrés : Distribution de repas offerts, mise en place de séances de massage, organisation d'une journée micro-kiné, organisation d'un service coiffure gratuit avec un jeune en formation, ...
- Création d'une équipe mobile sinistrés en partenariat avec le Service de Santé Mentale de Jemelle, le PSSP 'La Passerelle' de la Ville et des bénévoles. Visites en soirée de tous les villages et rues sinistrés pour un suivi des sinistrés.
- Réouverture d'un nouveau centre de dons dans le Parc d'activités économiques avec des bénévoles.
- Création d'un guichet infos inondations avec des permanences pour les aider dans leurs démarches.

6. LE PLAN DROGUE.

Service d'accompagnement pour personnes consommatrices de drogues
Rue de la Lhomme, 53 à 5580 Jemelle

RESPONSABLES :

- Mme Vanessa GONAY
 - Mme Alexandra PONCELET
- ☎ : 084/21.07.64 - 📠 : 0473/66.08.08
💻 : lapasserelle-rochefort@skynet.be



LA PASSERELLE- PLAN STRATÉGIQUE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION

Depuis sa création en 2002 et jusqu'aux modifications du plan de 2014, le service avait mis l'accent sur le phénomène des nuisances publiques liées à l'usage de drogues.

C'est suite aux constats et à l'évolution du travail de terrain que la responsable du service a décidé en concertation avec la conseillère locale et le Chef de zone de la police locale d'ajouter le phénomène des nuisances sociales. Ceci afin de répondre aux besoins et demandes du public.

Rappelons que ce plan se structure actuellement en 3 phases :

- Coordination (politique intégrée et intégrale) : travail de la fonctionnaire de prévention
- Approche du phénomène « nuisances publiques liées à l'usage de drogue » : travail social
- Approche du phénomène nuisances sociales

PLUSIEURS PERSONNES SONT À L'ORIGINE DU FONCTIONNEMENT DE LA PASSERELLE :

UN MANAGER DE CONTRAT, en la personne de Madame la Bourgmestre f.f. Corine Mullens, responsable de la continuité et de la bonne conduite du travail ;

UN COORDINATEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER, en la personne de Stéphanie Galland, employée communale, responsable PCS ;

UN EVALUATEUR INTERNE en la personne de Samia Bedboudi, assistante aux victimes de la zone de police Lesse et Lhomme;

DEUX ASSISTANTES SOCIALES responsables des projets, fonctionnaires de prévention et de la mise en œuvre de ceux-ci sur le terrain, Vanessa Gonay et Alexandra Poncelet.

Concernant ce fonctionnement, la Passerelle est soumise aux règles d'usage des communes. En effet, chaque demande de dépenses ou de participation à des formations, colloques, conférences nécessitant des frais doit faire l'objet d'une délibération soumise au Collège communal et/ou au Conseil communal.

Concernant la mise en place et la prise en charge du travail de terrain autour des deux phénomènes, le service offre un espace d'accueil et d'écoute pour une population marginalisée ou désemparée de par ses consommations et/ou de leurs proches, mais également pour un public en décrochage social. Il est donc nécessaire d'assurer un accueil rapide, une disponibilité, un endroit où les personnes qui le désirent peuvent se poser. C'est une porte ouverte sans jugement en vue de canaliser les difficultés, la violence, la colère, la détresse,...

Concrètement, le service offre un soutien, une écoute, orientation, informations, des formations, visites à domicile, démarches administratives, de la documentation etc...

Depuis 2014, le service a intégré le concept de nuisances sociales afin de rencontrer les besoins et demandes de la population.

LA COORDINATION

« La Passerelle » en tant que service de prévention et d'accompagnement de Ville de Rochefort développe dans ses missions un axe de coordination. Tant par rapport au fonctionnement de notre service que par rapport à toute initiative sociale, judiciaire, politique et personnelle, il y a lieu de stimuler une cohérence au niveau des actions développées. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer les partenariats locaux et supra-locaux.

Les objectifs de la coordination sont d'assurer une meilleure connaissance de la problématique des produits ainsi qu'une identification du phénomène sur la zone.

Nous pouvons ainsi assurer une meilleure prise en charge des personnes concernées.

La visibilité du service est également visée.

En ayant une meilleure connaissance du terrain ainsi que des différents partenaires locaux et supra-locaux, nous pouvons ainsi optimiser nos actions et leur cohérence. Cela permet une orientation adéquate et stratégique.

LES PARTENAIRES DANS LA COORDINATION DU PSSP

L'axe coordination est essentiel car il participe au bon déroulement du Plan, tant au niveau administratif que préventif. Il est essentiel aussi en termes de partenariats, de concertation et d'échanges entre différents services sociaux, policiers, communaux, ...

Les responsables du service participent à différents espaces de concertation locaux et supra-locaux.

Au niveau local, participation à la commission PCS et au Conseil zonal de sécurité. Mais également, cela permet d'assurer la coordination avec la responsable de la cellule santé du PCS des réunions de concertations avec les acteurs locaux de la santé. Cette année 2021 étant particulière suite à la crise sanitaire, beaucoup de réunions n'ont pu être maintenues. Nous avons mis en place des rencontres mensuelles avec différents services sociaux du territoire Rochefortois (SSM, Planning familial, CPAS, Accueil Famenne) afin de discuter des différentes situations rencontrées, de nos pratiques professionnelles et aussi afin de travailler un maximum en réseau. La plupart d'entre elles ont malheureusement dû être annulées.

Charte pour la qualité de la vie festive

De plus, comme pistes de réflexions lors de la dernière évaluation, nous avons évoqué la pertinence de travailler avec les cafetiers, qui sont des acteurs locaux de la vie festive.

L'année 2018, nous avons amorcé ce travail en les sensibilisant à la prévention concernant l'alcool et nous avons proposé de travailler sur un projet précis de fontaines à eau et de formation à l'attention des cafetiers afin de les sensibiliser.

De plus, nous avons rencontrés les cafetiers et les organisateurs/associations qui proposent des activités/événements, afin de réaliser une charte commune. Cette charte réalisée en collaboration avec le service jeunesse, a pour objectif une vie nocturne de qualité (c'est à dire le respect de la tranquillité publique, la lutte contre la surconsommation d'alcool, la sécurité routière, etc.) L'idée était donc de collaborer ensemble, pour encourager les bonnes pratiques et de ce fait, contribuer ensemble à une animation nocturne/festive de qualité.

Nous avons pu rencontrer les tenanciers de bars, cafés et restaurants faisant parties du territoire Rochefortois. Nous les avons rencontrés dans le but de connaître leurs réalités de travail, leurs lectures sur les comportements des clients auxquels ils sont confrontés quotidiennement, sur leurs éventuelles difficultés et aussi sur les améliorations/innovations qu'ils aimeraient voir apparaître.

A partir de ces différents questionnaires remplis, nous avons rédigé une charte, mais aussi différentes affiches représentées par un logo « label » sensibilisant sur la consommation

d'alcool, le respect de l'environnement et les nuisances sonores. Une conférence de presse a été organisée au mois de juillet 2020, afin de présenter le projet dans son ensemble. La vie festive étant limitée pour le moment, nous avons décidé que nous représenterions le projet dès que les mesures sanitaires seront levées, afin de toucher un maximum de personnes, principalement les jeunes.

CSIL-R

Création d'une cellule de sécurité intégrale locale en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme.

Numéro Vert

En 2020, la pandémie rendant difficile les liens sociaux, nous avons décidé de mettre en place un numéro vert, joignable du lundi au vendredi de 9H00 à 18H00 pour toute personne se sentant isolée, fragilisée par la situation et ayant le besoin de parler. Cette ligne d'écoute a été fonctionnelle jusqu'à début 2021.

Les inondations de juillet 2021

Quatre jours après les inondations, nous avons de nouveau mis en place un numéro vert afin que les personnes sinistrées puissent contacter gratuitement une personne pouvant soit les informer, les écouter ou les orienter. En plus du service La Passerelle, plusieurs personnes étaient accessibles via ce numéro, tel que le SSM et le PCS.

Directement, nous nous sommes rendus chez les personnes touchées par la catastrophe afin de faire un « états des lieux » des dégâts. Nous avons également assuré des permanences dans les lieux de distribution des repas afin de rentrer en contact avec la population impactée et de leur permettre un premier espace de parole.

En septembre 2021, nous nous sommes investis dans 'l'équipe mobile d'aide aux sinistrés' qui avait pour objectif de retourner chez chaque personne sinistrée, afin de reprendre des nouvelles, de voir l'avancée de leur situation et de répondre aux besoins subsistants. Cette équipe mobile était constituée de travailleurs sociaux et de bénévoles. Ce partenariat a permis une fluidité entre les demandes ainsi qu'une organisation permettant de répondre rapidement aux besoins.

Les personnes rencontrées ont pu recevoir des informations concernant des démarches administratives, elles ont aussi pu recevoir des dons (vêtements, électro, meubles,...) et lorsque cela était nécessaire, être orientées vers un service d'accompagnement social.

Pour ce dernier point, nous avons travaillé en étroite collaboration avec le Service de Santé Mentale.

Prochainement, afin de rester dans cette continuité, nous allons organiser des permanences dans les lieux stratégiques de rencontres des sinistrés (le centre de dons) pour garder le lien avec les personnes et permettre un dialogue à ceux en ayant encore le besoin.

PARTENAIRES IMPLIQUÉS DANS L'APPROCHE DE CE PHÉNOMÈNE.

RASANAM	Participation de la conseillère aux réunions d'intervision clinique et aux réunions zone 10
Service de Santé mentale de Rochefort	Convention de collaboration au niveau des suivis individuels, visite à domicile Partenaire dans le cadre de la cellule santé
Accueil-Famenne- Maison d'accueil	Convention de collaboration au niveau des suivis individuels, partenaire des réunions de concertation, formation dispensée par la responsable du service à l'équipe

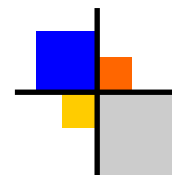
Maison de justice de Dinant	Collaboration dans le cadre de suivi sous contrainte
Police	Collaboration avec l'assistante aux victimes (évaluatrice interne)
Plan de cohésion sociale	Partenaire principal dans la mise en œuvre des activités structurantes Partenaire dans la mise en place d'un numéro vert
Cpas	Partenaires dans la cellule santé
Service Liaison alcool hôpital de Aye	Collaboration étroite entre les 2 services
Service Jeunesse	Collaboration sur le projet de la charte pour une vie festive de qualité Partenaire dans la mise en place d'un numéro vert
Destination	Partenariat dans le cadre d'événements festifs
Ardennes et Lesse	Collaboration dans le cadre de suivis individuels
Syndicat d'initiative	Collaboration dans le cadre d'une formation et de stands lors d'événements festifs
Le SASER	Projet avec les cafetiers et l'organisation de formations
Les cafetiers et organisateurs d'événements	Projet de charte et de formation en prévention et réduction des risques

7. L'ASBL ALTER (SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES DÉCISIONS JUDICIAIRES ALTERNATIVES).

**RESPONSABLE : Madame Alyssa GRIGNET jusqu'au 26 septembre 2021
(Madame Catherine CAMBIER débute le 28 décembre 2021)**

ADRESSE : Rue de Dewoin, 48 – 5580 Rochefort

Téléphone : 0492/86.53.42 - **Fax :** 084/444.311 - **E-mail :** alter@rochefort.be



Alter, service communal rochefortois subsidié par le SPF Justice, travaille de concert avec la Maison de Justice de Dinant qui, selon la situation géographique des personnes, oriente les dossiers vers le service d'encadrement le plus proche.

C'est dans cette optique qu'Alter fonctionne depuis le mois de novembre 2003 comme service d'accompagnement des mesures judiciaires alternatives pour des citoyens rochefortois condamnés par le tribunal de police ou le tribunal correctionnel, assurant ainsi l'interface entre la Maison de Justice de Dinant, les employeurs locaux et les citoyens concernés par les peines de travail.

L'Asbl Alter a élargi son activité en créant une antenne sur la zone géographique de Rochefort pour mieux répondre aux besoins et demandes de la population concernée regroupant : Rochefort, Ciney, Havelange, Hamois, Somme-Leuze, Beauraing, Houyet, Bièvre, Gedinne et Vresse-sur-Semois (les 5 derniers étant des secteurs communs avec Alter Dinant).

Depuis la création de l'asbl en 2001, le contexte, la législation et les partenariats ont évolué et la structure de l'asbl n'offrait plus la même valeur ajoutée que lors de l'instauration des mesures judiciaires alternatives.

En date du 2 février 2021, l'Assemblée générale a décidé de dissoudre l'ASBL.

Le Conseil communal a approuvé, en date du 26 mai 2021, la poursuite au sein des services communaux du service d'accompagnement à la mise en œuvre et au suivi des mesures judiciaires au sein d'administration communale tant que la Ville bénéficiera de subsides concernant l'engagement du personnel chargé de l'accompagnement de mesures judiciaires. Le service se dénomme désormais « Service d'accompagnement des décisions judiciaires alternatives », en abrégé « SADJA ».

LE TRAVAIL DU SERVICE VISE À

- Rechercher des employeurs potentiels susceptibles d'accueillir les candidats condamnés à des peines alternatives et faire signer des conventions types ;
- Faire connaître le service communal auprès du public ;
- Créer des outils méthodologiques de travail et les améliorer ;
- Rencontrer les différents partenaires pour faire connaissance et recevoir des conseils ;
- Encadrer des personnes confiées par La Maison de justice de Dinant (et ponctuellement par celle de Marche-En Famenne et Neufchâteau).

MOYENS

- **Du point de vue de l'infrastructure matérielle ;**
Depuis le mois de septembre 2017, le service occupe un bureau situé à l'ancien RER de Rochefort. Le service dispose donc d'un bureau avec matériel informatique ; ordinateur- imprimante - téléphone – photocopieuse. Un téléphone portable de fonction est opérationnel depuis le mois d'avril 2015.
Le bureau actuel permet l'accueil de candidats dans de bonnes conditions et dans un souci de confidentialité et de respect du « justiciable ». L'ensemble des candidats est convoqué au bureau dans le cadre d'entretiens triangulaires se déroulant avec l'Assistante de Justice en charge du dossier, le « justiciable » et la responsable du service.
Le service devrait déménager dans les prochains mois dans les bureaux de l'ancien service technique de la commune, situé Rue de l'Abattoir, 30 5580 Rochefort.
- **Du point de vue des relations extérieures ;** les contacts se réalisent avec une cinquantaine d'employeurs (lieux de prestation), les assistants de La Maison de Justice de Dinant (ainsi que ceux de Marche En Famenne et Neufchâteau), l'administration communale de Rochefort, les autres communes concernées, et les candidats potentiels (justiciables)
- **Du point de vue des outils :** création de dossiers type, de lettres type, de conventions type, d'archives et de fiches. Création également d'une « carte géographie numérique » via « Google Earth » permettant de situer tous les lieux de prestation avec lesquels Alter Rochefort collabore sur une seule et même carte.
- **Du point de vue législatif :**
 - AR du 26 décembre 2015 déterminant les conditions auxquelles des organismes peuvent bénéficier d'une aide financière pour le recrutement de personnel chargé de l'accompagnement de mesures judiciaires.
 - Loi du 17 avril 2002 instaurant la peine de travail comme peine de travail autonome en matière correctionnelle et de police (M.B. 7 mai 2002).
 - AR du 12 août 1994 régissant l'octroi de subsides aux communes pour l'encadrement des mesures judiciaires alternatives.
 - La circulaire du 12 septembre 1996.
 - L'arrêté ministériel du 19 décembre 1994 portant modèle de convention de prestation de TIG ou de formation.
 - Loi du 29 juin 1964 concernant la suspension, le sursis, et la probation modifiée par la loi du 10 février 1994.
 - Articles 35 et suivant de la Loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive.
 - Notes de service du Service Public Fédéral Justice.
 - Notes de services de la Ville de Rochefort via convention annuelle.

- **Du point de vue de l'encadrement ;** l'organisation, l'encadrement et le suivi des candidats condamnés à des peines alternatives sont assurés par un assistant social engagé par la Ville de Rochefort, en l'occurrence, Madame GRIGNET Alyssa jusqu'au 26 septembre 2021 et Madame CAMBIER Catherine à partir du 28 décembre 2021. Dans l'attente de l'entrée en fonction de Madame CAMBIER, une collaboration a été mise en place avec la Ville de Dinant pour assurer la suppléance temporaire par le service ALTER Dinant.

PERSPECTIVES

Après une année 2020 marquée par le confinement, la plupart des lieux ont repris leurs activités ainsi que l'accueil des justiciables en 2021.

Le service reste toujours attentif à l'élaboration possible de nouvelles collaborations avec de nouveaux lieux de prestations.

DIVERS

Chaque trimestre, un rapport d'activités est établi pour être finalisé en rapport annuel d'activité.

Le service d'accompagnement de la Ville de Rochefort essaie de chercher la meilleure adéquation entre l'offre, la demande, la méthodologie de travail, les collaborations diverses et les améliorations à apporter au projet global.

8. LES PENSIONS.

Les demandes sont effectuées lors des permanences du 1^{er} lundi de chaque mois à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil (Salariés de 9h30 à 11h30 – Indépendants de 9h00 à 11h30).

De mars 2020 à septembre 2021, suite à la crise sanitaire, les permanences ont été suspendues à l'Hôtel de Ville.

Le Pointpension a repris à partir du 04 octobre 2021, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rochefort sur rendez-vous.

9. LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – DEMANDES D'ALLOCATIONS POUR PERSONNES HANDICAPÉES/AGÉES.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, le SPF Sécurité sociale, Direction générale des Personnes Handicapées, a mis en place une nouvelle procédure afin que les demandes d'allocations pour personnes handicapées ou âgées (ARR/AI – APA) soient plus simples et plus rapides.

L'ancienne procédure comportait deux formulaires papier à remettre à la personne qu'elle devait compléter et faire compléter par son médecin. Dorénavant, les demandes peuvent uniquement être introduites par un questionnaire en ligne sur internet.

Cette demande peut être introduite par la personne elle-même (ou avec l'aide d'un proche ou d'une connaissance) en se connectant à l'adresse <https://myhandicap.belgium.be>, via sa carte d'identité électronique.

Pour les personnes qui n'ont pas accès à Internet, qui ne savent remplir seules leur demande en ligne ou qui souhaitent être accompagnées dans cette démarche, un agent communal Handicontact, Mme Stéphanie Galland, a été désignée pour introduire ces demandes.

Du 1^{er} janvier au 29 octobre 2021, 136 demandes de reconnaissance du handicap/d'allocations ont été introduites auprès du service Handicontact.

10. LES PRIMES COMMUNALES.

- Primes communales de naissance et d'adoption, accordées pour un montant de 6.770 EUR en 2021 - 6.355 EUR en 2020.
- Primes communales à l'épargne prénuptiale : 144 EUR en 2021 - aucune demande pour 2020.
- Primes communales à l'utilisation des couches lavables : 300 EUR en 2021 - 432,55 EUR en 2020.

11. LES CONSEILS CONSULTATIFS COMMUNAUX.

LE CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉS (CCCA).

Ce Conseil a été créé en mai 1984, avec pour mission :

- *d'examiner la situation des seniors sous toutes ses formes tant au point de vue moral que matériel ;*
- *de suggérer, de favoriser et d'appuyer toute initiative visant une véritable promotion de la personne âgée ;*
- *de faire connaître les désirs, les aspirations et les droits des seniors ;*
- *de tendre à leur intégration effective dans la vie communautaire ;*
- *de faire prendre conscience aux seniors eux-mêmes qu'ils ont un rôle à jouer dans la commune en suscitant leur participation, pour le mieux-être de tous.*

La dernière actualisation de la liste des membres a été agréée par le Conseil Communal en février 2019. 17 membres composent ce CCCA.

La Présidence du CCCA est assurée depuis novembre 2017 par M. Jean-Pierre WAUTHY.

Au niveau communal, font partie du CCCA : l'Echevin(e) des Aînés, le/la Président(e) du CPAS et le/la Chef de projet du Plan de cohésion sociale qui assure le suivi administratif.

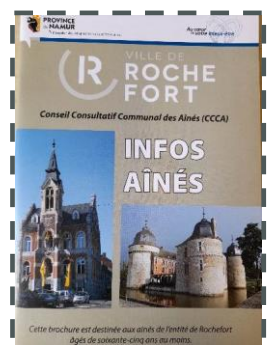
Le Conseil consultatif se réunit tous les 2 mois et un « bureau » (composé du Président, des Vice-Présidents et de la Secrétaire) se réunit tous les mois. Le rôle du bureau est de développer et mettre en place les projets décidés en réunion de CCCA et aussi de proposer des projets aux membres du CCCA.

Les actions menées :

- Organisation d'un atelier annuel de remise à niveau du code de la route.
- Interpellation du Collège sur différents sujets : accessibilité, sécurité, ...
- 2 voyages sont organisés chaque année pour les aînés par l'Association 'Seniors Vacances' : un voyage en avion au printemps et un voyage en autocar fin de l'été.
- Organisation d'excursions d'un jour.
- Organisation du dîner annuel du CCCA où plus de 220 personnes prennent part (annulé en 2020).
- Organisation de cours informatique niveau débutant pour les aînés.
- Rencontres avec les aînés dans les villages.
- Séances d'information/conférences sur divers thèmes.
- Mise en place d'un atelier mémoire toutes les 2 semaines.

La plupart de ces actions n'ont pu être menées cette année avec la crise sanitaire COVID-19.

Quelques-unes viennent d'être relancées : atelier mémoire, dîner annuel, conférence.



LE CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES PERSONNES HANDICAPÉES.

Le Conseil Consultatif créé en 2004 a pour mission de mieux faire connaître, comprendre et prendre en compte la situation et les préoccupations des citoyens, résidents de la commune ayant un handicap, en vue d'améliorer leur autonomie et leur qualité de vie.

Il est chargé :

- *de fournir aux personnes ayant un handicap des occasions d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations ;*
- *d'assurer la défense des intérêts des personnes ayant un handicap ;*
- *de guider le Conseil Communal pour les questions relatives aux politiques, aux pratiques et aux programmes de la commune qui touchent les personnes ayant un handicap ;*
- *de sensibiliser la population communale et le secteur public aux questions qui ont une incidence sur la vie des personnes ayant un handicap.*

Ses membres sont composés de personnes handicapées, de proches de personnes handicapées et de professionnels exerçant leur activité dans un service encadrant des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Galland, Chef de projet du Plan de cohésion sociale (PCS), assure l'information et l'orientation du public dans le cadre de sa fonction de Handicontact (depuis 2007).

Le dernier renouvellement de la composition du CCCPH a été approuvé par le Conseil Communal en mars 2019. 15 membres constituent ce CCCPH, ainsi que deux membres du Conseil Communal avec voix consultative et un représentant du personnel de l'administration communale, l'agent Handicontact.

Les principales actions menées :

Le CCCPH ne s'est plus réuni depuis le début de la crise sanitaire COVID-19 et donc les actions n'ont pu être menées sauf le Service Handicontact qui est resté accessible : Accueil et renseignements de personnes en situation de handicap et/ou de leurs proches : Orientation, information, demande d'allocations pour personnes handicapées, ... : +/- 30 demandes d'information tous les mois.

LE CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES PERSONNES HANDICAPÉES.

Le Conseil Consultatif créé en 2004 a pour mission de mieux faire connaître, comprendre et prendre en compte la situation et les préoccupations des citoyens, résidents de la commune ayant un handicap, en vue d'améliorer leur autonomie et leur qualité de vie.

Il est chargé :

- *de fournir aux personnes ayant un handicap des occasions d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations ;*
- *d'assurer la défense des intérêts des personnes ayant un handicap ;*
- *de guider le Conseil Communal pour les questions relatives aux politiques, aux pratiques et aux programmes de la commune qui touchent les personnes ayant un handicap ;*
- *de sensibiliser la population communale et le secteur public aux questions qui ont une incidence sur la vie des personnes ayant un handicap.*

Ses membres sont composés de personnes handicapées, de proches de personnes handicapées et de professionnels exerçant leur activité dans un service encadrant des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Galland, Chef de projet du Plan de cohésion sociale (PCS), assure l'information et l'orientation du public dans le cadre de sa fonction de Handicontact (depuis 2007).

Le dernier renouvellement de la composition du CCCPH a été approuvé par le Conseil Communal en mars 2019. 15 membres constituent ce CCCPH, ainsi que deux membres du Conseil Communal avec voix consultative et un représentant du personnel de l'administration communale, l'agent Handicontact.

Les principales actions menées :

Le CCCPH ne s'est plus réuni depuis le début de la crise sanitaire COVID-19 et donc les actions n'ont pu être menées sauf le Service Handicontact qui est resté accessible : Accueil et renseignements de personnes en situation de handicap et/ou de leurs proches : Orientation, information, demande d'allocations pour personnes handicapées, ... : +/- 30 demandes d'information tous les mois.

7. L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE

1. LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL ET DU COLLÈGE COMMUNAL.

LE CONSEIL COMMUNAL AU 1^{ER} OCTOBRE 2021

LA BOURGMESTRE-PRÉSIDENTE F.F. : Madame Corine MULLENS.

LE BOURGMESTRE EMPÊCHÉ : Monsieur Pierre-Yves DERMAGNE.

LES ÉCHEVINS :

Madame et Messieurs Louise MERTZ, Julien DEFAUX, Yvon HERMAN, Christophe DAVIN et Jean-Pol LEJEUNE, Echevins.

LES CONSEILLERS :

Mesdames et Messieurs ANTOINE Jean-Yves, BECHET Carine, BELLOT François, BILLIET Léonard, de BARQUIN-DEGEIMBRE Françoise, de BRABANT Martin, DELMAIL Lévi, LUPCIN Gérard, MOMMAERTS-HERMAN Julie, ZABUS Arthur, DE MEESTER Etienne, LAVIS Thierry, LIBOTTE Laurent, HENIN Jean-Marie, CONVIÉ Bernard et LEBEAU Françoise, Conseillers.

LA PRÉSIDENTE DU C.P.A.S. : Madame Janique LEJEUNE.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Luc PIRSON.

LE TABLEAU DE PRÉSEANCE AU 2 SEPTEMBRE 2021 :

Nom et prénom des Conseillers	Qualité	Date d'ancienneté
DERMAGNE Pierre-Yves	<i>Bourgmestre empêché</i>	03/12/2012
BELLOT François	<i>Conseiller</i>	03/01/2001
HERMAN Yvon	<i>Échevin</i>	03/01/2001
BILLIET Léonard	<i>Conseiller</i>	03/01/2001
DEFAUX Julien	<i>Échevin</i>	04/12/2006
LAVIS Thierry	<i>Conseiller</i>	04/12/2006
LIBOTTE Laurent	<i>Conseiller</i>	04/12/2006
MULLENS Corine	<i>Bourgmestre f.f.</i>	03/12/2012
DAVIN Christophe	<i>Échevin</i>	03/12/2012
LEJEUNE Jean-Pol	<i>Échevin</i>	03/12/2012
BECHET Carine	<i>Conseillère</i>	03/12/2012
ANTOINE Jean-Yves	<i>Conseiller</i>	03/12/2012

de BRABANT Martin	<i>Conseiller</i>	03/12/2012
LEBEAU Françoise	<i>Conseillère</i>	29/06/2016
MERTZ Louise	<i>Première Échevine a.i.</i>	03/12/2018
ZABUS Arthur	<i>Conseiller</i>	03/12/2018
de BARQUIN-DEGEIMBRE Françoise	<i>Conseillère</i>	03/12/2018
DE MEESTER Etienne	<i>Conseiller</i>	03/12/2018
LUPCIN Gérard	<i>Conseiller</i>	03/12/2018
MOMMAERTS-HERMAN Julie	<i>Conseillère</i>	03/12/2018
DELMAIL Lévi	<i>Conseiller</i>	03/12/2018
CONVIÉ Bernard	<i>Conseiller</i>	03/12/2018
HENIN Jean-Marie	<i>Conseiller</i>	02/09/2021

LE COLLÈGE COMMUNAL AU 30 SEPTEMBRE 2021

LA BOURGMESTRE-PRÉSIDENTE F.F. : Madame Corine MULLENS.

LES ÉCHEVINS :

Madame et Messieurs Louise MERTZ, Julien DEFAUX, Yvon HERMAN, Christophe DAVIN et Jean-Pol LEJEUNE, Echevins.

LA PRÉSIDENTE DU C.P.A.S. (voix délibérative) : Madame Janique LEJEUNE.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Luc PIRSON.

2. LES RÉUNIONS DU CONSEIL COMMUNAL.



Du 01.10.2020 au 30.09.2021 :

Séances : 11 (10 en 2019/2020).

Points à l'ordre du jour : 294 (256 en 2019/2020).

3. LES REUNIONS DU COLLÈGE COMMUNAL.

Du 01.10.2020 au 30.09.2021 :

Séances : 60 (60 en 2019/2020).

Points à l'ordre du jour : 2.336 (2.200 en 2019/2020).

Rapport annuel 2021



4. LA CORRESPONDANCE.

- Le dépouillement général du courrier et sa répartition entre tous les services sont assurés par le Service Accueil/Secrétariat.
- La répartition du courrier entrant/sortant dans les services communaux s'établit comme suit (*période du 01.10 au 30.09 de l'année suivante*) :

Services	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Personnel	3.320	2.818	2.492	2.516	2.831	2.413	2.074
Patrimoine et Finances	888	944	970	1.125	928	865	976
Marchés publics	2.348	1.988	2.102	2.578	2.083	1.777	
Urbanisme, Environnement et Aménagement du Territoire	5.896	6429	5.785	4.824	5.094	3892	6001
Population – Etat civil	6.329	6094	6.159	6.323	6.237	5.580	5.584
Casier judiciaire	2.029	1836	1.653	831	321	-	
Accueil/Secrétariat communal	2.273	2.156	2.305	2.290	2.273	2.023	1.927
Affaires générales et Enseignement	4.425	4.566	2.734	2.778	2.194	2.203	1.327
Service Technique Communal ²	-	-	-	-	3.411	-	
Recette – Comptabilité ¹ et ²	45.879	46.785	46.956	47.338	-	35.459	

¹ y compris les factures et avertissements.

² renseignements non reçus

4. ACCUEIL.

Mise en place d'une zone d'accueil/de réception fin 2019 afin d'orienter les visiteurs et de leur donner les informations utiles à leur visite.

8. LE PERSONNEL

1. LE STATUT ADMINISTRATIF DU PERSONNEL COMMUNAL.

La dernière modification du statut administratif a été approuvée par le Conseil communal le 28.06.2021. Elle est entrée en vigueur de façon rétroactive le 01.01.2021.

2. LE CADRE DU PERSONNEL COMMUNAL.

La dernière modification cadre du personnel communal a été approuvée par le Conseil communal le 20.09.2017. Elle est entrée en vigueur le 18.10.2017, date de l'approbation par l'autorité de Tutelle.

3. L'ORGANISATION DES SERVICES COMMUNAUX.

LE CODIR

Dans le cadre de la réforme dite des grades légaux (décret du 18 avril 2013), le CoDir (Comité de Direction) a été mis en place le 11.08.2015.

Il est composé du Directeur général, du Directeur financier et des responsables de services suivant les sujets traités.

Le Codir est obligatoirement concerté sur les avant-projets de budget et de M.B., sur les projets d'organigramme, de cadre organique et des statuts.

Au-delà de ces missions, le Codir peut se voir attribuer des missions par le Collège Communal.

Le Codir connaît toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Du 01.10.2020 au 30.09.2021, il y a eu 6 réunions du CODIR (29.10.2020, 16.11.2020, 26.02.2021, 29.06.2021, 24.09.2021 et 30.09.2021).

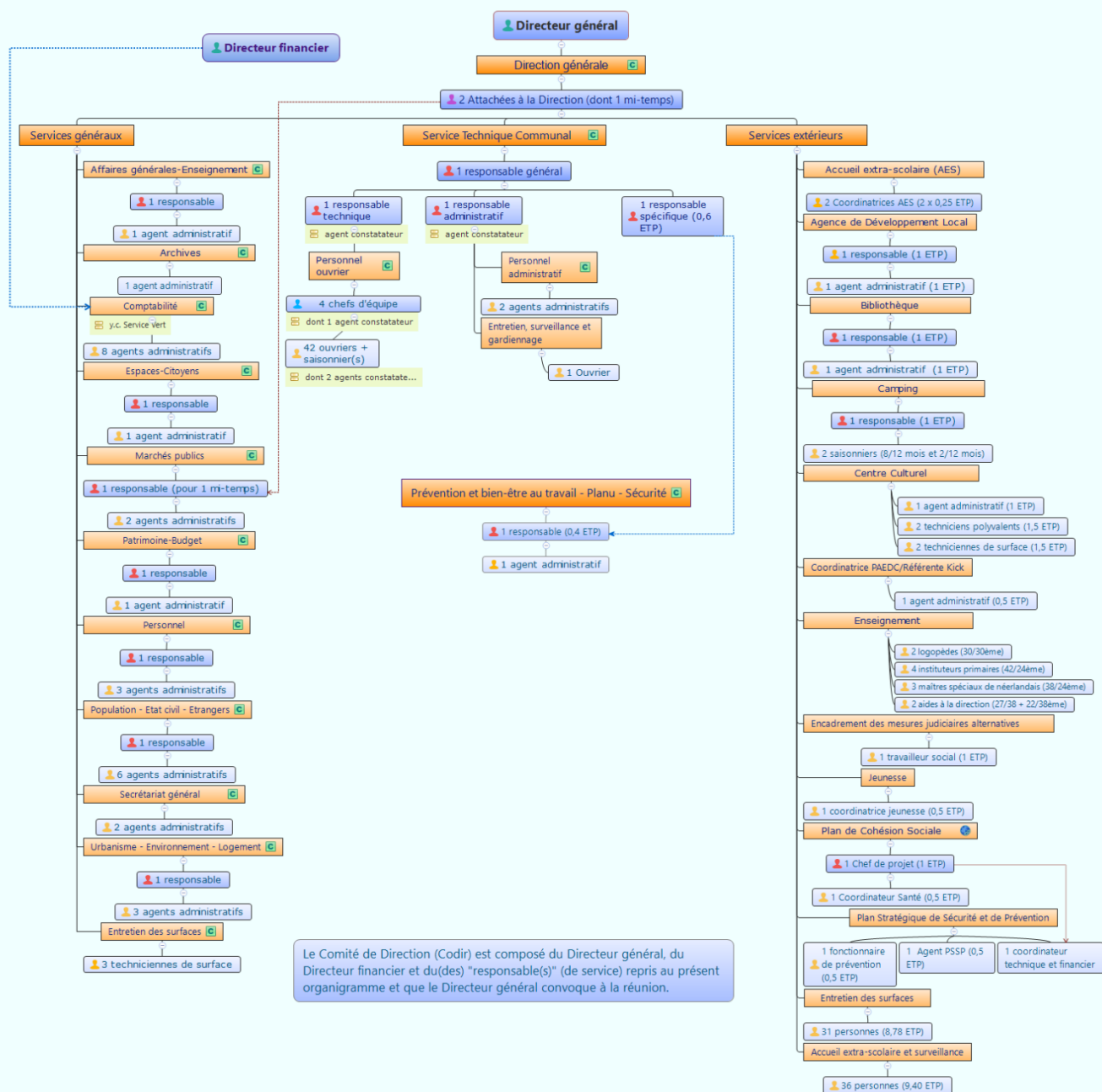
L'ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUX

L'organigramme général, mis à jour par le Directeur général après concertation avec le CoDir, a été arrêté par le Collège communal en séance du 04.10.2021.

Pour rappel, l'organigramme représente la structure d'organisation des services communaux, indique les rapports hiérarchiques et identifie les fonctions qui impliquent l'appartenance au CoDir.

Organigramme des services communaux

Arrêté par le Collège du 04/10/2021, délibération 1781/2021



DIRECTION GÉNÉRALE

- Directeur général : Luc PIRSON (S) - ☎ : 084/220.622
✉ : luc.pirson@rochefort.be
- Chef de division : Marjorie LINCÉ (S) - ☎ : 084/220.611
✉ : marjorie.lince@rochefort.be
- Chef de bureau : Amélie BOUCHE (APE) - ☎ : 084/374.188
✉ : amelie.bouche@rochefort.be
- ACCUEIL/SECRÉTARIAT COMMUNAL
- Secrétariat général : Martine LARDOZ (S) (jusqu'au 31.12.2020)
->Amandine MARTIN (APE) (depuis le 01.12.2020)
- ☎ : 084/220.623
✉ : amandine.martin@rochefort.be
- Julie RASSON (S) - ☎ : 084/220.619
✉ : julie.rasson@rochefort.be
- AFFAIRES GÉNÉRALES - ENSEIGNEMENT
- Secretariat: Noëlle DEMOULIN (S) - ☎ : 084/220.600
✉ : noelle.demoulin@rochefort.be
- Enseignement: Brigitte WEIS (S) (jusqu'au 31.12.2021)
->Audrey LEBAILLY (APE) (depuis le 08.06.2021)
- ☎ : 084/220.627
✉ : brigitte.weis@rochefort.be
✉ : audrey.lebailly@rochefort.be
- ESPACE-CITOYENS – INFORMATIQUE - INFORMATION
- Responsable du service : Jonathan NOEL (S) - ☎ : 084/220.690
✉ : jonathan.noel@rochefort.be
- Vincent BOURRIER (S) - ☎ : 084/220.690
✉ : vincent.bourrier@rochefort.be
- SERVICE POPULATION – ETAT CIVIL - ETRANGERS
- Responsable du service : Pierre DARDENNE (S) - ☎ : 084/220.693
✉ : pierre.dardenne@rochefort.be
- Population – Etat civil – Carte d'identité électronique – Permis de conduire :
- Etienne DELOYER (S) - ☎ : 084/220.605
✉ : etienne.deloyer@rochefort.be
- Katleen LAMY (APE) - ☎ : 084/220.603
✉ : katleen.lamy@rochefort.be
- Régine RINGLET (S) - ☎ : 084/220.694
✉ : regine.ringlet@rochefort.be
- Véronique MAURO (S) - ☎ : 084/220.604
✉ : veronique.mauro@rochefort.be
- Service des Etrangers : Annick JACQUEMIN (APE) - ☎ : 084/220.606
✉ : annick.jacquemin@rochefort.be
- URBANISME – ENVIRONNEMENT – LOGEMENT
- Responsable du service : Siegrid JANS-NOLMANS (S) - ☎ : 084/220.617
✉ : siegrid.jans@rochefort.be
- Jean-Marc DUMONT (S) - ☎ : 084/220.612
✉ : jean-marc.dumont@rochefort.be
- Nadine GREGOIRE (S)->Véron. DELTOUR (APE) ☎ : 084/220.613
✉ : veronique.deltour@rochefort.be
- Catherine SOMMELETTE (S) - ☎ : 084/220.618
✉ : catherine.sommelette@rochefort.be

- PATRIMOINE – BUDGET

Responsable du service : Véronique DECLUSIN (S) - ☎ : 084/220.614
 ☎ : veronique.declusin@rochefort.be
 Anne-Catherine BULTOT (S) - ☎ : 084/220.621
 ☎ : anne-catherine.bultot@rochefort.be
- MARCHÉS PUBLICS

Responsable du service : Marjorie LINCÉ (S) - ☎ : 084/220.611
 ☎ : marjorie.lince@rochefort.be
 Isabelle HALIN (S) - ☎ : 084/220.615
 ☎ : isabelle.halin@rochefort.be
 Marie GOSÉE (APE) - ☎ : 084/37.41.87
 ☎ : marie.gosee@rochefort.be
- SERVICE DU PERSONNEL

Responsable du service : Chloé DE ROUCK (S) - ☎ : 084/470.121
 ☎ : chloe.derouck@rochefort.be

GRH-Assurances: Elodie LÉONARD (APE) - ☎ : 084/470.122
 ☎ : elodie.leonard@rochefort.be

GRH: Chantal GILLARD (S) - ☎ : 084/220.626
 ☎ : chantal.gillard@rochefort.be
 Dorothée VERTESEN (APE) - ☎ : 084/220.625
 ☎ : dorothee.vertessen@rochefort.be
- SERVICE COMPTABILITÉ

Directeur financier : Marc LEVIS (S) - ☎ : 084/220.607
 ☎ : marc.levis@rochefort.be

Pôle Dépenses : Nathalie LAMBOT (S) - ☎ : 084/220.609
 ☎ : nathalie.lambot@rochefort.be
 Julie LEMAIRE (APE) - ☎ : 084/470.126
 ☎ : julie.lemaire@rochefort.be
 Virginie AMINTA (APE) - ☎ : 084/220.609
 ☎ : virginie.aminta@rochefort.be

Pôle Recettes : Fabienne DEPIERREUX (S) - ☎ : 084/220.696
 ☎ : fabienne.depierreux@rochefort.be
 Marie-Isabelle MATHOT (APE) - ☎ : 084/374.195
 ☎ : marie-isabelle.mathot@rochefort.be
 Audrey SCHUURMAN (S) - ☎ : 084/220.608
 ☎ : audrey.schuurman@rochefort.be

Service Vert: Jocelyne REZETTE (S) - ☎ : 084/220.602
 ☎ : jocelyne.rezette@rochefort.be

Horodateurs: Lydia JACQUET (APE) - ☎ : 084/374.186
 ☎ : horodateur@rochefort.be
- SERVICE INONDATIONS

Coordinatrice : Sabrina LEJEUNE (APE) - ☎ : 084/374.185
 ☎ : sabrina.lejeune@rochefort.be

Communication : Juliette CLARINVAL (APE) - ☎ : 084/220 624
 ☎ : communication@rochefort.be

Employé au STC : Ludger STAF (APE)

Ouvriers : Didier JACOBS (APE)
 Michaël EVRARD (APE)

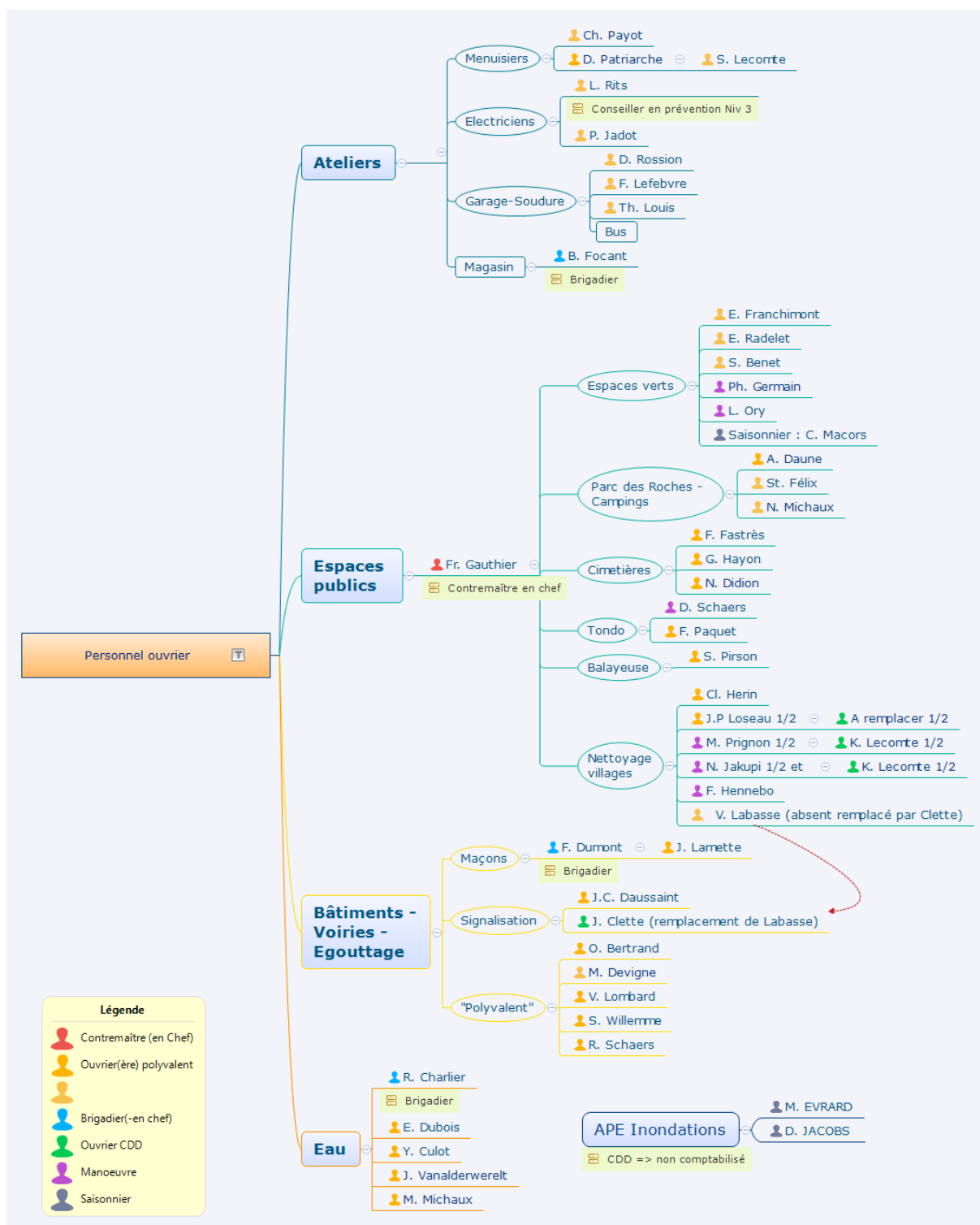
Assistants sociaux : Lysa Marie DUPRET (APE)

(mis à disposition du CPAS) ->Yseult MICHALLAT (APE) - ☎ : 084/220 650

▫ SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL

Responsable générale :	Anne KEYEUX (S)	- ☎ : 084/220.642
	💻 : anne.keyeux@rochefort.be	
Responsable technique :	Loïc COLLIGNON (APE)	- ☎ : 084/470.127
	💻 : loic.collignon@rochefort.be	
Responsable spécifique (+ Coordination des chantiers et Plan d'urgence) et		
Conseiller en prévention :	Cédric HUGOT (S)	- ☎ : 084/374.194
	💻 : cedric.hugot@rochefort.be	
Conseillère en prévention :	Mélissa RIDELLE (APE)	- ☎ : 084/470.128
	💻 : melissa.ridelle@rochefort.be	
Responsable administratif :	Robert VANHAMME (S)	- ☎ : 084/220.649
	💻 : robert.vanhamme@rochefort.be	
Personnel administratif :	Charlotte PIRON (APE)	- ☎ : 084/220.648
	💻 : charlotte.piron@rochefort.be	
	Michelle CAPELLE (S)	
Service Cimetières :	Frédéric BELLANOVA (S)	- ☎ : 084/220.647
	💻 : frederic.bellanova@rochefort.be	
Personnel ouvrier :	Voir tableau page suivante	

Personnel ouvrier :



AGENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Responsable du service :

Marie-Gabrielle KATANGA (C)

- ☎ : 084/374.190

✉ : marie-gabrielle.katanga@rochefort.be

Karin WILMART (S)

- ☎ : 084/374.183

✉ : karin.wilmart@rochefort.be

- PLAN DROGUE

Vanessa GONAY (C) - ☎ : 084/660.808
 Alexandra PONCELET (APE)
 📧 : lapasserelle-rochefort@skynet.be
- ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

Mélanie BOULARD (C) : - ☎ : 084/374.198
 📧 : melanie.boulard@rochefort.be
 Audrey LEBAILLY (APE) : - ☎ : 084/220.627
 📧 : coordinationenfancejeunesse@rochefort.be
- JEUNESSE

Camille COLSON (APE) - ☎ : 084/374.198
 📧 : camille.colson@rochefort.be
- SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES DÉCISIONS JUDICIAIRES ALTERNATIVES (SADJA)

Alyssa GRIGNET (C)-> Catherine CAMBIER - ☎ :
 084/444.311
 📧 : alter@rochefort.be - 📞 : 0492/86.53.42
- ARCHIVES

Isabelle CADIAT (C)
 📧 : archives.rochefort@skynet.be
- BIBLIOTHÈQUE

Responsable du service : Claudine GERMAIN (S) -> M. TUTUNDJIAN (APE) ☎ :
 084/214.055
 Damien COLLIN (APE)
 📧 : bibliotheque.rochefort@skynet.be
- PLAN DE COHÉSION SOCIALE

Chef de projet Stéphanie GALLAND (APE) - ☎ : 084/374.181
 📧 :
stephanie.galland@rochefort.be
 Coordinatrice « Projet santé » Tessa ELOY (APE)
 📧 : tessa.eloy@rochefort.be
- PROJET KICK et PAEDC

Camille COLSON (APE) - ☎ : 084/470.129
 📧 : camille.colson@rochefort.be
- CAMPING COMMUNAL

Responsable Céline HOSTE (APE) - 📞 : 0479/26.17.59
 📧 : lesroches@rochefort.be - ☎ : 084/211.900

Légende

S = Statutaire	APE = Aide à la Promotion de l'Emploi
C = Contractuel(le)	

4. LE PERSONNEL MIS À DISPOSITION.

La Ville de Rochefort met à disposition du C.P.A.S. et de 3 asbl du personnel communal, moyennant la conclusion de conventions spécifiques :

- Une employée d'administration, au C.P.A.S. de Rochefort dans le cadre des inondations.
- Mme Monique PHILIPSEN et une autre agente, toutes deux ouvrières à mi-temps, à l'asbl Accueil-Famenne ;
- MM. Philippe BERNARD (temps plein) et Stéphan HENNAUT (mi-temps), Éric JEANBAPTISTE (temps plein), Employés APE, et Mme Valentine CAPELLE (mi-temps) et Carine PRIGNON (temps plein), Ouvrières APE, à l'ASBL Centre Culturel des Roches.

5. LES PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL.

- 38 H/semaine – Les bureaux sont accessibles au public de 08 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 00 à 16 H 30.
- Bureaux ouverts le samedi matin, de 08 H 30 à 12 H 00 : Etat civil, Service des Affaires générales.
- Célébration des mariages : tous les jours ouvrables (y compris le samedi matin et le 2^{ème} samedi après-midi de chaque mois).
- Horaire flottant (avec plages fixes et plages variables) pour le personnel administratif avec pointeuse biométrique, connectée au système informatique.
- Le personnel ouvrier est actuellement soumis à un horaire fixe (38 H/semaine – 7H36'/jour).

6. LE STATUT SYNDICAL.

- Entré en vigueur le 01.11.1985.
- Le secrétariat du Comité Particulier de Négociation et du Comité Supérieur de Concertation, est assuré par Mme Chloé DE ROUCK, Chef de bureau (Service du Personnel).
- Les délégués syndicaux du personnel communal sont actuellement :
 - M. Gaëtan HAYON (CGSP)
 - Mme Karin WILMART (CSC - Services publics)
- Les comités se sont réunis les :
 - 05.10.2020
 - 10.11.2020
 - 22.01.2021
 - 15.02.2021
 - 12.03.2021
 - 23.03.2021
 - 28.05.2021
 - 08.06.2021
 - 20.09.2021
- Le comité pour la prévention et la protection au travail, assuré par le Comité Supérieur de Concertation a également été informé régulièrement de la gestion de la crise sanitaire.

7. LE SERVICE INTERNE POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL.

Les mesures préventives en matière de sécurité et de santé au travail peuvent porter sur sept domaines (Loi du 04 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, art. 4) :

- La sécurité du travail
- La santé du travailleur au travail
- La charge psychosociale occasionnée par le travail
- L'ergonomie
- L'hygiène du travail
- L'embellissement des lieux de travail
- L'environnement pour ce qui concerne les points qui précèdent.

La nouvelle législation relative à la prévention des risques psychosociaux au travail est parue au Moniteur belge du 28 avril 2014, à savoir :

- la loi du 28 février 2014 complétant la loi du 4 août 1996, relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail quant à la prévention des risques psychosociaux au travail, dont, notamment, la violence, le harcèlement moral ou sexuel au travail ;
- la loi du 28 mars 2014 modifiant le code judiciaire et la loi du 4 août 1996, relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail en ce qui concerne les procédures judiciaires ;
- l'arrêté royal du 10 avril 2014 relatif à la prévention des risques psychosociaux au travail.

M. Cédric HUGOT, Ingénieur industriel statutaire, détenteur du brevet de Conseiller en prévention de niveau II, assure, parmi ses attributions principales, la mission de Conseiller en prévention pour la Ville et le CPAS (en ce compris la Résidence-Préhyr) dans le cadre de la convention de service commun de prévention et de protection du travail Ville-CPAS.

Les principales missions de M. Luc RITS sont axées sur les ateliers communaux, et ce en collaboration avec M. Cédric HUGOT.

Mme Mélissa RIDELLE a été engagée le 17.03.2021 afin de seconder M. Cédric HUGOT comme Employée d'administration dans les fonctions de Conseillère en prévention et de Responsable Planu (Planification d'urgence). Elle a suivi avec succès la formation de Conseiller en prévention en mai et juin 2021 ainsi qu'une formation relative à la gestion de crise et planification d'urgence également en mai et juin 2021.

8. LA FORMATION DU PERSONNEL.

Le statut administratif du personnel communal prévoit en son chapitre II – Droits et devoirs - que les agents ont droit à l'information et à la formation pour tous les aspects utiles à l'exercice de leurs tâches.

Ils ont également droit à la formation pour satisfaire aux conditions de l'évolution de carrière et de promotion.

30.600,00 EUR ont été prévus au budget 2021 (répartis sur les différentes fonctions) pour l'ensemble des formations.

Le 24 octobre 2019, le Collège Communal a décidé d'adopter le plan de formation prévu pour l'ensemble du personnel pour la période 2019-2021 et de solliciter le bénéfice de la subvention en matière de formation du personnel, auprès du SPW Intérieur et Action sociale. Ladite subvention s'élève à 7.271,16 € et est répartie par tranche à raison de 35 % la première et la deuxième année, soit 2.544,91€ et 30 % la 3^{ème} année, soit 2.181,34 €.

En 2021, malgré la crise sanitaire liée au COVID 19, de multiples formations ont été suivies, parfois en vidéo-conférence, entre autres :

- 2 agentes ont suivi et réussi le 1^{er} module des cours de sciences administratives dispensé sur une année scolaire ;
- 1 agente a entamé le 2^{ème} module des cours de sciences administratives ;
- le personnel administratif a été formé à l'utilisation de Teams et d'Outlook ;
- 1 employée d'administration a suivi et réussi avec succès les formations de gestion de crise et planification d'urgence et de conseiller en prévention de niveau 3 ;
- la personne de confiance désignée au sein de l'administration a suivi le recyclage lié à ce rôle ;
- formation continuée du personnel de la bibliothèque (obligation de minimum 125 H par agent et par période de 5 ans pour le personnel d'une bibliothèque reconnue et subventionnée) ;
- 3 journées de formation continuée organisées par la CPDT et suivies par la Conseillère en aménagement du territoire et urbanisme ;
- formation de plusieurs agents administratifs sur des thèmes divers liés à leur pratique professionnelle (nationalité, unions et reconnaissance de complaisance, règlement du travail et concertation syndicale, ...) ;
- Plusieurs ouvriers ont suivi les formations utiles au maintien de leur phytolice ;
- Organisation pour les ouvriers d'une formation « Monteur d'échafaudages » ;
- 1 ouvrier qualifié a suivi la formations RGB permettant son évolution de carrière future de D1 vers D2 ;
- 1 ouvrier a suivi la formations RGB permettant son évolution de carrière future de E1 vers E3 ;
- formations d'ouvriers en vue de professionnaliser les équipes (L'utilisation sécuritaire des machines de désherbage alternatif, BA5 Sécurité électrique, Amiante, ...).

9. L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL

1. L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.

SITUATION AU 01.10.2021.

Ecoles	Maternel		Primaire		Total	
	Elèves (20)	Empl.	Elèves (20)	Empl.	Elèves (20)	Empl.
Rochefort Centre	94 (95)	5	195 (194)	10	289 (289)	15
Rochefort Rond-Point	47 (45)	3	98 (106)	6	145 (154)	9
Jemelle	27 (37)	2,5	51 (63)	3	78 (100)	5,5
Havrenne	- (-)	-	36 (33)	2,5	36 (33)	2,5
Eprave	14 (15)	1,5	38 (25)	2	52 (40)	3,5
Han-sur-Lesse	34 (31)	2,5	85 (94)	5	119 (125)	7,5
Montgauthier	19 (19)	1	27 (26)	2	46 (45)	3
Wavreille	10 (9)	1	23 (23)	1,5	33 (32)	2,5
Villers-sur-Lesse	23 (22)	1,5	39 (41)	3	62 (63)	4,5
TOTAUX	268 (276)	18	592 (605)	35	860 (881)	53

2. LES ACTIONS MENÉES DANS L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL (année scolaire 2020/2021).

AU POINT DE VUE PÉDAGOGIQUE

- Psychomotricité en classes maternelles
- Introduction du néerlandais
- Aide à la lecture en M3, P1 et P2
- Initiation aux beaux-arts en classes primaires
- Cours de natation
- Initiation à l'informatique.
- Eveil culturel Théâtre/Musique

En outre, depuis de nombreuses années, la Ville prend en charge le traitement des deux logopèdes. Celles-ci accomplissent un travail très bénéfique. Les cas traités sont essentiellement des troubles articulatoires (en maternelle) et des difficultés spécifiques d'apprentissage de base (en primaire).

AU POINT DE VUE IMMOBILIER DANS LES ÉCOLES COMMUNALES ET LEURS ABORDS

- Rénovation des sanitaires de l'école de Villers sur Lesse
 - Création d'une salle des professeurs à l'école de Villers sur Lesse
 - Remplacement de la détection incendie de l'école du Centre de Rochefort rue de Behogne et rue de l'Eglise
 - Sécurisation de l'installation électrique de l'école de Jemelle
 - Rénovation d'une classe à l'école de Han sur Lesse
- ➔ Lors des inondations des 14 et 15 juillet, les écoles de Rochefort-centre (rue de l'Eglise) et de Jemelle ont été impactées très gravement. Les directions, les enseignants et les agents communaux (du service technique et de l'administration communale) se sont employés à remettre ces écoles en état permettant la reprise des cours à la rentrée. Certains travaux restent encore à effectuer (piscine intérieure).

MODES D'ACCUEIL ET DE GARDE

- **CRÈCHES**
 - « Les petits crêtons » - Place communale, 5 à JEMELLE - ☎ 084/22.12.92
 - « Les écureuils » - Ecole du Rond-Point, rue de Préhyr à ROCHEFORT - ☎ 084/22.12.29
- **GARDERIE**

A l'implantation du Rond-Point, rue de l'Ecureuil à 5580 ROCHEFORT

3. LE PERSONNEL ENSEIGNANT.

Les dossiers du personnel enseignant sont traités par le Service Enseignement, en coopération étroite avec la direction de nos écoles.

ECOLE DE ROCHEFORT – IMPLANTATION CENTRE

Directeur (sans classe) : Monsieur Sébastien FISSON

- **Institutrices maternelles**

Mmes :

 - DELVAUX Sylviane : DPPR 6 périodes
 - THIRY-FONDAIRE Gisèle : retraite au 01.07.2021
 - COLOT-DAMBLY Isabelle
 - DUJARDIN Nathalie : congé prestations réduites mi-temps au 01.09.2021
 - MELIGNON Florence
 - BAURAIN Murielle : remplacement DUMONT et DUJARDIN
 - GIAUX Anaïs : remplacement DELVAUX
 - DENIS Maryse : mi-temps remplacement DUMONT
 - DUMONT Françoise : temps plein - en maladie au 01.09.2021
- **Instituteurs (trices) primaires**

Mmes et M. :

 - DACHELET-DUTERME Christelle : congé prestations réduites 1/5 temps
 - CHENOY-GOFFAUX Patricia
 - LISSOIR-GUYOT Carine : DPPR au 01.02.2021
 - MAHIN-MARION Jannick : 20 périodes + 4 périodes de missions collectives

- DE MEESTER Gersende : interruption de carrière à mi-temps au 01.09.2021
- SOLOT Bénédicte
- DELAIVE Marie
- NICOLAY Stéphanie : congé pour mi-temps thérapeutique au 01.09.2021
- THIANGE Vinciane
- GOBERT Angélique : interruption de carrière à 1/5^{ème} temps
- SNEESSENS Marie : interruption carrière 1/5^{ème} temps
- SOETENS Mélanie : mi-temps remplacement NICOLAY + 4 périodes remplacement GOBERT + 4 périodes remplacement DUTERME
- PETIT Laurie : remplacement DE MEESTER à mi-temps + 4 périodes SNEESSENS + 8 reliquats
- DUBUISSON Clémence : 12 périodes VILLE APE
- AJERRAR Loubna : 4 périodes remplacement MARION + 8 périodes COVID (31.12.2021) + 12 périodes VILLE

ECOLE DE ROCHEFORT – IMPLANTATIONS : ROND-POINT ET HAVRENNE

Directrice (sans classe) : Mme Nathalie CORNELIS

▫ **Institutrices maternelles**

Mmes :

- WAUTHY-PIRSON Béatrice
- INCOUL Muriel
- HAUTOT Marie-Hélène : congé pour mi-temps thérapeutique au 01.09.2021
- BURTON Mairy : remplacement HAUTOT + 4 périodes FLA

▫ **Instituteurs (trices) primaires**

Mmes et MM. :

- COLLARD Bénédicte
- BOUCHE Marie-Sophie : congé prestations réduites 1/5 temps (4 périodes) au 01.09.2021
- ALBERT Chantal en maladie au 14.09.2021
- MARICHAL Yasmine : en maladie au 01.09.2021
- KERMESE Sandrine
- DESERT Anne-Sophie
- DEMUYNCK Florence
- MARTINET Morgane : 12 périodes + 12 périodes dérogation
- BRASSEUR Céline : remplacement MARICHAL
- CHARLIER Arthur : 4 périodes remplacement BOUCHE + 12 périodes vacantes + 4 périodes COVID (31.12.2021)
- LAVIANNE Elodie : 3 périodes COVID (31.12.2021)
- CABU Charline : remplacement ALBERT
- LIECKENS Alica : 1 période FLA

ECOLE DE JEMELLE – IMPLANTATION : VILLERS-SUR-LESSE ET JEMELLE

Directrice avec classe : Madame Catherine COLLIGNON

▫ **Institutrices maternelles**

Mmes :

- BOUCHE Isabelle : interruption carrière ¼ temps au 01.09.2021
- WILVERS Anne-Joëlle : congé pour exercer une autre fonction au 01.09.2021
- VALENTIN Marie-Pierre : interruption de carrière à ¼ temps
- COLLIGNON Nathalie : interruption de carrière à mi-temps au 01.09.2021

- DELVOSALLE Sylvie : remplacement WILVERS
- LIECKENS Alica : remplacement VALENTIN 6 périodes + remplacement COLLIGNON 13 périodes + remplacement BOUCHE 6 périodes
- LAVIANNE Elodie : 2 périodes FLA

▫ **Instituteurs (trices) primaires**

Mmes :

- PIRLOT Stéphanie
- MAGERAT-CLOSSET Stéphanie
- LOUIS ROMANE : remplacement PIRLOT
- STEVIGNY Murielle
- LOTIN Annabel : interruption carrière 1/5^{ème} temps
- FOURNEAU Laurence
- TROQUET Fanny : remplacement COLLIGNON + 5 périodes d'aide à la direction + 1 reliquat
- BOUCHE Coraline : 4 périodes remplacement Lotin + 12 périodes VILLE + 4 FLA + 4 reliquats
- LAVIANNE Elodie : 5 périodes COVID (31.12.2021) + 4 périodes FLA

ECOLE DE HAN-SUR-LESSE – IMPLANTATIONS : HAN-SUR-LESSE, MONTGAUTHIER ET WAVREILLE

Directeur (trice) (sans classe) : Madame Annick LEGROS-BAYET

▫ **Institutrices maternelles**

Mmes :

- JADOUL-HENIN Nathalie :
- COMPERE Corine
- POCHET-DAUVISTER Chantal : en maladie au 01.09.2021
- MINET Caroline
- SEUTIN Alexandra : remplacement Dauvister
- SON Isabelle : 8 périodes
- JAMOTTE Corine : 7 périodes remplacement SON + 1 période

▫ **Instituteurs (trices) primaires**

Mmes et MM. :

- LIBERT Eric : congé pour exercer une autre fonction
- POCHET Benoît : congé pour mission 6 périodes
- HATERT-DETAILLE Marie-Yvonne
- JACQUEMIN Marie-Anne : congé prestations réduites ¼ temps au 01.09.2021
- ANTOINE Christine : interruption carrière ¼ temps au 01.09.2021
- JAUMOTTE Amélie
- DE HENAU Charlotte : définitive au 01.04.2020
- MARLOYE Gaëlle : remplacement LIBERT
- MICHEL Katheline : temps plein
- RASQUIN Ophélie : 6 périodes rempl Antoine + 6 périodes rempl Pochel + 6 périodes remplacement JACQUEMIN + 6 reliquats
- JAMOTTE Corine : 9 périodes + 6 périodes VILLE + 8 périodes FLA
- DE MEESTER : congé pour exercer une autre fonction à mi-temps
- DUBUISSON : remplacement DE MEESTER 12 périodes

ECOLE D'ÉPRAVE : IMPLANTATION : ÉPRAVE

Directrice (avec classe) : Mme Cindy DEFOSSET en congé pour exercer une autre fonction
Mme Jacqueline GRAULICH, Directrice ff

▫ **Institutrices maternelles**

- HERMAN-SON Isabelle : $\frac{1}{4}$ temps + 6 périodes -dérogation

▫ **Institutrices primaires**

Mme :

- BOUBET Joëlle : temps plein
- GREGOIRE Nicolas : en congé parental au 01.09.2021
- SIMON Gaëlle : remplacement GREGOIRE
- LAVIANNE Elodie : 2 périodes COVID (31.12.2021)
- SOYER Ginette : retraite au 01.05.2020

MAÎTRES SPÉCIAUX POUR L'ENSEMBLE DES ÉCOLES COMMUNALES

▫ **Logopèdes**

Mmes :

- DEMELENNE Pauline (15 H/Sem.)
- LAFALIZE Isabelle (15 H/Sem.)

▫ **Education physique**

Mmes et MM. :

- FOURNEAU-NIJSKENS Colette (déf. pour 9 périodes en congé pour exercer une autre fonction (9 périodes) au 01.09.2021
- DERENNE Eric (20 pér. à titre définitif)
- BOCLINVILLE Roger : retraite au 01.02.2020
- MARLOYE Valérie : 24 périodes à titre définitif
- BOUCHE Annick : 17 périodes à titre définitif + 7 périodes temporaire rempl. NJSKENS

▫ **Religion catholique**

Mmes :

- ALEXANDRE-HERBAY Monique : DPPR au 01.02.2021
- NIJSKENS Colette : 6 périodes définitive
- LAURENT Françoise : 6 périodes
- GILLET Jennifer : 5 périodes

▫ **Religion protestante**

- Mme Myriam FRANCO : 2 périodes

▫ **Religion islamique**

- Mme Fatma KARALI : 1 période
- Mr Abdelkarim DERFOUFI : 5 périodes

▫ **Morale**

Mmes et Mr :

- POCHET Corine (déf. pour 8 pér.) en maladie au 01.09.2021
- DESTOKY Caroline : 14 périodes déf en congé pour détachement
- BAURIN Chloé : 5 périodes rempl Destoky
- HALLOY Elodie : 6 périodes rempl DESTOKY
- DEGEMBE Régine : 3 périodes rempl Pochet
1 période rempl Destoky
- ROUFFIGNON Lionel : 1 période rempl Destoky

▫ **Citoyenneté**

Mmes :

- HERBAY Monique : réaff 9 périodes – DPPR le 01.02.2021
- POCHET Corine
- NIJSKENS Colette : 9 périodes
- BAURIN Chloé : 7 périodes
- ROUFFIGNON Lionel : 5 périodes rempl POCHET + 18 périodes
- LAVIANNE Elodie : 2 périodes
- ENJOUI Saïda : 1 période
- POELAERT Elise : 1 période

▫ **Psychomotricité**

Mmes et Mr

- Nathalie GOOSSE : définitive 26 périodes + en congé pour missions collectives pour 11 périodes
- SEUTIN Alexandra : définitive 6 périodes (en congé pour exercer une autre fonction)
- CUGNON Valentin : 6 périodes remplacement Seutin
- HALLOY Elodie : 2 périodes remplacement GOOSSE
- O’SULLIVAN Nora : 7 périodes remplacement GOOSSE

Néerlandais

Mmes :

- HANISSET-LIZEN Erika (déf. pour 24 pér) en interruption de carrière à 1/5 ème temps au 01.09.2021
- JERGEAY Anne : 8 périodes déf + 8 périodes payées par la Ville

AGENTS POUR LA PROMOTION DE L’EMPLOI (APE)

Mmes :

- VAN STEENBERGE Pascaline (puéricultrice temps plein – nommée à titre définitif au 01.09.06) : en maladie au 01.09.2021
- DELVAUX Nathalie : puéricultrice - remplacement VAN STEENBERGE
- WILKIN Amandine puéricultrice APE
- PONCELET Aurélie puéricultrice nommée à titre définitif au 01.07.2020 : en congé de maternité
- WEBER FANNY : puéricultrice - remplacement PONCELET
- ADAM Giliane : définitive réaffectée au 01.09.2021 à l’école de Han sur Lesse

AGENTS APE

Mmes :

- PERPETE Arlette, assistante à l’institutrice maternelle à 4/5^{ème} temps à Mont-Gauthier du 01.09.2021 au 30.06.2022 ;
- NICOLAS Pascale, assistante à l’institutrice maternelle à 4/5^{ème} temps à Villers-sur-Lesse du 01.09.2021 au 30.06.2022 ;

4. SERVICES DES REPAS SCOLAIRES.

Des repas scolaires doivent être prévus dans l'ensemble des écoles communales suivantes.

Pour ce faire, en 2021, la Ville a passé 2 procédures :

- Un contrat de coopération horizontale non institutionnalisée avec le CPAS pour la confection et la livraison des repas aux écoles communales du Rond-Point à Rochefort, de Jemelle, de Montgauthier, d'Eprave et de Villers-sur-Lesse (montant annuel de la dépense estimé à 44.718 € TVAC) ;
- Un marché public de services, suite à une consultation de plusieurs opérateurs, avec l'ASBL Accueil Famenne pour la confection et livraison des repas aux écoles communales de Rochefort-Centre, d'Havrenne, de Han-sur-Lesse et de Wavreille (montant annuel de la dépense estimé à 67.540,01 € TVAC).

Suite aux deux procédures, les montants des repas ont été fixés comme suit pour l'année scolaire 2021-2022 (pas de changement par rapport à l'année 2020-2021) :

- 4,00 € par repas pour les enfants de l'enseignement primaire,
- 3,50 € par repas pour les enfants de l'enseignement maternel,
- 0,50 € par bol de potage pour les enfants de l'enseignement maternel et primaire.

5. LES INVESTISSEMENT SUBSIDIÉS.

Agrandissement de l'école d'Havrenne

- En date du 05.07.2018, le Conseil communal a approuvé le projet d'agrandissement de l'école d'Havrenne établi par l'auteur de projet M. SCHOOF, au montant estimatif de 633.473,20 € TVAC.
- Des subsides ont été sollicités auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Le Collège a attribué les différents lots aux entreprises suivantes :
 - lot 1 (gros-œuvre) : Luc TASIA SA de Grande-Enneille, au montant de 200.018,03 € TVAC,
 - lot 2 (charpente-toiture) : Luc TASIA SA de Grande-Enneille, au montant de 94.650,95 € TVAC,
 - lot 3A (plafonnage et isolations) : De Beuckelaer Marcel NV de Zoersel, au montant de 77.103,53 € TVAC,
 - lot 3B (carrelage) : Gestramat SPRL de Jambes, au montant de 43.658,09 € TVAC,
 - lot 4 (menuiserie) : Allyssmat SPRL de Herstal, au montant de 108.872,32 € TVAC,
 - lot 5 (électricité) : Henneaux Frères SA de Vesqueville, au montant de 55.096,68 € TVAC,
 - lot 6 (chauffage-sanitaire) : Duvivier SA de Rochefort, au montant de 44.214,09 € TVAC,
 - lot 7 (peintures et revêtements) : Edgard HALIN et Fils SA de Ciney, au montant de 30.487,90 € TVAC.
- Fin Juin 2019, la Ville a reçu la dépêche ministérielle notifiant l'accord sur la demande d'intervention financière de la Communauté française.
- Le déroulement des travaux a subi les aléas de la crise sanitaire et des suspensions ont dû être accordées pour les différents lots. Des ordres de reprise ont été donnés dès que la situation sanitaire et/ou la situation de l'entreprise concernée le permettait.
- Les travaux se sont terminés mi-novembre 2020 et la rentrée des élèves dans le bâtiment a eu lieu au 1^{er} décembre 2020.

- Les réceptions provisoires des différents lots, hormis le lot 6 (chauffage), ont été approuvées par le Collège communal en séances des 07.12.2020, 14.12.2020 et 01.02.2021.
- Les décomptes finaux de ces travaux pour les différents lots, hormis le lot 6 (chauffage), ont été approuvés en séances des 18.05.2021 et 01.06.2021.

En plus de la crise sanitaire liée au Covid, ce chantier a connu une autre difficulté en raison de retard pris par la SA DUVIVIER, adjudicataire du lot 6 (Chauffage-sanitaire), puis en raison de la faillite de cette même entreprise :

- En séance du 18.01.2021, le Collège a approuvé le procès-verbal de constat de défaut d'exécution des travaux « d'agrandissement de l'école d'Havrenne – lot 6 (Chauffage-sanitaire) » rédigé en date du 14.01.2021 par l'auteur de projet, M. Maurice SCHOOFS, étant donné que les travaux attribués à la S.A. DUVIVIER n'ont pas été entièrement réalisés et que des mises en ordre doivent en outre être effectuées ;
- En séance du 14.02.2021, le Collège a appliqué les amendes de retard d'exécution du marché pour la SA DUVIVIER dans le cadre des travaux « d'agrandissement de l'école d'Havrenne – lot 6 (Chauffage-sanitaire) », à concurrence de 5 % soit 2.085,57 €; ce montant sera déduit des factures émises par la SA DUVIVIER.
- En séance du 08.02.2021, le Collège a résilié unilatéralement le marché du lot 6 (chauffage-sanitaire), étant donné que la SA Duvivier n'a pas donné suite au constat de défaut d'exécution ; que le délai étant passé, son silence est considéré comme une reconnaissance des faits constatés. Le Collège a également décidé de faire appel à la totalité du cautionnement, soit de 2.090,00 € HTVA pour terminer les travaux et effectuer les mises en ordre par une autre entreprise.
- Lors de cette même séance, le collège a approuvé le projet " Agrandissement de l'école d'Havrenne – Mise en ordre du lot chauffage-sanitaire ", établi par le Service Technique communal et passe commande à la SPRL Chauffage Frédéric, Aux Minières 4 à Marche-en-Famenne, pour terminer les travaux au montant de 1.190,91 €.

Remplacement de châssis dans divers bâtiments communaux

- Il s'agit de remplacer certains châssis et portes dans les écoles communales de Han-sur-Lesse, du Rond-point ainsi qu'à la Maison Motet.
- En date du 29.04.2019, le Conseil communal a approuvé le projet, au montant global de 23.665,50 € TVAC (22.050,00 € HTVA), réparti comme suit :
 - Lot 1 (Remplacement de portes et châssis dans 2 écoles) : 21.306 EUR TVAC (6 %),
 - Lot 2 (Remplacement de portes et châssis à la Maison Motet): 2.359,50 EUR TVAC (21 %).
- Le marché a été passé par procédure négociée sans publication préalable, avec consultation de plusieurs entreprises.
- En date du 08.08.2019, le Collège a attribué le marché à M. Nicolas GRÉGOIRE de Wanlin, pour le montant global de 18.128,01 € TVAC (16.911,00 € HTVA), détaillé comme suit :
 - lot 1 (Remplacement de portes et châssis dans 2 écoles) 16.495,72 € 6% TVAC (15.562,00 € HTVA)
 - lot 2 (Remplacement de portes et châssis à la Maison Motet) 1.632,29 € 21% TVAC (1.349,00 € HTVA).
- En date du 16.01.2020, le Collège communal a approuvé la réception provisoire et le décompte final du lot 2 au montant de 1.632,29 TVAC.
- En date du 29.11.2021, le Collège a approuvé la réception définitive du lot 2.
- En date du 11.10.2019, le SPW Energie a déclaré le dossier relatif au lot 1 comme étant complet.

- L'ordre de commencer les travaux du lot 1 a été donné durant les congés scolaires d'hiver 2020-2021 pour l'école du Rond-Point et le 01.03.2021 pour l'école de Han-sur-Lesse.
- En date du 29.11.2021, le Collège communal a approuvé la réception provisoire et le décompte final du lot 1 (Remplacement de portes et châssis dans 2 écoles) au montant de 16.495,72 € TVAC (15.562 € HTVA), scindé comme suit :
 - École du Rond-Point : 6.526,42 € TVAC (6.157,00 € HTVA) ;
 - Ecole de Han-sur-Lesse : 9.969,30 € TVAC (9.405,00 € HTVA).

Ecole communale de Han-sur-Lesse : Aménagement de locaux scolaires dans les installations de l'ancien Musée du Monde souterrain (1^{er} étage)

- Ce dossier s'inscrit dans le Programme Prioritaire de Travaux en faveur des bâtiments scolaires (P.P.T.)
- En séance du 22.02.2019, le Collège communal a approuvé la fiche-projet modifiée, dans le cadre de l'appel à projets P.P.T. 2019-2020.
- En date du 19.06.2019, le CECP (Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces) a informé la Ville que ce dossier sera soumis à l'approbation de la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant que dossier candidate à l'éligibilité pour 2020.

Etablissement permis d'urbanisme :

- En séance du 20.02.2020, le Collège communal a approuvé le projet au montant de 1.815,00 € TVAC.
- En séance du 26.03.2020, le Collège communal a décidé d'attribuer ce marché à CRISPIN Manon au montant de 2.420,00 € TVAC.
- En séance du 20.05.2020, le Collège communal a décidé d'approuver une suspension de chantier à partir du 14.04.2020 dans l'attente de recevoir des précisions techniques. L'ordre de reprise a été donné en date du 28.09.2020.
- En date du 27.10.2020, la Ville a reçu un courrier du SPW - Département Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, nous informant que nle dossier de demande de permis d'urbanisme est incomplet.
- Par courrier du 29.10.2020, Manon CRISPIN, Architecte, a été invitée à transmettre les éléments manquants.
- Vu le permis d'urbanisme reçu du SPW – Département aménagement du territoire et de l'urbanisme Direction de Namur.

Travaux :

- En date du 28.06.2021, le Conseil communal a approuvé le projet " Remplacement de 2 classes inadaptées par l'aménagement de locaux scolaires dans l'ancien musée du monde souterrain (1er étage) ", établi par le Service Technique Communal, au montant estimatif de 156.083,39 € TVAC.
 1. Gros-œuvre - Parachèvement : estimé à 18.189,60 TVAC ;
 2. Toiture : estimé à 42.151,96 € TVAC
 3. Menuiseries extérieures : estimé à 42.713,00 € TVAC ;
 4. Faux-plafond : estimé à 8.453,50 € TVAC ;
 5. Ventilation : estimé à 9.500 € TVAC ;
 6. Menuiseries intérieures : estimé à 6.485,62 € TVAC ;
 7. Chauffage : estimé à 2.597,00 € TVAC ;
 8. Centrale incendie : estimé à 2.536,21 € TVAC ;
 9. Parachèvement : estimé à 12.000,00 € TVAC ;
 10. Electricité : estimé à 6.957,50 € TVAC ;
 11. Sanitaires : estimé à 3.500,00 € TVAC ;

- 12. Peinture : estimé à 2.500,00 € TVAC ;
- 13. Ferronnerie : estimé à 2.00,00 € TVAC ;
- 14. Réception installation électrique : estimé à 363,00 € TVAC ;
- En date du 13.12.2021, le Collège a attribué les lots 1 à 8 aux entreprises suivantes, via des procédures négociées sans publication préalable :
 - lot 1 (gros-œuvre) : Luc TASIA SA de Grande-Enneille, au montant de 23.214,00 € TVAC
 - lot 2 (toiture) : VANBELLINGEN Christophe, Rue d'Ambly 36 à 6900 Hargimont, au montant de 46.435,42 € TVAC
 - lot 3 (menuiseries extérieures) : NG MENUISERIE SRL, Petit Wanlin, 6 à 5564 Wanlin, au montant de 30.438,09 € TVAC
 - lot 4 (faux-plafond) : Isodelna sprl, rue Léon Lefèvre 44 à 5020 Namur, au montant de 6.255,59 € TVAC
 - lot 5 (ventilation) : Air Ambiance Namur-Luxembourg, Zone d'activités Nord, 8B à 5377 Baillonville, au montant de 23.264,38 € TVAC
 - lot 6 (menuiseries intérieures) : Carlier bois, Avenue Albert 1er 255 à 5000 Namur au montant de 4.634,36 € TVAC
 - lot 7 (chauffage) : Close Maintenance SA, Chaussée de Dinant, 662 à 5100 Wépion, au montant de 3.055,98 € TVAC
 - lot 8 (centrale incendie) : SICLI SA, Rue du Merlo 1 à 1180 Uccle au montant de 1.350,89 € TVAC.

Le collège a également passé commande via marches stock :

- lot 9 (parachèvement) : via le marché stock en-cours « Achat de matériaux de bâtiments (3ans) » aux Ets GILLES-BIGMAT SPRL, rue de l'Abattoir 28 à 5580 Rochefort au montant total de 11.971,24 € TVAC
- lot 10 (électricité) : via le marché stock « Achat de matériel électrique 2020-2022 » à la SPRL TES Famenne, rue de Ciney 137 à 5580 Rochefort, au montant de 6.945,40 € TVAC
- lot 11 (sanitaires) : via le marché stock « achat de fourniture sanitaire 2020-2022 » à la SA FACQ LIBRAMONT, Recogne, l'Alienau, 34 à 6800 Libramont, au montant de 3.499,30 € TVAC
- lot 12 (peintures) : via le marché stock « Achat de peintures (3ans) » à PPG Architectural Coating EMEA, rue des Gerboises 3 zoning industriel à 5100 Naninne, au montant de 2.499,86 € TVAC

Le collège a enfin passé des marchés par procédure négociée sans publication préalable et constatés par la correspondance.

- lot 13 (ferronnerie) : achat de ferronnerie aux Ets Leboutte et Cie SPRL, Grand Route 54 à 6990 Bourdon, au montant de 1.996,50 € TVAC
- lot 14 (réception installation électrique) : à SOCOTEC Belgium, Rue des Semailles 14/4 à 4400 Flémalle, au montant de 568,70 € TVAC
- Des subsides ont été sollicités auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ecole fondamentale du Rond-Point : Aménagement d'un réfectoire, extension d'un préau et création de deux classes avec intégration de la rénovation des sanitaires et accès PMR

- Ce dossier s'inscrit dans le Programme Prioritaire de Travaux en faveur des bâtiments scolaires (P.P.T.)
- En séance du 14.02.2019, le Collège communal a approuvé la fiche-projet modifiée, dans le cadre de l'appel à projets P.P.T. 2020-2021.
- Le dossier a été transmis au CECP (Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces).

6. LES INVESTISSEMENT NON SUBSIDIÉS.

Plusieurs écoles communales

- **Ecole de Han-sur Lesse - Renouvellement de la toiture de la classe maternelle**
En date du 29.12.2020, le Collège communal a attribué le marché de renouvellement de la toiture de la classe maternelle à l'école de Han à BONJEAN Jean-François, rue Lamorteau, 26 à 6940 Grandhan, au montant 16.883,57 € TVAC .
L'ordre de commencer a été donné le 15.02.2021 (20 j.o.)
- **Création d'une salle des professeurs à l'école de Villers-sur-Lesse**
En date du 29.12.2020, le Collège communal a approuvé la commande aux Ets Gilles des matériaux nécessaires à la création d'une salle des professeurs à l'école de Villers-sur-Lesse au montant de 1.478,08 € TVAC via le marché stock en cours « Achat de matériaux de bâtiments 2018 - 2020 ».
- **Transition énergétique dans les écoles communales – Achat de tubes LED**
Afin d'effectuer une transition énergétique progressive dans les écoles de l'entité rochefortoise, le remplacement des TI fluo par des TI led est nécessaire.
En date du 01.03.2021, le Collège communal a approuvé la commande de matériel électrique pour l'achat de tubes LED sur base du marché stock en cours « achat de matériel électrique 2020-2022 » à la sprl TES Famenne au montant de 6.738,49€ TVAC
- **Sécurisation de l'installation électrique de l'école de Jemelle**
En date du 12.04.2021, le Collège communal a approuvé la commande d'achat des fournitures électriques nécessaires à la mise en conformité de l'installation électrique de l'école de Jemelle via le marché stock « Achat de matériel électrique 2020 – 2022 » à la sprl TES Famenne au montant de 1.402,63 € TVAC
- **Achat de détecteurs de fumée pour l'école d'Eprave**
En date du 14.06.2021, le Collège communal a approuvé la commande relative à l'achat de détecteurs de fumée pour l'école d'Eprave au montant total de 740,71€ TVAC à la SPRL TES Famenne via le marché stock en-cours « Achat de matériel électrique 2020-2022 »
- **Ecoles communales - système de gestion informatique des garderies, des repas, attestations et activités scolaires**
Afin de réduire la charge de travail administratif au sein des écoles communales, il a été proposé de mettre en service un système de gestion informatique proposant des solutions pour la gestion des repas scolaires, des garderies, attestations et activités scolaires, etc. ;
Les implantations concernées par le projet sont :
 - Ecole communale de Han-sur-Lesse
 - Ecole communale de Wavreille
 - Ecole communale de Mont-Gauthier
 - Ecole communale de Jemelle
 - Ecole communale de Villers-sur-Lesse
 - Ecole communale du Rond-Point–
 - Ecole communale de Havrenne
 - Ecole communale de Éprave
 - Ecole communale du Centre

En date du 02.08.2021, le Collège communal a attribué le marché "Ecoles communales - Système de gestion informatique des garderies, des repas, attestations et activités scolaires" à l'entreprise à FLAG 2000 SPRL, Chemin des Artisans 30 à 5150 Floreffe, pour le montant d'offre contrôlé, corrigé et négocié de 37.516,58 € TVAC, ventilé comme suit :

1. Logiciel : 22.680,00 € HTVA,
2. Smartphones : 2.143,44 € HTVA,
3. Installation, mise en service et formation : 1.862,00 € HTVA
4. Option exigée : module de gestion des bulletins : 1.728,00 € HTVA
5. Option exigée : module de communication simple : 2.592,00 € HTVA

Le Collège communal a décidé de lever l'option "module de communication simple », au montant de 2.592,00 € HTVA

▫ **Ecoles communales - gestion des repas et activités scolaires - configuration du lien entre le système de gestion et Onyx**

Il convient d'assurer le lien entre le système de gestion des repas et activités scolaires et Onyx, application métier utilisée par le Service Recette-Comptabilité de la Ville de Rochefort.

L'interopérabilité entre les deux applications permettra de :

- Soit importer des factures avec communication structurée. Les factures sont produites et envoyées au départ de l'application métier en place dans les écoles et récupérées dans Onyx pour en assurer le recouvrement,
- Soit importer des éléments à facturer. Les factures sont produites dans Onyx. Cela permet notamment d'accéder à la dématérialisation au départ d'Onyx (FRT digitals) avec un stockage des factures en PDF.

L'application « Onyx » a été développée par la société CIVADIS.

En date du 16.08.2021, le Collège communal a attribué le marché « Configuration du lien entre le système de gestion QuickSchool et Onyx » à la société CIVADIS, rue de Néverlée, 12 à 5020 Namur, au montant de :

- Volet configuration : 1.555,71 € TVAC ;
- Abonnement mensuel (et maintenance) : 184,10 € TVAC/mois, soit 8.836,80€ TVAC pour 48 mois

▫ **Achat de conteneurs pour l'école de Villers - Décision de recourir à une centrale d'achat (BEP environnement)**

Acquisition de 2 conteneurs pour l'école de Villers-sur-Lesse afin de trier les déchets de celle-ci.

- 1 conteneur de 1100 L jaune papier-carton au montant de 279,81 € TVAC
- 1 conteneur de 1100 L gris au montant de 279,81 € TVAC

En date du 04.10.2021, le Collège communal a décidé de recourir à la centrale d'achats, en l'occurrence la sclr BEP Environnement pour l'achat des 2 conteneurs au montant de 559,63 € TVAC

10. LES ARCHIVES COMMUNALES

Madame Isabelle CADIAT en assure la gestion journalière.

Rue de Behogne, 5 à Rochefort (sous-sol du Centre Culturel des Roches)

☎ : 084/22.31.76 – E-mail : archives.rochefort@skynet.be.

Horaire 7h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h00

L'ensemble des activités prises en charge par le service des archives communales est lié au tri, au classement, à l'inventoriage, à la conservation, à la communication et à l'utilisation des archives.

1. LE CLASSEMENT.

Le Plan de Classement des archives communales fait régulièrement l'objet d'une actualisation.

2. TRI, CLASSEMENT, REGROUPEMENT, CONSERVATION, DESTRUCTION, ÉLIMINATION, ...

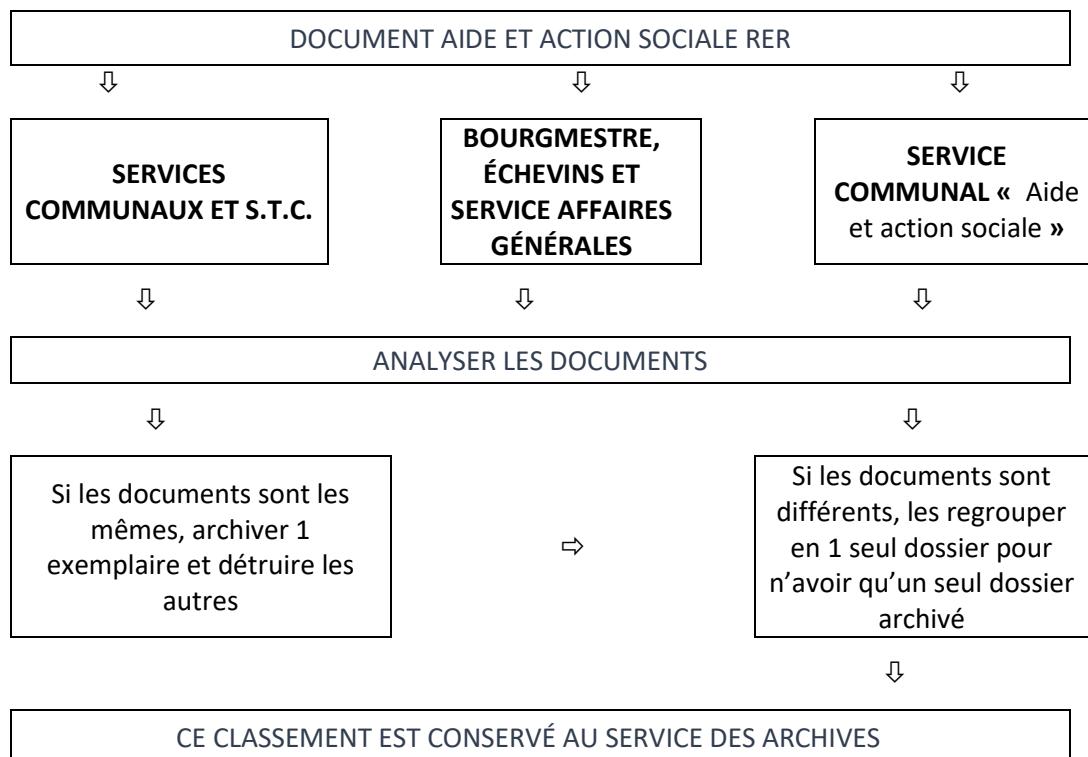
DIFFÉRENTS TRAITEMENTS ET ORGANISATIONS

- Tri des documents mis à la destruction, typés comme :
 - doublon,
 - brouillons,
 - sans autorisation de l'Archiviste général du Royaume, de ses délégués ou du Collège Communal ;
- Réalisation d'un bordereau de destruction d'archives avec autorisation des Services communaux et du Collège Communal pour un certain nombre de documents concernés ;
- Réalisation d'un bordereau de destructions d'archives avec autorisation de l'Archiviste général du Royaume ou de ses délégués et du Collège Communal pour d'autres documents ;
- Réalisation de tri, regroupement, classement des documents dans les Services communaux et transfert aux archives ;

TRI, CLASSEMENT ET REGROUPEMENT

Dans les divers Services communaux, les documents à archiver sont classés dans des dossiers, et conservés dans les boîtes d'archives.

Ils sont, chaque année, transférés aux archives communales.



Suite du tri et du regroupement : la réalisation de l'inventaire.

Classement par ordre chronologique des dossiers et encodage dans la base donnée des documents suivants :

- Création de copie des fiches de la population de Villers-sur-Lesse de 1846 à 1980 et Wavreille de 1921-1980 (22 registres) et l'encodage dans la base de données pour faciliter la recherche sur ordinateur ;
- Téléchargement de copie des fiches de la population de Montgauthier de 1867 à 1889 et de Rochefort de 1846 à 1890 sur internet « FamilleSearch » (non terminé) ;
- Inventaire des permis de bâtir, permis d'unique, permis d'environnement, déclarations des permis d'urbanistique et déclarations d'environnement de 2015 à 2017 ;
- Inventaire des lotissements divers de la région de Rochefort de 1977 à 2017 ;
- Inventaire de service des eaux ;
- Inventaire des locations, des baux emphytéotiques, conventions, ... des bâtiments communaux de 1977 à 2018 ;
- Inventaire de centre culturel des roches de 1993 à 2020 ;
- Inventaire des travaux aux bâtiments communaux de 1977 à 2018.

3. INVENTAIRE D'ARCHIVES

DÉFINITION

Un inventaire est un classement descriptif. Il fournit un état descriptif détaillé des archives. Les inventaires sont présentés selon le plan de classement.

4. CONSULTATIONS ET RECHERCHES AU SERVICE DES ARCHIVES COMMUNALES

	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
<i>Consultations et demandes du public</i>	25	9	5	1
<i>Recherches de documents pour répondre à des demandes du personnel des services communaux</i>	347	469	348	443
<i>Demandes de recherches généalogiques</i>	17	40	13	32

5. DIVERS

- Les autres documents entrés aux archives sont 408 boîtes d'archives et plusieurs dossiers provenant des Services communaux ;
- 33 registres de l'état civil de la région de Rochefort de 1911 à 1940 sont conservés dans les armoires ignifugées au service des archives.

6. L'INSPECTION DES ARCHIVES COMMUNALES

L'inspection de nos archives est assurée par Monsieur Emmanuel BODART, Chef de Département des Archives de l'État à Namur. Cette mission consiste essentiellement en une mission de conseil aux communes.

11. L'ESPACE-CITOYENS

L'INFORMATIQUE

CHEF DE SERVICE ADMINISTRATIF : **M. Jonathan NOEL.**

M. Vincent BOURRIER, Informaticien, assiste le responsable du service.



ADRESSE : Hôtel de Ville, Place Roi-Albert I^{er}, 1 – Rochefort

☎ : 084/220.690 – 084/470.120

💻 : jonathan.noel@rochefort.be

💻 : vincent.bourrier@rochefort.be

1. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE.

Devenu un outil incontournable dans l'activité administrative moderne, l'informatique a, au cours de la dernière décennie, envahi chaque service de l'Administration communale.

LES MISSIONS PRINCIPALES

L'installation du hardware et du software

- La mise à jour du software existant
- La gestion et la surveillance des connexions PC ainsi que de la fibre optique reliant les différents bâtiments
- La réparation et le remplacement du matériel défectueux
- La surveillance et l'intégration au système des logiciels de sociétés extérieures
- L'élaboration de cahiers des charges techniques
- Les demandes de subside
- L'Help desk au niveau du personnel communal (services communaux, para-communaux, enseignement,)
- La gestion des sites internet de la Ville :
 - <http://www.rochefort.be>
 - <https://rochefort.guichet-citoyen.be/>
 - <http://cpas.rochefort.be>
 - <http://residenceprehyr.rochefort.be>
 - <http://lesroches.rochefort.be>
 - <https://enfance-jeunesse.rochefort.be/>
- Gestion informatique de la bibliothèque communale de Rochefort
- Gestion informatique du camping communal de Rochefort
- Gestion du parc de photocopieurs
- Soutien aux écoles dans les différents projets informatiques
- La téléphonie communale :

- Demande de nouveaux raccordements
- Demande de suppressions de ligne
- Demande de modifications de ligne
- Gestion des raccordements VDSL dans les écoles communales
- Gestion du parc GSM du Service Technique communal (gestion des cartes SIM,...)
- Gestion de la téléphonie IP.

2. L'ESPACE CITOYENS.

POUR RAPPEL

L'Espace-Citoyens est un local accessible librement à tous les habitants de l'entité et à ses visiteurs. Ceux-ci peuvent y utiliser gratuitement des ordinateurs multimédia (4) reliés au réseau internet, avec l'aide éventuelle d'un animateur.

Une charte définit les modalités et conditions générales d'accès.

L'Espace-Citoyens est accessible le mardi (de 9h00 à 12h00), le mercredi (de 13h00 à 16h30), le jeudi (de 09h00 à 12h00), le vendredi (de 13h00 à 16h30) et le samedi (de 09h00 à 12h00).

Il est réellement ouvert à tout le monde, même aux jeunes enfants (moins de 12 ans) s'ils sont accompagnés de leurs parents.

En raison de la crise sanitaire, l'Espace-Citoyens est accessible uniquement sur rendez-vous et une personne à la fois.



3. MODERNISATION DU PARC INFORMATIQUE COMMUNAL.

RELEVÉ DES ACQUISITIONS « HARDWARE » POUR LA PÉRIODE DU 01.10.2020 AU 30.09.2021

Service	Désignation	Montant TVAC
Services communaux	Achat de 15 pc portables réservés au Télétravail	10.300,00 EUR
Services communaux	Remplacement du pc portable de Madame la Bourgmestre f.f.	730,00 EUR
Services communaux	Achat de 13 casques audio et 10 Webcam	1.110,18 EUR
Services communaux	Modernisation du réseau informatique via l'achat de deux nouveaux switches	3.856,27 EUR
Services communaux	Remplacement de 25 écrans 19" en fonction depuis 2008 par 25 écrans de 24"	4.391,70 EUR

Services communaux	Commande d'un nouveau pack biométrique pour le Service Population Etat-civil en fonction depuis 2014.	6.878,49 EUR
Services communaux	Remplacement des batteries des UPS du local serveur	1.448,37 EUR
Ecoles communales	Installation du WIFI à Jemelle et Villers-sur-Lesse	2.187,50 EUR
Ecoles communales	Commande d'un switch et d'une tablette pour l'école communale d'Havrenne	786,22 EUR
Ecoles communales	À la suite des inondations, commande d'un nouveau copieur couleur pour l'école communale du centre	3.163,96 EUR
Ecoles communales	À la suite des inondations, commande d'un nouveau pc portable pour l'Ecole communale du Centre	835,65 EUR
Ecoles communales	A la suite des inondations, commande d'un nouveau rétroprojecteur	612.26 EUR

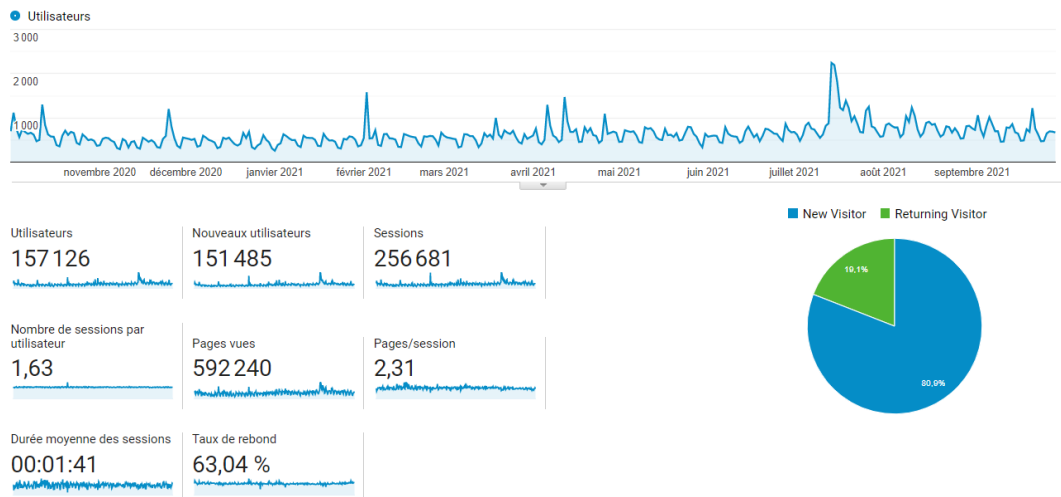
RELEVÉ DES ACQUISITIONS « SOFTWARE » POUR LA PÉRIODE DU 01.10.2020 AU 30.09.2021

Service	Désignation	Montant TVAC
Service communaux	Implémentation de la solution Barracuda Essentials Security sur les boîtes mail ...@rochefort.be pour une durée de 12 mois	2.443,71 EUR
Services communaux	Renouvellement de la licence Veeam Back-up Essential pour une durée de 36 mois	2.132,87 EUR

4. QUOI DE NEUF WEBMASTER ?

[HTTPS://WWW.ROCHEFORT.BE](https://www.rochefort.be)

Quelques statistiques du site entre le 01.10.2020 au 30.09.2021



[HTTPS://ROCHEFORT.GUICHET-CITOYEN.BE](https://rochefort.guichet-citoyen.be)

La Ville de Rochefort est équipée d'un guichet numérique qui facilite fortement la vie des citoyens connectés. Aussi accessible sur smartphone et tablette, cet e-guichet permet d'obtenir de nombreux documents officiels sans devoir se déplacer à l'administration.



QUELQUES STATISTIQUES DEPUIS LA MISE EN LIGNE EN JUILLET 2019

Nombre d'utilisateurs : 802 utilisateurs

Population

- Certificat de résidence principale : 53
- Certificat de vie : 10
- Composition de ménage : 314
- Extrait de casier judiciaire (anciennement "Bonne vie et moeurs") : 197
- Certificat de cohabitation légale : 2
- Certificat de nationalité belge : 6
- Certificat de résidence principale avec historique : 7

Etat civil

- Acte de décès : 4
- Acte de divorce : 1
- Acte de mariage : 13
- Acte de naissance : 49

Festivités

- Annoncer votre manifestation sur le site internet et dans le bulletin communal. : 115

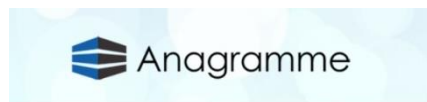
Autres services en ligne

- Bibliothèque communale - Réservation en ligne : 4
- Camping communal - Réservation en ligne : 2
- Locaux Préhyr – Réservation en ligne : 7

Police :

- Déclaration caméra : 1
- Déclaration d'absence : 1
- Dépôt plainte : 1

5. MODERNISATION DE LA TÉLÉPHONIE À L'ÉCOLE COMMUNALE DU CENTRE



Les implantations sises rue de l'Eglise, 2 et rue de Behogne, 47 utilisaient plusieurs lignes PSTN de Proximus.

Le souhait de la direction était d'utiliser un numéro unique pour les deux implantations à savoir le 084 21 11 13 afin d'une part, de rationaliser les coûts et d'autre part, être joignable en permanence sans devoir utiliser le principe des déviations d'appels sur GSM depuis les lignes fixes.

Les deux implantations disposant d'une connexion VDSL, une solution de téléphonie dans le Cloud a été mise en place ainsi qu'un IVR (Message de bienvenue avec menu).

Ce marché a été attribué à la société Anagramme de Ciney aux montants suivants :

- Installation et configuration : 266,20 EUR TVAC
- Achat de deux switches : 345,21 EUR TVAC
- Abonnement mensuel : 114,95 EUR TVAC
 - o Pack All-in-one :
 - Assistance 7j/7 de 08h00 à 18h00
 - Changement de configuration du call-flow
 - Prêt du matériel VoIP et garantie à vie du contrat
 - Numéro national existant
 - Compagny Pack de 500 minutes

Cette nouvelle solution est en place depuis le 25.11.2020 et à ce jour, aucun souci majeur à signaler.

6. MICROSOFT 365 – FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL

Afin d'utiliser au mieux les outils « Teams » et « Outlook » compris dans les licences Microsoft 365, l'ensemble du personnel communal ainsi que les membres du Collège communal ont bénéficié d'une demi-journée de formation sur ces nouveaux outils.

La mission a été confiée à l'ASBL TECHNOBEL de Ciney pour un montant total de 4.000,00 EUR TVAC.

7. MATERIEL DÉCLASSÉ

La Ville disposait d'un stock de 50 pc's vétustes et obsolètes pour le réseau de la Ville.

Les pc's ont été formatés à l'état d'origine avec comme système d'exploitation Windows 7.

Les organismes suivants ayant marqué un certain intérêt sur ce matériel, la Ville a décidé de céder le matériel comme suit :

- Centre des Jeunes et de la Culture : 4 pc's
- Accueil-Famenne : 4 pc's
- Gamedella : 2 pc's
- Centre Culturel des Roches : 1 pc
- Centre du Rail et de la Pierre : 1 pc
- Ecole du Rond-Point : 10 pc's

Pour le matériel restant, l'asbl Circular.brussels a marqué son accord pour récupérer le solde en vue d'un reconditionnement.

8. ETHIAS-CYBER PROTECTION

L'actualité le montre régulièrement : la probabilité pour une organisation d'être victime d'une cyberattaque ou d'un virus est l'un des risques opérationnels majeurs du 21^e siècle.

De nombreuses Villes et communes ont été victimes de ce type d'attaques en 2021.

Dans pareils cas, la Ville pourrait être confrontée à des frais de reconstitution et de restauration de données, des coûts de location ou de frais de personnel supplémentaires, des frais de remise en état du système informatique, etc.

Tous ces coûts peuvent vite devenir exorbitants.

En séance du 12 juillet 2021, le Collège communal a décidé de souscrire à ce type de police d'assurance.

La garantie est limitée à 500.000 EUR par sinistre et par an, pour l'ensemble des garanties.

La dépense annuelle s'élève à 1.592,10 EUR

9. TÉLÉPHONIE – MIGRATION VERS LE CLOUD

En 2016, le réseau téléphonique des services communaux (Hôtel de Ville et STC) a migré vers la technologie VOIP.

La solution mise en place est une solution hybride, c'est-à-dire que les centraux sont physiquement installés dans le local serveur.

La société Escaux-Fuzer, dernièrement rachetée par le groupe Destiny, avec qui nous collaborons sur le projet nous a remis une offre pour migrer les équipements serveurs dans le Cloud.

Les avantages d'une telle solution sont :

- 100% Cloud, donc plus besoin de remplacer les serveurs et gain d'énergie (économie approximative de 12.000,00 EUR pour le remplacement des serveurs),
- Communication illimitée au niveau national et international,
- Possibilité d'ajouter des sites distants sur la même infrastructure (écoles)
- Accès à la plate-forme « Connect-me »
- Back-up 4G en cas de panne.

Avant la migration vers le Cloud, les redevances mensuelles (incluant les communications, Sip Trunk et la maintenance) avoisinaient les 640,00 EUR HTVA.

La nouvelle solution Cloud s'élèvera à 661,00 EUR HTVA.

10. QUICK-SCHOOL

Les tâches administratives dans les écoles deviennent de plus en plus fastidieuses telles que :

- La gestion et le pointage des enfants en garderie,
- La facturation,
- Le suivi des paiements des parents,
- L'édition des statistiques ONE,
- Le relevé des prestations des surveillant(e)s,
- L'envoi de rappels aux parents, ...

A l'unanimité, les Directions des écoles communales ont manifesté un vif intérêt pour l'utilisation d'un logiciel capable de les aider dans leurs missions quotidiennes.

Un cahier spécial des charges a été élaboré en collaboration avec les Directions afin de mettre en place, pour la rentrée de septembre 2021, une application accessible via un Cloud sécurisé.

Le logiciel retenu se nomme « Quick School » et répond aux différents besoins exprimés.

Un lien avec l'application Onyx (Gestion des taxes) a été mise en place afin de permettre au Service de la Recette-Comptabilité de se charger du recouvrement des factures impayées.

Les coûts liés à ce projet se résume comme suit :

- Abonnement pour 48 mois : 27.442,80 EUR TVAC
- Achat de 13 smartphones : 2.593,56 EUR TVAC
- Installation, mise en service et formation : 2.253,02 EUR TVAC
- Module communication en lieu et place de l'application ZippSlip pour 3 directions : 3.136,32 EUR TVAC
- En test, le module bulletin par l'école communal du Centre à Rochefort.

12. LE TOURISME

1. LES SYNDICATS D'INITIATIVE

LE SYNDICAT D'INITIATIVE DE ROCHEFORT



PRESIDENT : Monsieur *Pierre Vuylsteke*.

DIRECTRICE ANIMATRICE : Mademoiselle *Justine HALLOY*.

ADRESSE : Rue de Behogne, 5 à Rochefort

☎ : 084/21.25.37 – 💻 : infos@rochefort-tourisme.be –

site web: <https://www.famenneardenne.be/fr/>

☎ n° unique pour la billetterie touristique des Roches et du Festival International du Rire : 084/22.37.57

BUREAU D'ACCUEIL ET D'INFORMATIONS TOURISTIQUES.

Le SI assure l'accueil et l'information des touristes pour le compte de la Maison du Tourisme Famenne-Ardenne. Le bureau est ouvert 357 jours par an.

Horaires d'ouverture :

01/10 → Pâques : du lundi au vendredi de 9h à 17h ; les samedis, dimanches et jours fériés de 9h30 à 16h.

Pâques → 30/09 : du lundi au vendredi de 9h à 17h ; les samedis, dimanches et jours fériés de 9h30 à 17h.

En juillet et août : du lundi au vendredi de 9h à 18h ; les samedis, dimanches et jours fériés de 9h30 à 17h.

Jours de fermeture annuels : 1^{er}, 2 et 3 janvier, 1^{er} novembre, 25 décembre et le lundi, mardi, mercredi de la kermesse.

Le personnel du SI accueille environ 60.000 visiteurs par an. Il collecte et diffuse en permanence des informations qui peuvent être utiles aux touristes visitant la région, mais aussi aux personnes qui y vivent : animations, marchés et brocantes dans un rayon de 50km, pâtures et endroits de camps, calendriers des chasses...

SERVICE BILLETTERIE

Situé au rez-de-chaussée du CCR, le SI gère les réservations et s'occupe de la vente des billets d'entrée pour les spectacles programmés par le FIR et d'autres associations locales. Ce service est accessible sur place chaque jour entre 10h et 16h ; par téléphone de 11h à 16h (084/22.37.57).

ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

Le SI organise tout au long de l'année de nombreuses animations thématiques, à dates fixes, d'une ou plusieurs journées, notamment le Carrefour de la Bande Dessinée en collaboration avec le FIR, les Rochefort Sérénades, le Marché de Noël, des balades natures... Le SI participe également de manière ponctuelle à différents événements organisés en partenariat avec certaines ASBL de l'entité.

ATTRACTIONS ET INFRASTRUCTURES.

Le SI a édité deux cartes de promenades : l'une porte sur Rochefort-Ville et renseigne 7 itinéraires pédestres balisés ; la seconde porte sur Rochefort entité et renseigne une trentaine d'itinéraires pédestres, des itinéraires cyclos et VTT et des promenades équestres. Le travail de vérification du balisage repris dans ces deux cartes est assuré par les ouvriers du SI, tandis que l'entretien des sentiers et le débroussaillage sont pris en charge par le service technique communal.

Le SI exploite depuis plusieurs années une attraction reconnue par le CGT : le train touristique. Des tours de ville avec un commentaire audio bilingue sont prévus durant les vacances scolaires et de nombreux week-ends durant l'année ; le train peut également être réservé par des groupes et associations diverses tout au long de l'année.

Le SI gère également les deux infrastructures communales que sont la piscine et le mini-golf du Parc des Roches. La saison 2021 aura été marquée par les inondations qui ont dévastés la piscine, le mini-golf et une bonne partie du parc des Roches.

VENTE DE PRODUITS ET SERVICES DIVERS – PRÊT DE MATÉRIEL AUX ASSOCIATIONS

Le SI commercialise des produits qui ont un lien avec le tourisme : produits locaux, cartes postales, cartes de promenades, éditions touristiques, ouvrages concernant l'histoire de Rochefort.

L'ASBL a également en dépôt des timbres postaux, les sacs poubelles de la Ville, les vignettes abonnements au Domaine Provincial de Chevetogne à un tarif préférentiel pour les habitants de la commune.

Le SI dispose également de chalets, de braseros et d'aubettes qu'il met à disposition des ASBL et associations de l'entité moyennant une participation aux frais divers d'entretien.

COLLABORATIONS DIVERSES

Avec la Maison du Tourisme Famenne-Ardenne (participation aux réunions, réflexion sur les projets à mener, agenda des manifestations, participation à la réalisation de la brochure, montage des stands lors des foires et salons, distribution de la brochure et des sets de table), l'ADL, l'ASBL Pays de Famenne, le CCR, le Comité des Commerçants, le FIR, l'OTW...

PROJETS EN COURS DE RÉALISATION

Amélioration des animations existantes, création de nouvelles activités, mises en place de nouvelles collaborations ...

Président : Monsieur *Michel DUBOIS*
Directeur : Monsieur *Pierre TALMAS*
Adresse : Place Théo Lannoy, 2 à Han-sur-Lesse
Téléphone : 084/37.75.96 – **Fax** : 084/37.75.76 – **Laptop** :
han.tourisme@skynet.be



ACCUEIL DES TOURISTES

- Accueil et orientation des visiteurs
- Encodage et traitement des statistiques de fréquentation
- Gestion des demandes de renseignements par courrier, téléphone, E-mail, ...
- Vente de cartes promenades IGN, cartes de circuits vélos, cartes postales, documents spécialisés, ouvrages, publications de « Pays de Famenne », ...
- Informations sur les nuitées en chambres d'hôtes, gîtes, hôtels et le Gîte Kaleo
- Réservations des emplacements au Camping « Le Pirot » et au parking motor-home. *« Le Pirot » étant impacté par les inondations du 14 juillet a connu une période de fermeture non désirée en haute saison.*
- Location de vélos VTT et E-bike
- Valoriser notre région ensemble avec nos collègues du S.I. de Rochefort, la M.T. Famenne-Ardenne, Pays de Famenne et Geopark

BUREAU

- Réalisation de flyers et dépliants en conjonction avec les partenaires tels que la ville de Rochefort, l'ADL, les commerçants de Han, les acteurs de la vie associative et le « Domaine des Grottes de Han »
- Réédition 2021 du dépliant du plan du village de Han
- Réédition 2021 de la brochure « petit patrimoine de Han-sur-Lesse » en deux langues FR et NL
- Gestion du camping Pirot : réservations, comptabilité, factures, ...
- Gestion du parking communal réservé aux voitures
- Gestion du parking communal réservé aux camping-cars
- Gestion des toilettes publiques (parking communal et Métairie).
- Administration du personnel : organisation des horaires et répartition des tâches.
- Gestion et comptabilité de notre a.s.b.l.
- Gestion de la Maison de Village
- Organisation et participation aux différentes animations dans le village
- Gestion des stocks des brochures touristiques, commande des cartes promenades IGN et articles de souvenirs, suivi des ouvrages en dépôt
- Réalisation de statistiques, entre autre de fréquentation
- Participation aux différentes réunions : MT Famenne-Ardenne, Ville de Rochefort, C.G.T., F.T.P.N., S.P.W., Walcamp, ADL,...

Des travaux de bureau extraordinaires liés aux calamités imprévisibles !

- Gestion du suivi du personnel en chômage « Covid »
- Conception et gestion des dossiers des travaux au « Pirot » et réparations aux conteneurs et suivi des devis.

- Gestion des dossiers : établir, introduire, et le suivi des demandes de subsides d'aides « Covid »
- Gestion des dossiers : établir, introduire et le suivi des déclarations sinistre inondation
- Contacts avec les experts, entrepreneurs, différents corps de métier et les sociétés d'assurance

TRAVAUX ET ENTRETIEN

- Notre camping « Le Pirot », fraîchement « étoilé » (reconnaissance par le C.G.T, 2 étoiles) et équipé avec des nouvelles cabines sanitaires, a subi des dégâts importants lors des inondations du 14 juillet.
- Nombreux travaux pour débayer le terrain du « Pirot » des débris et pour remettre en état les sentiers et pelouses.
- Nettoyage des cabines sanitaires après l'inondation
- Entretien et réparation de nos vélos en location.
- Entretien et réparation à la Maison de Village
- Entretien du camping du Pirot (tonte des pelouses, entretien des sanitaires, ...)
- Entretien de l'aire de camping-cars, propreté des alentours et des toilettes, purges des dévidoirs, contrôle des bornes électriques
- Entretien et réparation du petit patrimoine de l'Office du Tourisme
- Entretien de la Métairie
- Entretien et gestion de nos circuits promenades et circuits VTT

ANIMATIONS

- Les marchés nocturnes du vendredi soir ont repris en juillet au lieu de juin
- La Fête de la Saint-Hubert
- La Fête de la musique : Nous n'avons pas participé à son organisation mais elle a eu lieu grâce aux restaurateurs de la Place Padirac.

Des animations n'ont pas vu le jour en 2021 à la suite de la crise sanitaire en Belgique.

- Le Parrainage avec le 2Cdo de Flawinne
- Le Marché aux puces

Nous avons été contraints de respecter des périodes de fermeture non désirées (suite aux décisions gouvernementales et du secteur) du 1 janvier au 12 février 2021 et une longue période du 22 février au 09 juin 2020 et du 09 novembre au 18 décembre 2021

LE SYNDICAT D'INITIATIVE DE JEMELLE

PRÉSIDENT : Monsieur Jean-Luc FIVET.

ADRESSE : Rue des Marchandises, 21 à Jemelle.

☎ : 0472/47.91.12 – 💻 : fivet-heureux@skynet.be

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER : Monsieur Jean THEIZEN.

ACTIVITÉS INTERNES.

- Assemblée générale le 5 juillet 2021.
- Maintenance et entretien de notre matériel.

ANIMATIONS.

- Journées du Patrimoine.
 - 11 et 12 septembre : participation aux 33^e journées du patrimoine : visite guidée dans l'église Sainte-Marguerite et exposition (photos et cartes postales) sur les Sœurs de la Doctrine chrétienne.
- Jemelle en Noël (décembre 2021).
 - Village de Noël miniature dans l'église Sainte-Marguerite ;
 - Exposition « Crèches de Noël du Monde » : plus de 200 crèches provenant de quatre continents.
- Appuis au Centre du Rail et de la Pierre.
 - Don de 1.000 €.
 - Les échos du rail : participation à la rédaction et don de 100 € pour la quadrichromie.

2. LA MAISON DU TOURISME

Antenne Maison du Tourisme - Place de l'Etang, 15 - 6900

Marche-en-Famenne

☎ : 084/34.53.27

✉ : info@famenneardenne.be - www.famenneardenne.be



La Maison du Tourisme Famenne-Ardenne a été créée en 2017 et associe les communes de Beauraing, Durbuy, Houyet, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne et Rochefort.

La Maison du Tourisme préexistante (la Maison du Tourisme du Val de Lesse) a modifié son nom et ses statuts pour les étendre aux communes de Marche-en-Famenne, Nassogne, Durbuy et Hotton.

LE PERSONNEL

L'Asbl Maison du Tourisme de Famenne-Ardenne occupe sept équivalents temps plein et dispose de 38 points A.P.E. (6 ETP + 1 ½ tps + 1 4/5tps)

MISSIONS DE L'ASBL

Accueil

Le rôle d'accueil dévolu à la Maison du Tourisme est assuré par différentes antennes : Rochefort (Syndicat d'Initiative), Marche (antenne d'accueil de la Maison du Tourisme) et Durbuy (antenne et siège social).

Le personnel assure l'accueil et l'information du touriste selon les exigences du décret.

Promotion et soutien des activités du ressort

La promotion globale de la Maison du Tourisme Famenne-Ardenne s'élabore notamment sur base d'une convention de partenariat intégrant tous les SI/OT, attractions et Communes dans le plan d'actions.

Ce principe de « solidarité et d'indivisibilité » permet d'établir un plan de promotion plus ambitieux en mettant en commun les moyens financiers de chacun.

✓ Editions et publications

▫ Réalisation et diffusion du Guide touristique « Famenne-Ardenne 2021 » 148 pages – FR/NL

- Édition d'une brochure complète attractions & loisirs en 140.000 exemplaires fin décembre 2021. Outre les informations sur les activités découvertes/patrimoine de la zone (attractions, musées, parcs, beaux villages,...), cette nouvelle mouture comporte : des pages photos illustrant les communes, les balades à pied, vélo, cheval, auto, moto, les loisirs actifs, détente et culture, les produits du terroir et de la ferme, diverses infos pratiques, ainsi que des pages faisant la promotion des autres supports promotionnels (pages Facebook, Instagram...). La brochure est disponible sur simple commande, en téléchargement sur le site, dans les bureaux d'information de la zone, via le réseau BHS,...La version 2021 arbore un nouveau style graphique, plus contemporain grâce à une nouvelle ligne graphique mais également grâce aux nouvelles photos du territoire prises pour alimenter nos diverses éditions et réseaux sociaux (brochures, site Internet, posts Facebook....). Une grande majorité des textes de la brochure ont également été revus afin de les rendre plus attractifs, aussi bien en français qu'en néerlandais.

Réalisation du Guide touristique « Famenne-Ardenne 2021 »

68 pages – EN/D

- Édition d'une brochure attractions & loisirs en 8.000 exemplaires au mois de janvier 2021. Outre les informations sur les activités découvertes/patrimoine de la zone (attractions, musées, parcs, beaux villages,...) cette version allégée de la brochure FR/NL comporte des informations sur balades à pied, vélo, cheval, auto, moto, les loisirs actifs, ...La brochure est disponible sur simple commande et dans les bureaux d'information de la zone. Comme pour la version FR/NL, le guide s'est vu attribuer un nouveau look et les textes en anglais et allemand ont été adaptées à la nouvelle ligne éditoriale.

▫ Réimpression du Roadbook Balades Pédestres – 52 pages

Afin de répondre à la forte demande, la Maison du Tourisme a procédé à la réédition de son Roadbook avec 14 circuits pédestres (2/commune) à la découverte des nombreuses richesses de notre région. Initialement imprimé à concurrence de 30.000 exemplaires dont 15.000 en français et 15.000 en néerlandais, le roadbook a été réimprimé en 20.000 exemplaires (10.000 en français + 10.000 en néerlandais).

▫ Photo et diathèque

D'ordinaire la Maison du Tourisme assure elle-même la majeure partie de la réalisation, du développement et du traitement de sa banque d'images dont la finalité sert aux éditions papier, internet, presse,...mais aussi au profit d'opérateurs extérieurs. La photothèque existante est continuellement étoffée afin de représenter les 7 communes de la MT. Cette année, et grâce à un subside du Commissariat Général au Tourisme, la Maison du Tourisme a également passé commande d'une banque d'images photos. Cette banque d'images de +- 2.500 photos illustrant les diverses richesses de la région (loisirs actifs, attractions, terroir, promenades, richesses naturelles,...) a servi à illustrer nos divers supports : brochures, affiches, sets de table, site Internet, réseaux sociaux, plateforme Cirkwi... La banque banque d'images est mise à disposition de nos opérateurs touristiques.

✓ **Foires et Salons**

En raison des circonstances sanitaires qu'on connaît tous, les foires et salons auxquels nous participions habituellement, n'ont pas eu lieu en 2021. La Maison du Tourisme analyse cependant sa participation pour 2022 en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

➤ **Carrefour du Tourisme 2021**

D'ordinaire, la Maison du Tourisme organise annuellement en collaboration avec les Maisons du Tourisme de Condroz-Famenne et de la Maison du Tourisme de la Vallée de la Meuse Namur-Dinant, un Carrefour du Tourisme à l'intention des professionnels du Tourisme. Cette année encore, nous n'avons pas pu organiser le Carrefour, cependant la Maison du Tourisme envisage de l'organiser à nouveau en 2022 si les circonstances le permettent. Par contre, nous avons organisé une formule « Take away » les jeudi 3 juin 2021, l'occasion pour nos partenaires de s'approvisionner en guides touristiques, roadbooks, sets de table, dépliant des attractions...

➤ **Planification des Foires & Salons 2021-2022**

La Maison du Tourisme a participé avec les partenaires à la planification des foires & salons 2022. La participation à ces foires dépendra bien évidemment de l'évolution de la pandémie.

- **Internet- Réseaux sociaux – Circuits gps**

▫ **Site Internet –www.famenneardenne.be**

Un site transitoire Famenne-Ardenne a été créé en attente du site définitif.

Il permet aux visiteurs d'accéder à toute l'information concernant la zone de la Maison du Tourisme. Le site existe en trois versions linguistiques (FR-NL-GB), et une version allemande devra bientôt voir le jour.

Depuis le mois d'août, en concertation et collaboration avec le CGT, la Maison du Tourisme travaille sur un nouveau site qui devra voir le jour d'ici fin 2021.

La nouvelle photothèque qui a vu le jour sert à alimenter et à donner – en complément avec un nouveau graphisme – un look plus contemporain au site.

De nombreuses améliorations sont également prévues tant au niveau technique (commande de brochures et de cartes promenades, carte interactive...) qu'au niveau du contenu (plus de photos, de vidéos, utilisation de storytelling...).

L'encodage des données, la collecte et l'implémentation des données et photos nécessaires à l'élaboration du site Internet (sauf la partie hébergement, dont se charge la FTLB) sont assurés en direct par la Maison du Tourisme. C'est un travail quasi quotidien de mise à jour. Fin 2021, toutes les informations ayant trait à notre territoire devront être encodées via PIVOT, des formations seront organisées afin de permettre au personnel de maîtriser la base de données wallonne.

▫ **Facebook**

La Maison du Tourisme a aussi créé une page Facebook en deux versions linguistiques. Outre des informations liées à la MT, cette page sert aussi à partager les contenus des pages Facebook de nos partenaires, mais également à mettre en exergue nos nombreuses richesses naturelles et patrimoniales à travers des publications thématiques (albums photos, focus promenades, vidéos...). Au 31/09/2021, la page francophone comptait 8.400 fans (soit une augmentation de 20,93% par rapport aux 6.946 fans de 2020) et la page néerlandophone 3.300 fans (soit une croissance de 79,15% par rapport aux 1.842 fans de 2020).

▫ **Instagram**

Depuis septembre 2018, la Maison du Tourisme gère deux comptes Instagram (FR/EN& NL/EN) afin de renforcer la notoriété de la région, mais également de faire la promotion des nombreuses richesses naturelles et patrimoniales dont on peut se targuer. Instagram est aussi un excellent moyen d'attirer l'attention de

photographes, bloggers et autres influenceurs. Actuellement, nous comptons 2.442 abonnés pour le compte FR/EN et 1.168 pour le NL/EN, ce qui signifie une augmentation de 17,30% et 51,68% par rapport à 2020 (où on comptabilisait respectivement 2.082 et 770 abonnés).

▫ **Sitytrail**

Après la création de la Maison du Tourisme Famenne-Ardenne, les circuits de l'application « Explore Val de Lesse » ont été transférées vers la communauté de la nouvelle Maison du Tourisme. Les nouveaux circuits vélos créés dans le cadre du PWDR avaient été ajoutés à la plateforme, nous avons fait de même pour les nouveaux circuits créés pour le Roadbook pédestre Famenne-Ardenne. La Maison du Tourisme travaille à ajouter de nouveaux circuits afin de proposer à nos visiteurs une offre variée et représentative, mais aussi à rendre plus de circuits disponible en anglais et allemand. De nouveaux circuits à la découverte des communes de Durbuy, Nassogne, Hotton...ont été ajoutés, chaque circuit est enrichi avec des points d'intérêts et des photos.

▫ **Cirkwi**

La Maison du Tourisme gère également un compte Cirkwi reprenant divers circuits gps. Comme pour les Sitytrail, les nouveaux circuits vélo et pédestres ont été ajoutés, et nous travaillons à étoffer l'offre tant au niveau du nombre de circuits que des versions linguistiques. Un widget a été ajouté au site afin d'intégrer nos circuits et de le rendre plus facilement accessibles à nos visiteurs, très friands de promenades. Comme pour Sitytrail, de nouveaux circuits ont été encodés afin d'offrir une sélection représentative.

▫ **Pivot/Cirkwi**

A la demande du CGT, et afin de positionner la Wallonie comme une destination pour les amateurs de la petite reine et de renforcer l'offre « La Wallonie à Vélo », la Maison du Tourisme a dû procéder à requalification des ITB cyclo présents dans PIVOT, la base de données wallonne. Cette mise à jour assez conséquente (ajout de descriptifs trilingue, photos, fichier gpx et autres infos le cas échéant) était nécessaire afin que les circuits de la zone de la Maison du Tourisme puisse notamment être diffusé sur le réseau Cirkwi (indépendamment des circuits encodées par la MT) mais aussi afin de pouvoir faire remonter les circuits sur le site de VisitWallonia par exemple. Une soixantaine de circuits cyclo (dont certains multi-usagers) étaient concernés par cette mise à jour.

➤ **Diffusion et distribution des supports de promotion**

Diffusion du guide BHS Promotion Belgique/France/GDL

Il a été décidé de reconduire le principe adopté depuis 2002 et de procéder à la distribution du guide touristique via le réseau BHS promotion (600 meubles diffuseurs répartis dans des lieux de grande affluence sur le territoire belge). 80.000 brochures ont ainsi été distribuées via les meubles diffuseurs BHS en Belgique, le GD Luxembourg et sur le Nord de la France, de début juillet jusqu'à fin septembre.

➤ **Télévision et radio**

• **Accueil presse**

A diverses reprises, l'asbl a accompagné des journalistes radio et télévision.

✓ **Campagne diffusion de spots TV -**

Grâce à un subside exceptionnel de la Province de Luxembourg, la Maison du Tourisme a pu passer commande d'une campagne de diffusion (automne 2021) des 3 spots créées dans le cadre du PWDR.

➤ **Presse écrite – Magazines – Journaux**

• **Escapades WBT**

Encart gratuit dans la brochure Escapades éditée par WBT et imprimée à concurrence de 100.000 exemplaires en 3 versions linguistiques (FR-NL-GB).

• **Wallonie, Destination Nature - WBT**

Dans le cadre de l'année à thème « **La Wallonie, Destination Nature** » (2020-2021), la MT a fourni les informations nécessaires à la promotion des activités insolites sur son territoire.

• **Voyager en Wallonie sans voiture – WBT**

La Maison du Tourisme a fourni tout le matériel nécessaire (tracé gpx, photos, points d'intérêts...) pour l'intégration d'une nouvelle balade pédestre cette brochure éditée par Wallonie Belgique Tourisme. Elle a également relu les informations pertinentes à son territoire

• **La Wallonie à Vélo, 20 balades incontournables – WBT**

La Maison du Tourisme a procédé à la vérification du tracé et les informations du circuit vélo (Autour de Durbuy et du Pays de Famenne) repris dans cette édition. Elle a également fourni des informations supplémentaires (points d'intérêts, sélection de photos).

• **20 randonnées pédestres incontournables en Wallonie – WBT**

Relecture et fourniture de matériel (photos, points d'intérêt) pour les deux balades (Wéris & Celles) reprises dans cette brochure.

• **Libelle/Plus Magazine – WBT**

Commande d'un publi-rédactionnel de 1 page dans le Libelle et le Plus magazine (encartage d'une édition spéciale « Uit in Wallonië en de Ardennen »). Textes et photos ont été fournies par la Maison du Tourisme.

• **De Zondag – WBT**

Insertion d'un article de 1/2 page dans le journal dominical gratuit De Zondag du 6 juin 2021.

• **De Standaard – WBT**

Insertion d'un article de 1/2 page et d'un encart (bandeau de bas de page) dans le journal De Standaard.

• **La Libre – WBT**

Insertion d'un article de 1/2 page et d'un encart (bandeau de bas de page) dans le l'édition Summer Vibes de la Libre (juin 2021).

• **Presse/Éditions**

La Maison du Tourisme a également accueilli des journalistes et des blogueurs d'origines diverses venus via WBT ou via des contacts générés par la Maison du Tourisme. A la demande de VisitWallonia notamment, la Maison du Tourisme a également fourni des supports préparatoires ou des recommandations (balades, lieux photogéniques, villages de charme..) afin d'aider à la préparation de voyages de presse, shooting photos...

➤ **PWDR**

✓ **Foires & Salons - PWDR**

✓ Vu le contexte sanitaire, la Maison du Tourisme a dû annuler sa participation aux foires ciblant les amateurs de promenades et de vélo, plus particulièrement la Fiets- en Wandelbeurs à Gand et la Fiets- en Wandelbeurs à Utrecht. Cependant, elle envisage une nouvelle participation en 2022.

✓ **Création & diffusion de spots TV - PWDR**

✓ Aussi dans le cadre du PWDR, en 2020 la Maison du Tourisme a piloté la création de 3 spots en deux versions linguistiques (FR/NL) mettant en valeur les richesses de notre territoire avec comme fil conducteur l'offre vélo. En 2022, Les trois versions du spot « Famenne-Ardenne, tout pour s'évader ! » (en famille, entre amis, en couple) ont été diffusées via une vaste campagne nationale (TV et web). La campagne de diffusion a commencé en juin, d'autres diffusions ont été

programmées à des moments stratégiques. Le spot a également été diffusé via nos réseaux sociaux et transmis aux partenaires afin qu'ils diffusent les spots via leurs sites web, pages facebook,...

✓ **Création & diffusion de spots Radio - PWDR**

✓ Un spot radio en deux versions (version courte & version longue) avait également vu le jour en 2020. Les spots ont été diffusés pendant l'été 2021 sur plusieurs grandes radios francophones.

✓ **Encart Fokus Outdoor/Dernière Heure - PWDR**

✓ Commande d'un encart dans le Fokus Outdoor du mois de mars 2021.

✓ **Campagne affichage - Lille - PWDR**

✓ Campagne d'affichage à Lille (été 2021) avec un visuel mettant en exergue l'aspect « nature » de la destination.

✓ **Journées visites opérateurs - PWDR**

✓ En vue de l'épidémie COVID-19, ces journées sont reportées au dernier trimestre de 2021.

▫ **GAL RoMaNa**

L'objet de la nouvelle fiche tourisme (2014-2020) est de positionner le territoire comme étant une destination durable d'excellence et de référence en « tourisme vert ».

➤ **Création d'un vade mecum « Tourisme Vert »**

Notre région est une région très prisée par les visiteurs en quête de Tourisme Vert, notamment grâce à ses nombreuses richesses naturelles et géologiques.

Afin de positionner notre région comme une destination "Verte", le GAL RoMaNa (en collaboration avec le Famenne-Ardenne UNESCO Global Geopark), a effectué un sondage afin de déterminer les forces et les faiblesses de notre territoire en matière de tourisme éco-responsable.

De là est né l'idée d'un Vade Mecum proposant un certain nombre de pistes afin d'aller tous ensemble vers une consommation plus responsable, de favoriser une mobilité douce, d'encourager l'achat chez des producteurs locaux...

Le flyer "Le Tourisme Vert? C'est notre affaire!" illustre la journée type d'un visiteur et propose quelques gestes simples (et simples à adopter) afin de nous aider à rendre notre région encore plus verte. Le flyer a été transmis à tous les opérateurs de la zone, et une version « light » existe afin d'en faire la promotion. Des roll-ups ont également été créés afin de donner plus de visibilité au Vade Mecum.

➤ **Création d'un set de table Offre cyclable**

✓ Impression en 200.000 exemplaires d'un set de table en deux versions linguistiques (FR/NL) mettant en valeur l'offre cyclable de la destination.

➤ **Création de spots TV « Tourisme Vert »**

L'asbl a prévu de tourner des spots tv mettant en exergue le tourisme durable (promenades, vélo...) et les bonnes pratiques préconisés dans le Vade Mecum « Tourisme Vert ». Divers réunions ont eu lieu, le tournage est prévu pour le dernier trimestre de 2021.

- **Formations**

La Maison du Tourisme a participé à des diverses formations (Bienvenu Vélo, ORC, Elementor, Pivot...). Les membres de notre équipe ont ainsi pu acquérir de nouvelles compétences ou approfondir leurs connaissances déjà existantes.

- **Divers**

Cellule de pilotage COVID-Actions MT

Le 09/11/2020, sur décision du Gouvernement fédéral et d'une communication de la Ministre Valérie De Bue, tous les bureaux d'accueil des MT, des OT et des SI ont fermé. Le 01 décembre, le CGT a invité les SI, OT et MT à rouvrir les bureaux d'accueil touristiques et de prendre les dispositions nécessaires en matière d'organisation et de personnel, dans le souci de respecter les mesures sanitaires.

Au niveau de la MT, 50% du personnel a été mis en chômage économique pour force majeure pendant moins d'un mois. Les autres membres du personnel ont poursuivi la gestion des dossiers en télétravail. Divers dossiers ont été mis en place dont notamment la valorisation des restaurants et traiteurs en activité, les producteurs locaux, la création de vidéos partenaires etc...

Au niveau tourisme, le dossier Covid a été suivi par un comité de pilotage composé de Wallonie Belgique Tourisme, du CGT et du Cabinet de la Ministre De Bue. Un groupe de travail spécifique aux organismes touristiques de Wallonie a été désigné par la Ministre : MT de Spa, de la Gaume, de la Wallonie Picarde et Famenne-Ardenne. Les missions suivantes ont été menées :

- *sondage et analyse des besoins des SI, OT et MT

- *rédaction et relecture d'une partie du guide sanitaire

- *interface opérateurs et SI-OT-MT en suivi des décisions de réouvertures, conditions sanitaires etc...

- *réflexion quant au plan de relance du tourisme wallon

➤ **Famenne-Ardenne UNESCO Global Geopark**

Un Geopark mondial UNESCO est un label décerné par l'UNESCO à un territoire d'importance internationale au niveau géologique. Il a pour objectif le développement durable d'une région et il favorise la réappropriation du patrimoine naturel et culturel par les habitants. L'éducation, la gestion, le tourisme et l'aménagement du territoire sont aussi des sujets à intégrer dans le concept du Geopark.

Le Geopark Famenne-Ardenne, d'une superficie de 911 km² pour 67.000 habitants, associe les communes de Beauraing, Durbuy, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rochefort, Tellin et Wellin. L'association Geopark est aussi composée de scientifiques des Universités de Mons et Namur, de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, d'archéologue, de la CWPSS, mais aussi d'Attractions et Tourisme et de trois Maisons du Tourisme. La base de la candidature UNESCO du Geopark repose sur les vallées de trois rivières (la Lesse, la Lomme, l'Ourthe) qui présentent un extraordinaire potentiel géologique largement valorisé à des fins touristiques et scientifiques. La « Calestienne » est le fil conducteur du Geopark Famenne-Ardenne. La région, comprise dans les bassins de la Lesse, de la Lomme et de l'Ourthe, est l'une des plus riches de Belgique et d'Europe en phénomènes karstiques. L'asbl assure le secrétariat et le suivi du dossier depuis juin 2014. En avril 2018, l'UNESCO a octroyé le label d'UNESCO Global Geopark à la zone Famenne-Ardenne, qui devenait ainsi le tout premier Geopark de Belgique !

✓ **Plate-forme des MT wallonnes**

Poursuivant les objectifs d'échanger des expériences, de réagir collectivement sur certains sujets et d'être une interface sur diverses thématiques, une plate-forme wallonne des Maisons du Tourisme a été formalisée en 2008. Les Maisons du Tourisme de chaque province ont chacune délégué deux Maisons du Tourisme pour assumer le développement de projets au travers d'une cellule de travail. L'association se propose de débattre, entre autres, des compétences et problèmes spécifiques des Maisons du Tourisme.

La MT Famenne-Ardenne fait partie de ce noyau et elle assume le volet animation/secrétariat de cette plate-forme wallonne.

▫ **Bienvenue vélo**

A l'heure actuelle, plus de 80 prestataires sont labellisés sur la zone. Suite aux demandes introduites au CGT, la Maison du Tourisme doit assurer les visites de terrain chez les opérateurs et faire rapport au CGT. BGGGG

- **Dossier Points-Nœuds**
Suivi du dossier Points-Nœuds avec extension sur les Provinces de Namur et Luxembourg.
- **Relations avec les Partenaires institutionnels**
 - **Observatoire du Tourisme Wallon**
 - Chaque mois, les statistiques complétées par le Syndicat d'Initiative de Rochefort (rôle de bureau d'accueil de la Maison du Tourisme) sont envoyées à l'Observatoire du Tourisme Wallon, véritable baromètre du tourisme en Wallonie.
 - **Commissariat Général au Tourisme-WBT**
 - Outre les réunions du Comité d'Accompagnement organisées chaque semestre avec le CGT, la FTPN, WBT et le Conseil d'Administration de la Maison du Tourisme, des réunions régulières sont organisées par le CGT, réunissant toutes les Maisons du Tourisme de Wallonie.
- **Comité technique des organismes touristiques – Conseil du tourisme**

3. LE CAMPING COMMUNAL

1. AVENIR DU CAMPING

Le tourisme constitue un secteur important du tissu économique rochefortois.

Le développement et la pérennisation de l'offre en hébergements touristiques constituent dès lors un enjeu important pour la commune.

Le camping communal « Les Roches », situé rue du Hableau, 26 à Rochefort, bien que bénéficiant d'infrastructure de qualité (camping 4* de 239 emplacements), souffre d'un manque d'attractivité notamment pour la clientèle touristique recherchant des courts ou moyens séjours.

De plus, le modèle de gestion communale ne permet plus de répondre aux exigences et aux attentes du secteur de l'hébergement touristique de plein air (développement de services, d'animations, politique commerciale, marketing, aménagements d'hébergements locatifs « clé en main », etc.).

Afin de remédier à ce manque d'attractivité et d'attirer davantage une clientèle touristique qui participera au développement économique de la Ville, le Conseil communal a décidé de céder ce camping à un opérateur privé de qualité, capable de réinvestir dans l'outil, de le faire monter en gamme et de l'exploiter de manière professionnelle dans la durée.

À l'issue de la procédure de vente et après analyse des différentes candidatures par une commission composée non seulement de représentants communaux mais également du secteur touristique et économique, le Conseil communal a décidé en date du 28.06.2021 de vendre le camping au Groupe MOLENHEIDE, déjà actif en Belgique dans le secteur.

2. TRAVAUX REALISES DANS LES CAMPINGS COMMUNAUX.

Camping communal de Rochefort

Suite aux inondations des 14 et 15 juillet 2021, la Ville a procédé aux travaux suivants :

- Remise en ordre de bornes
La commande a été passée à EMA System de Rochefort, pour un montant de 4.032,00 € HTVA (Décision du Collège du 28.09.2021).
- Fourniture et pose de la clôture
La commande a été passée à Espaces Verts Bénélux de Bièvre, pour un montant de 5.695,26 € HTVA (Décision du Collège du 11.10.2021).

13. LA CULTURE LES SPORTS LES LOISIRS

1. LA CULTURE.

LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Avenue de Forest, 21 à Rochefort.

☎ : 084/21.40.55 – ✉ :

bibliotheque.rochefort@skynet.be

Site Web: www.bibliotheque-rochefort.be



Bibliothécaire responsable : Mme *Claudine GERMAIN*

Bibliothécaire responsable f.f. : *M Damien COLLIN*

Employée administrative : *Mme Monica TUTUNDJIAN*

ACCESSIBILITÉ

- Ouverte à tous : - lundi, mardi, de 9H à 12H et de 14H à 18H
- mercredi, vendredi de 14 H à 18 H
- samedi de 9H à 13H.
- Ouverte aux écoles tous les jours sur rendez-vous (prêt gratuit).
- La consultation sur place est gratuite.
- Inscription des lecteurs : gratuite.
- Montant du prêt :
 - Adultes : 0,20 – 0,40 € toutes les trois semaines
 - Jeunesse : 0,20 € toutes les trois semaines
- Montant des photocopies : 0,10 € (noir et blanc)
- Internet : 0,50 € (1/2 heure).
- 3 quotidiens : L’Avenir – Le Soir – La Libre Belgique
- Diverses revues empruntables (0,20 € toutes les trois semaines)
- Ouvrages en langues étrangères.
- Livres audio.
- Ouvrages en grands caractères.

QUELQUES CHIFFRES

- Nombre d'usagers inscrits : 1.161 au 31.12.2020
- Acquisitions 2020 : 2.109 ouvrages
- Retraits 2020 : 4.256 ouvrages

- Prêts année 2020 : 29.407, les prolongations de livres ne sont plus comptabilisées. Mais le Covid a fait fortement diminuer les prêts.
- Prêts du 01.01.2021 au 30.09.2021 : 24.482, toujours sans les prolongations.

COLLECTIONS

Documentaire jeunesse :	4.441
Documentaire adultes :	9.875
Fiction jeunesse :	7.985
Fiction adultes :	10.224
Bande dessinée jeunesse :	4.630
Bande dessinée adulte :	2.523

- Fonds spéciaux : Local (Rocheft), Régional, Gallo-romain, Grands Caractères, Fonds « Personnes âgées », Fonds « Aide aux personnes en souffrance », Fonds « Wallon », Livres audio, Langues étrangères, Fonds « Rocheft en Transition ». Nouveau Fonds « Dys »

INFORMATIQUE

L'équipement informatique est composé de :

- 3 PC à l'usage du public
- 2 PC réservés au personnel dans le cadre du travail bibliothéconomique à effectuer.

Nous avons un PC de moins pour le personnel.

Le catalogue de la bibliothèque est consultable sur le site www.bibliotheque-rocheft.be.

Vous pouvez rechercher un ouvrage à partir de l'auteur, du titre ou du sujet et savoir s'il est disponible.

La réservation en ligne est opérationnelle mais le catalogue en ligne a une nouvelle fois changé, il est devenu <https://www.tire-lire.be> et nous devons reprendre l'explication pour l'utilisation à tous les lecteurs demandeurs.

RECONNAISSANCE DE LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque était reconnue par le Ministère de la Communauté française et classée en catégorie B (arrêté du Gouvernement de la Communauté française, en date du 22.06.1999).

L'Arrêté d'application du Décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques a été promulgué le 19 juillet 2011.

Le dossier de la demande de reconnaissance en catégorie 2 et l'adoption du plan de développement de la lecture ont été approuvés le 29 janvier 2020 par le Conseil communal.

Un complément d'informations au dossier de reconnaissance a été demandé par le Service Général de l'Inspection et de la Culture et a été approuvé le 13 mai 2020.

Mme la Ministre Linard a fait savoir par courrier le 30 septembre 2020 qu'elle a décidé d'organiser l'instruction des dossiers sur deux années.

Pour la reconnaissance 2012 (Rocheft), le dépôt et le traitement se feront en 2020. Le début de la reconnaissance sera le 01/01/2021 et durera 6 ans, jusqu'au 31/12/2025.

La bibliothèque a reçu le 01/03/2021, un courrier annonçant le maintien de reconnaissance en catégorie 2. Ce maintien était suivi d'une condition, atteindre 50% d'ouvrages de moins de 10 ans en libre accès. En plus des 4000 documents élagués en 2020, 6000 de plus en 2021 ont été élagués pour atteindre l'objectif.

PARTENARIATS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Des partenariats permettent de réaliser et concevoir des animations et projets divers. Mais en 2020, nous n'avons presque réalisé aucun projet. Dès mars 2020, jusqu'au mois de décembre, la plupart des projets ont dû être annulé.

Voici la liste des partenaires habituels

- Centre Culturel des Roches à l'occasion de spectacles : rencontre d'auteurs.
- Ecoles : visites de classes maternelles, primaires et secondaires pour des animations, la présentation de la bibliothèque et de son fonctionnement.
- Relations et réunions avec la bibliothèque Centrale de Namur.
- Province de Namur
- CIDJ
- CPAS
- Résidence "Préhyr"
- BDbus
- Bibliothèque de Marche-en-Famenne
- Crèches de Rochefort et de Jemelle
- Gamedella 2000 : prêts d'ouvrages suivant leurs activités et leurs thèmes
- Groupe « Rochefort en transition »
- La garderie Imaje
- Bibliothèque de Beauraing
- Bibliothèque de Wellin
- Bibliothèque de Doische
- Bibliothèque de Bièvre
- Bibliothèque de Givet
- Ateliers 4D

ANIMATIONS

- En septembre 2020, la bibliothèque a recommencé à travailler avec les classes maternelles des écoles de l'entité. Mais suite à un nouveau confinement le reste des animations ont dû être annulé.
- Le vendredi 21 mai, la conteuse Karine Moers était présente pour reprendre des animations contes pour le tout public.
- En juin 2021, participation à une action du CIDJ. Des jeunes de l'entité sont venus écrire, à la peinture, sur les carreaux de la bibliothèque, des messages d'espoir et des questionnements sur le futur.
- Le vendredi 4 juin, 2 conteuses, ont assuré une animation contes tout public.
- Le vendredi 1^{er} octobre, premier rendez-vous avec les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} primaires de l'école d'Eprave. Gros projet pour l'installation d'une bibliothèque dans leur classe. Animation découverte de la bibliothèque, du rangement, du plaisir de lire et de partager. Ce projet se poursuit sur l'année entière.

RÉCURRENTES

- A partir du 13 mars 2020, toutes les animations ont été annulées, visite de classes, conteuses, maison de repos, Compagnie d'écriture, Cercle de lecture.
- A partir de la mi-septembre 2020, mise en place d'un protocole pour reprendre les animations, avec les visites des classes, la compagnie d'écriture et le cercle de lecture. C'est suivi, une nouvelle annulation en octobre suite aux mesures sanitaires.
- Les animations avec les classes de maternelle ont repris depuis septembre 2021. 8 classes de maternelle viennent de manière récurrente suivre des animation « lecture-plaisir ».
- « Lecture vivante » au sein de la Résidence Préhyl : lecture, devinettes, charades, blagues, pièce de théâtre. Cette activité a repris en septembre 2021, au rythme d'une séance par mois.
- La Compagnie d'écriture de la bibliothèque se réunit depuis plus de quatre ans, un mercredi sur deux. Depuis mai 2021, la Compagnie a repris ses rendez-vous, un mercredi sur deux.
- Passage du BDbus une fois par mois devant la bibliothèque.
- La bibliothèque a remis en route, en 2019, un Club de lecture pour adultes, celui-ci réunit une dizaine de participants tous les deux mois. Depuis juin 2021, le Club a repris ses réunions. Mais plus dans les locaux de la bibliothèque, qu'ils ne veulent plus fréquenter pour se réunir.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE

Le dernier CDL a été réuni le 9 décembre 2019. En 2020 il ne s'est pas réuni. En 2021 une réunion est prévue fin novembre

ÉVALUATION DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Par rapport à l'année 2019, une baisse du nombre de lecteurs et du nombre de prêts a été constatée. Ce qui est normal vu la crise Covid que nous avons traversé et qui nous a obligé à travailler différemment. Les chiffres de 2021 ne seront pas encore ceux de 2019, mais chaque jour est un pas de plus vers un retour à la normale.

Une formation aux outils de réservation en ligne et de recherche dans notre catalogue est proposée aux lecteurs. La bibliothèque a profité de la Fureur de Lire du 17 octobre au 27 octobre pour mettre en place cette formation auprès des lecteurs. Deux tutos ont été créés en version Word afin de les distribuer aux lecteurs.

Le service du prêt interbibliothèques, via Samarcande, connaît toujours un réel succès mais demande à l'équipe beaucoup de temps et de manipulations.

Durant l'année 2020, ce service a fortement diminué, car les échanges ne se faisaient plus entre bibliothèques. Depuis 2021 le service a repris de plus belle. Il y a, en moyenne 20 demandes hebdomadaires.

La bibliothèque n'a pu bénéficier de l'aide des bénévoles depuis mars 2020. Tout le travail réalisé par ces personnes doit être réalisé par les deux bibliothécaires ce qui augmente la charge de travail. Seules 3 bénévoles continuent d'aider. Une pour l'animation mensuelle à la maison de repos, une bénévole qui vient 3 h par semaine pour ranger et qui animera de temps en temps des classes et la dernière bénévole qui plastifie tous les livres, à partir de son domicile.

Depuis la mi-janvier 2021 la responsable, Claudine Germain, est absente pour cause de maladie. Elle a été remplacée par Monica Tutundjian fin-février.

INTRODUCTION

En 2020 et 2021, nous avons fait ce que nous avons pu, ce qui nous a été possible. Nous avons poursuivi nos objectifs, nos enjeux sont restés en ligne de mire, notre territoire d'action est resté le même et nous y avons déployé d'autres forces, d'autres liens.

Nous avons appuyé de nombreuses actions portées par des mouvements de soutien à la culture et aux artistes, par nos réseaux, nos fédérations. Nous les avons interpellées. Nous avons été soutenus de manière extraordinaire par elles.



En particulier, nous avons participé à plusieurs tables rondes organisées par l'ASTRAC, dans le cadre de la Plateforme d'échanges et de partage.

Nous avons renforcé les liens, les contacts avec les collègues des centres culturels voisins, ceux de l'arrondissement de Dinant, dans le cadre de leur Action culturelle intensifiée, et cela, à la faveur d'un renouvellement de l'équipe de direction du CC de Dinant.

De même, avec les collègues partenaires du projet A travers champs, pour affronter un double report.

Simplement, nous avons essayé de résister. Si les portes du Centre culturel se sont fermées, rouvertes, refermées, cela nous a demandé une énergie considérable. Cela nous a obligé à puiser dans des ressources humaines insoupçonnées. Cela nous a angoissé, donné des responsabilités (entre autres sanitaires) parfois trop lourdes pour nos épaules. Mais nous l'avons fait.

Notre équipe a été formidable, et en tant que directrice, je lui exprime toute ma gratitude d'avoir tenu bon.

« CHRONIQUE D'UNE ANNÉE PARTICULIÈRE »

En été 2020, pour la première fois, et en soutien aux artistes, nous avons construit une saison d'été, **SolidART'été** : cinéma en salle et spectacles en plein air. Pour ceux-ci ce fut une réussite et la plus belle preuve que le public était en manque de rendez-vous avec les artistes suite à la fermeture des salles et aux annulations. Quant à ces derniers, il est inutile d'évoquer leur plaisir de retrouver des contacts avec un vrai public !

Le **vendredi 28 août**, nous participons à l'opération « **RED Alert Belgium** » : les centres culturels s'illuminent en rouge !

En septembre, l'optimisme reste de mise : nous présentons une nouvelle **saison 2020-2021**. Celle-ci est placée sous le signe de la liberté et de ses limites : « **Libertés chéries** ». Tellement interrogé pendant le printemps, nous voulions que ce thème traverse nos réflexions, d'autant qu'elle était sous-jacente dans de nombreux spectacles choisis. Hasard ? Peut-être pas tant que cela...

La conférence de Jean-Michel Longneaux, « Oser la liberté », le jeudi 22 octobre, sonnait presque comme le chant du cygne de cette aspiration bien complexe.

Le **vendredi 23 octobre** : dernière journée avec une version écourtée du projet annuel « **On n'est pas tout seuls ! ?** », et le spectacle « Hymne à l'imperfection ».

Le **24 octobre**, annulation de ce qui est prévu ce jour-là et de tout ce qui était programmé, jusqu'à la fin de l'année. Dont le deuxième report du **Festival A travers champs...**

De janvier à juin 2021 : les semaines se suivent et se ressemblent. Les portes sont closes, du moins pour toutes les activités « avec » public à l'intérieur.

Mais nous avons plus d'un tour, ou d'une idée dans notre sac ! Nous explorons tout ce qui nous est permis, possible, pour rester en lien avec le dehors des murs. Toute l'équipe s'y met, invente, propose et met en place des projets. Accueil d'artistes en résidence, interviews filmés, réalisation de capsules vidéo, utilisation tous azimuts des réseaux sociaux ; lancement de projets participatifs et collectifs (écriture et photographie), promenade de la guinguette des artistes sur rendez-vous, retrouvailles de nos jaseurs ! En attendant, nous pensons aussi à l'avenir, à la construction d'une nouvelle saison, du projet pour l'été, nous organisons des réunions avec nos collègues d'autres centres culturels pour penser et panser l'avenir.

Le 30 juin et le 1^{er} juillet, ça y est, nous rouvrons la salle de spectacle en accueillant des artistes bien de chez nous.

L'été commence plutôt bien, avec le projet Solid'ARTété. Enfin, jusqu'au 13 juillet Si nous savions ! Que juillet allait nous apporter aussi la plus grande calamité que l'on ait connue. C'est le cœur dévasté que nous assistons, impuissants, à la désespérance des Rochefortois touchés par les inondations. Nous ne pouvons qu'accueillir leur regards vides, leurs larmes, leurs bras sans force, leur honte, leur colère, leur effondrement. Mais nous sommes là, aux premières lignes, pendant 3 semaines, avant de passer la main et de panser nos propres plaies. Nous aussi, notre équipe a subi de plein fouet ce désastre. La moitié de l'équipe touchée ; l'autre moitié répondant présente, malgré les vacances tant rêvées.

A côté, le projet de l'été en soutien aux artistes comprend aussi son lot d'annulations.

UNE ÉQUIPE FORMIDABLE

Une équipe bien mise à mal en 2020, le nombre de travailleurs a varié énormément pendant la période de ce rapport !

- Une fin de contrat définitive en octobre, un engagement définitif au même moment.
- Des contrats ville pérennisés.
- Du chômage partiel pour certains à partir de janvier 2021.

Autour de nous, le **conseil d'administration** qui s'est réuni plusieurs fois (le 10 juillet 2020 le 14 décembre 2020, le 23 mars 2021, le 23 juin 2021) et a été tenu au courant de nos démarches, de nos soucis, de nos activités par mail.

L'assemblée générale s'est tenue le 10 juillet, en **présentiel**.

Les **bénévoles** ont subi la fermeture des portes, à leur grand désarroi mais sont revenus vers nous dès que cela a été possible : juillet et août pour les activités extérieures ainsi que pour le cinéma en salle, et reprise de la saison en septembre.

LES MOYENS

- Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).
 - ✓ Subvention pour l'action culturelle générale : **augmentée en 2020.**
 - ✓ Subvention pour la coopération avec CC Dinant, Marche, Beauraing, dont CC Rochefort est porteur.
 - **Objet** : « Terre Ferme »/ en ce compris « Festival A travers champs » : **augmentée en 2020** mais information très tardive !
 - ✓ Quotas art et vie et écoles : plafond levé pour cause de covid et soutien aux artistes.
 - ✓ D'autres subventions de la FWB, sur dossiers cette fois, permettent de développer des projets sur du court ou moyen terme :
 - COA/FWB pour Festival A travers champs
 - FWB / Loterie pour projet « **Paroles de vie, paroles en vie** »
 - ✓ Des subventions spécifiques COVID / soutien aux opérateurs culturels :

Date	Type de subsides	Justificatifs	Montant
17/07/2020	Subventions FWB 60 % Covid 1	annulation de 3 spectacles (mars et avril), emploi FATC , location et promotion, cloisons + fourniture pharmaceutique	6 448,20 €
15/10/2020	Solde Covid 1		4 298,80 €
13/08/2020	Subventions FWB 60 % Covid 2	annulation cachets de la fête de la musique, locations, fourniture pharmaceutique	2 244,00 €
15/10/2020	Solde Covid 2		1 496,00 €
02/04/2021	Subventions billetterie	Pertes billetterie : forfait calculé par la FWB	8 000,00 €
			22 487,00 €

- Province de Namur
 - Subvention annuelle.
 - Quotas art et vie et école : plafond levé en 2020 pour covid et soutien aux artistes.
- Ville de Rochefort
 - Subvention annuelle directe.
 - Subvention annuelle indirectes (emploi, bâtiment, charges, ...).
 - Subvention particulière pour Solidart'été 2020.
- La Wallonie
 - Emplois APE.
 - Subventions ponctuelles annuelles pour projets spécifiques (AVIQ /Paroles en vie et Ruralité pour Terre Ferme).
- Le Fédéral
 - Deux emplois MT / Maribel.
- Mais nous avons aussi trouvé d'autres ressources !
 - La Fondation Désiré Jaumain a sélectionné notre candidature à notre appel à projets.
 - Nous avons vendu des masques au logo du Centre culturel et des cartes de soutien.
 - Concernant le report des spectacles, certains spectateurs souhaitaient faire don de leur place et en acheter à nouveau un ticket pour les spectacles reportés.
 - Sponsors de soutien

AIDES SERVICES, MISES À DISPOSITION, LOCATIONS

Toutes les associations en ordre de cotisation bénéficient de l'appui technique, humain et ou administratif pour organiser une activité au centre culturel ou à l'extérieur.

En outre, un certain nombre de services communaux, ou paracommunaux, bénéficient de la mise à disposition des locaux et du matériel pour des manifestations.

Il est à noter que c'est le CC qui gère l'agenda et le planning de toutes les activités propres, mises à disposition et locations.

DES ENJEUX POUR UNE VISION CULTURELLE

Enjeu 1 - Poursuivre le travail en réseau, en l'élargissant aux autres acteurs du territoire, pour un meilleur service à la population afin de développer encore plus les liens avec des groupes de personnes éloignées des associations culturelles.

Enjeu 2 - Renforcer des formes de solidarité face aux questions/défis de société pour vivre mieux ensemble.

Enjeu 3 - Renforcer le rôle et la place de l'art et de l'expression artistique pour une ouverture aux autres, en croisant les regards, les manières de penser et de vivre !

Enjeu 4 - Favoriser, donner place, accompagner et valoriser l'expression des gens sur leur réalité/parcours/expérience de vie.

NOS ACTIONS

L'art mis en scène, l'art pour raconter les mondes

Spectacles tout public, solidarité, soutien et résidences, expositions, activités pour publics enfants et jeunes (scolaire et non scolaire), cinéma.

Les spectacles tout public

En septembre 2020, nous présentions une nouvelle saison, en toute confiance, quoique... ! Elle tiendra 2 mois, mais nous donnera l'occasion d'organiser un weekend festif d'ouverture en 3 jours (cirque, concert jazz, conférence, cinéma) ; de proposer un spectacle joué par des artistes porteurs de handicap (Icare), un concert de musiques du monde (Les violons de Bruxelles) et enfin un spectacle interrogeant le rôle de l'école dans les chemins de vie et la résilience possible (Hymne à l'imperfection).

En ce qui concerne le **cinéma tout public**, nous n'avons pas une programmation régulière de type « exploitant de salles de cinéma ».

Nous axons davantage notre programmation cinéma en lien avec des projets, des moments phares dans la saison. Et bien sûr, une grosse partie de cet axe est consacré au Festival du film sur la ruralité, A travers champs, pour lequel nous sommes d'ailleurs soutenu par la COA (Commission d'aide aux opérateurs de la FWB).

En 2020, plusieurs programmations ont donc été annulées (Ali et Aliette, en décembre, qui devait faire l'objet d'un partenariat avec des associations sociales et la Cantine Famennoise).

De janvier à juin 2021, toute la programmation de la saison 2020-2021 a été annulée. Plusieurs spectacles y étaient déjà reportés de la saison précédente. Ils seront une nouvelle fois reportés en 2021-22.

24 spectacles reportés en raison du Covid-19

Solidart'Été

Juillet-août 2020 et juillet-août 2021

En soutien aux artistes, plusieurs Centres culturels de la région avec des associations décident d'innover et de construire une saison estivale collective.

Nos artistes locaux, certes impactés par la crise, avaient puisé encore une fois dans leurs incroyables réserves pour nous surprendre avec des propositions originales, adaptées aux circonstances. Certains étaient d'ailleurs, à pied, à cheval, ou sur engins à pédales et avaient plus que jamais dans leurs tripes, une volonté de transmettre et de se rapprocher du public.

A Rochefort, cela donnera naissance à une vraie saison d'une vingtaine de rendez-vous, alliant spectacles et cinéma. Cinéma en salle et spectacles en itinérance, spécifiquement axée sur les artistes locaux. De plus, le partenariat avec Musiques aux balcons, un projet du Syndicat d'initiative, complète ce tableau alléchant qui permet les retrouvailles !

En 2021, le 2e confinement a fermé les portes jusqu'en fin juin. Il nous a semblé essentiel de réitérer l'opération solidArt'été. Mise à mal, il est vrai par les inondations.

La grande traversée

Dans le contexte Covid, les centres culturels de l'arrondissement de Dinant, associés à la Compagnie Buissonnière, avaient mis sur pied un énorme évènement qui devait avoir lieu à Houyet, le 24/07/2021. On sait pourquoi il a été annulé.

Soutiens et résidences d'artistes – Bords de scène

De nombreux artistes ont « profité » (c'est un euphémisme) de ces périodes de confinement pour approfondir des dossiers de création et les déposer auprès de la Fédération Wallonie Bruxelles. Nous avons eu à cœur de les soutenir en rédigeant un courrier d'intérêt pour une éventuelle programmation. (Anne Borlée et Gilles Kremer, Emmanuel De Candido, Charles Culot et Alexis Garcia, parmi d'autres ...).

Durant les deux confinements et jusqu'avril 2021, nous avons pu accueillir plusieurs artistes en résidence, le protocole leur permettant de travailler dans des lieux professionnels pour autant que les normes sanitaires soient respectées.

A l'occasion de ces résidences, nous avons initié le projet « **Bords de scène** », interviews d'artistes symboliquement installés en bord de scène, c'est-à-dire là où les mesures propres à la culture les avaient confinés. Ces dialogues étaient filmés et enregistrés, et transformés en capsules diffusées sur FB.

La première capsule réalisée en décembre 2020 a dressé le portrait de deux danseurs en création, Florent Devlesaver et Elisa Martinez.

Une dizaine de capsules Brin de Jasette avant été réalisées et diffusées sur Facebook.

La Guinguette

A partir du mois d'avril en jouant avec les règles des protocoles successifs, nous lançons la « Guinguette » sur les routes de Rochefort et de ses villages.

Nous l'expérimentons d'abord pour retrouver les membres du groupe Brin de jasette, en emmenant leurs deux musiciens préférés leur jouer leurs airs préférés ! Une sorte de concert à la carte, pour retrouver leur sourire.

Dans un mini-théâtre mobile, un spectacle intimiste est proposé ensuite à quelques spectateurs qui auront choisi dans un menu proposant plusieurs genres artistiques : musique, conte, récit, poésie, chanson, magicien, cinéma (courts-métrages)... Une dizaine d'artistes répondent présents pour participer à ce magnifique projet. Rendez-vous est donné, et pendant 20 minutes de bonheur, d'émotion, de partage, les étincelles se lisent dans les yeux de tous : artistes, accueillants et nous, notre équipe !

Les expositions

Les expositions proposées visent le tout public ainsi que les jeunes issus de nos écoles. Renforcer, ouvrir, élargir... tout un programme.

De manière générale, les expositions sont accessibles à tous : les abonnés et le tout public, qui profite de l'ouverture des expositions au moment de l'accueil billetterie, les jours de spectacles, le public des aînés (Ex. membres issus du groupe Brin de Jasette).

Occasionnellement POUR le public d'asbl plus éloignées, des visites, animations et/ou ateliers sont organisés en parallèle.

En 2020-2021, seules deux petites expositions ont eu lieu :

- Le 11/10 : en lien avec le spectacle ICARE, présentation de travaux d'élèves réalisés avec les Ateliers 4D
- Le 18/10 : scénographie d'une **exposition** accompagnant la conférence de Janine Decant et la sortie de son livre « *Les insurgés de l'ombre, dans les vallées de l'Ardenne* »

Activités pour publics enfants et jeunes (scolaire et non scolaire)

Nous vous proposons de découvrir ici l'impact de la crise sanitaire sur la programmation d'un spectacle qui a PU avoir lieu (le jeudi 22 octobre « Hymne à l'imperfection ». La particularité de ce spectacle a vraiment été la situation et ses implications.

- Travail de réorganisation sanitaire : jusqu'au dernier moment, nous ne savions pas si le spectacle pourrait avoir lieu ou pas. Cela a nécessité un gros travail d'organisation. Outre les désinfections pour lesquelles nous étions bien rôdées et pour lesquelles nous avons une solide équipe, la participation étant nombreuses, il a fallu organiser des placements par bulles, sans aucune interaction entre les 2 écoles secondaires et leurs implantations, ni entre les différentes classes. Tout a été organisé en utilisant 3 lieux d'entrées et des placements différés.
- Nous avons dû affronter une peur panique d'une partie des enseignants et organiser leur placement à 1m50 de tout élève (certains d'entre eux n'ont cependant pas assisté à la représentation) et même de l'un ou l'autre élève qui avait l'impression que les bulles n'étaient pas respectées (ce qui était rigoureusement inexact).
- Certaines classes se sont retrouvées en quarantaine, l'une fermée la fin de semaine précédente, l'autre pendant le temps de midi précédant le spectacle (nous ne l'avons appris qu'à l'arrivée du dernier bus).
- Le spectacle manquait de rodage à cause de cette gigantesque interruption et probablement en lien avec l'émotion de retrouver le public après tant de temps (prestation rectifiée dès le lendemain).

8 Cinédi, 2 spectacles jeune public et 3 scolaires reportés en raison du Covid-19

Paroles en vie, paroles de vie, paroles citoyennes

La société en questions et en actions

L'un des enjeux pour le Centre culturel de Rochefort est donc de mettre en place les conditions nécessaires à l'expression de ces réalités de vie, aussi diverses soient-elles, et de les faire connaître au grand public. Sensibilisation, témoignage, écoute et restitution de la parole sur la place publique sont les démarches que nous installons pour atteindre nos objectifs.

En 2020-2021, plus que jamais, nous avons constaté que ces paroles ne trouvent pas toujours un chemin vers l'écoute et la place publique. Qu'elles sont de véritables paroles citoyennes. Qu'elles sont en lien avec des urgences sociétales. Et que notre rôle est de les rendre visibles au plus grand nombre.

Les différents projets en résumé

Le festival « **On n'est pas tout seul !** » est un projet du Centre culturel avec de nombreux partenaires. Il prend place chaque année, depuis près de 10 ans, autour du 17 octobre qui est la Journée mondiale du refus de la Misère.

Chaque année, durant 2 ou 3 jours, différents partenaires issus, tantôt du monde social, tantôt du monde culturel se rencontrent.

Le théâtre action est au centre de ces journées. Les spectacles présentés sont le fruit d'une réflexion et d'un travail réalisé par des personnes issues de la précarité.

C'est l'occasion de valoriser leur travail mais aussi l'occasion de mettre les gens au centre des débats et de susciter un brassage d'idées.

Par ailleurs, le festival "On n'est pas tout seul" ne souhaite pas seulement mettre en lumière ce qui ne va pas, il veut, aussi, montrer des expériences positives, exposer le côté ensoleillé des gens, valoriser toutes ces richesses qui ne sont pas monnayables.

Le virus ?

L'édition 2020 a pu se tenir in extremis mais dans une forme très contraignante. Diverses actions pressenties pour faciliter l'émergence de l'expression n'ont pu être mises sur pied à cause de la pandémie et donc de l'interdiction de rassembler les personnes. Ce n'est que partie remise puisque les activités sont déjà pensées et prêtes à démarrer.

Le vendredi, seul le spectacle de théâtre action proposé l'après-midi « Prenez un Dafalgan » et celui du soir « Hymne à l'imperfection » ont été maintenus.

Cependant, au terme de la pièce « Prenez un Dafalgan » et de l'échange qui s'en est suivi entre le public associatif présent et les acteurs, il est apparu clairement que pandémie ou pas, le besoin de parler était bien présent.

Et c'est ainsi que, spontanément, un cercle de parole s'est mis en place dans la salle polyvalente. S'en sont suivis des échanges allant du simple témoignage aux anecdotes en passant par une sorte d'appel au secours.

Prouvant, par-là, s'il en était encore besoin, que le festival ONPTS est un moment propice à l'expression.

Les projets « confinés »

- Pendant le second confinement, nous avons imaginé d'autres façons de rester en lien, avec des groupes cibles, avec des associations, avec des personnes hors groupes constitués. Certaines se sont mises en place immédiatement, d'autres seulement en 2021. L'un de celle qui a été lancée dès novembre était un appel à photographes, sous le titre « **Un autre monde** ». Ce projet s'adressait à tout un chacun, ayant un intérêt particulier pour la photo, avec ou sans compétence spécifique. Sous ce titre, nous voulions offrir l'opportunité d'exprimer une vision personnelle du monde, en interrogeant la transformation du monde qui avait été percuté par la pandémie. Le projet s'est poursuivi en 2021 et donnera naissance à une publication.

Sur le principe du « Cadavre Exquis » qui consiste à réaliser une chaîne d'écriture entre personnes qui ne peuvent échanger entre elles, le Centre Culturel a lancé le défi aux photographes de la région, amateurs ou confirmés, de réaliser une chaîne de photos chacune inspirée de la précédente sans qu'aucun contact entre les photographes ne puissent avoir lieu.

- Le projet **Brin de Jasette** a poursuivi son chemin durant toute l'année, malgré les deux périodes de confinement et les interdictions de réunions. Nous avons trouvé des solutions pour maintenir le lien avec ces personnes, durant toute l'année, en créant des outils de participation sur des thématiques proches des situations vécues. Le projet est un lieu très important de socialisation pour des personnes isolées. Et à fortiori, il a été plus qu'essentiel durant le confinement, grâce à ces démarches proactives de contact permanent avec les personnes confinées.

En 2020, le groupe a été bouleversé par les longues périodes de confinement. Les personnes se sont retrouvées isolées, même de leur famille. Nous avons donc tout fait pour rester en contact !

- **Le 24 septembre** : discussion philosophique sur le thème de la Liberté, en lien avec la thématique de la saison 20-21 « Libertés Chéries ».

- **Le 8 octobre** : Visite du musée Mudia à Redu.

- **De novembre à décembre**: mise en place d'un projet d'interviews individualisés:

Confinement, ça va jaser!

- Visite à domicile **devant** la maison (avec masque, gel, distance)
- Petite structure mobile chaleureuse
- **Objectif** : retrouver chacun, sortir de l'isolement, proposer un temps de rencontre
- **Principe** : + portrait chinois pour aborder l'humeur et le vécu du moment
 + morceaux de musique choisis suivant la personnalité de chacun
- **Aboutissements** : capsules vidéos autour de groupes de questions posées > diffusion sur FB à partir du 24 décembre puis 1 par semaine en 2021 ; compilation dans un livret et un cd des morceaux choisis.

Les conférences

Le 18 octobre 2020 : **Les insurgés de l'ombre, dans les vallées de l'Ardenne.**

Lors de la conférence, Janine Decant, l'auteur, a proposé, dans une formule condensée et bien rythmée, l'essentiel de son ouvrage, à partir d'illustrations d'époque et actuelles, et les a accompagnées de courts textes, lus par elle-même et Jacques Lagneaux, autre écrivain de la région.

Le 22 octobre 2020 : **Oser la liberté**

De Jean-Michel Longneaux.

On revendique la liberté. Mais qu'est-elle au juste ? En répondant à cette question, on éclaire non seulement les enjeux sociaux actuels, mais aussi ce qui fait de nous des humains.

Coopération – Terre Ferme

Le Festival du film sur la ruralité, A Travers Champs devait connaître l'aboutissement de plus d'un an de travail. Projections de films documentaires, de fictions, rencontres, l'accueil du « 3^{ème} Carrefour des ruralités », marchés fermiers, rencontres des producteurs locaux, récolte de paroles, expositions sur deux provinces (Namur et Luxembourg). Une première annulation en mars, et une seconde en novembre 2020 !

Constats, éléments de réussite, d'échec.

Au vu de la situation sanitaire que nous avons connue, il est difficile d'en tirer des éléments de réussite et/ou d'échecs. Que ce soit en mars ou en novembre, le projet n'a pas pu être clôturé.

Cependant, cet arrêt imposé par la situation sanitaire nous a permis de prendre le temps d'interroger nos partenaires et les partenaires de nos partenaires. Pour les nouveaux venus, ces rencontres ont permis de prendre la température, de répondre à des questions restées en suspens, de clarifier le fonctionnement du Festival et de mieux comprendre les objectifs de chacun d'eux ainsi que leurs attentes et besoin.

De plus, ce travail de sélection des films et de réflexion autour des animations à mettre en place avec la population prend de plus en plus d'ampleur et de temps. Mais chacun prend la mesure de cette démarche et de son importance. En cela, l'exercice des droits culturels est entier.

LE DISCOBUS DU « POINTCULTURE »

Le discobus de PointCulture ne circule plus depuis la fin 2019. Il n'y a donc plus d'arrêt à Rochefort.



LES JOURNÉES DU PATRIMOINE



Sur base d'un thème proposé par la Région et mis en œuvre par la Ville, le public a la possibilité de découvrir et de visiter gratuitement des sites et/ou des bâtiments relevant du patrimoine culturel et historique de l'entité.

Les 11 et 12 septembre 2021, les Journées du Patrimoine avaient pour thème « FEMMES ET PATRIMOINE ».

Les activités suivantes ont été ouvertes au public :

- Sur les traces de Josine : Château comtal de Rochefort.
- Les femmes de l'ermite de Resteigne: Belvaux
- Les demoiselles du téléphone : musée du Rail et de la Pierre à Jemelle.
- L'église Sainte Margueritte et les sœurs de la Doctrine chrétienne à Jemelle.
- Les femmes à l'époque gallo-romaine à Malagne.

Ces journées ont rencontré un vif succès.

LES TRAVAUX RÉALISÉS AUX INFRASTRUCTURES RELEVANT DU SECTEUR CULTUREL, EMPLOI ET JEUNESSE

Centre Culturel des Roches

➤ Remplacement de détecteurs incendie

- En date du 22.03.2021, le Collège communal a décidé d'approuver ce projet et de passer commande des fournitures à la société Nizet Sécurité Service de Barchon, pour un montant de 3.037,10 € TVAC.

➤ Achat de pictogrammes de sécurité

- En date du 20.09.2021, le Collège communal a décidé d'approuver ce projet et de passer commande des fournitures à la société SETON de Zele, pour un montant de 2.469,36 € TVAC.

Local « Les Compagnons » – Rue de l'Abattoir, 30 à Rochefort

➤ Remplacement du brûleur

- Ce local a été fortement impacté par les inondations de Juillet 2021 et le brûleur a dû être remplacé.
- En date du 22.11.2021, le Collège communal a approuvé le projet et a décidé de passer commande pour les fournitures à la société Close Maintenance, au montant de 1.391,50 € TVAC.

Aménagement de locaux pour la Maison de l'Emploi, l'ALE et le Service d'Accompagnement de mesures judiciaires

Afin de laisser place à la Zone Dinaphi, la Maison de l'emploi et l'ALE, implantés rue sous le Château à Rochefort, vont déménager dans les anciens locaux du Service Technique Communal, sis rue de l'Abattoir, début 2022.

Par ailleurs, le Service d'Accompagnement à la mise en œuvre et au suivi des décisions judiciaires (anciennement asbl ALTER) y emménagera également puisque les locaux que ce service occupait (locaux de l'ancienne RER) sont désormais loués à la Croix Rouge.

Afin de répondre aux exigences du Forem en termes de bien-être et d'organisation du travail, le bâtiment mis à disposition par la Ville de Rochefort a nécessité des travaux d'adaptation et de rénovation conséquents et imprévus.

Ces travaux ont pu être réalisés partiellement par les agents du Service Technique Communal, moyennant l'achat de matériaux nécessaires à leur réalisation. Les travaux de pose d'un faux-plafond, d'un lino et le remplacement de châssis ont été confiés à des entreprises spécialisées.

En date du 26.05.2021, le Conseil communal a approuvé le dossier projet au montant global de 42.496,18 € TVAC, réparti dix marchés :

1. Gros-œuvre - Parachèvement (acquisition de fournitures pour la réalisation de parois), pour un montant estimatif global de 3.170,20 € TVAC.
Le marché a été passé via le marché stock « Achat de matériaux bâtiments 2021-2024 ». La commande a été passée aux Ets Gilles de Rochefort.
2. Vitrage (acquisition de vitrage sablé pour la réalisation d'une cloison intérieure), pour un montant estimatif de 1.512,50 € TVAC.
Le marché a été passé par procédure négociée sans publication préalable et constaté par la correspondance.
3. Matériel électrique, pour un montant estimatif de 4.236,21 € TVAC ;
Le marché a été passé via le marché stock « Achat de matériel électrique 2020-2022 ». La commande a été passée à TES Famenne de Rochefort.
4. Chauffage (achat de radiateurs et pièces diverses), pour un montant estimatif de 1.089,00 € TVAC ;
Le marché a été passé via le marché stock « Achat de matériaux de chauffage 2021-2023 ». La commande a été passée à la société DESCO de Marche-en-Famenne.
5. Matériel sanitaire, pour un montant estimatif de 768,35 € TVAC ;
Le marché a été passé via le marché stock « Achat de fourniture sanitaire 2020-2022 ». La commande a été passée à FACQ SA de Marche-en-Famenne.
6. Peinture, pour un montant estimatif de 1.476,20 € TVAC ;
Le marché a été passé via le marché stock « Achat de peintures 2018-2020 ». La commande a été passée à PPG Architectural Coating de Naninne.
7. Centrale incendie (avec boutons poussoirs et sirènes), pour un montant estimatif de 1.711,92 € TVAC ;
Le marché a été passé par procédure négociée sans publication préalable et constaté par la correspondance.
La commande a été passée à La Centrale de Grâce-Hollogne.
8. Réalisation d'un faux-plafond et pose d'un linoléum, pour un montant estimatif global de 20.364,30 € TVAC ;
Après consultation d'entreprises, le marché a été attribué à la SPRL ISODELNA de Namur, au montant de 18.228,31 € TVAC.
9. Renouvellement de menuiseries extérieures et pose d'une nouvelle porte, pour un montant estimatif de 7.804,50 € TVAC ;
Après consultation d'entreprises, le marché a été attribué à NG Menuiserie et bâtiment SRL de Wanlin, au montant de 5.399,94 € TVAC.
10. Réception de l'installation électrique par un Service Externe de Contrôle Technique (SECT), pour un montant estimatif de 363,00 € TVAC.
Le marché a été passé par procédure négociée sans publication préalable et constaté par la correspondance.

Aménagement d'un local pour le service Jeunesse

Phase 1

L'ancien local de la balle-pelote, place de la gare à Rochefort est mise à la disposition et est géré par le service jeunesse.

Des travaux préalables ont cependant été nécessaires afin de rendre le local accessible et sécurisé.

En date du 30.11.2020, le Collège communal a approuvé un dossier projet au montant global de 13.969,04 € € TVAC réparti en 6 marchés, à savoir :

1. Chauffage, au montant estimé de 8.712,00 € TVAC ;
Après consultation d'entreprises, le marché a été attribué à la société PELZER SA de Herstal, au montant de 6.600,55 € TVAC ;
2. Electricité, au montant estimatif de 2.050,54 € TVAC.
Ce marché a été passé via le marché-stock en cours « Achat de matériel électrique 2020-2022 ».
La commande a été passée à TES FAMENNE SPRL, Rue de Ciney, 137 à 5580

ROCHEFORT.

3. Contrôle de conformité de l'installation électrique, au montant estimatif de 302,50 € TVAC.
Ce marché a été passé par procédure négociée sans publication préalable et constaté par simple facture accepté (bon de commande).
4. Peinture, au montant estimatif de 968,00 € TVAC.
Ce marché a été passé via le marché-stock en cours « Achat de peinture 2018-2020 » ;
La commande a été passée à Centrale des produits chimiques et de peinture de Grâce- Hollogne.
5. Sanitaires, au montant estimatif de 1.210,00 € TVAC.
Ce marché a été passé via le marché-stock en cours « Achat de fournitures sanitaires 2020-2022 ».
La commande a été passée à la SA FACQ de Bruxelles.
6. Parachèvements, au montant estimatif de 726,00 € TVAC.
Ce marché a été passé via le marché-stock en cours « Achat de matériaux bâtiments 2018-2021 ».
La commande a été passée aux Ets GILLES SPRL, rue de l'Abattoir 28 à 5580

Rochefort.

Phase 2

Il s'est avéré nécessaire de réaliser d'autres travaux afin de rendre le local accessible et sécurisé.

Ces travaux ont pu être réalisés partiellement par les agents du Service Technique Communal, moyennant l'achat de matériaux nécessaires à leur réalisation (via divers marchés-stocks).

Les travaux de fourniture et pose des menuiseries extérieures et les travaux de pose d'un faux-plafond ont été confiés à des entreprises spécialisées (via des procédures négociées sans publication préalable avec consultations de plusieurs fournisseurs).

Par ailleurs, la modification du raccordement électrique a été passée par procédure négociée sans publication préalable et constatée par la correspondance.

En date du 26.05.2021, le Conseil communal a approuvé un dossier projet au montant global de 24.941,73 € TVAC réparti en 7 marchés, à savoir :

1. Menuiseries extérieures (remplacement de portes et châssis extérieurs), pour un montant estimatif de 16.371,30 € TVAC ;
Après consultation d'entreprises, le marché a été attribué à NG Menuiserie et bâtiment SRL de Wanlin, au montant de 15.140,58 € TVAC.
2. Installation d'un faux-plafond isolé, pour un montant estimatif de 4.537,50 € TVAC ;
Après consultation d'entreprises, le marché a été attribué à ISODELNA SA de Champion, au montant de 3.838,73 € TVAC.
3. Achat de peintures, pour un montant estimatif de 786,50 € TVAC ;
Le marché a été passé via le marché stock « Achat de peintures 2018-2020 ». La commande a été passée à Centrale des produits chimiques et de peinture de Grâce- Hologne.
4. Achat de fournitures pour la réalisation de cloisons, pour un montant estimatif de 905,39 € TVAC ;
Le marché a été passé via le marché stock « Achat de matériaux bâtiments 2021-2024 ». La commande a été passée aux Ets Gilles de Rochefort;
5. Achat de matériel électrique, pour un montant estimatif de 1.043,16 € TVAC ;
Le marché a été passé via le marché stock « Achat de matériel électrique 2020-2022 ». La commande a été passée à TES Famenne de Rochefort.
6. Modification du raccordement électrique par Ores, au montant estimatif de 398,09 € TVAC ;
Le marché a été passé par procédure négociée sans publication préalable et constaté par la correspondance.
7. Achat de matériel sanitaire, pour un montant estimatif de 899,78 € TVAC ;
Le marché a été passé via le marché stock « Achat de fournitures sanitaires 2020-2022. La commande a été passée à la SA FACQ de Bruxelles.

2. LES SPORTS.

ASBL ROCHEFORT SPORTS

Centre sportif local de Rochefort
Rue des Jardins, 46 à 5580 Jemelle
084 21 05 15
gestion@rochefortsports.be

 <https://www.facebook.com/rochefortsportsasbl/>

L'EQUIPE

COORDINATEUR SPORTIF - GESTIONNAIRE DE L'ASBL : **M. Benjamin HERMAND**

084 21 05 15

gestion@rochefortsports.be

ANIMATEUR SPORTIF : **M. Pierre MOUTON**

084 21 05 15

animation@rochefortsports.be

LES MISSIONS

- Coordinateur sportif – Gestionnaire de l'asbl :
 - Coordination – gestion du centre sportif local de Jemelle - Rochefort.
 - Personne de contact pour toute demande ou projet concernant le sport en général.
- Animateur sportif :
 - Animation, mise en place de projets sportifs.

LES ANIMATIONS SPORTIVES

- Les activités proposées au centre sportif par :
 - Les clubs : athlétisme, badminton, baseball, basket-ball, gymnastique enfants et adultes, football, psychomotricité, tennis, volley-ball,
 - L'Asbl Rochefort sports : activités multisports 5-7/ 8-12 ans, sport seniors, pickleball, je pédale pour ma forme,...
- Par ailleurs, L'Asbl Rochefort sports :
 - Met en place divers projets sportifs en partenariat avec les associations sportives ou non sportives, les écoles, l'Adeps, les fédérations scolaires, etc.,
 - Propose des stages durant les congés scolaires – stages FUNSPORT,
 - s'occupe également du « Challenge joggings Ville de Rochefort » - <https://www.facebook.com/challengejoggingsRochefort/>

LE MÉRITE SPORTIF

L'instauration d'un Mérite sportif remonte à 1983.

Le règlement d'octroi a été remanié à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 23.11.2016.

Suite au covid et l'impact sur le sport communal, le mérite a été mis en suspens en 2020.

LES ANIMATIONS SPORTIVES

Organisation en collaboration avec la Ville des stages « Funsport » durant les vacances scolaires :

- Psychomotricité et multisports pour :
 - *Mini-pouce de 3 à 4 ans*
 - *Moyen-pouce de 5 à 6 ans*
- Multisports pour les 7-8 ans et pour les 9-12 ans.
- Stages plus variés durant les grandes vacances :
 - *Aventure et multisports de 13 à 16 ans*
 - *Vélo et multisports de 5 à 6 ans*

Participation à l'opération cross Adeps à destination des élèves du degré moyen et supérieur de l'enseignement primaire

- *Organisation d'une manche qualificative au parc des Roches et de la finale provinciale au centre sportif local de Jemelle.*

Projet d'une journée sportive durant les journées blanches

- *Collaboration avec plusieurs clubs du centre sportif (RASG Gymnastique, Tc Jemelle, Vb Lesse et Lhomme, Jembad) afin de promouvoir les activités de leurs clubs respectifs.*

Collaboration avec les divers organisateurs de joggings de l'entité afin de proposer un challenge joggings - Ville de Rochefort.

Organisation également des évènements suivants :

- des après-midi sportives pour les écoles maternelles et primaires,
- des activités fun-multisports tous les mercredis après-midi au centre sportif,
- des activités « pickleball » en collaboration avec le centre d'accueil Famenne,

LES COLLABORATIONS SPORTIVES

La Ville de Rochefort collabore avec plusieurs associations en vue de proposer des activités sportives diverses tout au long de l'année :

- *La corrida, le jogging des fous du rire, le trail des fous du rire, Critérium cycliste, randonnées cyclo-touriste : la Magnifique et Rochefort classic, open international de Subbuteo, divers tournois organisés par les clubs rochefortois.*

LES NOUVELLES INFRASTRUCTURES

En cours de développement (et en réflexion suite aux inondations de juillet 2021)

- Projet de réaménagement des infrastructures sportives situées au centre sportif de Jemelle (en suspens),
- Création d'un centre footballistique,
- Aménagement d'une aire multisports près de l'école de Préhyr.

UN NOUVEL ENGAGEMENT

L'Asbl Rochefort sports, asbl dite communale, bénéficie d'un emploi subsidié maribel à mi-temps depuis le 10 décembre 2019. C'est donc un animateur qui est engagé pour donner du dynamisme à l'asbl.

LES TRAVAUX RÉALISÉS AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Entretien de la piste de skateboard de Rochefort

- La piste de skateboard située le long du Ravel près du Centre des Jeunes devant être remise en ordre avant la bonne saison, le Collège communal a décidé, en date du 08.03.2021, d'acquiescer les fournitures nécessaires pour un montant global de 2.729,76 EUR TVAC.
- Les travaux ont été réalisés par le Service Technique Communal.

Placement d'un filet pare-balls à l'aire multisports du Parc Motet à Jemelle

En date du 31.05.2021, le Collège communal a approuvé le projet ainsi que la commande à adresser aux Ets LEBOUTTE et Cie SPRL de Bourdon, au montant de 476,59 € TVAC.

Aménagement des plaines de jeux

- Acquisition de jeux

- En date du 24.02.2021, le Conseil communal a approuvé le projet relatif à l'achat de jeux dans le cadre de l'aménagement des aires de jeux, au montant estimatif de 186.945,00 € TVAC.
- A la suite de l'analyse des 4 offres reçues, le Collège communal, en date du 03.05.2021, a attribué le marché à la société ayant obtenu le plus de points suivant les critères d'attribution, soit Idemasports de Thimister, au montant de 184.384,85 € TVAC.
- Les plaines de jeux aménagées sont les suivantes :
 - Parc des Roches à Rochefort,
 - Quartier de Suzin à Rochefort,
 - Ecole du Rond-Point à Rochefort,
 - Quartier de la Croix Saint-Jean à Rochefort,

- Hamerenne,
 - Han-sur-Lesse, Tennis,
 - Han-sur-Lesse, Quartier de Malispré,
 - Ave,
 - Havrenne,
 - Buissonville,
 - Lavaux-Sainte-Anne,
 - Villers-sur-Lesse (arrière de l'école)
 - Jamblinne,
 - Villers-sur-Lesse (Rovia),
 - Eprave
- **Achat de gravier roulé**
- En date du 24.02.2021, le Conseil communal a approuvé le projet relatif à l'achat de gravier dans le cadre de l'aménagement des aires de jeux, au montant estimatif de 10.454,40 € TVAC.
 - A la suite de l'analyse des 3 offres reçues, le Collège communal, en date du 06.04.2021, a attribué le marché à la société la moins-disante, soit Eloy Transports SA de Natoye, au montant de 8.682,96 € TVAC.
- **Achat de matériaux divers**
- En date du 08.03.2021, le Collège communal a décidé de passer commande, dans le cadre du marché stock « Achat de matériaux bâtiments », à Ets Gilles SPRL de Rochefort, au montant global de 2.500 € TVAC

Travaux réalisés dans le hall multisports de Jemelle

- **Achat de détecteurs de CO2**
 - En date du 03.11.2021, le Collège communal a approuvé la commande de détecteurs CO2, au montant total de 1.321,20 € TVAC, à passer dans le cadre du marché-stock en cours « Achat de matériel électrique 2020-2022 ».
 - La commande a été adressée à l'adjudicataire de ce marché-stock, soit la SPRL TES Famenne de Rochefort.

Extension du complexe sportif de Jemelle

Lors des inondations des 14 et 15 juillet 2021, le site a été fortement touché, et spécialement les infrastructures sportives actuelles de Jemelle (complexe sportif).

A la suite de différentes réunions notamment avec le SPW (Infrasports) ainsi qu'avec le Ministre en charge des Infrastructures sportives, il en ressort que ce projet ne sera plus admis à la subvention accordée précédemment dans le cadre d'une grande infrastructure sportive communale.

La Ville n'est pas en mesure d'assumer seule cet investissement.

Par ailleurs, il n'est plus conseillé de prévoir la construction d'un nouveau complexe sportif à cet endroit.

Tenant compte des éléments précités, le Collège communal, en date du 08.11.2021, a décidé :

- d'approuver le rapport d'examen des offres du 20.09.2021, rédigé par l'auteur de projet, AW Architectes;

- d'arrêter la procédure de passation pour les 3 lots du marché « Extension du complexe sportif de Jemelle » ;
- dès lors, de ne pas attribuer le marché (3 lots), pour les motifs suivants :
 - ce projet ne sera plus admis à la subvention accordée précédemment dans le cadre d'une grande infrastructure sportive communale ;
 - la Ville n'est pas en mesure d'assumer seule cet investissement ;
 - au vu des récents événements (inondations de Juillet 2021), il n'est plus conseillé de prévoir la construction d'un nouveau complexe sportif à cet endroit.

Les sociétés ayant remis une offre pour les travaux (3 lots) ont été averties de cette décision.

Un courrier a également été transmis au Pouvoir subsidiant l'informant de cette décision et l'interrogeant sur la possibilité de réaffecter le subside prévu à destination d'un autre projet sportif soutenu par la Ville de Rochefort.

Par ailleurs, en date du 22.11.2021, le Collège communal a décidé de mettre fin au marché de services portant sur l'étude et la conduite des travaux du projet « Extension du complexe sportif de Jemelle » et attribué à AW Architectes SPRL, Chaussée de Liège, 90/01 à 6900 Marche-en-Famenne.

Création d'une infrastructure footballistique à Rochefort

- Les clubs de football de Rochefort, de Han-sur-Lesse et d'Eprave ont décidé de s'associer afin de créer une structure commune qui permettrait d'accueillir les jeunes des différents clubs de la commune.
- Les infrastructures existantes de ces 3 clubs ne permettent cependant pas la réalisation de ce projet (terrains en zone inondable ou espace trop étroit).
- La SPRL AW Architectes de Marche-en-Famenne a été désignée pour l'étude du dossier (certificat d'urbanisme n°2, avant-projet, projet d'exécution, ...) et la conduite des travaux.
- Par courrier du 23.07.2019, le Collège communal a commandé à l'auteur de projet le certificat d'urbanisme n°2 pour ce dossier.
L'implantation choisie est une parcelle située dans le Parc d'Activités économiques (près des Ets Denis).
L'Auteur de projet a dû tenir compte des recommandations de l'Administration régionale de l'Urbanisme, à savoir :
 - maintenir une « zone tampon » entre les jardins des habitations et les terrains de football (les diverses nuisances liées à cette activité ne pouvant être négligées),
 - prévoir les parkings du côté voirie (à « l'entrée » de la parcelle), toujours en vue de limiter les nuisances.
- Le dossier relatif au CU2 a été octroyé en date du 22.06.2020.
- Des procédures et démarches ont ensuite été mises en œuvre en vue de la reprise de ce projet par l'asbl privée regroupant les clubs de football et créée en octobre 2020.
- Le marché conclu avec AW Architectes SPRL a été résilié.
- Une subvention de 200.000 EUR en faveur de l'asbl Union Rochefortoise a été inscrite à l'article 76410/522-52 du budget extraordinaire pour l'exercice 2020 afin de couvrir 50% de la quote-part non subventionnée du projet ainsi que 100 % des honoraires dus pour le « dossier urbanistique » (estimé à 5.140.08 EUR).
- La reprise du marché de services, aux conditions de l'offre de l'adjudicataire AW Architectes SPRL, a été proposée à l'asbl « Union rochefortoise ». Sur base de l'accord de l'ASBL, une convention de cession tripartite (Ville – Auteurs de projets – Asbl) sera conclue.

- L'asbl Union Rochefortoise a ainsi proposé un projet de construction de nouvelles infrastructures footballistiques sur un terrain situé au lieu-dit « Laide Taille » à Rochefort et cadastré section D n° 5B5, sur base du certificat d'urbanisme n° 2 délivré le 22.06.2020 ;
- Une convention de mise à disposition des terrains et réglant également les modalités de financement, a été soumise pour accord à l'asbl afin de pouvoir être présentée au Conseil communal.
- La quote-part non subsidiée des travaux de création du complexe footballistique et de toutes les infrastructures nécessaires (voirie, eau, égouttage, éclairage, plantation, aménagements divers, ...) sera prise en charge à parts égales (50 %) par l'asbl et par la Ville, de même que les travaux ou infrastructures prédécrits non subventionnés.
- Par ailleurs, le BEP a proposé de créer un parcours giratoire de voiries à sens unique où l'accès à l'espace de football serait assuré par le Sud via la RN 911 (rue de Dinant) tandis que la sortie sera effectuée par la seule rue de la Griotte.
- En date du 07.06.2021, le Collège communal a marqué un accord de principe sur la proposition précitée du BEP.
- Le Collège communal a également marqué un accord sur le principe de la réalisation d'une étude hydrogéologique commune, en recourant aux services de l'Intercommunale « Bureau Economique de la Province de Namur » en application de l'exception dite « In House conjoint ».

Aménagement d'un espace multisports à Rochefort (site de l'ancienne école de Préhyr)

Dans le cadre de la 3^{ème} phase du Partenariat avec la Province, la Ville a introduit une fiche relative au conseil portant sur la création et l'entretien de plaines de jeux.

Le Collège Provincial a marqué son accord en date du 17.05.2018 sur l'expertise provinciale d'un montant de 7.500 €.

L'Atelier Paysage de Achet a été désigné par le Collège communal pour la mission d'auteur de projet (étude et conduite des travaux).

En date du 16.07.2020, le Collège communal a arrêté le programme des travaux conformément aux documents transmis par l'Auteur de projet en date du 07.05.2020 et aux différents desideratas du Pouvoir subsidiant.

Le Collège a également décidé d'approuver l'avant-projet sur base du métré estimatif adapté, au montant de 342.021,08 € TVAC (381.353,50 € TVA et honoraires compris) et de commander le dossier urbanistique à l'auteur de projet.

La demande de permis d'urbanisme a été introduite en date du 28.09.2020 auprès du S.P.W., le dossier a été déclaré complet en date du 12.10.2020 (Délai pour réception de la décision : 130 jours)

Cependant, suite au décret du 03.12.2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives, ainsi qu'à l'AGW portant exécution dudit décret du 03.12.2020, la Ville a dû recommencer la procédure à zéro, soit réintroduire un nouveau dossier en passant par toutes les étapes définies par l'AGW susvisé du 11.02.2021.

Ces étapes sont les suivantes :

1. Introduction d'une demande d'octroi de subvention comprenant les documents suivants :
 - La délibération du Collège sollicitant la subvention,

- Les annexes types relatives au respect des critères de recevabilité repris à l'article 6 du décret du 03.12.2020
- L'acte de propriété,
- Des photos des installations ou du site concernés par la demande d'octroi de subvention,
- Uniquement pour « Infrastructure sportive de quartier » :
 - Le projet de composition du conseil des utilisateurs,
 - Le projet de programme d'animation à vocation sociale à destination des habitants du quartier;

Pour être recevable, le projet pour lequel une demande de subvention est introduite s'inscrit dans :

- Le respect des valeurs éthiques,
 - L'accessibilité des infrastructures aux personnes à mobilité réduite,
 - L'utilisation des infrastructures par toutes et tous,
 - L'intégration de la dimension d'écoresponsabilité reposant sur des actions limitant l'impact de l'activité quotidienne des collectivités sur l'environnement,
 - La performance énergétique et l'utilisation de matériaux durables,
 - Un projet de développement sportif motivé,
 - Son inscription dans le programme stratégique transversal,
 - Uniquement pour « Infrastructure sportive de quartier » :
 - Le projet de composition du conseil des utilisateurs,
 - Le projet de programme d'animation à vocation sociale à destination des habitants du quartier;
2. Elaboration du dossier avant-projet,
 3. Organisation de la réunion plénière d'avant-projet
 4. Elaboration du dossier au stade projet suivant les remarques émises lors de la réunion plénière (ce dossier comprendra le permis d'urbanisme)
 5. Dossier attribution du marché

Le permis d'urbanisme a été octroyé par le Fonctionnaire délégué en date du 18.02.2021, il est valable 5 ans avec possibilité de prorogation de 2 ans (à solliciter).

Le SPW a déclaré le dossier « recevable » en date du 29.07.2021.

L'avant-projet a été envoyé en date du 29.07.2021.

En date du 16.11.2021, le Pouvoir subsidiant a réclamé les deux documents suivants :

- Une note technique sur inondation :
Il s'agit d'une note technique relative à la problématique des inondations pour ce site en particulier (Préhyr). Ce document doit comprendre :
 - une carte situant le site concerné avec cartographie des zones d'aléa d'inondations,
 - une note indiquant la mise en œuvre des éléments (matériaux utilisés) qui prennent en compte une éventualité de cette nature (inondations)
- Le PV de la réunion plénière qui s'est déroulée en date du 18 08 2021.

Ces documents complémentaires ont été transmis au Pouvoir subsidiant en date du 24.11.2021.

3. LES LOISIRS.

LES PLAINES DE JEUX EN 2021

Depuis 15 ans, l'organisation des plaines de jeux est confiée aux 2 Asbl GAMEDELLA et LA FARANDOLE avec le soutien financier et logistique de la Ville.

Après une année 2020 secouée par la crise sanitaire, les 3 sites de plaines avaient déjà dû s'adapter. Cette année, des mesures d'hygiène et de sécurité ont dû être mises en place avec plus de souplesse qu'en 2020.

Cette année, la première semaine de plaine a été impactée par les inondations du 14 juillet. Les sites de Rochefort et Jemelle (les deux écoles communales) ont été sinistrés avec perte d'une grande partie du matériel d'animation. Nous avons dû fermer les deux sites pendant deux jours. Ensuite, d'autres locaux de l'école communale du Centre (rue de Behogne) ont été mis à disposition de La Farandole et Gamedella pour accueillir les enfants. Le nombre d'enfants préinscrits n'a pas chuté. Tout le monde a pu être accueilli dans de bonnes conditions grâce à l'adaptabilité des animateurs, des directions d'écoles, des nombreux dons reçus, de la mobilisation de l'ensemble des agents communaux.

- HAN SUR LESSE : +/- 20 enfants
- ROCHEFORT : +/- 60 enfants
- JEMELLE : +/- 60 enfants

L'ORGANISATION PRATIQUE DES PLAINES DE JEUX

- Pour les enfants de 4 à 12 ans ;
- Tarif : 35 € 1^{er} enfant / 30 € 2^{ème} enfant / 20 € 3^{ème} enfant
- Activités de 09h00 à 16h00 ;
- Accueil à partir de 08h00 et de 16h00 à 17h00.
- Périodes :
 - Du 12 juillet au 13 août 2021
- Cette année, deux sites de plaine :
 - Rochefort et Jemelle sur le même site cette année mais en conservant deux groupes distincts
 - Han-sur-Lesse

Cette année encore, certaines accueillantes extra-scolaires qui travaillent dans les accueils le matin et après l'école ont participé à l'encadrement des enfants durant les plaines. C'est très apprécié des parents car cela offre un cadre rassurant à l'enfant et c'est également un plus pour les coordinateurs des plaines, notamment pour l'encadrement des groupes 4-6 ans.

QUELQUES ÉLÉMENTS DU PROJET PÉDAGOGIQUE DES PLAINES DE JEUX

L'objectif principal :

Développer chez l'enfant la coopération par le jeu, la créativité, la culture et l'apprentissage de la citoyenneté. Le fil conducteur : « Développer son ouverture au monde » par le jeu, la créativité, la culture et l'apprentissage de la citoyenneté.

Le projet en détails :

▫ **Quitter le rythme scolaire ;**

Moyens mis en œuvre :

- Aménagement d'un lieu de vie pour les plus petits afin qu'ils puissent prendre plaisir à choisir une activité plus proche de leurs besoins (coin repos, coin musique, coin jeux, ...).
- Valoriser les enfants en favorisant l'amusement collectif, sans compétition, pas de gagnant ni de perdant.

▫ **Offrir des animations diversifiées :**

Moyens mis en œuvre :

- Alternier les moments de jeux, d'activités sportives, créatives et culturelles.
- Veiller aux besoins des enfants, offrir de « vraies » vacances. Trouver un juste milieu entre « l'armée » et le « baba-cool ».

▪ **Apporter un encadrement de qualité grâce à des animateurs compétents :**

Moyens mis en œuvre :

- Respecter les normes minimales d'encadrement (un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, un animateur pour 12 enfants de 6 ans et plus, un maximum d'animateurs brevetés (1 sur 3 au moins).
- L'équipe d'animation est principalement composée de jeunes brevetés, de jeunes ayant déjà travaillé avec des enfants ou suivant des études pédagogiques (instituteurs, puéricultrice, professeur de gymnastique, ...).
- La gestion est assurée par un coordinateur avec l'aide de délégués pour chaque plaine.

▪ **Instaurer un climat de confiance :**

Moyens mis en œuvre :

- Les groupes sont organisés en fonction de l'âge des enfants. Il est dès lors plus aisé d'adapter l'accueil aux besoins d'une tranche d'âge spécifique.
- L'accent est mis sur l'accueil, de petits jeux de connaissance de l'autre et de soi sont mis en place chaque début de semaine. Cela permet à l'enfant de se situer dans son groupe et de connaître tant les animateurs que les autres enfants.
- Des lieux d'activités sont aménagés pour les plus petits, afin d'être accueillants et rassurants (cfr point n° 1 : divers coins d'activités libres).

▫ **« Être différent est un droit, chacun a le devoir de le respecter » :**

Moyens mis en œuvre :

- L'accès à tous est favorisé.
- Le prix des plaines de vacances ne doit pas être une barrière pour les enfants venant d'un milieu plus fragile. Des solutions sont trouvées en fonction de chacun.
- Le jeu reste aussi un moyen essentiel d'intégration chez l'enfant. Des jeux de coopération intergroupes sont organisés. Des enfants des autres plaines peuvent dès lors être rencontrés, ce qui permet de mélanger un peu tous les âges.

▪ **Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté :**

Moyens mis en œuvre :

- Faire comprendre que chaque enfant a sa place au sein d'un groupe et qu'il a des droits et des devoirs. Les règles de vie sont étudiées avec les enfants, dans chaque groupe, en début de plaine.

- Le jeu est aussi un moyen d'apprentissage de la citoyenneté. Il démontre concrètement qu'il est possible de négocier et il offre à tous une possibilité de s'exprimer et de deviner d'autres pistes à explorer...
- **Favoriser le contact parents/animateurs :**
Moyens mis en œuvre :
 - Les parents reçoivent un règlement d'ordre intérieur ainsi que diverses fiches de renseignements à compléter et à signer. Ils ont également accès au projet pédagogique.
 - Les animateurs veillent à communiquer le plus possible avec les parents des enfants dont ils ont la charge. Cela facilite les rapports entre tous les acteurs des plaines de jeux.



LA JOURNÉE PLACE AUX ENFANTS

- ➔ Annulation de la Journée « Place aux enfants » par la Province de Namur

SAINT-NICOLAS, NOCES D'OR, DE DIAMANT, DE BRILLANT, NONAGÉNAIRES, CENTENAIRES ET FÊTES PATRIOTIQUES.

Organisation de la fête de Saint-Nicolas aux enfants : recherche et convocation individuelle des enfants de 3 à 6 ans.

Recherche relative aux personnes qui fêtent leur noces d'or, de diamant et de brillant, ainsi que des nonagénaires et centenaires dans la commune. Célébration de ces jubilaires.

Organisation des fêtes patriotiques :

- Relais Sacré
- Fête de l'Armistice
- Fête de la Dynastie et Te Deum
- Souvenir de la mort du Roi Chevalier Albert I^{er}
- Cérémonie d'hommage à la mémoire du Lieutenant Thierry LOTIN et de ses compagnons
- Célébration commémorative de la fin de la guerre 1940/45 et de la libération des camps
- Fête nationale.

14. LES TRAVAUX PUBLICS

LE SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL

1. EVOLUTION DES PRINCIPAUX DOSSIERS.

Travaux subsidiés

S.P.W. – D.G.O.3 – Département de la Ruralité et des Cours d'Eau – Direction de l'Aménagement Foncier Rural

- **Entretien de voiries agricoles 2017 - Modernisation du chemin du « Bois du Téléphone » à Rochefort.**
 - Le 25.06.2018, le Collège communal a attribué le marché à la sa de LONCIN Ferdy et fils de Wavreille, au montant de 101.736,80 € TVAC.
 - En date du 30.11.2020, le Collège a approuvé le procès-verbal de réception provisoire établi par le Service Technique Communal du 14.10.2020 et le décompte final, au montant de 103.390,27 € TVAC (85.446,50 € HTVA)
 - La liquidation du subside a été sollicitée auprès du SPW- Département de la Ruralité et des Cours d'eau.
- **Entretien de voiries agricoles 2020**
 - Dossier relatif à la modernisation de 3 voiries agricoles :
 - HAN-SUR-LESSE, un tronçon du Chemin n°12 (rue de la Fontaine Saint-Martin);
 - LESSIVE, Chemin n°22 (en partant de la RN955 jusqu'au bois vers cabane) ;
 - VILLERS-SUR-LESSE, Chemin n° 13 à Villers-sur-Lesse (Jambjoûle) ;
 - Le projet a été approuvé par le Conseil communal en date du 23.09.2020, au montant estimatif de 149.948,04 € TVAC.
 - Un retour du SPW-Département de la Ruralité et des Cours d'eau est attendu au cours du 1^{er} trimestre 2022.

TEC – Société Régionale Wallonne du Transport (S.R.W.T.)

Fourniture et placement d'abribus dans l'entité

La SRWT subsidie des abribus, à hauteur de 80% de leur coût (limité néanmoins à 80% du coût des abris standards vitrés de surface équivalente (soit un montant de 4.848,71 € TVAC pour un abri simple de 3m et un montant de 6.055,81 € TVAC pour un abri double de 6m).

Ces abris subsidiés doivent rester en place pendant une période de 12 ans.

En cas d'accord du TEC sur l'implantation, une convention réglant les modalités d'octroi du subside est dès lors conclue avec la SRWT pour chaque abri ; ce document doit être approuvé par le Conseil communal.

Les travaux préparatoires ainsi que le placement d'une poubelle sont réalisés par le Service Technique Communal.

➤ **Marché stock conclu pour les années 2020-2022**

- Le Conseil communal a approuvé le projet en date du 23.12.2019.
- Le Collège communal a attribué le marché à la SA PONCELET Signalisation en date du 12.03.2020.

➤ **Abribus placé rue de la Libération à Rochefort (à hauteur de Aldi)**

- La société Aldi a marqué son accord sur l'utilisation de son terrain et la convention entre les parties a été conclue en Mai 2020.
- Le TEC ayant également marqué son accord sur l'emplacement, l'abri a été commandé à la SA PONCELET Signalisation.
- Les travaux préalables et le placement de l'abribus ont été réalisés et réceptionnés.

➤ **Abribus à placer rue des Chasseurs Ardennais à Han-sur-Lesse (au pied de la rue vers Hamerenne)**

- Le permis d'urbanisme a été octroyé en date du 10.09.2021 par le Fonctionnaire délégué, pour l'enlèvement de l'abribus actuel de 3m et son remplacement par un abribus de 6m à Han-sur-Lesse, rue des Chasseurs Ardennais ;
- Le TEC – Opérateur de Transport de Wallonie a, en date du 30.09.2021, confirmé son accord pour le placement d'un abribus de 6m à Han-sur-Lesse (rue des Chasseurs Ardennais, en face du n° 34) ;
- Dès lors, la Ville a commandé à la SPRL DASNOIS Dominique les travaux de terrassements pour le placement de l'abribus à Han-sur-Lesse (tranche conditionnelle du dossier marché "Entretien extraordinaire de voiries, de trottoirs, de fossés, d'accotements et travaux assimilés 2021").
- La convention à conclure avec l'O.T.W. sera soumise à l'approbation du Conseil communal lors de sa séance de décembre 2021.
- Pour des raisons budgétaires, la commande de l'abri double se fera en deux temps :
 - Un abri de 3 m a été commandé en date du 24.11.2021.
 - Un abri de 3m sera commandé dès l'approbation des crédits suffisants en 2022.

Le placement sera réalisé en une fois, après la seconde commande.

Travaux non subsidiés

▪ **Achat de pièces de distribution d'eau, fournitures similaires et de compteurs (3 ans)**

- Le 20.10.2020, le Conseil communal a approuvé le projet de marché stock au montant estimatif global de 300.000 € HTVA.
- Le marché sera passé par procédure offerte.
- Le 04.01.2021, le Collège a décidé d'attribuer le marché à la SA COWALCA, aux prix unitaires mentionnés dans son offre.

➤ **Entretien extraordinaire de voiries, de trottoirs, de fossés et travaux assimilés (2019)**

- Le Conseil communal a approuvé, en date du 29.04.2019 le projet au montant global estimé de 163.897,65 € TVAC (135.452,60 € HTVA).
- En date du 01.08.2019, le Collège communal a attribué le marché à DASNOIS Dominique SPRL de Libramont, pour le montant de 129.712,39 € TVAC (107.200,32 € HTVA), réparti comme suit :
 - Partie 1 - travaux de voirie : 119.441,91 € TVAC ;
 - Partie 2 - petits aménagements en faveur des PMR : 7.342,28 € TVAC ;

- Partie 3 - petits aménagements de sécurité : 2.928,20 € TVAC.
- En date du 17.05.2021, le Collège a approuvé la réception provisoire et le décompte final de ces travaux au montant de 116.818,43 € TVAC (96.544,16 € HTVA).

➤ **Entretien extraordinaire de voiries, de trottoirs, de fossés et travaux assimilés (2020)**

- Le Conseil communal a approuvé, en date du 29.06.2020 le projet au montant global estimé de 247.502,74 € TVAC (204.547,72 € HTVA) répartis en 2 tranches divisé en tranches comme suit :
- Tranche ferme estimée à 197.918,76 € TVAC est divisée en 5 parties :
 - ❖ Partie 1 : travaux de voirie estimés à 159.724,85 € TVAC ;
 - rue des Sarrazins - voirie, trottoirs et parking (dont une partie estimée à 18.186,63 € TVAC est à charge d'un tiers) ;
 - rue de Humain - enduisage et purges ;
 - rue de Chevetogne – FE;
 - rue de Dewoin - trottoir sur pertuis ;
 - rue des Ecureuils –FE ;
 - rue de Grupont – rampe ;
 - entretien de divers fossés dans l'entité ;
 - ❖ Partie 2 : Aménagement PMR estimé à 14.520,00 € TVAC ;
 - rue de la Campanule - trottoir revêtu ;
 - ❖ Partie 3 : Aménagements de sécurité estimés à 6.364,84 € TVAC ;
 - glissière à Jamblinne ;
 - ❖ Partie 4 : Aménagement entièrement à charge d'un tiers estimé à 9.980,99 € TVAC ;
 - trottoir rue des Sarrazins, côté futur hôtel ;
 - ❖ Partie 5 : Déchets estimé à 7.328,07 € TVAC ;
- Tranche conditionnelle (partie 6), estimée à 49.583,99 € TVAC, concerne la modernisation de la rue du Repos à Wavreille ;
- En date du 21.09.2020, le Collège communal a attribué le marché à la SA LAMBRY, pour le montant de 207.015,10 € TVAC (171.086,86 € HTVA), réparti comme suit :
- Tranche ferme : 166.924,78 € TVAC ;
- Tranche conditionnelle : 40.090,33 € TVAC ;
- Par courrier du 22.09.2020, le marché a été notifié à l'entreprise et l'ordre de commencer les travaux lui a été donné à la date du 12.10.2020 (délai d'exécution : 80 j.o.).
- En date du 25.10.2021, le Collège a approuvé la réception provisoire et le décompte final de ces travaux au montant de 193.750,46 € TVAC (160.124,34 € HTVA) et a décidé réclamer au tiers privé, Bricks & Leisure Vastgoed, la somme de 26.092,96 € TVAC (21.564,43 € HTVA) pour les travaux de remise en état de la voirie et trottoirs rue des Sarrazins suite à la construction d'un l'Hôtel.

➤ **Entretien extraordinaire de voiries, de trottoirs, de fossés et travaux assimilés (2021)**

- Le Conseil communal a approuvé, en date du 29.04.2021 le projet au montant global estimé de 259.538,97 € TVAC (214.495,02 € HTVA), divisé en tranches, selon la répartition suivante :
- ❖ Tranche ferme estimée à 215.885,48 € TVAC (178.417,75 € HTVA) et divisée en 3 parties :
 - Partie 1 : travaux de voirie estimés à 193.176,68 € TVAC ;
 - BUISSONVILLE - rue de Deni : enduisage anti-glissance (+/- 1500 m²) ;
 - EPRAVE - rue de la Gare, Pêcheron et du Tige : enduisage anti-glissance (+/- 3000 m²) ;

- FRANDEUX – rue Tichesse et du Vachaux : double enduisage de maintien (+/- 5500 m²) ;
- HAMERENNE - rue du Berger : enduisage anti-glissance (+/- 2170 m²) ;
- JEMELLE - rue du Maurlet, des Marchandises et du Fays : double enduisage de maintien (+/- 4000 m²) ;
- ROCHEFORT - rue de la Martinette (antenne vers fonds des vaux) : renouvellement du revêtement (+/- 350 m²) ;
- ROCHEFORT - rue Sous le Château : renouvellement du revêtement d'un parking (+/- 160 m²) ;
- ROCHEFORT - rue d'Austerlitz : enduisage anti-glissance (+/- 1075 m²) ;
- VIGNÉE - rue de Montaimpré : purge localisées et renouvellement du revêtement (+/- 500 m²) ;
- VILLERS-SUR-LESSE - rue de Nanfal : renouvellement du revêtement (+/- 825 m²) ;
- WAVREILLE - rue des Chalets : renouvellement du revêtement (+/- 925 m²) ;
- WAVREILLE - rue Petite Nordichamps : renouvellement du revêtement (+/- 375 m²) ;
- WAVREILLE - rue Spolame : pose de 75m de filets d'eau et double enduisage de maintien (+/- 600 m²) ;
- Dans l'entité : curage de fossé et arasement d'accotements (+/- 1250 m) ;
- Traitement des déchets pour l'ensemble des interventions ;
- Partie 2 : petits aménagements en faveur des PMR, estimé à 14.760,79 € TVAC ;
 - Rochefort - Quartier de Suzin : remplacement des dalles 30/30 par un revêtement hydrocarboné (+/- 300m²) ;
- Partie 3 : protection d'une zone de prise d'eau
 - JEMELLE - source de Neuve Fontaine : pose de filets d'eau (+/- 75m), estimé à 7.948,00€ TVAC (sur le domaine public de Nassogne) ;
- ❖ Tranche conditionnelle 1 :
 - HAN-SUR-LESSE N86 Mesures - Aménagement pour le réseau TEC (terrassment pour abri bus), estimé à 7.535,88 TVAC ;
- ❖ Tranche conditionnelle 2 :
 - VILLERS - Rue de la Famenne - Enduisage de maintien du revêtement avec purges localisées (3000 m²), estimé à 21.202,53 € TVAC ;
- ❖ Tranche conditionnelle 3 :
 - NAVAUGLE Rue du Doneu - Remplacement de 75m de filet d'eau, estimé à 12.564,65 € TVAC ;
- ❖ Tranche conditionnelle 4 :
 - ROCHEFORT Plaine des Berges du Logis – Pose de bande de contre-buttage dans le but de soutenir les terres, estimé à 2.350,43 € TVAC ;
- En date du 20.04.2021, la Ville a reçu l'accord de la commune de Nassogne pour réaliser les travaux de pose de filets d'eau pour protéger la zone de captage de la Neuve Fontaine sur son domaine public.
- En date du 16.04.2021, la Ville a reçu le courrier de la SPGE confirmant le principe de prise en charge des travaux pour la pose de filets d'eau protéger la zone de captage de la Neuve Fontaine et précisant les modalités pratiques de cette prise en charge.
- En date du 12.07.2021, le Collège communal a attribué le marché la SPRL DASNOIS Dominique pour le montant d'offre contrôlé de 185.155,51 € HTVA, soit 224.038,17 € TVAC ; Le montant d'attribution est réparti comme suit :
 - * 1 : Tranche ferme (187.508,92 € TVAC), ventilée comme suit :
 - Partie 1 : 161.604,82 € TVAC

- Partie 2 : 17.367,86 € TVAC
 - Partie 3 : 8.536,25 € TVAC
 - * 2 : Tranche conditionnelle 1 (2.679,70 € TVAC)
 - * 2 : Tranche conditionnelle 2 (18.737,61 € TVAC)
 - * 2 : Tranche conditionnelle 3 (12.449,92 € TVAC)
 - * 2 : Tranche conditionnelle 4 (2.662,00 € TVAC)
 - Par courrier du 26.07.2021, le marché a été notifié à l'entreprise pour la tranche ferme ainsi que les tranches conditionnelles suivantes :
 - Tranche ferme :
 - Partie 1 (travaux de voiries)
 - Partie 2 (Petits aménagements en faveur des PMR)
 - Partie 3 (Protection d'une zone de prise d'eau)
 - Tranche conditionnelle 2 (Villers-sur-Lesse, rue de la Famenne)
 - Tranche conditionnelle 3 (Navaugle, rue du Doneu)
 - En date du 25.10.2021, le Collège communal a notifié et commandé à DASNOIS Dominique SPRL, les tranches conditionnelles suivantes :
 - tranche conditionnelle 1 (Han-sur-Lesse, Terrassement pour abribus) (2.679,70 € TVAC)
 - tranche conditionnelle 4 (Rochefort, plaine des Berges du Logis) (2.662,00 € TVAC)
 - En date du 22.11.2021, le Collège communal a approuvé l'avenant 1 au montant total en plus de 30.998,68 € TVAC car suite aux inondations, des interventions urgentes, non prévues initialement, doivent être réalisées dans les rues suivantes :
 - Rue du Treux à Eprave :
 - Impasse du Pont
- L'intervention du Fonds des Calamités sera sollicitée pour la prise en charge de ces travaux de remise en ordre de voiries endommagées.

➤ **Réfection de la voirie communale reliant la rue de Ciney à l'Abbaye Notre-Dame de Saint-Remy**

- En date du 27.01.2021, le Conseil communal a autorisé la SA Brasserie des Trappistes Rochefort à effectuer des travaux sur les biens communaux, à savoir la voirie communale reliant la rue de Ciney (N949) à l'Abbaye Notre-Dame de Saint-Remy, et ce aux frais exclusifs de la S.A. et a approuvé la convention réglant les modalités de prise en charge et de réalisation de ces travaux.
- Le montant estimé de ces travaux est de 484.000 € TVAC (400.000 € HTVA).
- Les travaux ont été réalisés par la SRL HALLOY.
- En date du 20.09.2021, le Collège a marqué son accord sur la réception des travaux effectués sur la voirie communale reliant la rue de Ciney (N949) à l'Abbaye Notre-Dame de Saint-Remy.
- Conformément aux prescriptions de la convention, la Ville entretiendra la voirie rénovée et en assurera la gestion complète.

➤ **Réfection d'une portion de la voirie communale desservant la carrière située au lieu-dit « Devant le Gerny » à Jemelle au départ de la RN836**

- En date du 28.06.2021, le Conseil communal a autorisé la SA LHOIST Industrie à effectuer des travaux sur les biens communaux, à savoir la voirie communale desservant la carrière situé au lieu-dit « Devant le Gerny » à Jemelle au départ de la RN836, et ce aux frais exclusif de la SA et a approuvé la convention réglant les modalités de prise en charge et de réalisation de ces travaux.

➤ **Modernisation d'un raccordement eau rue des Falizes à Rochefort**

- Il s'agit de la création d'un nouveau raccordement au réseau de distribution d'eau d'une habitation sise rue des Falizes à Rochefort en remplacement d'un raccordement en plomb.
- En date du 14.12.2020, le Collège a approuvé la réception provisoire et le décompte final de ces travaux au montant de 5.325,00 € HTVA.

➤ **Aménagement d'un surpresseur sur le réseau de distribution d'eau à Wavreille - Achat d'un groupe de surpression**

- En date du 03.11.2020, le Collège a approuvé le projet au montant global estimé de 11.800,00 € HTVA, la liste des fournisseurs à consulter et la commande.
Ce projet est scindé en 2 marchés :
 - Achat d'un groupe de surpression (11.300,00 € HTVA), à passer procédure négociée sans publication préalable avec consultation de plusieurs fournisseurs ;
 - Achat de pièces diverses (raccordements hydrauliques) (500,00 € HTVA), à passer via le marché-stock en cours « Achat de pièces de distribution d'eau et de fournitures similaires 2020 » ;
- Après consultation de fournisseurs, le Collège a attribué en date du 14.12.2020 le marché 1 (achat d'un groupe de surpression) à la SA COWALCA au montant de 10.850,00 € HTVA, options comprises.

➤ **Aménagement d'une station de surpression à Han-sur-Lesse**

- En date du 24.03.2021, le Conseil communal a approuvé le projet « Aménagement d'une station de surpression à Han-sur-Lesse » au montant global estimé de 38.311,52 € HTVA ;

Ce projet est scindé en 6 marchés :

1. Construction d'un cabanon pour abriter les installations techniques (7.031,00 € HTVA)
2. Achat d'un surpresseur (13.550,00 € HTVA)
3. Achat de matériel électrique (1.787,82 € HTVA)
4. Fourniture et installation de citernes à eau enterrées (11.790,00 € HTVA)
5. Achat de pièces hydrauliques (3.152,70 € HTVA)
6. Actualisation d'un dossier de permis d'urbanisme (1.000 € HTVA)

Les marchés 1, 3 et 5 sont passés via les marchés stock en cours « Achat de matériaux de bâtiments », « Achat de visserie », « Achat de peinture », « achat de matériel électrique » et « Achat de pièces de distribution d'eau, de fournitures similaires et de compteurs ».

Les marchés des lots 2 (Achat d'un surpresseur) et 4 (Fourniture et installation de citernes à eau enterrées) sont passés par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation de plusieurs entreprises.

Le marché du lot 6 sera passé par procédure négociée sans publication préalable et constaté par la correspondance.

- En date du 26.04.2021, le Collège a attribué le marché 6 « Actualisation d'un dossier de permis d'urbanisme » à Monsieur Maurice SCHOOFS au montant de 900 € HTVA ;
- Après consultation de fournisseurs, le Collège a attribué en date du 03.05.2021 le marché 4 « fourniture et installation de citernes à eau enterrées » à la SRL Halloy au montant 10.774,00 € HTVA.
- Après consultation de fournisseurs, le Collège a attribué en date du 17.05.2021 le marché 2 « achat d'un surpresseur » à la SPRL MARICHAL FORAGE au montant de 13.260 € HTVA.

➤ **Amélioration du réseau des bulles à verres**

- Par courrier du 05.06.2019, le BEP informe la Commune que Fost+ et le BEP peuvent financier la fourniture et la pose de 10 conteneurs enterrés à hauteur de 50% de l'investissement.
L'installation de ces 10 conteneurs doit être étalée sur plusieurs années ; le BEP souhaitant que les différentes communes retenues s'en tiennent au programme repris dans les dossiers de candidature.
- En date du 04.07.2019, le Collège communal a dès lors décidé de confirmer au BEP la programmation suivante pour l'installation des 10 conteneurs :
 - 2019 : 4 conteneurs à Han-sur-Lesse, Place Théo Lannoy,
 - 2020 : 4 conteneurs répartis comme suit:
 - 2 conteneurs à Villers-sur-Lesse, centre,
 - 2 conteneurs à Rochefort, parking du Hableau,
 - 2021 : 2 conteneurs à Lavaux-Sainte-Anne, rue Sainte-Anne ;
- En 2019, 4 conteneurs ont été placés à Han-sur-Lesse, sur le parking de la Lesse,
- En 2020, 4 conteneurs ont été placés :
 - 2 dans le centre de Villers-sur-Lesse,
 - 2 sur le parking rue du Hableau à Rochefort ;
- En 2021, 2 conteneurs ont été placés à Lavaux-Sainte-Anne, rue Sainte-Anne (en face de la salle communale).

Le programme est ainsi clôturé car les 10 conteneurs ont été placés.

Travaux non subsidiés

Hôtel de Ville : mise en conformité de l'installation électrique et détection incendie

- En date du 13.05.2019, le Conseil communal a approuvé le projet au montant estimatif de 81.318,05 € TVAC.
Ce marché est divisé en tranches :
 - **Tranche ferme** : Modernisation du comptage et nouveau TGBT (14.683,35 € TVAC) ;
 - **Tranche conditionnelle 1** : Modernisation de l'installation électrique, zone par zone (57.559,70 € TVAC) ;
 - **Tranche conditionnelle 2** : Mise en conformité de l'installation de détection incendie (9.075,00 € TVAC) ;
- En date du 07.09.2020, Le Collège communal a attribué ce marché aux ETS. CHARLIER NUMELEC SA, au montant de 91.226,38 € TVAC, détaillé comme suit :
 - **Tranche ferme** (Modernisation du comptage et nouveau TGBT) : 22.067,50 € TVAC ;
 - **Tranche conditionnelle 1** (Modernisation de l'installation électrique, zone par zone) : 52.237,03 € TVAC ;
 - **Tranche conditionnelle 2** (Mise en conformité de l'installation de détection incendie) : 16.921 ,85 € TVAC ;
- Par courrier du 10.09.2020, le marché a été notifié à l'entreprise et la commande la tranche ferme a été passé et l'ordre de commencer la tranche ferme a été donné à la date du 21.09.2020 (délai d'exécution : 15 j.o.).
- En séance du 29.12.2020, le Collège communal a décidé de commander les tranches conditionnelles 1 et 2 détaillées comme suit :
 - **Tranche conditionnelle 1** (Modernisation de l'installation électrique, zone par zone) au montant de 52.237,03 € TVAC (43.171,10 € HTVA) ;
 - **Tranche conditionnelle 2** (Mise en conformité de l'installation de détection incendie) au montant de 16.921 ,85 € TVAC (13.985,00 € HTVA) ;
- Les travaux ont été exécutés au cours de l'année 2021.

STATIONNEMENT PAYANT (REMPLACEMENT DES APPAREILS HORODATEURS)

En 2020, la Ville a décidé de remplacer les appareils obsolètes de contrôle du stationnement installés aux centres de Rochefort et d'Han-sur-Lesse par des appareils répondant aux avancées technologiques développées en la matière (paiement par carte – avec et sans contact-, possibilité de développement futurs tels que paiement par smartphone ou encore via sms, ...) tout en conservant la possibilité de payer par pièces.

De nouveaux règlement-redevance et règlement de police ont été arrêtés par le Conseil communal en date du 27.01.2021.

Le marché de placement des nouveaux appareils a été attribué à la société KRAUTLI. Les nouveaux appareils sont opérationnels depuis mai 2021.

Par ailleurs, la Ville a décidé d'innover en offrant la possibilité aux usagers d'utiliser un système de paiement par SMS ou application. Le marché a été attribué en date du 15.03.2021 à Be MOBILE (4411), Kardinaal Mercierlaan 1A à 9090 Melle.

2. AMÉNAGEMENT DES NOUVELLES INSTALLATIONS DU STC (PAE – RUE DU GRÈS).

Dans un souci constant d'amélioration des conditions de travail des agents du STC et afin de répondre aux missions imposées aux communes, le Collège communal a approuvé, en date du 30.11.2020, plusieurs projets pour des aménagements complémentaires des installations du STC, à savoir :

1 : Réparation de 3 portes sectionnelles :

Suite aux pannes de moteur, il y a lieu de réparer les 3 portes sectionnelles du STC. En séance du 21.12.2020, le Collège communal a attribué le marché relatif à la réparation de 3 portes sectionnelles au STC à la SRL Multitra Feralu, Route de Saint Gérard 1 à 5100 Wépion, pour le montant d'offre contrôlé de 5.080,79 € TVAC (4.199,00 € HTVA).

2 : Couverture d'un hangar :

- **Achat des tôles :**
Commande auprès des Ets Leboutte au montant de 1.101,73 € TVAC.
- **Achat de visserie :**
Commande aux Ets Lecot via le marché stock « Achat de fer et de visserie 2020-2023 – Lot 2 : visserie » au montant de 853,35 € TVAC.

3 : Confection d'un chenil :

- **Tôles, niches et panneaux chenil :**
Commande auprès des Ets Leboutte sprl Grand Route 54 à 6990 Bourdon au montant de 673,18 € TVAC
- **Visserie et cadenas :**
Commande aux Ets Lecot via le marché stock « Achat de fer et de visserie 2020-2023 – Lot 2 : visserie » au montant de 181,77 € TVAC
- **Bois et matériaux divers**
Commande aux Ets Gilles sprl au montant de 181,50 € TVAC via le marché stock « Achat de matériaux de bâtiments 2018-2020 »

4 : Salle de réunion – faux-plafond

- **Fourniture de matériel électrique :**

Commande aux Ets TES Famenne via le marché stock « Achat de matériel électrique 2020-2022 » au montant de 1.904,06 € TVAC

- **Placement d'un faux plafond :**

Commande en séance du 29.12.2020, le Collège communal a attribué le marché relatif au placement d'un faux-plafond dans la salle de réunion du S.T.C. la sprl ISODELNA Rue Léon Lefèvre 44 à 5000 Namur pour le montant d'offre contrôlé de 2.048,29 € TVAC (1.692,80 € HTVA).

L'ordre de commencer les travaux a été donné à la date du 15.02.2021 (délai d'exécution 2 j.o.).

- **Placement d'une ventilation :**

En séance du 21.12.2021, le Collège communal a décidé d'attribuer le marché relatif au placement de la ventilation dans la salle de réunion du S.T.C., à la sprl Chauffage Frederick, Aux Minières 4 (ZI Marloie 2) 6900 Marche-en-Famenne, au montant total d'offre contrôlé de 2.843,50 € TVAC (2.350,00 € HTVA), option incluse.

L'ordre de commencer les travaux a été donné à la date du 01.02.2021 (délai d'exécution 1,75 j.o.).

➤ **Achat d'une cabine de douche pour la conciergerie du STC**

En date du 20.09.2021, le Collège a approuvé le projet d'achat d'une cabine de douche pour la conciergerie du STC et approuvé la commande passée via le marché stock « achat de fournitures sanitaires 2020-2023 » aux établissements FACQ, au montant de 1.608,09 € TVAC (1.329,00 € HTVA).

3. LES CHANTIERS RÉALISÉS PAR LE STC.

Outre les travaux d'entretien habituel tels que la réparation des nids de poules en voiries, la pose de signalisation, la réparation de vitrages, la distribution du matériel pour les festivités, les réparations dans les établissements scolaires, ... des chantiers plus importants et très diversifiés ont été réalisés par les agents du Service Technique Communal. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer :

- Entretien de la piste de skateboard.
- Entretien extraordinaire des tondobroyeurs par les mécaniciens du S.T.C.
- Aménagement du puits du Culot de Liège.
- Aménagement d'une station de surpression à Han-sur-Lesse.
- Sécurisation des plaines de jeux de l'entité rochefortoise.
- Entretien extraordinaire du mobilier de voirie.
- Sécurisation de l'installation électrique de l'école de Jemelle.
- Rénovation des sanitaires de l'école de Villers sur Lesse
- Remplacement de la détection incendie de l'école du Centre de Rochefort rue de Behogne et rue de l'Eglise
- Rénovation d'une classe à l'école de Han-sur-Lesse
- Nettoyage et déblaiement des villages d'Eprave et de Laloux suite au passage de la tornade en juin 2021.
- Nettoyage et remise en état des écoles de Jemelle et Rochefort, des bâtiments communaux, des voiries, ... suites aux inondations de juillet 2021.

Ces exemples montrent les compétences variées du personnel du Service Technique Communal qui peut intervenir aussi bien dans la distribution d'eau, l'égouttage, les cimetières, la menuiserie, le bâtiment, que dans la récolte des déchets, les espaces verts,

la voirie, la ferronnerie, la mécanique automobile, ... sans oublier les travaux récurrents tels que le brossage des voiries, la tonte des accotements, le garnissage et l'arrosage des parterres et bacs à fleurs, la tonte des pelouses, la conduite du bus scolaire ...

A propos de la conduite du bus scolaire, celui-ci roule régulièrement, monopolisant un agent toute l'année.

Ces diverses missions ont été grandement perturbées par l'épidémie de Covid-19.

Lors des inondations du 15 juillet, les écoles de Rochefort centre – rue de l'Eglise et de Jemelle ont été impactées très gravement.

Les agents communaux, à partir de cette date, se sont employés à remettre ces écoles en état permettant la reprise des cours à la rentrée.

4. LES CAHIERS SPÉCIAUX DES CHARGES.

Les cahiers spéciaux des charges et les marchés, suivant la liste non exhaustive ci-après, ont été étudiés et suivis par le Service Technique Communal avec l'aide du Service Marchés publics.

Cette liste ne comprend pas les innombrables petits dossiers d'achat ou de fournitures gérés par le Service Technique Communal. Son nombre peut être estimé à pas moins de 150 dossiers.

Service des Eaux

- Travaux divers de distribution d'eau 2020-2023.
- Développement du site de captage du Culot de Liège.
- Aménagement d'une station de surpression à Han-sur-Lesse.

Dans divers bâtiments

- Aménagement des locaux pour la Maison de l'Emploi, l'ale et le Service d'accompagnement de mesures judiciaires
- Aménagement d'un local pour le Service Jeunesse.
- Aménagement de locaux scolaires dans les installations de l'ancien musée du Monde souterrain.
- Entretien des extincteurs et RIA des bâtiments communaux (3 ans).

Sur le domaine public

- Interventions d'entretien sur le réseau d'égouttage 2020-2023.
- Sécurisation d'une paroi rocheuse Rue de Marche 9 à Rochefort.
- Entretien extraordinaire de voiries, trottoirs et fossés dans l'entité 2021.
- Entretien des chemins forestiers en 2021.

Matériel et fournitures diverses

- Achat de sel de déneigement (3 ans).
- Achat de cavurnes (3 ans).
- Achat de conteneurs pour le Service Technique Communal (3 années).
- Achat de décorations de Noël (3 ans).
- Prévision météo (3 ans).

Parcs publics et plaines de jeux

- Achat d'un véhicule-plateau à carburant alternatif pour le Service Pacs et Jardins.
- Achat de matériel de lutte contre les chenilles processionnaires.
- Aménagement des aires de jeux 2021.

5. LE SERVICE DES EAUX.

Le Service des Eaux s'occupe du maintien en bon état des conduites de distribution d'eau, de la surveillance de la qualité de l'eau distribuée, du relevé des index des compteurs, ... L'eau n'est pas un produit comme les autres. Le Service des Eaux met toute sa compétence et sa volonté dans la distribution d'une eau de grande qualité.

La zone géographique desservie

La zone desservie s'étend sur les sections de Rochefort, Jemelle, Han-sur-Lesse, Wavreille, Havrenne, Belvaux, Lessive, Eprave, Lavaux-Sainte-Anne et Ave-et-Auffe. Les autres villages de l'entité sont approvisionnés par la Société Wallonne des Eaux.

Le relevé des compteurs d'eau

Il s'étale sur une grande partie de l'année de manière à simplifier le travail et le garantir en :

- Évitant les puisards gelés dans les sections qui en sont pourvues.
- Trouvant les seconds résidents lorsqu'ils sont en congé.
- Ajustant le laps de temps nécessaire aux relevés.

Les relevés s'effectuent suivant la périodicité suivante

- En avril : Lavaux-Sainte-Anne et Lessive
- En mai : Havrenne et Eprave
- En juin : Wavreille et Ave-et-Auffe
- En juillet : Belvaux
- En août : Han-sur-Lesse
- En septembre et octobre : Jemelle
- En novembre et décembre : Rochefort

Quelques chiffres (2020)

- Production propre à la Ville
 - Nombre de m³ prélevés sur nos points de captage : 269.100 m³
- Achat à des tiers : 464.026 m³
- Nombre de m³ facturés : 495.906 m³
- Nombre de compteurs : 5.638

6. LES CIMETIÈRES.

Gestion Des Concessions, Caveaux Et Columbariums Du 01.01.2021 Au 30.10.2021

	Renouvellement des concessions	Concessions vendues	Caveaux vendus	Columbariums vendus	Cavurnes
Ave-et-Auffe	-	2	-	-	-
Belvaux	-	1	-	-	-
Buissonville	-	-	-	-	-
Eprave	-	-	-	-	-
Forcée	-	-	-	-	-
Han-sur-Lesse	-	3	-	1	-

Havrenne	-	-	-	1	-
Jamblinne	-	-	-	-	-
Jemelle	-	2	-	3	-
Laloux	-	-	2	-	-
Lavaux-Sainte-Anne	-	1	3	-	-
Lessive	-	-	-	-	-
Montgauthier	-	3	-	2	-
Rochefort	-	3	4	7	4
Villers-sur-Lesse	-	-	-	-	-
Wavreille	-	-	-	-	-

Enterrements

Le Service Cimetière a dû gérer en collaboration avec le Service Population 123 inhumations dans les cimetières communaux durant la période du 01.01.2021 au 31.10.2021 :

- Inhumation en caveau : 57
- Inhumation en concession en pleine terre : 30
- Inhumation en fosse commune : 1
- Inhumation en columbarium : 14
- Inhumation en caverne : 5
- Dispersion : 14
- Parcelle des Etoiles : 2

7. LE TOURISME ET LES FÊTES.

Le Service Technique Communal aide à la préparation de nombreuses manifestations, soit par le prêt et le placement de matériel, soit par la mise à disposition du matériel nécessaire.

Durant la période estivale, les manifestations occupent généralement de nombreux agents communaux. En 2021, vu l'épidémie de Covid, ainsi que les inondations de juillet, le nombre de manifestations a fortement diminué. Nous n'en comptons que 10 durant les neuf premiers mois de l'année.

A l'approche des fêtes de Noël, transport et mise en place des sapins des églises et crèches, garnissage des rues et places avec les motifs de Noël sont à l'ordre du jour.

8. LES IMMONDICES ET LE RECYCLAGE.

Depuis le 01.01.2010, la collecte des immondices ménagères et commerçantes est effectuée par le Bureau Economique de la Province de Namur. Il en va de même pour les récoltes de papier-carton, de P.M.C. et des déchets compostables.

Le personnel communal s'occupe donc :

- Du ramassage des encombrants à domicile à la demande. Durant les 9 premiers mois de 2021, le Service Technique Communal a répondu à 471 demandes.
La valorisation de ces encombrants ainsi récoltés se fait via le Bureau Economique de la Province de Namur sous forme d'encombrants et de bois. Il en a coûté à la Ville de Rochefort, durant les neuf premiers mois de 2021, la somme de :
 - Encombrants : 4.100,00 EUR
 - Bois : 2.700,00 EUR
- Enlèvement des déchets de voirie.
- Entretien et vidange des poubelles de voirie. La valorisation par le Bureau Economique de la Province de Namur des déchets de voirie et de vidange des poubelles publiques a coûté à la Ville une somme de près de 12.900,00 EUR durant les neuf premiers mois de l'année 2021.
- Enlèvement des dépôts d'immondices clandestins.
- Les agents du Service Technique Communal se chargent du transport des conteneurs des différents déchets (tri obligatoire) vers les lieux de revalorisation.

L'élimination des boues produites lors du brossage des voiries et de la vidange des avaloirs est confiée à une firme spécialisée. Une quantité importante de ces déchets a été évacuée de la sorte pour un montant total d'environ 20.000,00 EUR.

Lors des travaux de voirie, ... des déchets de tarmac, béton, pierres et terres, sont produits. Ils sont éliminés via une filière spécialisée. Durant les neuf premiers mois de l'année 2021, une quantité importante de ces déchets a été évacuée de la sorte pour un montant total d'environ 11.450,00 EUR.

Pour le traitement des déchets spéciaux, pneus, matériel électrique, éternit, ... durant les neuf premiers mois de 2021, il en a coûté à la Ville la somme de près de 1.720,00 EUR.

La tempête du mois de juin a occasionnée elle aussi la production de déchets spéciaux, la Ville les a évacués pour un montant d'environ 3.400,00 EUR.

9. INONDATIONS

Les inondations qui ont touché notre commune en juillet 2021, ont quant à elles occasionnées d'innombrables tonnes de déchets.

La gestion des *déchets causée* par les *inondations* comprenant le *transport*, la reprise et l'évacuation des *déchets* à engendré à la Ville des *coûts considérables*. On estime à 410.000,00 EUR le montant des dépenses.

Le montant pour la manutention par nos agents de ces déchets s'élève à 10.400,00 EUR, il comprend la location d'engins de chantier.

Il faut également compter le montant du curage des avaloirs qui s'élève quant à lui à 3.950,00 EUR.

Outre les déchets, il est à noter toutes les dépenses telles que ;

- *Les frais liés au centre de don pour un montant approximatif de 960,00 EUR*
- *Les frais liés à la mise en place de système chauffage et de déshumidificateur dans les bâtiments communaux pour un montant approximatif de 103.000,00 EUR*
- *Les frais liés l'intervention et à la remise en état par des tiers dans les bâtiments communaux pour un montant approximatif de 87.000,00 EUR*
- *Les frais liés aux contrôles sécurité dans les bâtiments communaux pour un montant approximatif de 15.000,00 EUR*
- *Les frais liés à la dératisation des rues de Jemelle pour un montant approximatif de 3.000,00 EUR*
- *Les frais liés au nettoyage des lieux occupés provisoirement par les sinistrés pour un montant approximatif de 7.000,00 EUR*

- Les frais liés à la fourniture de sable et de matériel divers pour les bâtiments communaux pour un montant approximatif de 66.700,00 EUR.
- Les frais liés aux déchets, à la remise en état des bâtiments communaux, des voiries, des espaces publiques, ... vont encore engendrés à la Ville, de nombreuses dépenses dans le futur.

10. LES PARCS PUBLICS ET LES PLANTATIONS.

Outre les entretiens réguliers des parcs publics et plaines de jeux tels que tonte de pelouses, arrosage des bacs à fleurs, petites réparations, ... Le STC assure également :

- Garnissage des parterres et bacs à fleurs, une partie des garnissages des jardinières (ponts, ...) est confiée à une firme privée.
- Abattage et évacuation d'arbres dangereux.
- Entretien journalier de la piscine du parc des Roches avant les inondations.
- Aménagement du Rond-Point de Rochefort.

Il est à remarquer que les déchets verts communaux issus de la tonte des pelouses et de la taille des haies sont valorisés par le Bureau Economique de la Province de Namur.

Durant les neuf premiers mois de 2021, il en a coûté à la Ville la somme approximative de 3.950,00 EUR.

Le camping de Rochefort quant à lui occasionne approximativement 4.300,00 EUR de dépense pour l'évacuation et le traitement de ses déchets.

11. LE GARAGE.

Les travaux effectués par le Service Garage du Service Technique Communal sont très nombreux. Nous pouvons citer de manière non-exhaustive :

- Maintenance et entretien de tous les véhicules et du gros matériel des services communaux y compris le petit train touristique.
- Maintenance et entretien de tout le matériel du Service Parcs & Jardins (tondeuses, débroussailleuses, ...).
- Remise en état de fonctionnement des tondobroyeurs.
- Camion-brosse – Vu sa vétusté, des réparations diverses sont effectuées pratiquement chaque mois.
- Entretien extraordinaire des camions Volvo du Service Voirie.
- Maintenance de la mini pelle.

12. LE BUREAU.

Les missions du bureau de Service Technique Communal peuvent se résumer comme suit, outre ce qui a été précisé précédemment :

- Gestion de l'économat – Etablissement des bons de commande et vérification de factures – du 01.01.2021 au 30.09.2021 : 1.539 bons de commande.
- Etablissement et suivi technique de cahiers spéciaux des charges et autres dossiers de travaux et de fournitures.
- Dactylographie de courriers, notes, ... : 155 pièces, du 01.01.2021 au 30.09.2021.
- Factures (travaux, raccordements eau, ...) : 37 pièces, du 01.01.2021 au 30.09.2021.
- Dactylographie de courriers dédiés au Service Cimetières : 82 pièces. Il faut également ajouter l'envoi de nombreuses déclarations de créances.
- Tenue à jour des fiches de congés et de récupérations du personnel du S.T.C.
- Gestion des ramassages des encombrants.
- Accueil des citoyens en recherche d'une solution à leurs questions (courriel, téléphone, visite en nos bureaux).

13. LE SERVICE INTERNE POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL.

Les mesures préventives en matière de sécurité et de santé au travail peuvent porter sur sept domaines (Loi du 04 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, art. 4) :

- La sécurité du travail
- La santé du travailleur au travail
- La charge psychosociale occasionnée par le travail
- L'ergonomie
- L'hygiène du travail
- L'embellissement des lieux de travail
- L'environnement pour ce qui concerne les points qui précèdent.

La mission de Conseiller en Prévention pour la Ville, le CPAS et la Résidence Préhyr, est assurée d'une part, par M. Cédric HUGOT, Ingénieur industriel statutaire, détenteur du brevet de Conseiller en prévention de niveau II et d'autre part, par Mme Mélissa RIDELLE, employée d'administration, détenant le brevet de Conseillère en Prévention de niveau III.

Les deux Conseillers en Prévention assurent également la mission de Coordinateurs de la Planification d'Urgence Communale. En 2021, les inondations ont donc fortement impacté la Ville, mais également l'occupation des Conseillers en Prévention.

Outre les travaux résultant des diverses visites effectuées et les réunions menées avec les différents intervenants, des actions plus importantes et très diversifiées ont été réalisées. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer :

Psychosocial

- Une analyse des risques psychosociaux a été menée en avril 2021 et présentée à l'ensemble du personnel en novembre 2021
- Un registre de faits des tiers a été mis à disposition pour les travailleurs du CPAS
- Plusieurs personnes ont été vues dans le cadre d'une rencontre avec la « personne de confiance »

Contrôles légaux

- Les contrôles légaux ont été effectués sur l'ensemble des bâtiments gérés par la Ville
- Un suivi des contrôles a été créé pour une facilité d'information

Sécurité

- Un inventaire des produits dangereux a été créé et l'ensemble des fiches de sécurité ont été dressées
- La gestion des plaines de jeux communales a été renforcée par des vérifications régulières, des contrôles annuels et des entretiens fréquents.
- Les accidents du travail sont analysés

Santé

- Mise en place d'un système de ventilation contre le radon à la bibliothèque
- Campagne d'affichage et conseils pour enrayer la propagation du Covid 19
- Mise en place des détecteurs de CO² dans les locaux recevant du public

Incendie

- Tous les bâtiments scolaires ont été visités par le préventionniste de la zone DINAPHI.
- Plusieurs autres bâtiments ont fait l'objet d'une visite : Hall omnisport, Hôtel de Ville, Ancienne école de Lavaux, Maison des associations à Préhyr, etc.
- Une étude pour la réalisation des plans d'évacuation par un organisme externe est en cours

Maternité

- Les mesures d'adaptation du poste de travail ont été adoptées pour le CPAS

14. LA COORDINATION DES CHANTIERS TEMPORAIRES OU MOBILES, LE CONSEIL EN PRÉVENTION, L'AIDE AU SERVICE TECHNIQUE ET LA PLANIFICATION D'URGENCE.

- Coordination des chantiers temporaires ou mobiles (voiries + bâtiments)
- Aide au Service Technique – participation à l'élaboration et/ou au suivi des dossiers repris ci-dessus.
- Planification d'urgence : Mise à jour du Plan Communal d'Urgence.

15. L'APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE.

Le 24 avril 2018, le Conseil Communal a désigné 5 agents chargés de constater les infractions pouvant faire l'objet de sanctions administratives communales.

Du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021 ont été dressés :

- 22 Procès-verbaux.
- 14 Procès-verbaux subséquents.

Les matières visées sont essentiellement celles concernées par le chapitre II du RGP : « De la propreté publique » (Les dégâts d'immondices).

Dans une moindre mesure, ces agents ont agi également sur :

- L'affichage sauvage.
- L'émondage des plantations se trouvant sur les propriétés en bordure de voirie.
- Le dépôt, l'épandage et le transport des matières incommodes ou nuisibles.
- La salubrité publique.

15. LES PROGRAMMES PLURIANNUELS

1. LE PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL (PIC) 2017-2018 (VOIRIES – ÉGOUTTAGE – BÂTIMENTS).

En date du 21.12.2016, le Conseil communal a approuvé le Plan d'investissement communal 2017-2018 :

N°	Intitulé de l'investissement	Estimation des travaux (en ce compris frais d'études et essais)	Estimation des interventions extérieures		Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement	Estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux	Estimation de l'intervention régionale (DGO1)
			SPGE (HTVA)	Services des Eaux (HTVA)			
1	Entretien extraordinaire de la rue des Tailles à Frandoux	€ 112.595,34	-	(P.M. : à charge SWDE)	€ 112.595,34	€ 56.297,67	€ 56.297,67
2	Modernisation de l'impasse du Plateau à Jemelle	€ 196.019,42	-	€ 30.000,00	€ 166.019,42	€ 83.009,71	€ 83.009,71
3	Construction d'une station de relevage rue des Grottes à Han/Lesse	€ 103.825,21	€ 97.072,21	-	€ 6.753,00	€ 3.376,50	€ 3.376,50
4	Modernisation de la rue de Préhyr à Rochefort	€ 225.087,00	-	€ 50.000,00	€ 175.087,00	€ 87.543,50	€ 87.543,50
5	Modernisation de la rue Louis Banneux à Rochefort	€ 449.788,88	€ 132.000,00	€ 30.000,00	€ 287.788,88	€ 143.894,44	€ 143.894,44
6	Modernisation de la rue Pétersen à Jemelle	€ 154.578,62	-	€ 20.000,00	€ 134.578,62	€ 67.289,31	€ 67.289,31
7	Modernisation de la rue du Ry de Potte à Rochefort	€ 223.418,88	-	€ 80.000,00	€ 143.418,88	€ 71.709,44	€ 71.709,44
8	Réfection de la rue du Grès	€ 174.663,50		-	€ 174.663,50	€ 87.331,75	€ 87.331,75
		€ 1.639.976,85	€ 229.072,21	€ 210.000,00	TOTAUX	€ 600.452,32	€ 600.452,32

Par courrier du 08 mars 2017, le Ministre Pierre-Yves DERMAGNE a notifié à la Ville l'approbation du Plan d'Investissement communal 2017-2018 et a confirmé la quote-part de la Commune au montant de 404.468 EUR.

Une modification a toutefois été apportée au projet de la rue des Grottes pour lequel l'intervention de la SPGE couvre la totalité de la dépense.

Cette subvention permet d'envisager la mise en œuvre des 6 premiers dossiers pour lesquels l'estimation de l'intervention régionale s'élève à 441.034,64 EUR.

Ci-après, seuls sont repris les dossiers encore ouverts en 2021.

Construction d'une station de relevage rue des Grottes à Han-sur-Lesse

Projet entièrement pris en charge par la SPGE, car il s'agit d'un dossier d'égouttage pur. Les travaux ont été commandés en direct par l'INASEP, ont débuté en septembre 2020 et ont été réalisés au cours de l'année 2021 (décompte approuvé par l'INASEP en novembre 2021).

Modernisation de la rue de Préhyr Rochefort

- En date du 25.01.2021, le Collège a approuvé le décompte final des travaux au montant de 207.702,89 € TVAC (175.474,57 € HTVA) et révisions comprises, réparti comme suit :
 - travaux de voirie : 185.696,16 € TVAC (153.467,90 € HTVA),
 - travaux de distribution d'eau : 22.006,26 € HTVA
- La liquidation du subside a été sollicitée auprès du SPW.

Modernisation de la rue Louis Banneux à Rochefort

En date du 01.03.2021, le Collège a approuvé le décompte final des travaux au montant de 516.415,78 € TVAC (471.694,11 € HTVA) et révisions comprises, réparti comme suit :

- travaux d'égouttage (financés par la SPGE) : 238.009,33 € HTVA (y compris 11.002,31 € pour le forfait voirie) ;
- travaux de voirie : (50% à charge de la Ville et 50% à charge du SPW) : 204.670,41 € HTVA (déduction faite des 11.002,31 € HTVA pour le forfait voirie) ;
- travaux de distribution d'eau (à charge de la Ville) : 29.014,37 € HTVA.
- La liquidation du subside a été sollicitée auprès du SPW.

2. LE PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL (PIC) 2019-2021 (VOIRIES – ÉGOUTTAGE – BÂTIMENTS).

En date du 29.05.2019, le Conseil communal a approuvé le plan d'investissement communal 2019-2021, reprenant les dossiers suivants :

Année	N°	Intitulé de l'investissement	Estimation des travaux (en ce compris les frais d'étude)	Estimation des interventions extérieures		Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement	Estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux	Estimation de l'intervention régionale (DGO1)
				SPGE	autres intervenants (DE)			
2019	1	rue du Grès à Rochefort (entretien extraordinaire)	386.867			€ 386.867	€ 154.747	€ 232.120
2020	2	rue du Ry de Potte à Rochefort (entretien extraordinaire et DE)	244.130		€ 85.000	€ 159.130	€ 63.652	€ 95.478
2020	3	rue des Aubépines à Han-sur-Lesse (modernisation et requalification)	677.023	€ 215.950	€ 80.000	€ 381.073	€ 152.429	€ 228.644
2020	4	rue du Congo à Jemelle (entretien extraordinaire et égouttage)	610.045	€ 150.314	€ 40.000	€ 419.731	€ 167.892	€ 251.839
2020	5	avenue de Forest à Rochefort (modernisation et requalification)	674.429		€ 30.000	€ 644.429	€ 257.772	€ 386.658

2021	6	rue du Poteau à Rochefort (entretien extraordinaire, égout et DE)	552.373	€ 160.545	€ 50.000	€ 341.828	€ 136.731	€ 205.096
2021	7	place Théo Lannoy à Han-sur-Lesse (entretien du revêtement)	205.648			€ 205.648	€ 82.259	€ 123.389
2021	8	rue de la Croix à Rochefort (entretien extraordinaire et DE)	246.731		€ 40.000	€ 206.731	€ 82.692	€ 124.039
TOTAUX			3.597.246	€ 526.809	€ 325.000	€ 2.745.437	€ 1.098.174	€ 1.647.263

Par courrier du 24.07.2019, Madame Valérie DE BUE, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, a approuvé le Plan d'investissement communal 2019-2021 et confirmé le montant de l'enveloppe de 881.401,51 € octroyée à la Commune de Rochefort dans le cadre du Fonds d'investissement des communes 2019-2021.

Cette subvention permet d'envisager la mise en œuvre des rues suivantes :

- Rue du Grès à Rochefort,
- Rue du Ry de Potte à Rochefort,
- Rue des Aubépines à Han-sur-Lesse,
- Rue du Congo à Jemelle
- Place Théo Lannoy à Han-sur-Lesse.

Entretien extraordinaire de la rue du Grès à Rochefort

- En date du 20 décembre 2019, le conseil communal a approuvé le projet "Entretien extraordinaire de la rue du Grès à Rochefort", au montant estimé de 288.232,50 € hors TVA ou 348.761,33 €, 21% TVA comprise ;
- En date du 11.06.2020, le Collège communal a attribué le marché "PIC 2019 - entretien extraordinaire de la rue du Grès à Rochefort" au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit Les Enrobés du Gerny, Rue Saint-Isidore, 101 à 6900 Marche-En-Famenne, pour le montant d'offre contrôlé de 224.018,61 € TVAC (185.139,35 € HTVA) ;
- Les travaux ont démarré à la date du 05.10.2020 (ordre de commencer à la date du 21.09.2020 reporté au 05.10.2020).
- En date du 03.05.2021, le Collège a approuvé le procès-verbal de réception provisoire rédigé par le Service Technique Communal du 24.03.2021 et le décompte final des travaux au montant de 208.538,37 € TVAC (172.345,76 € HTVA) et révisions comprises.
- La liquidation du subsidie a été sollicitée auprès du SPW.

Entretien extraordinaire de la rue du Ry de Potte à Rochefort

- En date du 29.04.2021, le conseil communal a approuvé le projet "Entretien extraordinaire de la rue du Ry de Potte à Rochefort", établi par le Service Technique Communal au montant estimé de 121.522,12 € TVAC (100.431,50 € HTVA) ;
- L'ouverture des offres est prévue le 29.11.2021.

Modernisation de la rue des Aubépines à Han-sur-Lesse (voirie et égouttage)

- En date du 20.10.2020, le Conseil communal a décidé, en vue de la réalisation des études relatives aux travaux de modernisation (voirie et égouttage) de la rue des Aubépines de recourir aux services de l'Intercommunale « INASEP » en application de l'exception dite « In House conjoint » ;
- Lors de la même séance, le Conseil communal a approuvé :
 - la convention pour mission particulière confiée à INASEP pour des travaux comprenant de l'égouttage cofinancé par la SPGE et la convention pour

- mission de coordination en matière de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles ;
- le principe du marché conjoint avec l'INASEP pour les travaux de voirie, d'égouttage et travaux de distribution d'eau et a désigné la Ville de Rochefort comme organe qui interviendra au nom collectif de la SPGE, de l'INASEP et de la Ville pour l'organisation, l'attribution et la notification du marché ;
- En date du 26.10.2020, le Collège communal d'attribuer le marché d'études, de direction, de surveillance et de coordination sécurité pour les travaux de modernisation (voirie et égouttage) de la rue des Aubépines à Han-sur-Lesse à l'Intercommunale INASEP sur base de l'exception « in house » formalisée à l'article 30 §3 de la loi sur les marchés publics.
- En date du 28.06.20.21, le Conseil communal a approuvé le projet "Modernisation (voirie et égouttage) de la rue des Aubépines à Han-sur-Lesse (PIC 2019-2021/3)" rédigé par l'INASEP, au montant estimé de 830.665,55 € TVAC (731.565,38 € HTVA) répartis comme suit :
 - travaux d'égouttage : 194.887,83 € HTVA (pris en charge par la SPGE) ;
 - travaux de voirie : 471.905,55 € HTVA, soit 571.005,72 € TVAC (subsidiés à 60% par le SPW) ;
 - travaux de distribution d'eau : 64.772,00 € HTVA ;
- En date du 08.10.2021, le Conseil communal a approuvé le projet remanié « Modernisation (voirie et égouttage) de la rue des Aubépines à Han-sur-Lesse (PIC 2019-2021/3) » rédigé par l'INASEP, suite aux remarques formulées par le SPW sur le dossier projet transmis. Le montant estimé s'élève à 844.253,29 € TVAC (743.159,38 € HTVA) répartis comme suit :
 - travaux d'égouttage : 196.987,83 € HTVA (pris en charge par la SPGE) ;
 - travaux de voirie : 481.399,55 € HTVA, soit 582.493,45 € TVAC (subsidiés à 60% par le SPW) ;
 - travaux de distribution d'eau : 64.772,00 € HTVA ;
- L'ouverture des offres est prévue le 17.11.2021.

Entretien extraordinaire de la rue du Congo à Jemelle (voirie et égouttage)

- En date du 20.10.2020, le Conseil communal a décidé, en vue de la réalisation des études relatives aux travaux d'entretien extraordinaire (voirie et égouttage) de la rue du Congo de recourir aux services de l'Intercommunale « INASEP » en application de l'exception dite « In House conjoint » ;
- Lors de la même séance, le Conseil communal a approuvé :
 - la convention pour mission particulière confiée à INASEP pour des travaux comprenant de l'égouttage cofinancé par la SPGE et la convention pour mission de coordination en matière de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles ;
 - le principe du marché conjoint avec l'INASEP pour les travaux de voirie, d'égouttage et travaux de distribution d'eau et a désigné la Ville de Rochefort comme organe qui interviendra au nom collectif de la SPGE, de l'INASEP et de la Ville pour l'organisation, l'attribution et la notification du marché.
- En date du 26.10.2020, le Collège communal d'attribuer le marché d'études, de direction, de surveillance et de coordination sécurité pour les travaux d'entretien extraordinaire (voirie et égouttage) de la rue du Congo à Jemelle à l'Intercommunale INASEP sur base de l'exception « in house » formalisée à l'article 30 §3 de la loi sur les marchés publics.
- En date du 28.06.20.21, le Conseil communal a approuvé le projet "Entretien extraordinaire de la rue du Congo à Jemelle – 2^{ème} phase (PIC 2019-2021/4) »

rédigé par l'INASEP. Le montant estimé s'élève à 792.283,64 € TVAC (706.491,22 € HTVA) répartis comme suit :

- travaux d'égouttage : 252.659,90 € HTVA (pris en charge par la SPGE);
- travaux de voirie : 408.535,32 € HTVA, soit 494.327,74 € TVAC (subsidiés à 60% par le SPW) ;
- travaux de distribution d'eau : 45.296,00 € HTVA ;
- En date du 08.10.2021, le Conseil communal a approuvé le projet remanié « Entretien extraordinaire de la rue du Congo à Jemelle – 2^{ème} phase (PIC 2019-2021/4) » rédigé par l'INASEP, suite aux remarques formulées par le SPW sur le dossier projet transmis. Le montant estimé s'élève à 715.495,22 € HTVA, soit 804.608,79 € TVAC, répartis comme suit :
 - travaux d'égouttage : 245.848,90 € HTVA (pris en charge par la SPGE) ;
 - travaux de voirie : 424.350,32 € HTVA, soit 513.463,89 € TVAC (subsidiés à 60% par le SPW) ;
 - travaux de distribution d'eau : 45.296,00 € HTVA.
- L'ouverture des offres est prévue le 17.11.2021.

Place Théo Lannoy à Han-sur-Lesse (modernisation du revêtement)

- En date du 28.06.2021, le Conseil communal a approuvé le projet « PIC 2021 - Place Théo Lannoy à Han-sur-Lesse (modernisation du revêtement) », établi par le Service Technique Communal au montant estimé s'élève à 200.717,22 € TVAC (165.882,00 € HTVA).

3. PROGRAMME DE PROTECTION DES CAPTAGES 2015-2019.

Le 29.01.2015, le Conseil communal a approuvé le programme de protection des captages couvrant la période 2015-2019 et les fiches y annexées portant sur :

Nom ouvrage	P r i o r i t é	Volumes produits (1)			Planning études (HTVA)		Planning actions (HTVA)		Total programme 2015- 2019	Coût total / m³
		Volumes 2011	Volumes 2012	Volumes 2013	Total études 2015-2019	Coût de l'étude /m³ captés	Total actions 2015-2019	Coûts des actions /m³ captés		
SOURCE DE TRIDAINÉ	1	324430	402670	387464	€ 500,00	€ 0,00	€ 153.700,00	€ 0,40	€ 154.200,00	€ 0,40
NEUVE-FONTAINE	1	81024	89654	91300	€ 500,00	€ 0,01	€ 58.000,00	€ 0,64	€ 58.500,00	€ 0,64
BOIS HERONNERIE	3	19584	20073	19020	€ 31.500,00	€ 1,66	€ 20.000,00	€ 1,05	€ 51.500,00	€ 2,71
VERVAET	2	26517	29377	27127	€ 1.500,00	€ 0,06	€ 12.175,00	€ 0,45	€ 13.675,00	€ 0,50
BELVAUX	2	15660	19565	17501	€ 10.000,00	€ 0,57	€ 75.000,00	€ 4,29	€ 85.000,00	€ 4,86
PREHYR P1 et P2	1	48893	62906	59409	€ 350,00	€ 0,01	€ 122.100,00	€ 2,06	€ 122.450,00	€ 2,06
CULOT DE LIEGE	3	38219	41523	33810	€ 31.500,00	€ 0,93	€ 15.000,00	€ 0,44	€ 46.500,00	€ 1,38
PUITS DUVIVIER	3	19465	19609	17006	€ 16.500,00	€ 0,97	€ 15.000,00	€ 0,88	€ 31.500,00	€ 1,85
HAVRENNE	3	19827	26949	15001	€ 31.500,00	€ 2,10	€ 30.000,00	€ 2,00	€ 61.500,00	€ 4,10
CAPTAGE DE REVOGNE	3	27353	30154	24596	€ 31.500,00	€ 1,28	€ 15.000,00	€ 0,61	€ 46.500,00	€ 1,89
					€ 155.350,00		€ 515.975,00			
(1) Sur base des déclarations "Service de protection" SPGE										

➤ Etude des périmètres de protection de 5 captages

- En date du 23.09.2015, le Conseil communal a approuvé le projet "Etude des périmètres de protection de 5 captages" au montant estimatif de 125.000 € en 2 lots :

- puits du Culot-de-Liège à Han-sur-Lesse, qui alimente le village d'Eprave,
- puits de la Place à Havrenne, qui alimente ce village,
- puits de la Héronnerie à Lessive, qui alimente ce village,
- puits Duvivier à Wavreille, qui alimente ce village,
- captage de Revogne à Froidlieu (Wellin), qui alimente le village de Lavaux-Sainte-Anne.
- Les études et travaux connexes (forages de piézomètres, analyses d'eau, levés par géomètre, ...) sont subsidiables à 100% par le S.P.G.E, via le Programme de Protection des Captages.
- Les marchés ont été attribués le 28.12.2015 à SHER Ingénieurs Conseils, Rue Jean Matagne, 15 à 5020 Vedrin, aux montants suivants :
 - Lot 1, pour le montant d'offre négocié contrôlé de 58.878,00 € HTVA,
 - Lot 2, pour le montant d'offre négocié contrôlé de 19.606,00 € HTVA.
- En septembre 2016, le Bureau SHER a transmis un rapport dressé sur base des endoscopies réalisées.
- En date du 20.02.2017, le Collège communal a approuvé un avenant pour des levés topographiques supplémentaires.
- Les études se sont poursuivies au cours des années 2018, 2019 et 2020 :
 - les rapports d'établissement des zones de protection ainsi que les résumés non techniques pour les 5 captages ont été transmis à l'Administration (SPW) et à la SPGE en date du 20.09.2019
 - des permis d'environnement pour la prise d'eau suivants ont été introduit auprès du SPW :
 - puits de la Place à Havrenne, qui alimente ce village,
 - puits de la Héronnerie à Lessive, qui alimente ce village,
 - puits Duvivier à Wavreille, qui alimente ce village,
 - captage de Revogne à Froidlieu (Wellin)
- Des enquêtes publiques vont être lancées en janvier/février 2022 pour les zones de prévention relative à ces 4 prises d'eau.

➤ Suivi des dossiers de protection des captages

- En séance du 31.10.2019, le Collège communal a attribué le marché "Implantation d'un nouvel ouvrage de production d'eau (étude d'implantation, demande de permis, suivi de réalisation, équipement et mise en service)" à B.C.G. (Bureau Conseil en Géologie), Chemin de la Foliette, 4 boîte 2 à 5000 NAMUR, au montant de l'offre, soit 36.262,00 € HTVA.
- Dans le cadre du suivi de cette étude, le STC a dressé un état de la situation et préconisant certaines mesures, notamment afin de rechercher et d'équiper des puits sur les sites du Culot-de-Liège et de Wavreille ;
- Concernant le site du Culot de Liège, les démarches suivantes ont été entreprises :
 - réalisation d'une campagne de tomographie électrique à proximité du site du Culot-de-Liège (attribution du marché à B.C.G. (Bureau Conseil en Géologie) au montant de 3.600,00 € HTVA en date du 16.04.2020)
 - conclusion d'un autre marché de services pour l'étude de l'exécution du forage, l'équipement, les essais de pompage, le dossier de demande de permis et définition de la zone de protection pour la batterie de production « Culot-de-Liège » (attribution du marché à SGS au montant de 11.977,51 € HTVA en date du 25.05.2020) ;
 - en date du 14.09.2020, conclusion d'un avenant au marché SGS consistant en la modification stratégique visant prioritairement le développement du puits Culot de Liège actuellement exploité, en lieu et place du forage d'un nouvel ouvrage, au montant de 1.016,60 € HTVA ;

- en date du 14.09.2020, approbation de plusieurs marchés rendus nécessaires suite à la modification stratégique de l'étude confiée au bureau d'étude SGS :
 - Lot 1 : fourniture de pièces de distribution d'eau (commande passée à l'entreprise sa Cowalca au montant de 462,21 € HTVA) ;
 - Lot 2 : fourniture de matériel électrique (commande passée à la SPRL TES Famenne au montant de 684,92 € HTVA) ;
 - Lot 3 : contrôle de l'installation électrique (commande passée à l'asbl SOCOTEC au montant de 300 € HTVA) ;
 - Lot 4 : renforcement de l'alimentation électrique (commande passée à OES ASSETS au montant de 2.737,55 € HTVA) ;
- A l'occasion d'une réunion de présentation des premiers résultats de cette étude le 10 mars 2021, il a été convenu de la nécessité de procéder à des investigations complémentaires sur le site en vue de préciser le mode d'alimentation du puits existant et son rayon d'influence dans le but de vérifier ses possibilités d'exploitation à long terme;
 - Le protocole des investigations complémentaires est le suivant :
 - mise en place de 4 piézomètres superficiels équipés dans les alluvions de la Lesse à l'Est et au Nord-Est du puits,
 - essai de pompage à débit constant (débit estimé 15 à 20 m³/h correspondant aux débits escomptés durant les mois d'été) durant 1 semaine,
 - nivellement des piézomètres ainsi que du tracé de la Lesse et du ruisseau du Ry d'Ave présent dans la zone ;
 - En date du 31.05.2021, approbation du projet d'investigations complémentaires dans le cadre de la révision des zones de prévention des zones de prévention du captage du Culot de Liège et attribution de ce marché au bureau S.G.S. BELGIUM SA au montant de 7.763,12 € HTVA.
 - En date du 12.07.2021, commande à la sprl Dutry pour la location d'un groupe électrogène, au montant de 932,00 € HTVA, afin d'établir un test de pompage à haut débit
- Concernant le site de Wavreille, relance de la mission de BCG en date du 29.04.2020 (investigations sur les sites 1 et 2 de Wavreille (lieux-dits « Pauche » et « Grands Sarts »).
 - En date du 24.02.2021 Conseil communal a approuvé, les conditions, le montant estimé et la procédure de passation (procédure ouverte) du marché "Réalisation de forages de reconnaissance et de production à Wavreille".
 - En date du 02.08.2021 attribution du marché "Réalisation de forages de reconnaissance et de production à Wavreille" à la société ECOFORAGE, au montant de 267.110,00 € HTVA.
 - Ce marché est divisé en tranches détaillées comme suit :
 - * Tranche ferme : site de "Grands Sarts" - forage d'essai PZ1 (piézomètre)
 - * Tranche ferme : site de "Pauche" - forage d'essai PZ2 (piézomètre)
 - * Tranche conditionnelle : site de "Grands Sarts" - P1 (forage de production)
 - * Tranche conditionnelle : site de "Pauche" - P2 (forage de production)
 - * Tranche conditionnelle : site P1 "Grands Sarts" - équipement de production
 - * Tranche conditionnelle : site P2 "Pauche" - équipement de production
- Notification au soumissionnaire de la tranche ferme site de "Grands Sarts », au montant de 39.430,00 € HTVA et de la tranche ferme site de "Pauche », au montant de 40.930,00 € HTVA ;

Les tranches conditionnelles pourront être levées en cours d'exécution sur base d'une décision spécifique du Collège communal.

- Compte tenu de la nature des terrains rencontrés à partir de +/- 10 m de profondeur, le tubage de l'ouvrage à l'avancement s'est révélé inutile (roche compacte) ; Il est proposé de poursuivre le forage en réduisant le diamètre des tubes avec changement d'outil.

Le 13.09.2021, approbation de l'avenant 1 sur la tranche ferme 1 pour le montant total en plus de 6.960,00 € HTVA .

4. LE PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL (PCDR).

En date du 09.05.2019, le Gouvernement wallon a approuvé le PCDR pour une durée de 10 ans.

Les projets suivants ont été mis en œuvre :

1. Fiche n° 5 du lot 1 « Création d'un atelier rural sur le site de Préhyr »

Suite à la réunion de coordination du 14.10.2019, la fiche-projet a été adaptée par la F.R.W. et transmise à l'Administration régionale en date du 13.11.2019.

Par courrier du 02.06.2020, Madame la Ministre Céline TELLIER a annoncé la publication d'une nouvelle circulaire ministérielle réglant les modalités de mise en œuvre des projets émanant du P.C.D.R.

Ainsi, par arrêté ministériel du 12.10.2020, la circulaire 2020/01 relative aux modalités de mise en œuvre des P.C.D.R. a été approuvée.

La nouvelle circulaire entraîne une diminution du subside pour ce projet :

- Montant du projet (pour la phase 1 de la fiche-projet) : 770.000,00 € (travaux et honoraires compris)
- Calcul du montant de la subvention selon l'ancienne circulaire : 80 % de subside jusque 500.000 €, soit 400.000 € + 50 % de subside au-delà, soit 135.000 €. Total : 535.000,00 €
- Calcul du montant de la subvention selon la nouvelle circulaire : 60 % de subside (avec un plafond de 850.000 €), soit 462.000,00 €
- Diminution du subside de 73.000,00 €.

Par décision du 13.05.2020, le Conseil communal a approuvé le contrat d'auteur de projet portant sur l'étude du projet et la conduite des travaux de création d'un atelier rural sur le site de Préhyr.

Il s'agit d'un marché de services à passer par procédure négociée sans publication préalable avec consultation de plusieurs opérateurs économiques.

En date du 25.11.2020, le Conseil communal a approuvé la convention de faisabilité de ce projet, à conclure avec le S.P.W. – Développement rural.

Dès lors, le Collège communal a arrêté la liste des auteurs de projet à consulter dans le cadre de ce marché :

- AGUA SPRL, Rue du Poirier, 2 à 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE,
- ATELIER DE LA GRANGE, 78 avenue de Bouillon à 6800 LIBRAMONT,
- L'Atelier d'Architecture BOSQUÉE, Rue des Dentellères 10, 6900 MARCHE-EN-FAMENNE,
- CAPON Fernand-Samuel, Route du Jonkoy 6, 5590 CINEY,
- COLLARD Emmanuel, Route de Waillet, 66 à 6900 MARCHE-EN-FAMENNE

- COLSON Guy, Rue de la Fontaine, 1 à 5370 HAVELANGE,
- CRISPIN Manon, Rue Florichamps 20, 5580 ROCHEFORT ;
- Bureau d'Architecture JACQUEMIN-POLOME, Rue de France, 17 à 5580 ROCHEFORT ;
- Association momentanée entre le Bureau d'Architecture JACQUEMIN-POLOME, Rue de France, 17 à 5580 Rochefort et M. Olivier MARCHAL, Rue Florichamps, 7 à 5580 Rochefort ;

Le dépôt des offres a été fixé au 14.01.2021 à 14h00.

Par courrier du 19.10.2021, Madame Céline TELLIER, Ministre Wallonne de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, a informé la Ville de son approbation de deux conventions de faisabilité et notamment pour le projet relatif à la création d'un atelier rural sur le site de Préhyr à Rochefort.

L'Administration régionale du Développement rural a confirmé que la Ville pouvait attribuer le marché de services sans attendre la réception de la convention de faisabilité pour autant que les notes d'honoraires soient postérieures à la signature de la convention.

La Ville est toujours en attente de la convention signée par la Ministre.

En date du 03.11.2021, le Collège communal a décidé d'attribuer le marché à M. Guy COLSON de Havelange.

Une réunion technique préalable à la commande a été fixée au 01.12.2021.

2. Fiche n° 8 du lot 1 « Création de logements-tremplins et d'un local de rencontre à Laloux »

Suite à la réunion de coordination du 14.10.2019, la fiche-projet a été adaptée par la F.R.W. et transmise à l'Administration régionale en date du 14.11.2019.

Par courrier du 02.06.2020, Madame la Ministre Céline TELLIER a annoncé la publication d'une nouvelle circulaire ministérielle réglant les modalités de mise en œuvre des projets émanant du P.C.D.R.

Ainsi, par arrêté ministériel du 12.10.2020, la circulaire 2020/01 relative aux modalités de mise en œuvre des P.C.D.R. a été approuvée.

La nouvelle circulaire entraîne une diminution du subside pour ce projet :

- Montant du projet : 469.177,00 € (travaux et honoraires compris)
- Calcul du montant de la subvention selon l'ancienne circulaire : 80 % de subside (avec un plafond de 500.000 €), soit 375.341,60 €
- Calcul du montant de la subvention selon la nouvelle circulaire : 60 % de subside (avec un plafond de 850.000 €), soit 281.506,20 €
- Diminution du subside de 93.835,40 €

En date du 25.11.2020, le Conseil communal a approuvé la convention de faisabilité de ce projet, à conclure avec le S.P.W. – Développement rural.

Depuis cette date, la Ville est en attente d'une convention de faisabilité pour ce dossier.

Le dossier n'ayant pas été retenu dans le cadre des appels à projets de 2021, il sera présenté lors de l'appel à projet du mois de mars 2022.

Le projet de convention de faisabilité doit cependant être modifié par l'Administration régionale en fonction de la nouvelle circulaire susvisée et devra dès lors être soumise à l'approbation du Conseil communal.

Parallèlement, la Ville a lancé la consultation des auteurs de projet.

Par décision du 13.05.2020, le Conseil communal a approuvé le contrat d'auteur de projet portant sur l'étude du projet et la conduite des travaux de création d'un atelier rural sur le site de Préhyr.

Il s'agit d'un marché de services à passer par procédure négociée sans publication préalable avec consultation de plusieurs opérateurs économiques.

Dès lors, le Collège communal a arrêté la liste des auteurs de projet à consulter dans le cadre de ce marché :

- AGUA SPRL, Rue du Poirier, 2 à 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE,
- ATELIER DE LA GRANGE, 78 avenue de Bouillon à 6800 LIBRAMONT,
- L'Atelier d'Architecture BOSQUÉE, Rue des Dentellières 10, 6900 MARCHE-EN-FAMENNE,
- CAPON Fernand-Samuel, Route du Jonkoy 6, 5590 CINEY,
- COLLARD Emmanuel, Route de Waillet, 66 à 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
- COLSON Guy, Rue de la Fontaine, 1 à 5370 HAVELANGE,
- CRISPIN Manon, Rue Florichamps 20, 5580 ROCHEFORT ;
- Bureau d'Architecture JACQUEMIN-POLOME, Rue de France, 17 à 5580 ROCHEFORT ;
- Association momentanée entre le Bureau d'Architecture JACQUEMIN-POLOME, Rue de France, 17 à 5580 Rochefort et M. Olivier MARCHAL, Rue Florichamps, 7 à 5580 Rochefort ;

Le dépôt des offres a été fixé au 14.01.2021 à 14h00.

Dès lors, le Collège communal a arrêté la liste des auteurs de projet à consulter dans le cadre de ce marché :

- AGUA SPRL, Rue du Poirier, 2 à 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE,
- ATELIER DE LA GRANGE, 78 avenue de Bouillon à 6800 LIBRAMONT,
- L'Atelier d'Architecture BOSQUÉE, Rue des Dentellières 10, 6900 MARCHE-EN-FAMENNE,
- CAPON Fernand-Samuel, Route du Jonkoy 6, 5590 CINEY,
- COLLARD Emmanuel, Route de Waillet, 66 à 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
- COLSON Guy, Rue de la Fontaine, 1 à 5370 HAVELANGE,
- CRISPIN Manon, Rue Florichamps 20, 5580 ROCHEFORT ;
- Bureau d'Architecture JACQUEMIN-POLOME, Rue de France, 17 à 5580 ROCHEFORT ;
- Association momentanée entre le Bureau d'Architecture JACQUEMIN-POLOME, Rue de France, 17 à 5580 Rochefort et M. Olivier MARCHAL, Rue Florichamps, 7 à 5580 Rochefort.

Trois bureaux ont remis offre :

- ATELIER DE LA GRANGE, 78 avenue de Bouillon à 6800 LIBRAMONT,
- COLSON Guy, Rue de la Fontaine, 1 à 5370 HAVELANGE,
- Association momentanée entre le Bureau d'Architecture JACQUEMIN-POLOME, Rue de France, 17 à 5580 Rochefort et M. Olivier MARCHAL, Rue Florichamps, 7 à 5580 Rochefort.

Depuis, il est demandé régulièrement aux auteurs de projet de prolonger la validité de leur offre, en attente de réception d'une convention de faisabilité.

3. Fiche n° 1 du lot 1 « Aménagement des entrées de village et sécurisation des traversées (voiries communales) ».

Le projet vise évidemment l'amélioration de la sécurité routière, tant pour les habitants que pour les touristes.

La CLDR souhaite également mettre l'accent sur les aspects esthétiques et identitaires. Idéalement, les aménagements doivent porter la « marque », développer

l'image de la commune de Rochefort... et présenter un élément caractéristique de chaque village (sur base du surnom des habitants, d'une particularité locale...).

En date du 08.02.2021, une réunion de coordination (en visio) a rassemblé la commune, le SPW en charge du développement rural, le SPW – Direction des Routes de Namur et la FRW.

La rencontre a permis de présenter la fiche-projet et de répondre aux interrogations des administrations dans la perspective de l'obtention d'une convention-faisabilité.

En date du 24.02.2021, le Conseil communal a approuvé le projet de convention de faisabilité portant sur la Fiche-projet 01 intitulée « Aménagement des entrées de village et sécurisation des traversées ».

En date du 26.05.2021, le Conseil communal a approuvé le projet "Aménagement des entrées de village et sécurisation des traversées - Etude du projet et conduite des travaux", au montant global estimé de 45.454,55 € TVAC (37.565,74 € HTVA).

Ce marché de services est scindé en deux tranches :

La tranche ferme portera sur l'étude du projet et la conduite des travaux suivant la Fiche 1 du lot 1 émanant du PCDR.

La tranche conditionnelle portera sur l'étude du projet et la conduite des travaux suivant la Fiche 11 du lot 2 émanant du PCDR. Cette tranche conditionnelle sera levée en fonction de la décision de mettre en œuvre la Fiche-projet n° 11 du lot 2 afin de compléter le dispositif mis en place et des disponibilités budgétaires.

En date du 31.05.2021, le Collège communal a décidé de lancer la procédure de consultation et a arrêté la liste des opérateurs économiques à consulter, à savoir :

- AGUA SPRL, Rue du Poirier, 2 à 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE,
- IMPACT Groupe SPRL, Rue des Chasseurs Ardennais, 32 à 6880 BERTRIX,
- LACASSE-MONFORT SPRL, Petit Sart, 26 à 4990 LIERNEUX,
- RAUSCH et Associés SPRL Bureau d'études – Rue de la Chapelle, 159 à 6600 BASTOGNE ;
- Service Technique Provincial – Voiries – Chaussée de Charleroi, 85 à 5000 NAMUR ;

Une seule offre est parvenue du Service Technique Provincial.

Par courrier du 19.10.2021, Madame Céline TELLIER, Ministre Wallonne de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, a informé la Ville de son approbation de deux conventions de faisabilité et notamment pour le projet relatif à l'aménagement des entrées de village et la sécurisation des traversées.

L'Administration régionale du Développement rural a confirmé que la Ville pouvait attribuer le marché dès à présent, sans attendre la réception de la convention de faisabilité pour autant que les notes d'honoraires soient postérieures à la signature de la convention.

En date du 03.11.2021, le Collège communal a décidé d'attribuer le marché de services Service Technique Provincial, Rue Henri Blès, 190c à 5000 Namur.

Suite à la réunion technique préalable à la commande du 01.12.2021, la Ville a notifié l'attribution du marché et a passé commande au S.T.P. de la tranche ferme.

C.L.D.R.

La CLDR participe à la mise en œuvre du PCDR, tant au niveau des projets subventionnés dans le cadre du développement rural que des autres projets.

En 2021, malgré un contexte sanitaire compliqué, la CLDR s'est réunie à trois reprises (en visioconférence) :

- Le 12 janvier, essentiellement pour aborder le projet relatif à l'aménagement d'entrées de villages. Les participants se sont exprimés sur les propositions de totems (contenu, disposition...) et ont fait part de leurs remarques au graphiste. Ils ont aussi validé la liste des sites prioritaires à aménager.
- Le 12 mars, pour progresser dans le projet d'inventaire du petit patrimoine (présentation du site internet, constitution d'un groupe de travail, communication...) et pour approuver le nouveau Règlement d'Ordre Intérieur, selon le modèle-type fixé par la Ministre. Ce document a ensuite été approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 26 mai 2021.
- Le 14 décembre, pour faire le point sur les résultats engrangés au cours des derniers mois et pour programmer les activités de 2022.

Le projet relatif à la mise en valeur touristique du petit ou/et grand patrimoine de toute la commune de Rochefort a connu des avancées intéressantes, surtout en matière d'inventaire, étape préliminaire indispensable :

- Un groupe de travail s'est constitué et est surtout composé, à ce stade, de membres de la CLDR et du Cercle culturel et historique de Rochefort. Il s'est réuni le 15 juin et le 15 septembre. Les participants ont découvert l'outil Bibliotheca (qui permet d'encoder l'inventaire du petit patrimoine). Certains ont suivi une petite formation avec IMIO (le 7 juillet) et ont pu eux-mêmes encoder divers éléments.
- En octobre, des membres du groupe de travail, de l'administration communale et de la FRW ont participé à une formation « petit patrimoine » organisée par la Province de Namur à Vresse-s/-Semois pour certains et Couvin pour les autres.
- Le groupe de travail a aussi fait une proposition à la commune pour répondre à un appel à projets de la Province de Namur. En séance du 18 novembre 2021, le Collège provincial a marqué son accord sur l'octroi et la liquidation d'un montant de 1.000 € à l'Administration communale de Rochefort pour "le projet de soutien, de dynamisation et de valorisation de son inventaire du petit patrimoine". Ce budget sera mis en œuvre en 2022.

Le projet qui vise la mise en place d'un Plan Communal de Développement de la Nature a conduit à la création d'un groupe de travail « Nature ».

- Après une première réunion en décembre 2020, le groupe s'est retrouvé le 1^{er} juin 2021. La quinzaine de participants (dont l'administration communale, le DNF, le Contrat de rivière Lesse, Natagora, Kick asbl...) a planché sur l'appel à projets BiodiverCité lancé par la Ministre Tellier et qui remplace les PCDN.
- Le 7 décembre, la Ministre Tellier a annoncé les lauréats et la commune de Rochefort va bénéficier de 11.290,00 € pour différents projets liés à la nature.

La Commune, l'asbl Kick et la FRW se sont rencontrés pour coordonner leurs actions réciproques ; une information sera organisée pour la CLDR en 2022.

Par ailleurs, le contexte sanitaire n'a pas permis de relancer les réflexions sur la mise en place d'une politique pour éviter la pénurie de médecins dans la commune, ni sur l'accueil des nouveaux habitants dans les villages de l'entité.

16. L'ÉLECTRICITÉ

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1. LES ÉNERGIES RENOUVELABLES À ROCHEFORT.

HYDROVAL – CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE SITUÉE À POIX-SAINT-HUBERT

Dans le cadre de sa politique générale de développement des énergies renouvelables, la Ville de Rochefort a eu l'opportunité d'intégrer le projet de création d'une micro-centrale hydroélectrique à Poix St-Hubert d'une puissance de 180 kW, ce qui représente annuellement une production d'énergie renouvelable de plus d'un million de kWh. Une chute de 12 mètres et un débit moyen de 3 m³/seconde sont les caractéristiques de ce site.

Une société anonyme, la S.A. HYDROVAL, a été créée en collaboration avec plusieurs partenaires privés. La Ville de Rochefort en est un des actionnaires principaux.

PRODUCTION D'ÉNERGIE

La centrale hydroélectrique produit de l'énergie depuis décembre 2002. Cette énergie est injectée sur le réseau public.

Les objectifs décrits dans l'étude de faisabilité (872.000 kWh) ont été atteints.

Cependant, la production est fluctuante selon les saisons et les années.

Depuis 2018, la production est confrontée à une sécheresse importante, élément qui s'amplifie chaque année sur la durée. La production est dès lors quasi nulle durant cette période et la production annuelle subit une diminution.

Et cette année, la centrale a subi les dégâts des inondations et ne produit plus depuis le 14 juillet. Des réparations importantes sont nécessaires avant de pouvoir relancer la production.

Année	Production en kWh
2015	755.186
2016	927.136
2017	619.551
2018	538.682
2019	673.567
2020	632.826
Janvier à juillet 2021	517.176

2. L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Service Lumière

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 06.11.2008 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseau de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public.

L'intercommunale ORES ASSETS a été désigné en qualité de gestionnaire de réseau de distribution sur le territoire de la commune, cette dernière étant associée en ORES ASSETS.

En date du 05.12.2019, le Collège communal a décidé :

- d'approuver le projet de Service Lumière proposé par ORES Assets et de passer un marché avec ORES Assets sur base d'un droit exclusif ;
- d'adhérer à la Charte Eclairage public proposée par l'intercommunale ORES Assets, pour ses besoins en matière d'entretien et de réparations des dégradations, destructions ou pannes constatées sur les luminaires, le câble d'éclairage public, les supports, crosses ou fixations, et ce au 01.01.2020 ;

En date du 01.03.2021, le Collège communal a décidé :

- d'approuver le forfait proposé par ORES ASSETS pour la 2^{ème} année (2021) d'un montant de 2.165,48 € HTVA ;
- d'attribuer un marché pour ses besoins en matière d'entretien et de réparations des dégradations, destructions ou pannes constatées sur les luminaires, le câble d'éclairage public, les supports, crosses ou fixations sur base d'un droit exclusif dont ORES ASSETS bénéficie.

Cette décision a été approuvée par la Tutelle en date du 06.04.2021.

La réalisation des travaux inférieurs à 2.000 € HTVA ne nécessitent pas d'accord de la part de la Ville.

Dans ce cadre, les travaux suivants ont été réalisés ou sont en cours de réalisation :

- placement d'un luminaire sur poteau vide à Jemelle, allée de la sapinière (513,18 € HTVA),
- ajout d'un point lumineux rue du Sourd d'Ave à Villers-sur-Lesse (798,80 € HTVA),
- ajout d'un point lumineux sur poteau vide, avenue de Montrival à Rochefort (512,28 € HTVA).

Les devis suivants (> 2.000 € HTVA) seront soumis prochainement à l'approbation du Collège communal :

- Remplacement d'un poteau d'éclairage à Rochefort, rue de Navaugle, au montant de 3.045,41 € TVAC (2.516,87 € HTVA),
- Remplacement d'un candélabre à Han-sur-Lesse, rue d'Hamptay, au montant de 5.171,16 € TVAC (4.273,69 € HTVA).

Remplacement du parc d'éclairage public communal en vue de sa modernisation

Le décret du 12.04.2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité dispose notamment que :

- les gestionnaires de réseau de distribution sont chargés de proposer un service d'entretien d'éclairage public aux communes.

- ces gestionnaires sont également chargés d'assurer une obligation de service public en matière d'éclairage public, à savoir l'entretien et l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public.

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 06.11.2008 précise les modalités d'exécution du décret susvisé du 12.04.2001, complété par un arrêté du 14.09.2017.

La charge d'amortissement et de financement du coût des investissements dans des armatures et accessoires permettant le placement des LED ou toute autre technologie équivalente ou plus performante comme faisant partie des coûts relève des obligations du service public du gestionnaire de réseau.

Par ailleurs, les gestionnaires de réseau de distribution sont chargés de définir et mener un vaste programme de remplacement des luminaires d'éclairage public communal par des sources économes en énergie (LED ou équivalent) et ce jusque fin décembre 2029.

D'ici 2030, 455.000 points lumineux seront équipés par des luminaires LED sur le territoire couvert par ORES, dans le cadre d'un programme baptisé e-LUMin.

Un plan d'action pour la conversion au LED a été étudié par ORES sur base des réalités technologiques et communales et débouche sur deux priorités :

- le remplacement des 100.000 lampes de type sodium basse pression (lampes NaLP) qui vont être remplacées dans les 5 premières années au vu de leur obsolescence,
- la conversion des lampes les plus énergivores, à partir de 2020, pour concrétiser au plus vite le potentiel d'économie d'énergie.

Pour la Ville de Rochefort, il s'agit de remplacer 2.497 luminaires sur toute l'entité.

Le phasage des travaux proposé par ORES est prévu sur 10 ans, en commençant par les luminaires NaLP (sodium basse pression) qui ne seront plus disponibles à partir de 2024.

La première étape pour mener à bien un premier dossier de remplacement, est la signature d'une convention qui définit les modalités générales de l'opération.

En date du 24.02.2021, le Conseil communal a dès lors approuvé :

- la convention à conclure avec ORES Assets, ayant pour objet de fixer le cadre dans lequel la réalisation du programme interviendra,
- le phasage des travaux proposé par ORES pour les années 2021 à 2029.

En date du 08.10.2021, le Conseil communal a décidé :

- d'approuver le dossier proposé par ORES pour l'année 2021 consistant au remplacement de 257 luminaires (105 à Villers-sur-Lesse, 77 à Wavreille et 75 à Eprave), au montant global de 96.778,51 € HTVA , réparti comme suit :
 - 46.260 € HTVA (257 x 180 € HTVA) à charge de ORES,
 - 50.518,51 € HTVA (257 x 196,57 € HTVA), soit 61.127,37 € TVAC à charge de la Ville ;
- de passer un marché avec ORES ASSETS sur base d'un droit exclusif pour cette mission de remplacement du parc d'éclairage ;
- de répondre favorablement au financement proposé par ORES ASSETS pour la quote-part communale (hypothèse 1 : financement à rembourser en 15 ans).

Dès lors, en date du 22.11.2021, le Collège communal a décidé d'attribuer à ORES ASSETS le marché relatif à la mission de remplacement du Parc d'éclairage public communal en

vue de sa modernisation – Dossier 2021 (257 luminaires), au montant global de 96.778,51 € HTVA, dont 61.127,37 € TVAC à charge de la Ville, sur base d'un droit exclusif dont ORES ASSETS bénéficie.

L'annuité est fixée à 4.300 € TVAC à rembourser pendant 15 ans à partir de 2023, soit une intervention communale de 64.505 € TVAC.

La dépense résultant de la présente décision sera payée sur l'article budgétaire 426/735-60 du budget extraordinaire 2021 et financée par un emprunt.

Renouvellement du Gestionnaire de Gaz et Electricité

Les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz ont été désignés par le Gouvernement wallon, après proposition des communes, pour une durée de 20 ans qui arrivera à son terme en février 2023.

En date du 16.02.2021, un avis relatif au renouvellement de la désignation des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz a été publié au *Moniteur belge* le 16 février 2021.

Dans cet appel, le Ministre invite les communes membres d'un gestionnaire de réseau de distribution d'électricité et/ou de gaz à initier, individuellement ou collectivement, un appel à candidatures transparent et non discriminatoire afin de sélectionner un candidat gestionnaire de réseau de distribution dans un délai d'un an à dater du présent appel pour ce qui concerne leur territoire.

En date du 28.06.2021, le Conseil communal a lancé un appel public à candidat pour le renouvellement de la désignation du gestionnaire de réseau de distribution pour la gestion de la distribution d'électricité sur son territoire, pour une durée de 20 ans, sur base des critères suivants :

- La stratégie du candidat en faveur de la transition énergétique (10 points),
- La capacité du candidat à garantir la continuité de ses missions de service public (35 points),
- La qualité des services d'exploitation du/des réseaux et des services de dépannage du candidat (35 points),
- Les services proposés par le candidat aux utilisateurs du réseau de distribution (5 points),
- Les informations financières au terme des années 2020, 2019 et 2018 (15 points).

Un même appel a été lancé pour le gestionnaire du réseau de gaz, sur base des critères suivants :

- La stratégie du candidat en faveur de la transition énergétique (10 points),
- La capacité du candidat à garantir la continuité de ses missions de service public (35 points),
- La qualité des services d'exploitation du/des réseaux et des services de dépannage du candidat (35 points),
- Les services proposés par le candidat aux utilisateurs du réseau de distribution (5 points),
- Les informations financières au terme des années 2020, 2019 et 2018 (10 points).

Une seule candidature a été reçue en date du 04.10.2021 de la part de ORES ASSETS, tant pour le réseau d'électricité que celui de gaz.

L'examen des éléments de cette candidature a permis d'attribuer 84 points/100 à ORES ASSETS.

Le Conseil communal a dès lors décidé en date du 22.12.2021 de proposer à la CWAPE la désignation de ORES ASSETS comme gestionnaire de réseau de distribution d'électricité et de gaz sur son territoire, pour une durée de 20 ans, sur base de la candidature rentrée par ORES ASSETS en date du 04.10.2021.

3. LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

POLLEC/PAEDC

COORDINATRICE : *Camille Colson*

ADRESSE : Place Roi Albert I^{er}, 1 – 5580 Rochefort

☎ 084/470.129 📧 : camille.colson@rochefort.be

Le poste de coordinateur PAEDC est issu d'un subside de la Région Wallonne via l'appel à projet « POLLEC 2020 ». Engagé en janvier 2021, le premier coordinateur a été remplacé en avril 2021 par la coordinatrice actuelle. Le subside se divise en deux volets : « volet ressources humaines » et « volet investissements ». Ce dernier volet se divise également en deux niveaux : « niveau communal » et « niveau supra-communal ». Pour le volet investissement au niveau communal, le projet soumis était le remplacement et l'installation d'un éclairage LED intelligent au RAVeL et à la Ruelle des Récollets. En ce qui concerne le volet investissement au niveau supra-communal (via l'ASBL Pays de Famenne), il s'agissait de l'installation de bornes de recharge pour voiture devant la bibliothèque communale de Rochefort, et sur le parking de Han-sur-Lesse (voir tableau ci-dessous pour les montants des subsides pour chaque volet, ainsi que la quote-part communale).

	Volet ressources humaines	Volet investissement – niveau communal	Volet investissement – niveau supra-communal
Montant du subside	33.600 €	75.000 € (67.432,5 € couvert par le subside)	200.000 € (à répartir sur 4 communes) → 75.400 € pour Rochefort
Quote-part communale		22.477,5 € → 7.567,5 € à remboursés à la RW pour non-utilisation de l'ensemble du subside	18.765 €
Projet	Engagement d'un coordinateur pour l'actualisation et la mise en œuvre du PAEDC	Éclairage LED intelligent au RAVeL et à la Ruelle des récollets	2 bornes de recharges pour véhicules électriques

PRINCIPALES MISSIONS DE LA COORDINATRICE PAEDC

Année 1

- Mise en place de l'équipe POLLEC en interne et mise en place d'un comité de pilotage

- Composition : Camille Colson (coordinatrice PAEDC), Cédric Hugot (coordinateur travaux), Direction générale, ASBL Kick
- Établissement du diagnostic de la commune
 - État des lieux de la politique énergétique et climatique
 - Bilan patrimonial : données fournies par la Région Wallonne
 - Inventaire des émissions de gaz à effet de serre par secteurs d'activités
 - Définition du potentiel des énergies renouvelables
 - Étude de vulnérabilité du territoire
- Planification et mise à jour du PAEDC
 - Définition des objectifs
 - Indicateur de suivi
 - Actions
 - Faire valider la mise à jour du PAEDC par le Conseil communal

Année 2

- Mise en œuvre du PAEDC

Un rapport annuel doit être fourni à la Région Wallonne sur base d'un canevas fourni. La première échéance était le 1/12/21. Cependant, suite à une modification de l'arrêté ministériel, ce premier rapport doit être rendu 1 an après l'entrée en fonction du coordinateur.

À ce jour, le diagnostic, ainsi que les objectifs, les indicateurs ont été actualisé et/ou établis. La mise à jour des fiches actions sont actuellement transmises dans l'outil POLLEC fourni par la RW.

VOLET INVESTISSEMENTS – NIVEAU COMMUNAL

Suite à l'obtention du subside POLLEC 2020, il a été décidé de poser la candidature de la Ville pour le renouvellement et le placement de l'éclairage sur un tronçon du RAVeL, ainsi que dans la Ruelle des Récollets. Le dossier ayant été accepté par la RW, la mise en œuvre du projet a pu commencer à partir de juin 2021.

Étapes réalisées :

- Convention d'occupation et de travaux avec le SPW pour le tronçon du RAVeL
- Visite technique sur site
- Étude technique
- Choix lampadaire
- Demande de projet à ORES

L'échéance initiale d'attribution des marchés était le 30 septembre 2021, mais cette dernière a été reportée au 30 novembre 2021. Suite aux inondations de juillet, l'attribution des marchés a pour date limite le 30 mai 2022.

VOLET INVESTISSEMENT – NIVEAU SUPRA-COMMUNAL

Le projet de bornes de recharge pour véhicules électriques est pris en charge par l'ASBL Pays de Famenne.

Il s'agira de bornes à recharge rapide (55 kWh) qui seront placées en face de la bibliothèque communale, ainsi que sur le parking de Han-sur-Lesse.

POLLEC 2021 – VOLET INVESTISSEMENTS

Un nouvel appel à projet POLLEC a été lancé en 2021. Ce dernier concernait également le volet ressources humaines et volet investissements. Toutefois, étant donné qu'un coordinateur a été engagé via POLLEC 2020, ce volet n'était pas éligible pour Rochefort. En ce qui concerne le volet investissement, nous avons répondu à l'appel en proposant un projet de renouvellement des éclairages du Pont de Pierre, rue de Behogne. La solution proposée est la mise en place de 32 luminaires peu énergivores (1605,2 W au total) et

respectueux de la biodiversité (3000 k maximum et réduction de la luminosité la nuit) qui sera géré à distance via tablette ou ordinateur.
Budget total : 62.500 € (quote-part communale : 12.500 €).
Le projet a été soumis le 15 septembre 2021 et n'a pas encore reçu de retour de la Région Wallonne.

PROJET KICK

REFERENTE : *Camille Colson*

ADRESSE : Place Roi Albert I^{er}, 1 – 5580 Rochefort

☎ 084/470.129 📧 : camille.colson@rochefort.be

Le projet Kick est issu de l'initiative de l'ASBL Kick créée et financée par la famille de Pret. L'asbl a sélectionné Rochefort comme commune pilote pour leur projet d'accélération de la transition écologique sur 3 ans. L'objectif principal de Kick est la lutte contre l'érosion de la biodiversité sur 6 piliers en accompagnant les acteurs locaux. Ces piliers sont : l'eau, la forêt, les déchets, l'alimentation, la mobilité & l'énergie, et l'habitat durable. Au terme de cet accompagnement, ce seront les acteurs locaux qui pourront perpétuer les actions mises en œuvre.

Dans un premier temps, il avait été décidé de créer des groupes de travail avec les acteurs des différents secteurs d'activités. Toutefois, ces derniers n'ont finalement pas abouti dans la phase 1.

Projet en 3 phases :

- 1) Phase de lancement (8 mois) : Diagnostic écologique du territoire :
 - Récolte des données sectorielles et communales
 - Prise de contact avec les acteurs des différents secteurs
- 2) Élaboration d'un plan d'action : de septembre à octobre
 - Présentation du plan d'action le 11 octobre 2021
- 3) Mise en œuvre du plan d'action et suivi

Équipe

Dans un premier temps, suite au désistement de dernière minute de la directrice de l'ASBL Kick, la famille de Pret a fait appel à l'entreprise Telos Impact afin de débiter le projet en attendant de trouver un nouveau directeur. Christophe Van Durme, Rosalie Henry et Elise Sungurtekin ont eu pour mission de récolter les données afin de pouvoir établir un diagnostic du territoire, ainsi que d'identifier des « quick-wins ». Plusieurs acteurs incontournables ont été rencontrés (ORES, le BEP, le STC, la SWDE, le DNF, le CPAS, Accueil Famenne, etc.) afin de connaître les difficultés rencontrées et les opportunités d'actions. L'équipe était conseillée par des Senior Advisors spécialisée pour chaque pilier.

En août 2021, l'équipe telle qu'elle devait être composée au départ a été confirmée :

Nom	Rôle
Gregor Chapelle	Président de l'ASBL
Tatiana van Impe	C.O.O
Kim Nguyen	Animateur – pilier alimentation
Michael van Cutsem	Animateur – pilier eau

Geoffroy de Cannière	Animateur – pilier forêt
Félicien Poncelet	Animateur – pilier déchets
Marion Laitiers	Animateur – pilier bâtiments durables
Pierre Marneffe	Animateur – pilier mobilité
(À déterminer)	Animateur – pilier énergie

L'équipe actuelle a eu pour mission d'élaborer un plan d'action en tenant compte du diagnostic établi par l'équipe TELOS.

En interne, l'équipe se compose de : Camille Colson (référente Kick), Cédric Hugot (coordinateur travaux), et la Direction générale (suivi). La référente Kick a pour mission de faire le relai entre les agents communaux et l'ASBL Kick, de faire passer les projets au Collège et au Conseil si besoin, ainsi que de rendre un rapport tous les mois ou 2 mois (cf. rapports de février-avril, mai-juin, juillet-août-septembre).

Quick-wins

Quelques quick-wins ont pu être lancés cette année.

- Partenariat avec le BEP Environnement pour le projet de commune zéro déchet :
 - o Réduction des déchets ménagers
 - o Plan d'action établi sur un diagnostics
 - o Actions de sensibilisation et de réduction de la production de déchets
- Appel à projet BiodiverCité : appel à projet pour un subside allant jusqu'à 10.000 € pour des petits projets liés à la préservation de la biodiversité (fusion des subventions de la Semaine de l'arbre, du Plan Maya et des Plans communaux de Développement de la Nature (PCDN)).
 - o Distribution de plants d'arbres durant la Semaine de l'arbre
 - o Reconstruction des barrages pour batraciens et sensibilisation aux espèces (Villers-sur-Lesse et Laloux)
 - o Verger à l'école de Villers-sur-Lesse
 - o Arrachage d'une renouée asiatique et sensibilisation aux espèces invasives
 - o Pose de nichoirs à cincle plongeurs sous les ponts de la commune
 - o Spirale aromatique à l'école de Villers-sur-Lesse
 - o Plantation d'une haie à double rang près du terrain de pétanque à Auffe
 - o Formation du personnel au fauchage tardif.

17. LE PATRIMOINE COMMUNAL

1. LES « MOUVEMENTS » DANS LE PATRIMOINE.

VENTES.

- Vente de **deux terrains à bâtir** situés dans le lotissement dit « du Broston » à Wavreille :
 - Lot n° 209, d'une contenance de 10a 71ca à Monsieur et Madame HODMONT-VANOSBEECK (46.200 EUR) – Acte signé le 28.07.2021 ;
 - Lot n° 216, d'une contenance de 12a 90ca à Monsieur Albert DELAHAUT (56.000 EUR) – Acte signé le 03.05.2021 ;
- **Parcelle communale** cadastrée Han-sur-Lesse, section A n° 1048/02a, d'une contenance selon cadastre de 56 ca (fonds – régularisation d'un bien construit sur propriété communale), à Monsieur Philippe BRANE (2.500 EUR) – Acte signé le 16.09.2021 ;
- **Camping communal « Les Roches »**, 26 rue du Hableau à Rochefort à la SA Groupe Molenheide (1.055.026 EUR) – Acte pas encore signé.

ACQUISITION.

- Acquisition, pour cause d'utilité publique, de **deux terrains boisés** sis à Eprave, au lieu-dit « Rigeon », cadastrés section A n°s 1519A et 1520A, d'une contenance totale suivant cadastre de 4a 40ca, aux héritiers de Mme Nelly DEMELENNE (800 EUR, peuplement compris) – Acte signé par le CAI en date du 25.06.2021 ;
 - Acquisitions pour la réalisation d'un exutoire d'évacuation des eaux pluviales, dans le cadre de la création du lotissement du Poteau :
 - *en pleine propriété d'une superficie de 9 m² à prendre dans la parcelle cadastrée Rochefort, section A n° 182B3/pie, appartenant à M. et Mme GENGOUX-LEJEUNE (247,50 EUR),*
 - *emprises en sous-sol d'une superficie de*
 - 1a 36ca à prendre dans la parcelle cadastrée Rochefort, section A n° 196G/pie, appartenant à M. et Mme LUCY-PIERLOT (1.496 EUR),
 - 1a 91ca à prendre dans la parcelle cadastrée Rochefort, section A n° 182B3/pie, appartenant à M. et Mme GENGOUX-LEJEUNE (2.101 EUR),
 - 1a 28ca à prendre dans la parcelle cadastrée Rochefort, section A n° 182C3/pie, appartenant à M. et Mme GENGOUX-LEJEUNE (1.408 EUR) ;
- Acte signé le 16.09.2021.

VENTES DE BOIS 2021

- | | |
|-----------------------|---|
| ▫ Bois marchands : | 360.651,00 EUR TVA et frais de 3 % inclus |
| ▫ Bois de chauffage : | 9.125,00 EUR TVA et frais de 3 % inclus |
| ▫ Ventes de gré à gré | 157.743 EUR TVA et frais de 3 % inclus |

ESTIMATIONS LOCATIONS ET REDEVANCES (du 01.01 au 31.12.2020)

▫ Location biens immobiliers dans toutes les sections :	103.000,00 EUR
▫ Location biens immobiliers (secteur public) :	318.000,00 EUR
▫ Location carrières :	230.000,00 EUR
▫ Location de terrains communaux et patrimoniaux :	44.000,00 EUR
▫ Location de chasses :	256.000,00 EUR
▫ Logements sociaux :	45.000,00 EUR

2. LES FÔRETS COMMUNALES.

Travaux subsidiés

Suite au plan de relance « Get up Wallonia » instauré par le Gouvernement de Wallonie, une aide est apportée aux Communes touchées par la crise du scolyte via le régime de soutien à la régénération de forêts résilientes.

En date du 24.12.2020, la Ville a ainsi reçu un montant de 14.500 € sous forme d'un droit de tirage pour l'aider à faire face à la crise du scolyte.

Cette somme, destinée à la régénération de certaines parcelles communales forestières, sera définitivement acquise par la Ville moyennant validation d'un projet de reboisement conforme aux ambitions poursuivies par cette mesure, à savoir la reconstitution de peuplements diversifiés plus résilients face aux changements climatiques.

Des critères techniques ont été précisés dans le cadre du soutien régional à la régénération de forêts résilientes, constituées d'essences diversifiées et adaptées au changement climatique, au bénéfice des propriétaires forestiers publics.

Le montant de l'aide pour chaque parcelle régénérée est défini suivant le type d'itinéraire technique proposé pour cette parcelle, à savoir :

- Prime 1 – forfait de base (2.000 €/ha),
- Prime 2 – forfait « essences biogènes » (2.500 €/ha),
- Prime 3 – forfait « biodiversité » (3.000 €/ha) ;

Un programme de régénération a été élaboré par M. Thibaut GHEYSEN, Attaché-Chef de Cantonement de Rochefort.

En date du 02.09.2021, le Conseil communal a approuvé le programme de régénération, élaboré par M. Thibaut GHEYSEN, à savoir :

- Prime 2 – forfait « essences biogènes » :
 - Fiche 1 – Parcelle à Jemelle (vers Forrières) – 2,58 ha – Montant de l'aide : 6.450 €,
 - Fiche 2 – Parcelle à Wavreille (vers Grupont) – 1,64 ha – Montant de l'aide : 4.100 €,
 - Fiche 3 – Parcelle à Rochefort (rue de Dinant/Behotte) – 0,85 ha – Montant de l'aide : 2.125 €,
 - Fiche 4 – Parcelle à Rochefort (Behotte) – 3,00 ha – Montant de l'aide : 7.000 €,
- Prime 3 – forfait « biodiversité »
 - Fiche 5 – Parcelle à Rochefort (Behotte) – 0,40 ha – Montant de l'aide : 1.200 €,
 - Fiche 6 – Parcelle à Genimont – 0,80 ha – Montant de l'aide : 2.400 € ;

Le Conseil s'est également engagé à régénérer ces parcelles de la manière décrite dans les différentes fiches proposées par M. Thibaut GHEYSEN, Attaché-Chef de Cantonnement de Rochefort.

Les travaux seront réalisés, sur base de devis estimatifs de travaux communiqués par le D.N.F., dans le cadre du projet relatif aux plantations des travaux forestiers 2021 (voir détail ci-dessous).

La dépense sera payée sur l'article 640/124-06 du budget ordinaire de l'exercice 2021 et sera partiellement couverte par le droit de tirage de 14.500 EUR.

Travaux non subsidiés

Travaux forestiers - Entretien

En date du 27.01.2021, le Conseil communal a approuvé le projet des travaux forestiers – Entretien, au montant estimatif global de 5.808,35 € TVA 6% et 21% comprises.

Le marché est scindé en 5 lots, à savoir :

- Lot 1 (Installation d'enclos pour la protection de la régénération naturelle existante en différents endroits – LES COMBLES Rochefort), estimé à 1.971,60 €, 21% TVA comprise ;
- Lot 2 (Regarnissage de plantations à réaliser à la tanière – FREYR Resteigne), estimé à 1.806,27 €, TVA comprise ;
- Lot 3 (Création d'un chemin de vidange – FREYR Resteigne), estimé à 968,00 €, 21% TVA comprise ;
- Lot 4 (Entretien des clôtures de protection et des gaines – FREYR Resteigne), estimé à 500,00 €, 6% TVA comprise ;
- Lot 5 (Entretien des clôtures de protection et des gaines), estimé à 562,51 €, TVA comprise ;

Suite à la consultation, le Collège communal, en date du 06.04.2021, a décidé :

- de ne pas attribuer le lot 2, étant donné que la seule offre reçue est trop élevée ;
- de ne pas attribuer le lot 3, étant donné qu'aucune offre n'est parvenue ;
- d'attribuer à M. MORDANT Jean-François, Rue de Custinne, 47 à 5590 Leignon, les lots suivants :
 - o le lot 1, pour le montant d'offre contrôlé de 3.484,80 € TVAC, étant donné qu'il est urgent d'installer les protections prévues pour ce lot et qu'il semble que l'estimation établie par la DNF était trop basse,
 - o le lot 4, pour le montant d'offre contrôlé de 119,25 € TVAC,
 - o le lot 5, pour le montant d'offre contrôlé de 492,00 € TVAC.

Conformément à l'article 12 des clauses particulières du cahier des charges pour le droit de chasse n°28, le coût des travaux relatifs aux lots 4 et 5 sera pris en charge par la provision constituée par M. HURBAIN ; Dans l'hypothèse où l'attribution du lot 4 dépasserait la provision disponible, le solde sera prélevé sur l'article 640/124-06 du budget ordinaire de l'exercice 2021.

Les dépenses à charge de la Ville (hors lots 4 et 5) seront payées sur l'article 640/124-06 du budget ordinaire de l'exercice 2021.

Travaux forestiers - Plantations

En date du 29.01.2021, le Conseil communal a décidé d'approuver le projet relatif aux travaux forestiers – plantations (travaux de régénération et travaux d'entretien de régénération à exécuter dans les bois communaux, au montant estimatif global de 28.415,88 € TVA 6% et 21% comprises.

Ce projet intègre les travaux repris dans le programme de régénération élaboré par M. Thibaut GHEYSEN, Attaché-Chef de Cantonnement de Rochefort, dans le cadre du plan de relance « Get up Wallonia – Aide au reboisement ».

Le marché est divisé en 16 lots, à savoir :

➤ **CANTONNEMENT DE ROCHEFORT**

• Régénération

- Lot 1 "Gyrobroyage et plantation en alternance - LORDY - Parcelle 56 - ROCHEFORT" – Dossier « Forêt résiliente n°1 », au montant estimatif de 4.338,36 € TVAC,
- Lot 2 "Gyrobroyage et plantation en alternance - LAURCY - Parcelle 56 - ROCHEFORT" – Dossier « Forêt résiliente n°2 », au montant estimatif de 2.742,44 € TVAC,
- Lot 3 "Plantation - BAS DU BOIS S. - Parcelle 56 - EPRAVE" – Dossier « Forêt résiliente n°3 », au montant estimatif de 1.394,40 € TVAC,
- Lot 4 "Gyrobroyage et plantation en alternance - LOUISSART - Parcelle 56 - EPRAVE" – Dossier « Forêt résiliente n°4 », au montant estimatif de 4.886,40 € TVAC,
- Lot 5 "Création d'une lisière forestière - LOUISSART - Parcelle 56 - EPRAVE" – Dossier « Forêt résiliente n°5 », au montant estimatif de 933,37 € TVAC,
- Lot 6 "Enrichissement d'une parcelle- BOIS DE JAWET - Parcelle 24 - LAVAUX-SAINT-ANNE" – Dossier « Forêt résiliente n°6 », au montant estimatif de 995,25 € TVAC,

• Entretien de régénération

- Lot 7 "Dégagement des interlignes dans une plantation de douglas et d'écépées - TOURNÉE DRION - Parcelle 20 - ROCHEFORT", au montant estimatif de 1.187,20 € TVAC,
- Lot 8 "Dégagement en plein dans une plantation d'écépée et pin sylvestre - LAURCY - Parcelle 23 ROCHEFORT", au montant estimatif de 922,20 € TVAC,
- Lot 9 "Dégagement des lignes de plantation d'écépée, de douglas et de pin sylvestre - LAURCY - Parcelle 24 - ROCHEFORT", au montant estimatif de 424,00 € TVAC,
- Lot 10 "Dégagement en plein dans une plantation de cèdre et de douglas - GRANDE HAURE - Parcelle 27 - ROCHEFORT", au montant estimatif de 1.577,28 € TVAC,
- Lot 11 "Dégagement en plein dans une plantation de douglas - GRANDE HAURE - Parcelle 28 - ROCHEFORT", au montant estimatif de 1.055,76 € TVAC,
- Lot 12 "Dégagement des lignes de plantation de pin noir - GRANDE HAURE - Parcelle 29 - ROCHEFORT", au montant estimatif de 2.575,80 € TVAC,
- Lot 13 "Dégagement en plein dans une plantation de mélèze hybride - FONDS DES VAUX - Parcelle 25 - ROCHEFORT", au montant estimatif de 945,52 € TVAC,
- Lot 14 "Dégagement en plein dans une plantation de cèdre et de pin noir - LE FAYS - Parcelle 23 - ROCHEFORT", au montant estimatif de 630,70 € TVAC,
- Lot 15 "Dégagement des interlignes dans une plantation de chêne sessile, alisier et tilleul - LES AUJES - Parcelle 2 - LAVAUX-SAINT-ANNE", au montant estimatif de 657,20 € TVAC,

➤ **CANTONNEMENT DE SAINT-HUBERT**

• Entretien de régénération

- Lot 16 "Regarnissage de plantations à réaliser à la tarière - RESTEIGNE", au montant estimatif de 3.150,00 € TVAC.

En date du 25.10.2021, le Collège communal a arrêté la liste des entreprises à consulter. Les offres doivent parvenir à l'Administration le 29.11.2021.

Entretien extraordinaire de chemins forestiers (2021)

En date du 29.10.2021, le Conseil communal a approuvé le projet de "Entretien extraordinaire de chemins forestiers (2021)" établi par le Service Technique Communal en accord avec le DNF.

Le montant estimé de ce marché s'élève à 23.562,03 € TVAC, réparti comme suit :

1. Buissonville – Longuir – Empierrement du chemin – Estimation : 14.837,93 € TVAC ;
2. Han-sur-Lesse – Champs Spaux – Réparations localisées – Estimation : 8.724,00 € TVAC.

Il s'agit d'un marché de travaux à passer par procédure négociée sans publication préalable.

Le Collège communal a arrêté la liste des entreprises à consulter, à savoir :

- DASNOIS Dominique SPRL, Zoning de l'Alienau, 17 à 6800 Libramont-Chevigny.
- Entreprises HALLOY SPRL, Rue de l'Abattoir 45 à 5580 Rochefort ;
- LAMBRY SA, Rue de France, 79 à 5580 Rochefort ;
- MAGERAT Entreprise SA, Rue Paul Dubois, 58 à 6920 Wellin ;
- PIROT Daniel et Fils SA, Rue Général Molitor, 127 à 6890 Villance ;

Les offres devaient parvenir à l'Administration pour le 29.11.2021.

Toutes ont répondu, sauf la SA Daniel PIROT.

Etant donné que les 4 offres reçues dépassaient largement le crédit alloué à cet investissement, une négociation a été lancée avec les 4 soumissionnaires.

Cette négociation visait à supprimer les postes relatifs aux travaux de réparation localisés à réaliser à Han-sur-Lesse, au lieu-dit « Champs Spaux ».

Le dossier relatif à l'attribution du marché sera soumis à l'approbation du Collège communal lors de la séance du 13.12.2021 (Attribution à la SA MAGERAT de Wellin, pour le montant négocié de 18.244,08 € TVAC).

3. LES ASSURANCES.

- Assurances contre l'incendie, contre les accidents, en responsabilité civile et des véhicules.

- Nombre :

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Accidents du travail	17	23	17	9	13	19	7	12	8	7
Responsabilité civile	22	14	23	10	31	27	21	30	17	21
Accidents véhicules	9	9	19	4	14	9	4	6	6	2
Incendie/tempête/dégâts des eaux/bris de vitre/heurt de véhicule	6	1	9	4	4	2	2	7	3	29
Vol/Vandalisme	4	4	4	2	4	2	1	1	0	0
Dégâts causés par tiers	5	3	4	6	2	2	8	2	2	3
Dégâts causés par tiers (Médiation pénale)	0	0	0	0	0	1	8	2	2	3
Tous risques	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0
Défense (responsabilité juridique)	/	/	/	2	0	1	0	1	0	2

- Primes :

Le montant des primes se répartit comme suit :

- Accidents du travail : Ouvriers/entretien : 33.516,00 €
 Enseignants : 430,50 €
 Mandataires : 664,00 €
 Employés 10.636,50 €
- Responsabilité civile + Protection juridique : 22.364,99 €
- Incendie/ Vol/ Vandalisme : 66.553,86 €
- Tous risques : 1.215,65 €
- Véhicules : 39.467,42 €

18. LES FINANCES COMMUNALES

Dans notre commune, la gestion administrative des « finances communales » est répartie entre deux services :

- le Service Budget (- Patrimoine) sous la supervision du Directeur général
- le Service Comptabilité, réparti en deux pôles (Dépenses d'une part et Recettes d'autre part), sous la supervision du Directeur financier.

1. LE SERVICE BUDGET.

LE BUDGET COMMUNAL

Le budget pour l'exercice 2021 a été voté par le Conseil communal le 23.12.2020. Il a été approuvé par le Ministre de Tutelle le 25.01.2021.

Des modifications budgétaires ont été votées par le Conseil communal les 28.06.2021 et 08.10.2021 (approbation par le Ministre de Tutelle respectivement en date du 27.07.2021 et du 10.11.2021).

LES BUDGETS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES

Dans le cadre de l'exercice de la tutelle d'approbation, le Service budget examine les budgets du C.P.A.S. et des 11 Fabriques d'Eglise.

LES SUBVENTIONS

Pour mémoire, le Conseil communal, par délibération du 26.06.2013, a délégué au Collège :

- l'octroi des subventions qui figurent nominativement au budget.
- l'octroi des subventions en nature.
- l'octroi des subventions motivées par l'urgence ou en raison de circonstances impérieuses et imprévues.

Chaque année, le Collège communal doit faire rapport au Conseil communal sur :

- les subventions qu'il a octroyées au cours de l'exercice, sur base des délégations visées aux articles précédents,
- les subventions dont il a contrôlé l'utilisation au cours de l'exercice, en vertu de l'article L3331-7.

LES RÈGLEMENTS FISCAUX

L'élaboration, la modification, l'actualisation, l'envoi à la tutelle et la publication de l'ensemble des règlements fiscaux sont assurés par le Service Budget.

2. LE SERVICE RECETTE-COMPTABILITÉ.

LES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels 2020 ont été arrêtés par le Conseil communal le 8 octobre 2021 et ont été approuvés par l'autorité de tutelle en date du 23 novembre 2021.

Les comptes annuels de 2020 se terminent par les résultats suivants :

Compte budgétaire :

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés (1)	23.029.251,10	1.326.511,62
Non Valeurs (2)	284.649,31	0,00
Engagements (3)	20.614.434,31	5.852.293,83
Imputations (4)	20.293.946,70	4.430.943,52
Résultat budgétaire (1 – 2 – 3)	2.130.167,48	- 4.525.782,21
Résultat comptable (1 – 2 – 4)	2.450.655,09	-3.104.461,90

Compte de résultats :

	Charges	Produits	Résultat
Exploitation	23.660.647,73	25.901.962,61	2.241.314,87
Exceptionnel	1.884.670,27	1.177.528,58	- 707.141,69
Total de l'exercice	25.545.318,01	27.079.491,19	1.534.173,18

3. DONNÉES CHIFFRÉES.**LES TAXES.****Taxes enrôlées.**

	Taux	Recettes prévues en 2021 (après MB)
Centimes add. au Pr. Immobilier	2.600	3.643.776,55
Add. à l'impôt des personnes physiques	8,50 %	3.394.264,03
Add. à la taxe sur les automobiles	Calcul du SPF - Finances	189.248,43
Centimes add. à la taxe régionale sur les Sites d'activités économiques désaffectés	25 centimes additionnels	1,00
sur les mines, minières et carrières	160.000 € (répartition annuelle)	33.504,00
Sur les agences de paris sur les courses de chevaux	62€/mois	0
sur les activités ambulantes	27 €/jour – 370/an	0
sur les panneaux publicitaires fixes	0,50 €/dcm ²	10.000,00
Sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires	Divers taux	95.000,00
de séjour	40 €/an/chambre	0
sur les terrains de camping-caravaning	Divers taux	10.000,00
sur les véhicules abandonnés	300 €/véhicule/an	300,00
sur les agences bancaires	200 €/poste de réception	8.200,00
sur l'exploitation de parkings payants ouverts au public	20 €/emplacement	10.000,00
Sur les pylônes GSM et autres		1,00
sur les secondes résidences	Divers taux	134.000,00
sur l'enlèvement immondices	145 €/réduction possible	775.752,00
sur les immeubles inoccupés	100 €/m courant	28.000,00

Taxes non enrôlées.

	Taux	Recettes prévues en 2021 (après M.B.)
sur la délivrance de documents administratifs	Divers	70.000,00
sur l'équipement en infrastructures de terrains situés en zone urbanisable	Taxe de remboursement	1,00
sur les inhumations, dispersions des cendres, mises en columbarium	250 €	10.000,00
sur les spectacles et divertissements	Divers	25.000,00
sur le stationnement de véhicules à moteur	0,50 €/H - 15 €/jour (30 minutes gratuites)	120.000,00
sur le stationnement en zone bleue et en zone à durée limitée	15 €/jour (30 minutes gratuites)	400,00

LES REDEVANCES.

	Taux	Recettes prévues en 2020 (après M.B.)
sur les permis d'environnement	Divers taux	2.800,00
sur les permis d'urbanisation	50 €/lot	800,00
sur les demandes de permis d'urbanisme	Divers taux	21.000,00
Sur les changements de prénom	250 €	250,00
Sur les vérifications d'implantation dans le cadre de la délivrance de permis d'urbanisme	210 €	42.000,00
sur les prestations administratives	Divers taux	24.000,00
pour les enlèvements spéciaux de déchets ménagers	Divers	200,00
sur l'enlèvement des versages sauvages	Divers	500,00
sur les exhumations	Divers	500,00
pour l'ouverture de caveaux	50 € pour l'ouverture	100,00
sur la délivrance de sacs pour les déchets ménagers	Divers taux	160.000,00
pour le droit d'emplacement sur les marchés	Convention	0
sur installations foraines établies sur le domaine public	Divers taux	0
pour utilisation du parking gardé de Han S/L	Divers taux	138.000,00
pour l'occupation à des fins commerciales ou publicitaires et à des fins d'entreprises, des emplacements soumis à la redevance communale de stationnement	Divers taux	1.000,00
d'occupation des terrains communaux de camping	Divers	153.333,00
bassin de natation	Divers	22.000,00
mini golf	Divers	5.000,00
pour la fourniture d'eau et la location du	Selon coût-vérité	2.614.676,00

compteur		
Sur l'enlèvement et le traitement des déchets organiques des producteurs de déchets assimilés	Divers	620,00
Tarif des usagers de la Bibliothèque	Divers	12.500,00
pour la concession de sépulture	Divers	20.000,00
pour la vente de caveaux	Divers	21.200,00
Pour la vente de monuments funéraires	Divers	100,00

LA PARTICIPATION DANS LE FONDS DES COMMUNES.

	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Dotation principale</i>	3.333.550,12	3.362.738,37	3.554.164,37	3.574.227,35	3.549.969,96
<i>Compensation pour la non-perception d'additionnels IPP</i>	4.914,00	4.914,00	5.018,00	5.018,00	5.096,00
<i>Compensation pour l'impact des réformes fiscales</i>	59.441,20	60.929,54	60.538,92	78.846,00	63.448,17

4. LA DETTE.

Tableau d'évolution de la dette (extrait)

	2021
1. EMPRUNTS A CHARGE DE L'ADMINISTRATION	
Solde à rembourser au 1/1	18.125.966,15
Nouveaux emprunts de l'exercice	5.772.648,72
Montant remboursé pendant l'exercice	1.901.690,62
Solde à rembourser au 31/12	21.996.924,25
Intérêts payés	479.682,98
Charge annuelle (13 + 15)	2.381.373,60
2. EMPRUNTS A CHARGE DE L'AUTORITE SUBVENTIONNANTE	
Solde à rembourser au 1/1	1.980.320,55
Nouveaux emprunts de l'exercice	198.913,14
Montant remboursé pendant l'exercice	282.440,44
Solde à rembourser au 31/12	1.896.793,25
Intérêts payés	56.124,09
Charge annuelle (23 + 25)	338.564,53

Marchés globaux pour les emprunts à charge de la Ville.

- Depuis l'entrée en vigueur de l'entrée de la loi du 17.06.2016 à la date du 30.06.2017, les marchés financiers ne sont plus soumis à la réglementation s'appliquant aux marchés publics.

Ces marchés doivent cependant toujours être qualifiés de véritables marchés publics. Il convient donc d'appliquer les règles de compétences du conseil et du collège en matière de marchés publics.

- Dès lors, une procédure *sui generis* doit être mise en œuvre.
- En date du 24.08.2020, le Collège communal a décidé de passer un marché de services financiers pour le financement de dépenses extraordinaires (investissements de l'exercice 2020 et antérieurs) de la commune; le marché porte également sur les services liés à l'exercice du droit de tirage.

Le droit de tirage se porte sur un montant total estimatif d'emprunts de 9.152.009, 16 EUR, suivant les prévisions budgétaires pour les exercices 2020 et antérieurs ; il devra être exercé au plus tard un an à dater de la notification d'attribution du marché.

Les organismes bancaires suivants ont été consultés et ont remis offre :

- Belfius Bank, Boulevard Pacheco 44 à 1000 BRUXELLES ;
 - ING, Business Lending Services, rue Godefroid 54 à 5000 NAMUR
 - BNP Paribas Fortis Bank, Place Xavier Neaujean à 4000 LIEGE.
- En date du 30.11.2020, le Collège communal a approuvé un cahier spécial des charges modifié (ajout d'une clause de floor) et a décidé de reconsulter les organismes bancaires suivants :
 - Belfius Bank, Place Charles Rogier 11 à 1210 BRUXELLES ;
 - ING, Business Lending Services, rue Godefroid 54 à 5000 NAMUR
 - BNP Paribas Fortis S.A., Montagne du Parc, 3 à 1000 BRUXELLES ;
 - En date du 11.01.2021, le Collège communal a attribué le marché au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière la plus avantageuse (en tenant compte des critères d'attribution), soit ING BELGIQUE, Avenue Marnix, 24 à 1000 BRUXELLES ; le marché a été notifié en date du 14.01.2021.

19. L'URBANISME

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'ENVIRONNEMENT

LA MOBILITÉ

1. LE CODE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL OU CODT

Les demandes de permis d'urbanisme sont instruites sur base du Code du Développement Territorial (CoDT), entré en vigueur le 1^{er} juin 2017.

Les deux principales difficultés résident dans la mise en place d'un système de délais de rigueur et dans la modification des démarches en fonction du type d'actes et travaux réalisés. Les délais varient selon que la décision finale soit de compétence communale ou régionale.

Ces délais de rigueur impliquent la saisine automatique du Fonctionnaire délégué et/ou du Gouvernement wallon.

Dans les dossiers de compétence communale, si le Collège communal n'envoie pas sa décision dans les délais, le Fonctionnaire délégué devient automatiquement compétent pour prendre la décision finale. A défaut de décision du Fonctionnaire délégué dans le délai, c'est le Gouvernement qui est automatiquement saisi.

L'autre changement induit par le CoDT consiste dans la liste des actes et travaux soumis à permis d'urbanisme ; ils sont définis à l'article D.IV.4 du CoDT.

Les travaux dispensés de permis ou d'architecte sont repris dans l'article R.IV.1-1 (tableau) et R.IV. 1-2 du CoDT.

Cette liste ne s'applique pas aux actes et travaux qui se rapportent à des biens immobiliers inscrits sur la liste de sauvegarde, classés ou soumis provisoirement aux effets du classement, sauf si ces biens immobiliers sont des éléments du petit patrimoine populaire visés à l'article 187, 13°, du Code wallon du patrimoine.

2. LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC) ».

Le Schéma de Développement Communal (SDC) est un document d'orientation, de gestion et de programmation du développement de l'ensemble du territoire communal.

Ce qu'on appelait anciennement le Schéma de Structure communal a été adopté provisoirement par le Conseil Communal le 03 Juillet 2007 et le dossier final a été transmis au Gouvernement wallon en date du 15 juillet 2008. Le Gouvernement wallon a approuvé le SSC de Rochefort en décembre 2008.

Ce document sert de base à l'aménagement du territoire en apportant une vision globale des principes d'urbanisation à l'échelle communale. Il permet d'identifier les zones à urbaniser en priorité, en tenant compte d'une densité et d'un type d'habitat propre à

chaque zone dans chaque village. La gestion de la densité permet de créer des espaces à vocation différenciée.

Certaines recommandations sont également faites afin de conserver et développer le caractère rural des villages.

3. ELABORATION D'UN GUIDE COMMUNAL D'URBANISME.

En vertu de l'article D.IV.15 du CoDT, entré en vigueur le 1^{er} juin 2017, le Collège communal de Rochefort statuait jusqu'au 1^{er} juin 2021 sans avis préalable du Fonctionnaire délégué dans la plupart des dossiers, puisqu'il existe sur le territoire où sont projetés les actes et travaux :

- une commission communale (CCATM) ET un Schéma de Développement communal (SDC, anciennement Schéma de Structure Communal SSC) ;
- un Schéma d'Orientation Local (anciennement PCA) ;
- un permis d'urbanisation ;

Considérant qu'à l'issue du délai de 4 ans à dater de l'entrée en vigueur du Code, soit le 1^{er} juin 2021, le Collège doit statuer conformément à l'article D.IV.16 (à savoir, sur avis préalable du Fonctionnaire délégué) puisqu'un guide communal d'urbanisme comportant au minimum les éléments visés à l'article D.III.2, §1^{er}, 1° et 2°, n'a pas été approuvé ou réputé approuvé.

Considérant que le fait de statuer sans avis préalable du fonctionnaire délégué, comme c'est actuellement le cas pour la plupart des dossiers, garantit une plus grande autonomie des communes dans les décisions relatives aux projets urbanistiques qui ne présentent pas d'écart ni de dérogation.

Considérant qu'il est intéressant pour la Commune de continuer à s'inscrire dans la procédure visée à l'article D.IV.15 du Code ; qu'en vertu de l'article D.III.6 § 1^{er} du Code, le Conseil communal a donc décidé d'initier l'élaboration d'un guide communal d'urbanisme, par décision du 05/07/2018 (n°130/2018) et d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Elaboration d'un guide communal d'urbanisme" (25.000,00 € TVAC).

Le marché a été attribué au bureau SPRL Groupe IMPACT au montant forfaitaire de 30.177,40 € TVAC.

L'élaboration du Guide communal d'urbanisme a été réalisée en collaboration étroite avec le Service Urbanisme de la Ville et les Départements « Aménagement du territoire et Urbanisme » et « Direction de l'Aménagement Local » du SPW - Territoire, Logement, Patrimoine, Energie.

Une première réunion de coordination du 01/02/2019 a permis de déterminer le contenu du GCU, de présenter la méthodologie et le planning prévisionnel.

Conformément à l'article III.a du cahier des charges, un Comité de pilotage a été constitué par le Collège (délibération du 11/04/2019 (n°0688/2019) ; que le rôle de ce Comité est de veiller à ce que les différentes disciplines et spécialités traitées constituent un ensemble cohérent et homogène.

L'arrêté ministériel octroyant une subvention de 16.000€ à la Ville de Rochefort pour l'élaboration d'un Guide communal d'Urbanisme a été approuvé le 18/07/2019.

Les réunions du Comité d'accompagnement du 16/05/2019, 17/09/2019, 18/10/2019, 05/11/2019, et du 03/04 - 07/04 - 21/04/2020 se sont tenues par visioconférence et ont fait l'objet de procès-verbaux ; quelques adaptations ont été apportées au projet de GCU et la dernière version du projet de GCU a été transmise par le bureau d'études IMPACT en date du 24/08/2020.

Cependant, il a été proposé par le SPW – TLPE – Direction de l'Aménagement Local de tester l'application du Guide pendant quelques mois, dans le cadre de l'instruction des nouvelles demandes de permis.

Le Codt prévoit que le Conseil communal et la CCATM soient informés des études préalables et qu'ils peuvent formuler les suggestions qu'ils jugent utiles (article D.III.6 §1^{er}, Al.2). Cette présentation doit se faire avant l'adoption du projet de GCU. La présentation du projet de GCU a été faite en visioconférence par le bureau IMPACT aux membres du Collège communal en date du 30/11/2020 et aux membres de la CCATM en date du 09/12/2020.

Attendu que la crise sanitaire liée au Covid a perturbé l'organisation interne du travail du Service Urbanisme, la phase de test prend plus de temps que prévu. Les dossiers sont analysés actuellement au regard des prescriptions prévues dans le GCU et un rapport est en cours d'élaboration afin de vérifier la pertinence, la praticabilité et la cohérence du GCU avec l'instruction journalière des dossiers.

En parallèle, l'abrogation des anciens Plans particuliers d'aménagement (PPA), Plans communaux d'aménagement (PCA) et Schémas d'orientation locaux est en cours d'analyse. En effet, un certain nombre de ces anciens documents n'auront plus de raison d'être lorsque le Guide communal sera d'application.

Par délibération du 23.11.2020, n° 2013/2020, le Collège communal a décidé de soumettre au Conseil communal la décision d'initier le dossier d'abrogation des Schémas d'Orientation Locaux (SOL).

Le Conseil communal a donc décidé d'initier le dossier d'abrogation des schémas d'orientation locaux (SOL) qui pourraient entrer en conflit avec le futur Guide communal d'urbanisme et qui ne sont plus pertinents (délibération du 08/10/2021) et d'approuver, par même délibération, le marché de services « Elaboration d'un dossier d'abrogation des schémas d'orientation locaux (SOL) », en ce compris le Rapport sur les Incidences Environnementales, au montant estimatif global de 45.000 € HTVA (54.500 € TVAC).

Ce marché devrait être attribué en décembre 2021.

4. AUTRES DOSSIERS COMMUNAUX RELATIFS À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

MISE EN ŒUVRE DES ZONES D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL CONCERTÉ

Certaines zones sont définies au plan de secteur comme « Zone d'Aménagement Communal Concerté » (ZACC) ; leur affectation n'est pas définie et leur mise en œuvre fait l'objet d'une procédure particulière via la réalisation d'un Schéma d'Orientation Local, à l'initiative du Conseil communal. Un Schéma d'Orientation Local (SOL) détermine, pour une partie du territoire communal, les objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Sur le territoire de Rochefort, plusieurs ZACC sont à l'analyse afin de déterminer les priorités et les possibilités de leur mise en œuvre.

URBANISATION DE LA ZACC DE JEMELLE

Une des ZACC reprise en priorité 1 au SSC est celle de Jemelle en extension du Parc Kéog (lotissement). Un promoteur extérieur a contacté les différents propriétaires de cette ZACC pour leur proposer la mise en œuvre de celle-ci afin de permettre l'urbanisation de leur(s) parcelle(s). Celui-ci a chargé le bureau d'études IMPACT d'analyser les possibilités d'aménagement de cette ZACC et d'élaborer le dossier.

Le Conseil communal a décidé, lors de sa séance du 28 janvier 2014, de l'élaboration d'un Rapport Urbanistique et Environnemental en vue de la mise en œuvre de cette ZACC, au lieu-dit « Aux Chavées », et a marqué son accord sur le périmètre proposé.

Le Rapport Urbanistique et Environnemental a été approuvé par Arrêté ministériel en date du 10 mars 2016 et est entré en vigueur le 22 avril 2016.

Le dossier de demande de permis d'urbanisation a été introduit en avril 2019 et octroyé le 30 décembre 2019. Les travaux nécessaires à la viabilisation des terrains n'ont pas encore débuté à ce jour.

EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES

Une de ces ZACC (13,86Ha) se situe à proximité du Parc d'Activités Economiques. Sa mise en œuvre nécessite l'élaboration d'un Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE).

Le Schéma de Structure Communal prévoit l'affectation de cette ZACC en « aire d'activité économique mixte et résidentielle à définir » (ordre de priorité 1).

Par ailleurs, d'après l'analyse des besoins en entreprises et en habitat, la superficie de la ZACC (13,86 Ha) apparaît comme insuffisante. Dans le cadre du plan prioritaire bis visant la création de zones d'activités économiques, un dossier de candidature a donc été initié par la Ville, avec l'appui du BEP, proposant une nouvelle zone d'activité économique mixte de 15,52Ha ;

D'un commun accord avec le BEP, le périmètre du RUE a donc été défini, reprenant la ZACC et la zone d'extension et ce afin d'avoir une vision globale du développement de ces deux zones contiguës. La zone d'extension comprend des parcelles sises en zone agricole dont certaines en zone Natura 2000. Une Evaluation Appropriée des Incidences (EAI) a donc été réalisée par un bureau d'Etudes indépendant (C'S'D'). Il ressort de cette étude que l'impact sur la faune et la flore n'est pas négligeable et que des alternatives doivent être proposées et analysées.

Entre-temps, dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert et de l'évaluation du plan prioritaire bis présentée au Gouvernement le 29 octobre 2010, une zone d'extension de la ZAE de Rochefort a été validée pour un total de 16 hectares. La zone retenue n'est pas celle initialement sollicitée par la Ville, mais correspond à une des alternatives proposées par le bureau d'études C'S'D'.

Dans le cadre du RUE, une enquête publique et une réunion d'information ont été réalisées.

Celles-ci ont donné lieu à bon nombre de réclamations et à une pétition de 800 signatures contre le projet. Ces réclamations doivent faire l'objet d'une analyse et une réunion est prévue entre le BEP et la Ville afin de décider de la suite à donner à ce dossier.

Cependant, la procédure relative à ce dossier, comprenant des terrains situés en ZACC et des terrains sis en zone agricole, est assez complexe. Par ailleurs, un Plan Particulier d'Aménagement datant de 1949 couvre également l'ensemble de ces parcelles. La ZACC peut donc être considérée comme "mise en œuvre" et ne nécessiterait pas de Rapport Urbanistique et Environnemental. Par ailleurs, certains terrains de cette zone d'extension étant repris en zone agricole au plan de secteur, un Plan Communal d'Aménagement révisé devra être réalisé.

Après analyse et discussions avec le BEP et la Cellule du Développement Territorial, deux extensions sont envisagées. La première s'étend depuis la limite nord du PAE actuel jusqu'à la limite de la zone Natura 2000. Cette zone est reprise en zone forestière au plan de secteur. La seconde extension reprendrait une partie de la ZACC située au sud du PAE actuel (à l'exclusion de la partie comprise entre le ruisseau de Behotte et la zone d'habitat) et le triangle situé en zone agricole depuis la ZACC jusqu'à la Rue de Dinant (hors Natura 2000).

En séance du 21 décembre 2015, le Conseil communal a approuvé le dossier de demande de révision du plan de secteur et du PCA n°5 élaboré par le Bureau Economique de la Province. Il a dès lors été transmis au Gouvernement wallon.

L'Arrêté ministériel autorisant l'élaboration du plan communal d'aménagement dit « Extension du parc d'activités économiques de Rochefort » dans la commune de Rochefort en vue de réviser le plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort (planches 59/2 et 59/3) a été signé par le Ministre Carlo Di Antonio en date du 1^{er} septembre 2016.

Une réunion a eu lieu le 28/10/2016 entre la Ville de Rochefort, Monsieur le Fonctionnaire délégué, et le Bureau Economique de la Province en vue de poursuivre ce dossier. Cependant, en vue des changements liés à l'entrée en vigueur du CoDT fin 2016, le dossier a été suspendu.

Un rapport d'un bureau d'étude externe a été sollicité par le BEP afin de définir un programme d'actions en vue de la redynamisation du parc d'activité économique. Plusieurs rencontres ont eu lieu entre le BEP et l'Agence de Développement Local de la Ville (ADL). Un plan de redynamisation de l'ensemble du parc d'activités est en cours (voir partie ADL).

5. PERMIS DE LOTIR ET PERMIS D'URBANISATION SUR TERRAINS COMMUNAUX.

Plusieurs terrains communaux propices à l'urbanisation ont été sélectionnés afin d'être « mis en œuvre ».

Les projets les plus récents concernent des terrains de Wavreille (Devant Wuève), d'un terrain situé entre la rue du Ry de Potte et la rue du Poteau à Rochefort, d'un terrain à Han-sur-Lesse et d'un terrain Ruelle du Bu.

Concernant le dossier "Devant Wuève" de Wavreille, deux permis de lotir ont été nécessaires pour l'urbanisation des parcelles communales. Ceux-ci permettent la création de 43 lots constructibles. L'ensemble des lots a été vendu et les constructions sont en cours.

Le terrain situé « au Poteau » se situe en Zone d'Aménagement Communal Concerté, et est couvert par un Plan Communal d'Aménagement. Sa mise en œuvre nécessite un permis d'urbanisation complété d'une étude d'incidences (superficie supérieure à 2Ha). Le Bureau d'Architecture Lacasse a élaboré le permis d'urbanisation, conformément à la nouvelle réglementation du CWATUPE en vigueur en 2010.

L'étude d'incidences a été confiée au bureau d'études « Survey & Amenagement ».

Le permis d'urbanisation a été délivré par le SPW – DGO4 de Namur le 28 janvier 2015. La problématique de l'égouttage a pu être solutionnée, le Conseil communal a décidé en date du 08.10.2021 (délibération n° 197/2021)

- d'approuver le projet global de création d'un lotissement communal « Au Poteau » à Rochefort, et plus spécialement les travaux de viabilisation du terrain et d'éclairage public ;
- de passer un marché avec ORES ASSETS sur base d'un droit exclusif pour les travaux de viabilisation et d'éclairage public ;

Les travaux de création de la nouvelle voirie vont pouvoir être attribués en décembre 2021.

En ce qui concerne le dossier de permis d'urbanisation de Han-sur-Lesse, le permis d'urbanisation a été délivré le 7 avril 2016 et prévoit la création de 12 lots à bâtir. L'extension de la voirie a été réalisée et tous les lots sont maintenant équipés. Le Conseil communal a décidé des conditions de mise en vente lors de sa séance du 31 mai 2017.

Tous les lots ont été vendus très rapidement au vu de la situation exceptionnelle du site. La plupart des constructions sont en cours.

Un dernier dossier de permis d'urbanisation communal porte sur l'aménagement d'une parcelle située au coin de la Ruelle du Bu et de la rue des Fermes. Le projet porte sur la création de 3 zones constructibles : une zone destinée à la construction d'un immeuble à appartements (4 à 6 logements), une zone capable de construction en ordre semi-continu permettant la création de 1 à 2 lots et une zone capable de construction en ordre semi-ouvert prévue pour la construction de 1 à 2 habitations. Le dossier a été introduit à la DGO4 – Namur le 22 juillet 2014 et le permis a été délivré le 10 août 2015.

Les travaux d'équipement sont maintenant terminés et les lots ont été mis en vente.

Le permis d'urbanisme relatif à l'immeuble à appartements a été délivré le 11 avril 2018 et la construction de cet immeuble est terminée.

Les 4 lots destinés à recevoir des maisons unifamiliales sont toujours en vente.

6. STATISTIQUES.

NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS

Statistiques inhérentes à l'ensemble de ces permis pour la période s'étendant du 30 octobre 2020 au 01 novembre 2021 :

- Permis d'Urbanisme : 168 demandes introduites ; sur la même période, 127 permis ont été délivrés, 11 refusés, 1 octroyé partiellement, 1 déclaré irrecevable, 1 abandonné et 27 sont toujours en cours d'instruction.
- 1 permis d'urbanisation a été refusé.
- Permis d'Environnement et Déclarations : 125 déclarations d'existence (classe 3) et 5 permis d'environnement délivrés (3 toujours à l'instruction).
- Permis Unique : 2 permis introduits et 1 octroyé (le deuxième étant toujours à l'instruction).
- Permis intégré urbanisme : 1 demande refusée mais octroyée en recours.
- Certificats d'Urbanisme : 3 CU2, 1 octroyé et 2 en cours d'instruction ;
- Demandes de division : 18
- Demandes de renseignements urbanistiques : 431.

RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Conformément à l'article D.IV.99 du CoDT, « Dans tout acte entre vifs, sous seing privé ou authentique, de cession, qu'il soit déclaratif, constitutif ou translatif, de droit réel ou personnel de jouissance de plus de neuf ans, ..., relatif à un immeuble bâti ou non bâti, il est fait mention : des informations visées à l'article 150 bis, §1^{er}, de l'existence, de l'objet et de la date des permis de lotir, des permis d'urbanisation, des permis de bâtir et d'urbanisme, délivrés après le 1^{er} janvier 1977, ainsi que des certificats d'urbanisme qui datent de moins de deux ans... ».

Ces renseignements sont demandés par les Notaires au service Urbanisme, qui se charge de faire les recherches nécessaires :

- Recherche cartographique : destination au plan de secteur et éventuellement au PCA, au Schéma de Structure communal, situation au regard des zones Natura 2000, du périmètre de rénovation urbaine, des sites classés ou repris à l'inventaire des sites archéologiques... Situation au Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrologique (PASH).
- Recherche auprès des archives communales afin d'obtenir la liste des différents permis sollicités (octroyés ou refusés).

Parallèlement à ces renseignements délivrés aux notaires, le Service Urbanisme reçoit également bon nombre de demandes de renseignements de toutes sortes de la part de la population et de certains architectes ou professionnels de la construction : Recherche de terrains à bâtir, prescriptions urbanistiques à respecter, démarches administratives, demande d'avis sur des avant-projets...

7. LA COMMISSION COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ.

Les séances de la *Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité* sont organisées tout au long de l'année. Celle-ci rend son avis dans de nombreux dossiers d'urbanisme (les plans communaux d'aménagement dans leur procédure d'élaboration et d'adoption ainsi que certains dossiers de permis d'urbanisme et d'urbanisation).

Cet avis, transmis au Collège Communal, a pour objectif de permettre une plus large participation de la population dans l'aménagement de son territoire.

La CCATM de Rochefort s'est réunie à 4 reprises durant la période concernée par ce rapport.

Suite aux élections communales, la CCATM a été renouvelée sur base d'un appel à candidatures. La nouvelle composition et le nouveau Règlement d'Ordre Intérieur ont été approuvés par le Conseil communal en date du 1^{er} juillet 2019 et par Arrêté ministériel en date du 5 septembre 2019.

La liste de nouveaux membres est définie comme suit :

M. Jean-Luc NANDANCE Président		
Catherine JASPART	Jean-Pierre Wauthy	
Gwenaël DELAITE	Murielle FRANCOU	
Laurence INDRI	Nicolas Speeckart	
Maurice SCHOOFS	Olivier MARCHAL	
Jean MARCHAL	Joseph BRISBOIS	
Jean-François LHOAS	Benoît DAWAGNE	
Constance THERASSE	Dominique ADAM	
Olivier BLARIAUX	Corentin FIERENS	
Alain HENRARD	Pierre BORMAN	
Arthur ZABUS	Gérard LUPCIN	
M. François BELLOT	Mme Françoise de Barquin	
M. Marc INSTALLE	M. Thierry LAVIS	

8. LES SITES NATURA 2000.

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites d'importance patrimoniale. Ces sites sont identifiés sur la base de deux directives européennes, la Directive 79/409 concernant la conservation des oiseaux sauvages et la Directive 92/43/CEE appelée directive "Habitats" ou "Faune-Flore-Habitats". La première directive concerne uniquement les Oiseaux alors que la seconde prend en compte une large diversité d'animaux et de végétaux ainsi que des habitats ou milieux. Ces deux directives définissent des statuts généraux de protection des espèces et des habitats (interdiction de la destruction, du dérangement ou réglementation des prélèvements, ...) sur l'ensemble du territoire européen et complètent la protection légale par l'identification de sites où des mesures particulières sont indispensables pour assurer le développement ou le maintien à long terme de populations viables ou pour assurer la pérennité d'habitats ou d'écosystèmes remarquables.

Mené à l'échelle européenne selon des normes propres à chaque état de l'Union, le programme Natura 2000 s'attache donc à préserver certaines espèces ainsi que les milieux naturels qui les abritent et leur permettent de se développer harmonieusement. Des zones ont donc été désignées selon des critères précis et font l'objet de soins particulièrement attentifs.

Les périmètres des sites Natura2000 ont fait l'objet de décisions du Gouvernement wallon en 2002, 2004 et 2005. Depuis, chaque site fait l'objet d'inventaires biologiques et d'une cartographie détaillée pour bien identifier les enjeux biologiques et la manière de les prendre en compte par les propriétaires et les gestionnaires. Chaque site fait ou fera l'objet d'un **arrêté de désignation** définissant les enjeux biologiques et les mesures préventives de base à respecter pour éviter de voir les états de conservation se détériorer à l'échelle du site. A ce jour, seuls huit sites Natura 2000 ont fait l'objet d'un arrêté de désignation.

La Province de Namur compte 50.836,96 hectares au total de sites répertoriés Natura 2000 et la Région Wallonne 220.945 hectares.

Avec 7.398,3 hectares, Rochefort est la commune wallonne comportant la superficie la plus importante de sites Natura 2000.

(Source : <http://biodiversite.wallonie.be/sites/Natura2000/carto/communes.htm>)

Cependant, ces sites n'ont pas encore fait l'objet d'un arrêté de désignation. La procédure de désignation commence par une enquête publique qui débutera en décembre 2012.

Ces sites sont répartis comme suit :

- *BE34028 - Vallée de la Lomme de Grupont à Rochefort (65,64 ha.)*
- *BE35022 - Bassin de l'Iwène (77,88 ha.)*
- *BE35023 - Vallée de la Lesse entre ne et Houyet (82,92 ha.)*
- *BE35024 - Vallées des Ruisseaux de Fenffe et du Vachau (1379,38 ha.)*
- *BE35025 - La Famenne entre Eprave et Havrenne (2515,54 ha.)*
- *BE35036 - Vallée du Biran (0,07 ha.)*
- *BE35037 - Vallée de la Wimbe (1561,62 ha.)*
- *BE35038 - Bassin de la Lesse entre ne et Chanly (1715,21 ha.)*

Dans le cadre des dossiers d'urbanisme ou d'environnement, les parcelles reprises en zone Natura 2000 font l'objet d'une procédure particulière, notamment via une demande d'avis auprès du Département de la Nature et des Forêts. Les impacts potentiels d'un projet sont donc analysés et certaines mesures préventives de protection peuvent être imposées dans le cadre de la délivrance des permis.

9. LA MOBILITÉ.

LE PLAN INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ (PICM)

La mobilité est un aspect étudié par plusieurs services, dont la Zone de Police, l'Urbanisme, les Travaux Publics, et les commissions locales mises en place (CCATM).

Cependant, un certain nombre d'enjeux et de problèmes dépassent les limites du territoire communal. Ces aspects couvrent souvent un territoire plus large appelé "bassin de vie". Pour définir de vraies solutions, valables à long terme, il est indispensable de comprendre les enjeux et les évolutions de la mobilité qui traverse les communes et de celle liée aux développements communaux.

C'est pour cela que les communes rassemblées au sein du Pays de Famenne ainsi que Rendeux et Erezée se sont lancées dans un **"Plan Intercommunal de mobilité (PICM)"**, afin de développer une vision d'ensemble de la mobilité.

Le PICM des communes de Durbuy, Erezée, Hotton, Rendeux, Rochefort, Nassogne, Marche-en-Famenne et Somme-Leuze a démarré officiellement en mai 2012.

Ce plan consiste en la réalisation d'une étude qui aboutira à des propositions d'amélioration de la mobilité dans les huit communes concernées. Supervisée par le SPW - Département de la Stratégie de la mobilité et d'autres services publics concernés, l'étude a notamment l'intention d'informer les citoyens et de collecter leurs avis.

Une première évaluation du PICM a eu lieu le 23 janvier 2018. Lors de cette réunion, il est apparu que le plan de mobilité n'a pas pris suffisamment en compte, à l'échelle communale, les aspects commerciaux, la place du citoyen, et le volet d'intégration paysagère dans le cadre de la réflexion sur les questions essentielles de circulation, de stationnement, d'amélioration des modes de déplacements doux, de partage de l'espace public entre les différents utilisateurs.

Suite à ce constat, il a été décidé de faire réaliser une étude complémentaire sur la mobilité dans les centres de Rochefort et de Han-sur-Lesse (étude approfondie des fiches 3, 4 et 5).

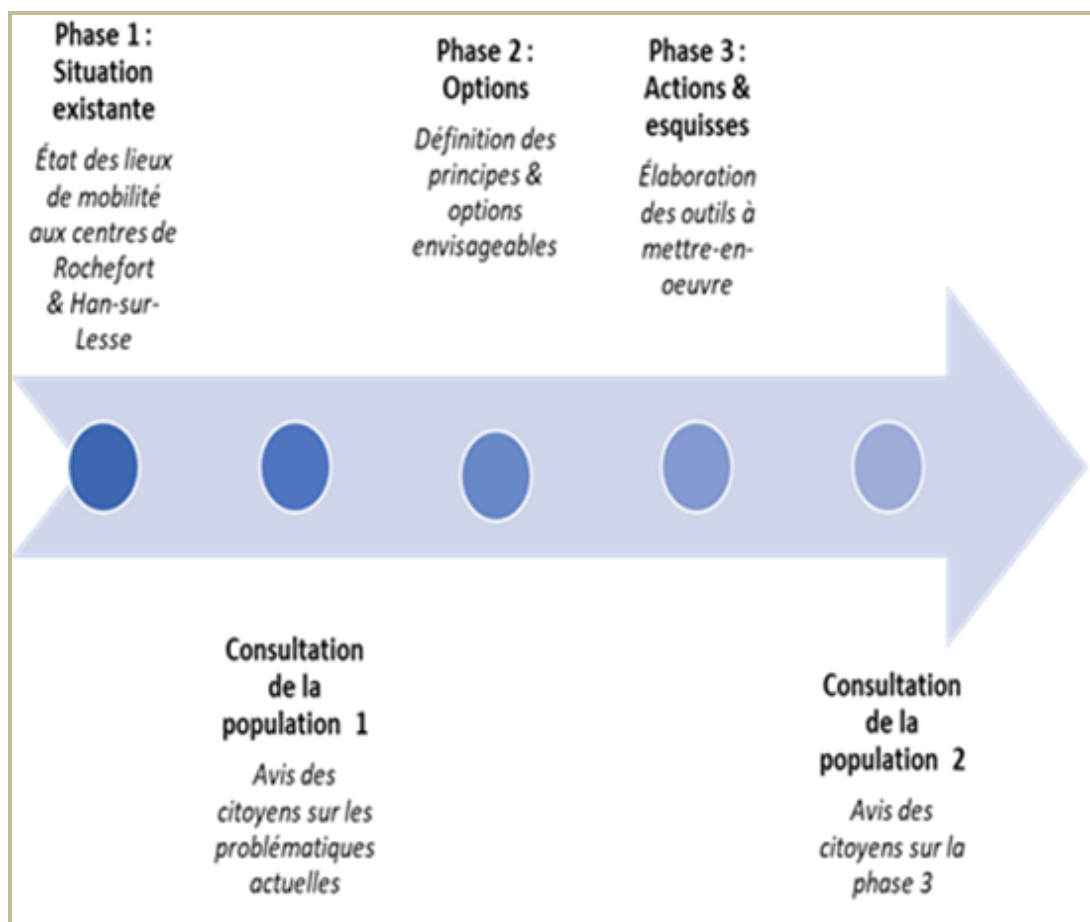
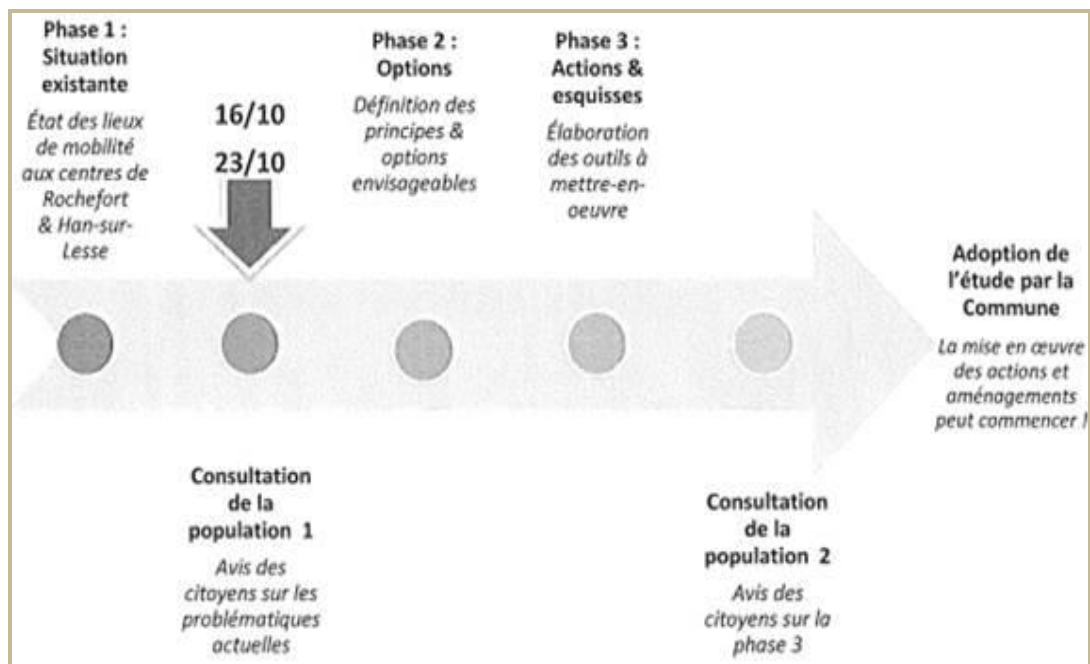
Le Conseil communal a approuvé le cahier des charges relatif à cette étude en date du 5 juillet 2018 et décidé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable avec consultation de plusieurs prestataires de services. Il a également sollicité les subsides auprès du Ministre de la Mobilité pour la prise en charge du coût de l'étude (quote-part de 75%).

Le marché a été attribué à AGORA et l'étude a débuté au cours du deuxième trimestre 2019. Une première analyse de la situation existante et des problématiques rencontrées en termes de mobilité a été réalisée par le bureau d'études, en concertation avec les Services communaux.

Deux rencontres citoyennes ont également été organisées en octobre 2019 de manière à récolter l'avis, les remarques, suggestions des habitants de Rochefort et de Han-sur-Lesse. Celles-ci ont rencontré un vif succès et permettront au bureau d'études de proposer des esquisses d'aménagement et des options envisageables.

La phase 3 du dossier a été finalisée par le bureau d'études. Ce dossier doit maintenant être présenté au Conseil communal ainsi qu'à la population.

La procédure relative à cette étude complémentaire est explicitée dans le document ci-dessous.



10. LE LOGEMENT.

LE PROGRAMME D' ACTIONS EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Plusieurs programmes ont été élaborés (détaillés dans les rapports annuels précédents), et grâce auxquels plusieurs opérations de création de logements ont pu être réalisées.

Voici un bref résumé :

- **Programme bisannuel 2007-2008 : 3 opérations → création de 3 logements**
- **Programme bisannuel 2009-2010 : 2 opérations → création de 10 logements**
- **Programme bisannuel 2012-2013 : 2 opérations → création de 10 logements**

Le **dernier programme porte sur les années 2014-2016**. Depuis, le Gouvernement n'a pas entamé de démarches pour l'élaboration d'un nouveau programme d'actions par les pouvoirs locaux. En outre, les dispositions du Code relative aux aides aux personnes morales ont été en grande partie abrogées.

LE PROGRAMME TRIENNAL 2014-2016.

- Création de 10 logements sociaux – Quartier de Préhyr (3^e phase):
Opérateur et gestionnaire des logements: SC Ardenne et Lesse, Droit de propriété sur un terrain sis à Préhyr en cours de négociation entre la SLSP et le CPAS.
Le marché de services est passé et approuvé par la SWL : désignation de M. Guy COLSON, ir. Architecte à Havelange.
Approbation de l'avant-projet par le Conseil d'Administration de la SLSP en date du 11/10/2016.
Le dossier de mise en concurrence a été transmis le 20/07/2018 à la SWL pour approbation.
Sur demande de la SWL, le dossier de mise en concurrence déposé est soumis à modifications par l'architecte avant approbation.
Date d'échéance pour le dépôt du résultat de mise en concurrence à la SWL : 31/01/2019.
Demande de prolongation de délai introduite pour le dépôt du résultat de mise en concurrence.
Le dossier du résultat de mise en concurrence des 5 lots de ce chantier a été déposé à la SWL le 16/03/2020.
La SWL a accusé réception de ce dossier complet le 21/04/2020 suite à un ajout de compléments demandé le 25/03/2020.
Pour approuver le résultat de mise en concurrence, la SWL est cependant en attente de la transmission de la modification de la durée du bail emphytéotique conclu pour le terrain avec le CPAS de Rochefort. Les services de la SWL ont en effet constaté que la durée du bail emphytéotique signé était de 30 ans alors qu'elle doit être de 40 ans.
L'acte modificatif du bail emphytéotique réalisé par le Comité d'Acquisition a été signé par le CPAS de Rochefort et approuvé le 13/10/2020 par le Conseil d'Administration de la SLSP.
Entre-temps, une demande de prolongation des offres remises le 19/12/2019 a été envoyée le 28/08/2020 aux 5 entreprises adjudicataires.
L'entreprise adjudicataire du lot 3 « installations électriques » a fait savoir par courrier du 23/10/2020 qu'elle ne souhaitait pas prolonger son offre.
Dès lors une remise en concurrence du lot n° 3 s'est avérée nécessaire et a été approuvée par le Conseil d'Administration du 10/11/2020 pour une ouverture des offres fixées au 16/12/2020.
Approbation du rapport d'analyse des offres du lot 3 par le Conseil d'Administration du 12/01/2021 et envoi du dossier à la SWL pour approbation le 10/02/2021.
Suite à une demande de complément de la SWL le 01/03/2021 au niveau de la régularité de l'offre de l'entreprise adjudicataire, cette entreprise a décidé d'abandonner son offre en raison des démarches administratives à effectuer. L'autre offre reçue devant être écartée, une 2^e remise en concurrence du lot n° 3 a dû être réalisée par l'architecte le 28/03/2021 pour une ouverture des offres fixée au 22/04/2021.

Approbation du rapport d'analyse des offres du lot 3 par le Conseil d'Administration du 11/05/2021 et approbation du dossier complet par la SWL le 15/06/2021.

Une nouvelle demande de prolongation de délai des offres a été envoyée aux entreprises adjudicataires des autres lots de ce chantier, qui l'ont acceptée le 18/06/2021.

Envoi le 01/09/2021 des lettres de commande aux 5 entreprises pour un début de chantier fixé au 01/10/2021, en tenant compte de leurs chantiers en cours et des congés du bâtiment, avec un délai d'exécution global du chantier de 420 jours calendrier.

LES LOGEMENTS PUBLICS COMMUNAUX.

En Wallonie, le *logement d'utilité publique* est défini au sens du Code wallon de l'habitation durable (CWHHD) comme étant le logement sur lequel un opérateur immobilier (une commune, un CPAS, une société de logement de service public (SLSP), une agence immobilière sociale (AIS), ...) est titulaire de droits réels, qu'il détient en gestion ou qu'il prend en location, et qui est destiné à l'habitation dans le cadre de la politique sociale développée par la Région.

La majorité des logements d'utilité publique sur Rochefort sont gérés par la Société de logement de service public Ardenne et Lesse. Les différentes règles d'attribution, de location, de fixation de loyers sont prévues dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007. Le loyer demandé ne peut être supérieur à 20% des revenus du ménage et le logement est attribué selon des points de priorités liés à la situation du ménage.

Le territoire communal comprend **196** logements publics au 15 novembre 2021, répartis comme suit :

- Centre d'accueil Accueil-Famenne :
7 logements (au lieu de 11 l'année 2020 → 4 transférés en maison de vie communautaire) ;
- Ville de Rochefort :
6 logements (loués à des tiers sous bail de résidence principale) ;
- Centre public d'action sociale :
11 logements, dont 3 de transit, 2 d'insertion et 6 sociaux ;
- Agence Immobilière sociale de Andenne :
52 logements ;
- SLSP Ardenne et Lesse :
 - 31 logements sociaux appartenant à la Ville (sous contrat de gestion avec la Ville, par convention du 17.09.2002, modifiée par avenants des 01.06.2010 et 24.10.2017) ;
 - 89 logements sociaux Ardenne et Lesse.

LE SERVICE COMMUNAL DU LOGEMENT.

La commune se doit de disposer d'un service du logement faisant office de « guichet d'information » et dont la mission est d'assurer une information coordonnée des citoyens sur les aides et les droits en matière de logement :

- **Primes communales** (gîtes ruraux, embellissement extérieur, citernes eau de pluie) :
 - 11 primes, pour un montant total de **4.650 euros**, octroyées en 2021 pour le placement d'une citerne à eau de pluie en 2021 ;
 - 1 prime, pour un montant total de **375 euros**, octroyée en 2021 pour l'embellissement de façade.
- **Prévention incendie dans les établissements d'hébergement touristiques :**
Tout établissement d'hébergement touristique, tel que visé par le Code wallon du Tourisme (gîtes ruraux, à la ferme, citadins, meublés de vacances, chambres d'hôtes, Air B&B, hôtels, ...), doit impérativement être couvert par une attestation de sécurité incendie, délivrée par la Zone de secours Dinaphi, et signée par la Bourgmestre f.f., suite à un rapport incendie favorable. Cette attestation est renouvelable tous les 5 ans (hôtels) et 10 ans (gîtes, Air BnB, chambres d'hôtes).

En cas de non-respect, la Bourgmestre peut prendre un arrêté de fermeture de l'établissement.

- **Contrôle de la salubrité, de l'hygiène et de la sécurité publiques:** en collaboration avec les services compétents du Service public de Wallonie, de la Police locale et de la Zone de secours DINAPHI.
- **Mise en œuvre de la procédure en matière de respect des critères de salubrité** des logements et de détecteurs d'incendie sur base de la législation en vigueur.
- **Avis sur les demandes de permis d'urbanisme pour la création de logements :**
Analyse des plans pour contrôle du respect des critères minimaux de salubrité et de surpeuplement sur base de la législation en vigueur.
21 avis ont été remis au service de l'Urbanisme en 2021.

- **Gestion des dossiers Permis de location :**
Le **permis de location est obligatoire depuis le 1er octobre 1998 pour les logements collectifs et pour les petits logements individuels de 28 m² de superficie habitable ou moins, loués ou mis en location.** Ceux-ci doivent répondre à des critères minimaux de qualité : salubrité, superficie habitable, nombre de pièces, inviolabilité du domicile et respect de la vie privée.

Le Permis de location est délivré par le Collège communal, et doit être renouvelé tous les 5 ans.

6 permis de location ont été délivrés/renouvelés pour des logements individuels en 2021 : 4 à Han-sur-Lesse et 2 à Jemelle.

Application du règlement-taxé communal sur les immeubles inoccupés :

Il est établi au profit de la commune, pour les exercices 2020 à 2025, une taxe communale annuelle sur les immeubles bâtis inoccupés.

Sont visés les immeubles bâtis, structurellement destinés au logement ou à l'exercice d'activités économiques de nature industrielle, artisanale, agricole, horticole, commerciale, sociale, culturelle ou de services, qui sont restés inoccupés pendant une période comprise entre deux constats consécutifs distants d'une période minimale de 6 mois.

Ne sont pas visés les sites d'activités économiques désaffectés de plus de 1.000 m² visés par le décret du 27 mai 2004.

Le montant de la taxe se calcule comme suit :

Le taux de la taxe est fixé comme suit par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble bâti, tout mètre commencé étant dû en entier :

Lors de la 1^{ère} taxation : 100 EUR par mètre courant de façade,

Lors de la 2^{ème} taxation : 140 EUR par mètre courant de façade,

À partir de la 3^{ème} taxation : 180 EUR par mètre courant de façade.

15 logements avaient fait l'objet d'une taxation lors de l'exercice 2020, pour la somme totale de 46.000 euros.

10 logements doivent faire l'objet de la taxation pour l'exercice 2021, pour la somme totale de 28.100 euros.

Grâce à son application, de nombreux logements ont pu être rénovés, loués, vendus.

- **Tenue de l'inventaire des immeubles inoccupés** (diffusion de l'information nécessaire au titulaire de droit réel quant à la mise en gestion ou en location par les opérateurs publics – AIS, ...).

Le Service Logement a intégré le Service de l'Urbanisme en 2013, optimisant par conséquent le service rendu aux citoyens en matière d'urbanisme, permis de location, salubrité, sécurité incendie, primes communales et régionales, ...

20. LA POLITIQUE DES DÉCHETS

1. LE SYSTÈME DE COLLECTE DES DÉCHETS

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 1996, la collecte des déchets ménagers se fait au niveau de toute l'entité rochefortoise au moyen de sacs communaux spécialement prévus à cet effet. La gestion des collectes des immondices est confiée au BEP-Environnement depuis le 01.01.2009.



A partir du 1^{er} janvier 2017, suite à la répercussion sur les communes de nouvelles charges en matière de gestion des déchets. La taxe est passée à 111 euros pour les ménages à 1 seule personne et 130 euros pour les ménages de 2 personnes et plus. Les diverses réductions et exonérations sont maintenues.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, suite à la forte augmentation en matière de déchets soit 6,27 euros par an par habitant, la taxe forfaitaire passe de 111 euros à 120 euros pour les ménages à 1 seule personne et passe de 130 euros à 145 euros pour les ménages de 2 personnes et plus avec les mêmes réductions et exonérations.

A partir du 1^{er} janvier 2021, suite au fait que les langes de bébés ne sont plus acceptés dans les sacs biodégradables, la réduction pour un enfant de moins de 2 ans est passée de 10 à 25 euros comme c'était le cas avant la mise en place de la collecte du biodégradable. Le prix des sacs jaunes (déchets ménagers résiduels) augmente également. Un rouleau de 10 sacs jaunes (60 litres) coûte désormais 18 euros au lieu de 16 euros et un rouleau de 10 sacs jaunes (30 litres) 9 euros soit 1 euro de plus.

Les sacs bleus « PMC » restent gratuits à concurrence de 2 rouleaux de 20 sacs par an. Ils deviennent payants à partir du 3^{ème} rouleau et ce, au prix de 2,40 € le rouleau de 20 sacs. Depuis octobre 2019, la liste des matières acceptées dans le sac bleu a été élargie. Dorénavant, les barquettes et ravieres (beurre, fromage...) les pots et tubes (yaourt, fromage, dentifrice...), les films, sachets et sacs en plastique sont acceptés dans le sac bleu.

2. LE RECYCLAGE A ROCHEFORT

PARC A CONTENEURS

La Ville de Rochefort dispose d'un parc à conteneurs, de bulles blanches et vertes pour les verres et de conteneurs d'huile.

Depuis le 6 décembre 2011, le parc à conteneurs de Rochefort est informatisé, ce qui veut dire qu'il faut présenter sa carte d'identité électronique pour y avoir accès.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le BEP Environnement impose des quotas maximum concernant certains flux de déchets, à savoir : le bois = 3 m³/citoyen/an ; les inertes = 3 m³/citoyen/an ; les encombrants = 4 m³/citoyen/an ; les déchets verts = 7 m³/citoyen/an ; les pneus = 4 pneus/citoyen/an ; les sacs pour l'amiante = 10 sacs/citoyen/an.

Les objectifs de cette disposition sont la garantie de l'accessibilité des parcs à conteneurs à l'ensemble des citoyens pour y déposer les déchets classiques de leur ménage et le contrôle effectif des apports de déchets issus d'activités professionnelles.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les habitants qui n'habitent pas la province de Namur et qui n'y ont pas de seconde résidence, doivent s'acquitter d'une cotisation de 50 €/citoyen/an pour avoir accès au parc à conteneurs en province de Namur.

Au parc à conteneurs, les matières suivantes sont acceptées : le bois, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets verts, les encombrants, les encombrants non-incinérables, les graisses et huiles de friture, les huiles moteur, les inertes, les métaux, les piles, les pneus, le polystyrène expansé (frigolite), les plastiques durs (dans 17 parcs), le verre, le verre plat, les bouchons et plaques en Liège, les papiers-cartons, les textiles...

Auparavant, la Ville organisait en partenariat avec le BEP Environnement la collecte des déchets plastiques agricoles, à la grande satisfaction des agriculteurs locaux.

Cependant, depuis 2014, afin de pouvoir assurer la gratuité de ce service, le BEP Environnement a décidé de limiter cette collecte via 4 sites qui sont Floreffe, Ciney-Biron, Philippeville-Vodecée et Gedinne-Malvoisin. Les agriculteurs doivent au préalable, s'inscrire via un formulaire et le renvoyer au BEP-Environnement. Le Service Vert de la Ville a reçu beaucoup de doléances vis-à-vis de cette nouvelle manière de pratiquer. Depuis 2018, cette campagne est malheureusement devenue payante. Voici l'évolution des prix TVAC. En 2018 un forfait de 24,20 €, en 2019 participation financière de 117,88 € la tonne, en 2020 participation financière de 133,10 € la tonne et en 2021 participation financière de 142,30 € la tonne.

La Ville organise également une fois par an (le 3^{ème} samedi d'octobre) via le parc à conteneurs une collecte des anciens jouets qui sont redistribués par la Croix-Rouge aux enfants de milieu défavorisé.

Une collecte de vélos en bon état ayant pour thème : « Une nouvelle aventure pour votre VELO ... ici ou ailleurs ... un vélo sympa servira 2 fois » est organisé tous les 2 ans (la première en 2011) au parc à conteneurs.

COLLECTES A DOMICILE

Depuis janvier 2005, le ramassage des encombrants se fait à la demande. Ce ramassage reste gratuit à concurrence de 4 fois par an avec un volume maximum de 1 m³ par ramassage et par ménage.

Depuis le 1^{er} janvier 1998, un système de collectes sélectives des emballages ménagers usagés a été mis en place en collaboration avec l'asbl Fost Plus.

Ces Collectes Concernent :

- *les papiers et cartons*
- *les verres*
- *les emballages « PMC », soit les plastiques, les métaux et les cartons à boisson.*



Fost plus coordonne et soutient financièrement la collecte sélective et le tri des emballages ménagers usagés dont elle assure également la promotion.

En adhérant à ce système, la Ville de Rochefort n'avait plus à payer chaque mois l'acheminement et le traitement des plastiques.

De plus, Fost Plus rétribuait la Commune pour les collectes qu'elle effectuait et ce, via le BEP Environnement. Ces montants variaient d'année en année.

Depuis 2010, suite à l'adhésion de la Ville au service de l'Intercommunale Bep-Environnement de collecte des déchets ménagers et assimilés, le partenariat se fait en direct entre Fost Plus et l'Intercommunale, la Ville ne collectant plus aucun déchet à l'exception des encombrants à la demande.

3. LA DECHARGE DE CLASSE III

Depuis la mi-octobre 2009, la décharge de classe III a été fermée (voir chapitre XVII – point 4).

4. QUELQUES CHIFFRES

Voici les chiffres comparatifs 2019/2020 transmis par le BEP-Environnement, pour le parc à conteneurs maintenant appelé « Recyparc », les collectes sélectives et la mise en décharge.

Fréquentation des « Recyparc » : En 2018, il y a eu 27.598 visites et en 2019, il y a eu 26.314 visites, soit une diminution de 4,65 %, en 2020, il y a eu 20.792 visites soit par rapport à 2019 une diminution de 20,99 %.

COLLECTES EN PORTE A PORTE

	Déchets Ménagers porte à porte		Déchets Organiques porte à porte	
	2019	2020	2019	2020
	Kg	Kg	Kg	Kg
Janvier	127.280	149.790	7.380	10.800
Février	124.760	114.900	7.520	9.120
Mars	166.520	123.650	9.340	9.590
Avril	130.600	120.780	6.280	8.380
Mai	155.460	156.940	7.280	10.640
Juin	131.760	131.420	5.480	8.460
Juillet	133.570	174.860	6.164	9.660
Aout	174.100	138.060	6.960	8.500
Septembre	121.640	123.760	6.700	8.480
Octobre	122.100	153.060	8.320	10.880
Novembre	145.750	126.780	10.480	9.580
Décembre	114.800	132.980	8.320	9.760
TOTAL	1.648.340	1.646.980	90.224	113.850
Moyenne par mois	137.362	137.248	7.519	9.488
Extrapolation kg par an	1.648.340	1.646.980	90.224	113.850
Extrapolation kg par an par habitant	130,71	131,01	7,15	9,06

COLLECTES FOST PLUS EN PORTE-A-PORTE

	Papiers-cartons porte à porte		PMC porte à porte		Verre (bulles)	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg
Janvier	60.800	72.220	20.840	24.900	36.226	45.101
Février	47.880	32.700	19.300	23.640	30.723	17.049
Mars	37.580	38.780	18.200	39.460	19.639	45.961
Avril	49.420	42.840	29.320	29.840	37.625	38.363
Mai	38.020	42.700	19.060	30.140	40.805	26.307
Juin	33.920	31.620	20.860	28.560	34.794	52.127
Juillet	36.020	42.660	22.880	33.880	42.068	31.737
Aout	30.060	34.920	23.060	50.240	32.553	44.469
Septembre	37.620	40.240	30.340	28.920	29.252	42.792
Octobre	33.540	39.060	21.580	27.120	36.611	26.102
Novembre	36.020	41.000	22.380	29.760	24.787	23.908
Décembre	40.080	41.040	21.220	28.280	35.458	42.126
TOTAL	480.960	499.780	269.040	374.740	400.541	436.042
Moyenne par mois	40.080	41.648	22.420	31.228	33.378	36.337
Extrapolation kg par an	480.960	499.780	269.040	374.740	400.541	436.042
Extrapolation kg par an par habitant	38,14	39,76	21,33	29,81	31,76	34,69

DECHETS COMMUNAUX COLLECTES PAR LE CHARROI COMMUNAL

2020	Déchets Verts	Déchets communaux en mélange	Déchets de Cimetières	Encombrants communaux	Bois
	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg
Janvier		7.520	6.300	1.920	3.080
Février	9.840	7.100		3.920	3.620
Mars	5.020	5.660		2.840	3.860
Avril					
Mai	17.820	6.840			
Juin	28.980	10.440		8.300	9.880
Juillet	13.300	11.360	5.900	6.360	13.380
Aout	8.400	13.820		3.980	6.220
Septembre	13.480	9.340		4.420	6.020
Octobre	8.680	2.720		3.760	4.640
Novembre	30.180	9.120	6.600	3.160	6.160
Décembre	20.620	6.100	12.760	3.300	6.960
TOTAL	156.320	90.020	31.560	41.960	63.820

QUANTITES DES DECHETS APPORTES AU PARC A CONTENEURS

Comparaison année 2019 et année 2020

	Encombrants	Inertes	Déchets verts	Bois	Métaux
Année 2019	170.160 kg	799.580 kg	480.060 kg	451.240 kg	109.980 kg
Année 2020	177.320 kg	796.080 kg	376.840 kg	484.280 kg	103.160 kg
Evolution	4,00 %	-0,44 %	-21,50 %	7,32 %	-6,20 %

	Verre	Papiers Cartons	Gros Electro sans fréon	Gros Electro avec fréon	Tv - Ecrans
Année 2019	32.594 kg	208.360 kg	12.765 kg	15.672 kg	14.835 kg
Année 2020	30.423 kg	172.800 kg	11.038 kg	14.603 kg	13.212 kg
Evolution	-6,66 %	-17,07 %	-13,53 %	-6,82 %	-10,94 %

	Petit Electro	Déchets Spéciaux	Huile Végétale	Graisse Friture	Huile Moteur
Année 2019	61.888 kg	32.643 kg	7.081 kg	kg	3.960 kg
Année 2020	56.567 kg	24.265 kg	6.635 kg	kg	1.660 kg
Evolution	-8,60 %	-25,67 %	-6,30 %	%	-58,08%

	Frigolite	Pneus	Textiles	Bouchons de Liège	Piles
Année 2019	3.475 kg	5.780 kg	19.067 kg	174 kg	938 kg
Année 2020	3.311 kg	5.940 kg	11.101 kg	94 kg	1.118 kg
Evolution	-4,72 %	2,77 %	-41,78 %	-45,98 %	19,19 %

	Verre Plat	Encombrants non incinérables	Films plastiques	Pots de fleurs	Plastiques durs
Année 2019	18.570 kg	124.980 kg	16.933 kg	3.225 kg	57.520 kg
Année 2020	19.410 kg	135.760 kg	1.166 kg	1.364 kg	51.230 kg
Evolution	4,52 %	8,63 %	-93,11 %	-57,71 %	-10,94 %

21. LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES

La Nouvelle Loi Communale impose aux communes de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics. Ces obligations sont régies par une ordonnance communément appelée Règlement général de Police (RGP).

Depuis 2005, la Ville de Rochefort dispose d'un tel règlement de police qui, au fil des années, a fait l'objet d'une série de modifications, lesquelles n'en ont cependant pas modifié la philosophie.

C'est en fonction de l'entrée en vigueur de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales (SAC) et de ses arrêtés d'exécution, que le nouveau Règlement Général de Police a été arrêté le 18 avril 2016 par le Conseil communal, les règlements antérieurs étant abrogés.

La mise en œuvre de cette révision était conditionnée par la signature de protocoles d'accord avec le Procureur du roi portant sur certaines infractions, par la conclusion d'une convention avec la Province de Namur pour la mise à disposition d'un Fonctionnaire sanctionnateur provincial pour gérer ces infractions ainsi que par la signature d'une convention permettant la mise en œuvre de la procédure alternative de médiation.

Depuis le 19 avril 2017, ce sont des fonctionnaires provinciaux qui agissent en qualité de Fonctionnaires sanctionneurs chargés d'appliquer :

- les sanctions administratives communales en cas d'infractions prévues aux chapitres I à V du Règlement Général de Police de la Ville de Rochefort,
- les sanctions administratives communales en cas d'infractions mixtes (chapitre VI du Règlement Général de Police de la Ville de Rochefort) et
- les sanctions administratives communales en cas d'infractions relatives à l'arrêt et au stationnement ainsi qu'aux signaux C3 et F103 (chapitre VII dudit RGP) ;

Le règlement peut être consulté sur le site www.rochefort.be ou au Bureau du Secrétariat.

22. LA POPULATION

L'ÉTAT CIVIL

1. LES ACTES D'ÉTAT CIVIL.

	2013 (*)	2014 (*)	2015 (*)	2016 (*)	2017 (*)	2018 (*)	2019 (*)	2020 (*)	2021 (*)
Naissances (y compris transcription)	1	7	4	3	3	1	1	1	9
Décès (**)	144	72	72	82	86	66	73	76	67
Mariages (y compris transcription)	33	27	43	50	39	39	40	35	38
Divorces	26	29	32	27	26	29	20	26	5
Déclarations de mariage	34	27	44	47	38	45	36	45	31
Déclarations de cohabitation légale	59	57	89	73	34	59	69	79	56
Cessations de cohabitation légale	21	14	27	37	27	18	12	25	22
Acquisitions de nationalité	7	3	5	3	8	4	9	3	3
Reconnaisances d'enfants	40	47	64	56	58	52	65	61	81
Adoptions	-	1	-	1	-	3	2	0	3
Changement de régime matrimonial – Nouveau Code Civil	7	12	9	2	-	0	0	0	/
Changement de sexe						1	1	0	3
Changement de prénom							2	2	2

(*) période du 1^{er} octobre au 30 septembre

(**) suite à une réforme des art. 80 et 82 du code civil (entré en vigueur le 01.09.2013) les décès ne doivent plus être transmis dans la commune du domicile si celle-ci diffère du lieu de décès.

2. L'ACCUEIL ET LES RENSEIGNEMENTS.

- 8.480 documents ont été établis au Service de la Population du 01.10.2020 au 30.09.2021 (dont notamment 1.773 compositions de ménage, 472 certificats de résidence, 171 autorisations parentales, ...).

Ne sont pas repris dans ce chiffre :

- *les extraits d'actes de naissance, mariage, divorce et décès*
 - *les documents à compléter concernant les bourses d'études, les réductions Belgacom, les certificats de vie pour pensions, ...*
 - *741 cartes d'identité européennes électroniques, délivrées à des personnes de plus de 12 ans.*
- Les copies conformes ou légalisations de signature.
 - 303 cartes d'identité délivrées à des enfants de moins de 12 ans se rendant à l'étranger.

3. LE REGISTRE NATIONAL.

- Nouveau RN2 – 148 collectes complètes et enrichissement (5 informations par collecte – 100, 110, 120, 141 et 195).

Ces nouvelles collectes concernent les naissances (105) et entrées à Rochefort de personnes non collectées venant de l'étranger (43)

- Mise à jour permanente des modifications intervenues dans les différentes sections de l'entité (exemples : cartes d'identité, permis de conduire, entrées, sorties, mutations intérieures, naissances, décès, mariages, professions, radiations d'office, ...).

4. LES PASSEPORTS.

Nombres de passeports délivrés

- à des personnes majeures : 89
 - à des personnes mineures : 22
- soit un total de : 111

Ces passeports ont été délivrés suivant les modalités suivantes :

- 108 délivrances normales
- et 3 délivrances d'urgence
- et 0 délivrance super urgent

Nombres de titres de voyage majeurs : 7

Nombres de titres de voyage pour mineurs : 9



5. LES PERMIS DE CONDUIRE.

Documents	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Permis de conduire provisoire Mod. 18 (ancien Mod 1)1</i>	21	40	31	40	43	18	5	5
<i>Permis de conduire provisoire Mod. 36 (ancien Mod.)2</i>	159	120	158	156	170	96	88	121
<i>Permis de conduire provisoire Mod. 3</i>	11	12	8	16	20	10	14	15
<i>Permis de conduire internationaux</i>	33	34	20	39	38	47	21	4
<i>Permis de conduire *</i>	487	718	718	494	504	435	363	570
<i>Permis de conduire provisoire Mod 12</i>						3	6	2

* Depuis le 30 novembre 2010, la Commune de Rochefort est commune-pilote pour la délivrance de permis de conduire européen.
A partir de cette date, il n'existe plus différents modèles de permis de conduire.
Le permis de conduire carte regroupe les différents modèles.

6. LE SERVICE DES ÉTRANGERS.

Population étrangère au 01.10.2021 : 444 (468 en 2020).

7. LE CASIER JUDICIAIRE.

NOUVEAU LOGICIEL INFORMATIQUE ACQUIS PAR LA VILLE

Il permet :

▫ **La gestion d'une fiche signalétique.**

Cette fiche constitue la base administrative des habitants ayant subi une ou plusieurs condamnations.

▫ **La gestion du casier judiciaire.**

Le casier d'un habitant reprend les données de base permettant d'identifier l'instance qui a prononcé le jugement, la nature du jugement et son contenu, ...

▫ **L'édition de documents.**

Certificats de bonnes conduite, vie et mœurs (pour emploi, permis de chasse, ...), Bulletins de renseignements destinés aux Cours et Tribunaux, Extraits du casier judiciaire, Extraits des condamnations de roulage, ...

Edition des Modèles « CONFIDENTIEL », documents destinés aux changements de domicile des personnes quittant la commune et nécessaires au transfert du CJ vers la nouvelle commune.

CERTIFICATS DE BONNES CONDUITE, VIE ET MŒURS (CBVM)

Il y a lieu désormais de comprendre dans toute disposition légale ou réglementaire qui prévoit la fourniture d'un « certificat de bonnes conduite, vie et mœurs », qu'il s'agit dorénavant d'un « extrait de casier judiciaire ».

Depuis le 1^{er} juillet 2002, ces documents doivent être complétés en distinguant deux catégories (cette distinction est établie selon la finalité du document).

Les mentions que portent les extraits de casier judiciaire sont désormais différentes selon que l'extrait est demandé pour accéder à une activité qui relève de l'éducation, de la guidance psycho-médico-sociale, de l'aide à la jeunesse, de la protection infantile, de l'animation et de l'encadrement des mineurs (Modèle 2) ou pour exercer une autre activité (Modèle 1).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, tous les extraits de casier judiciaire (vierges ou non) sont délivrés via la plateforme du Casier Judiciaire Central Strafregister (CJCS). En effet, les communes ne reçoivent plus les bulletins de condamnations. Ceux-ci sont transmis directement par voie électronique au CJCS. Les seules choses qui sont encore encodées au niveau de la Commune de Rochefort sont les déchéances de permis de conduire ainsi que les bulletins de condamnation qui s'y réfèrent, soit un total de 335 dossiers.

Le service Casier Judiciaire s'occupe toujours, en partenariat avec le service Police, des demandes d'autorisation de détention d'une arme à feu (82 demandes), ainsi que des avis envoyés par le SPW Justice concernant les incarcérations et les libérations des détenus tant au niveau du Casier Judiciaire Communal que de la fiche RN locale.

8. LE COMMERCE AMBULANT.

Depuis le 1^{er} octobre 2006, la délivrance des cartes de commerce ambulant se fait uniquement auprès des guichets d'entreprises agréés (délivrance immédiate).

Pour plus d'informations :

- Site web du SPF Economie : <http://economie.fgov.be>
- Contact- Center : 0800/12033
- E-Mail : info.SAEV@economie.fgov.be

23. LES ÉLECTIONS

LES ÉLECTIONS PROVINCIALES ET COMMUNALES ont eu lieu le dimanche 14 octobre 2018.

- Résultats : <http://electionslocales.wallonie.be>
- 9756 électeurs (9686 belges et 70 étrangers) répartis dans 15 bureaux de vote et 10 (2X5) bureaux de dépouillement.
- Désignation des 230 membres des bureaux de vote et de dépouillement (25 Présidents – 25 secrétaires – 95 assesseurs effectifs – 95 assesseurs suppléants).
- Installation de 76 isoloirs et de 30 urnes.

LES ÉLECTIONS RÉGIONALES, FÉDÉRALES ET EUROPÉENNES ont eu lieu le dimanche 26 mai 2019.

- Résultats : <https://www.elections.fgov.be/resultats>
- 9787 électeurs :
 - 9698 belges
 - 5 belges résidant à l'étranger votant en personne
 - 36 belges résidant à l'étranger votant par procuration
 - 48 européensrépartis dans 15 bureaux de vote et 15 (3X5) bureaux de dépouillement.
- Désignation des 300 membres des bureaux de vote et de dépouillement (30 Présidents - 30 secrétaires – 120 assesseurs effectifs – 120 assesseurs suppléants).
- Installation de 76 isoloirs et de 45 urnes.

24. LES CULTES

1. LA PARTICIPATION FINANCIÈRE COMMUNALE.

DANS LES RECETTES DES FABRIQUES D'ÉGLISES CATHOLIQUES EN 2020

	Ordinaire	Extraordinaire
Ave-et-Auffe	8.040,33	/
Buissonville	7.692,00	/
Eprave-Lessive	11.039,66	/
Frandeux	15.535,45	/
Han-Sur-Lesse/Belvaux	25.847,45	4.500,00
Jemelle	28.722,36	/
Lavaux-Sainte-Anne	4.119,45	/
Montgauthier	13.152,03	/
Rochefort	62.475,21	/
Villers-Sur-Lesse	16.621,66	/
Wavreille	8.944,57	/

DANS LES RECETTES DE L'ÉGLISE PROTESTANTE ÉVANGÉLIQUE EN 2020 (ASBL ASSOCIATION EVANGÉLIQUE DE JEMELLE)

Un subside de 2.000 EUR au service ordinaire du budget communal.

2. LES DESSERVANTS.

DU CULTE CATHOLIQUE

- **Rochefort :**
 - Abbé *Jules SOLOT*, Curé-Doyen
 - Abbé *Francis PIRSON*
 - M. *Jacques DESSAUCY*, diacre
- **Jemelle :**
 - Abbé *Joseph KAYEMBÉ*
- **Han-sur-Lesse :**
 - Abbé *Eric LEMOINE*
 - M. *Christian VAN HOOREN*, diacre
- **Wavreille :**
 - Abbé *Joseph KAYEMBÉ*
- **Eprave-Lessive :**
 - Abbé *Eric LEMOINE*
 - M. *Stéphane LAPAILLE*, diacre
 -

- **Buissonville,
Montgauthier,
Frandeux-Laloux, Forcée :**
 - Abbé *Ambroise LONGI* – Presbytère de Haversin
- **Havrenne :**
 - Abbé *Jules SOLOT*
- **Lavaux-Sainte-Anne :**
 - Abbé *Eric LEMOINE*
- **Belvaux :**
 - Abbé *Eric LEMOINE*
- **Ave-et-Auffe :**
 - Abbé *Eric LEMOINE*

DU CULTE PROTESTANT

- **Jemelle :**
 - Pasteur *Grégory ZIELENIEC*

3. LES TRAVAUX NON SUBSIDIÉS AUX BÂTIMENTS DU CULTE.

Travaux divers aux bâtiments du culte

En date du 23.09.2020, le Conseil communal a approuvé le projet de « Remplacement du corps de chauffe du générateur d'air chaud de l'église de Villers-sur-Lesse » au montant estimé de 23.958,00 € TVAC.

En date du 09.11.2020, le Collège communal a attribué ce marché à Chauffage Frédéric SPRL, Aux Minières, 4 à 6900 Marche-en-Famenne, pour le montant d'offre contrôlé de 17.650,00 € TVAC (14.586,78 € HTVA).

En date du 16.11.2020, le Collège communal a approuvé un avenant pour le montant total en plus de 2.144,65 € TVAC, et ce, dans un souci d'économie d'énergie et de durabilité de l'installation.

Les deux adaptations suivantes ont été apportées au marché :

- le remplacement du bruleur actuel à 1 allure pour un nouveau bruleur 2 allures plus performant et permettant d'adapter la température pulsée aux conditions climatiques ;
- le placement d'un caisson filtre sur la reprise latérale de l'appareil afin de limiter l'encrassement du générateur d'air chaud.

Les travaux sont à présent terminés.

Église de Villers-sur-Lesse : régulation de la tension à l'arrivée du générateur d'air chaud

En date du 09.11.2020, le Collège communal a attribué le marché "Remplacement du corps de chauffe du générateur d'air chaud de l'église de Villers-sur-Lesse" à Chauffage Frédéric SPRL, Aux Minières, 4 à 6900 Marche-en-Famenne pour le montant d'offre contrôlé de 17.650,00 € TVAC.

Suite aux variations de fréquences sur le réseau électrique dans le Village, le générateur se met régulièrement en sécurité. Un régulateur de tension doit être placé sur le générateur afin de solutionner le problème.

Il est préférable de confier cette intervention à l'entreprise ayant remplacé le corps de chauffe du générateur d'air chaud (maîtrise des coûts).

En date du 07.09.2021, le collège communal a commandé le régulateur de tension à la SPRL Chauffage Frédéric SPRI , au montant de 407,77 € TVAC.

Réparation des portes de l'église de Villers-sur-Lesse

En date du 07.09.2021, le Collège communal a approuvé le projet " Réparation des portes de l'église de Villers-sur-Lesse" et décidé de passer commande à la sprl Menuiserie Jacques Colson rue du Charron 2A à 5580 Villers-sur-Lesse au montant de 2.948,77 € TVAC pour la réparation de ces portes.

Achat de peinture pour la mise en peinture de l'église de Belvaux

L'église de Belvaux a besoin d'être remise en peinture suite à des infiltrations d'eau et à un état de vétusté avancé. Ce travail peut être effectué par les agents du Service Technique Communal moyennant l'achat des matériaux nécessaires.

En date du 29.12.2020, le Collège communal a approuvé le projet et la commande à la SA Centrale des Peintures et des produits chimiques pour l'achat des matériaux nécessaires à la remise en peinture de l'église de Belvaux au montant de 2.221,40 € TVAC via le le marché stock en cours « Achat de peintures 2018 - 2020».

Achat de matériaux pour l'église de Belvaux (traitement humidité)

Suite à des infiltrations d'eau, les murs intérieurs de l'église de Belvaux sont à traiter contre l'humidité ascensionnelle et cette intervention doit être exécutée avant de terminer les travaux de plafonnage et de mise en peinture de celle-ci. Ces interventions peuvent être effectuées par les agents du Service Technique Communal moyennant l'achat des fournitures nécessaires.

En date du 25.05.2021, le Collège communal a approuvé le projet et la commande à la SA Centrale des peintures et des produits chimiques relative à l'achat de matériaux pour l'église de Belvaux (traitement humidité) au montant de 3.053,12 € TVAC.

Achat de matériaux pour l'église de Belvaux (traitement humidité) - supplément

La première commande pour le traitement de l'humidité est insuffisante car en cours de chantier les agents intervenant ont remarqué que des murs supplémentaires devaient être traités.

En date du 22.11.2021, le Collège communal a approuvé le projet et la commande à l'entreprise PPG Architectural Coating EMEA relative à l'achat de matériaux supplémentaire pour l'église de Belvaux (traitement humidité) au montant de 2.934,25 € TVAC via le marché stock en-cours Achat de peintures et de produits connexes (3 ans) ".

Achat de columbariums et de cavurnes (3 ans)

En date du 23.12.2020, le Conseil communal a approuvé le projet du marché de fournitures "Achat de columbariums et de cavurnes (3ans)", au montant estimé de 23.595,00 € TVAC pour la durée du marché, soit 3 années.

Il s'agit d'un marché à passer par procédure négociée sans publication préalable avec consultation de plusieurs fournisseurs.

Ce marché est divisé en lots :

- Lot 1 : Achat de cavurnes,
- Lot 2 : Achat de columbariums.

Par décision du 26.04.2021, le Collège communal a décidé :

- de ne pas attribuer le lot 1 (cavernes), étant donné que la seule offre reçue est trop élevée ;
- de lancer une nouvelle consultation pour l'achat de cavernes en adaptant la liste des sociétés à consulter ;
- d'attribuer le marché relatif au lot 2 (achat de columbariums) à l'entreprise ayant remis la seule offre régulière, soit STRADUS INFRA NV à Heusden-Zolder, aux conditions mentionnées dans son offre.

Suite à la nouvelle consultation pour l'achat de cavernes, le Collège communal, en date du 09.08.2021, a décidé d'attribuer le marché à la seule entreprise ayant remis une offre régulière, soit Stradus Infra NV à Heusden, aux conditions mentionnées dans son offre.

Pour chacun des lots, les fournitures nécessaires seront commandées, au fur et à mesure de l'apparition des besoins et seront couvertes par une commande approuvée le Collège communal.

Les marchés sont valables pour une durée d'un an à dater de la notification et sont tacitement reconductibles pour 2 années supplémentaires.

4. LES TRAVAUX SUBSIDIÉS AUX BÂTIMENTS DU CULTE.

NEANT

25. LA ZONE DE POLICE « LESSE ET LHOMME »

La Zone de Police « Lesse et Lhomme », composée des anciens policiers communaux et des anciens gendarmes des communes de Houyet et de Rochefort, est effective depuis le 1^{er} janvier 2002.

La Zone de police forme une entité juridique propre dont le mode de fonctionnement est calqué sur celui de l'administration communale.



1. SITUATION ET RENSEIGNEMENTS PRATIQUES.

Le Commissariat central est situé rue de Behogne 28, 5580 Rochefort

☎ : 084/37.42.50

(En cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture des bureaux, former le 101)

💻 : ZP.LesseEtLhomme@police.belgium.eu

Site internet : <https://www.police.be/5313>

Facebook: <https://www.facebook.com/ZPLesseLhomme>

Twitter: @ZPLesseLhomme

HEURES D'OUVERTURE :

- En semaine : de 8h00 à 17h00
- Le samedi : de 10h00 à 18h00
- Fermé le dimanche et les jours fériés

2. LE COLLÈGE DE POLICE.

Le Chef de corps exerce ses attributions sous l'autorité du Collège de police.

Celui-ci est composé des Bourgmestres de Rochefort et de Houyet. Madame Hélène LEBRUN, Bourgmestre de Houyet, en assure la présidence.

3. LE CONSEIL DE POLICE.

Le Conseil de police comprend 17 membres émanant des Conseils Communaux des 2 communes qui composent la Zone :

- **PRÉSIDENTE** : Hélène LEBRUN, Bourgmestre de Houyet
- **MEMBRE** : Corine MULLENS, Bourgmestre f.f. de Rochefort
- **CONSEILLERS** :
ALEXANDRE Christian, ANTOINE Jean-Yves, BECHET Carine, BILLIET Léonard, DE BARQUIN-DEGEIMBRE Françoise, de BRABANT Martin, HYAT Quentin, LAVIS Thierry, LEBEAU Françoise, LIBOTTE Laurent, LUPCIN Gérard, MAROT Etienne, MERTZ Louise, MOMMAERTS-HERMAN Julie et ROUARD Nicolas
- **SECRÉTAIRE** : Didier FRIPIAT

4. L'ORGANISATION DU CORPS.

Le corps de police est réparti sur 2 commissariats : le commissariat central situé dans les anciens locaux de la brigade de gendarmerie de Rochefort et le poste de police de Houyet, sis dans les installations de l'ancienne Brigade de Houyet.

Pour l'exécution de ses nombreuses tâches, la Zone de police compte, au 1^{er} octobre 2021, 49 policiers et 12 civils.

Depuis le 1^{er} octobre 2013, le corps de police est dirigé par le Commissaire Divisionnaire Pierre JACOBS, Chef de Zone.

Le Chef de corps assure la direction, l'organisation et la répartition des tâches au sein du corps.

Il est également responsable de l'exécution de la politique policière locale, et plus particulièrement de l'exécution du plan Zonal de sécurité.

Il est assisté dans ses missions par :

- Le Commissaire Dominique KNEIP, Directeur des Opérations ;
- Le Commissaire Marc MATHIEU, Directeur du contrôle interne et de la qualité ;
- Le INPP Mehdi NOEL, Chef de service de la Proximité et de l'Environnement ;
- Deborah PIRET, Directeur du personnel et de la Logistique f.f.
- *Marc LEVIS, Comptable spécial.*

5. LA DIRECTION DES OPÉRATIONS.

La direction des opérations est divisée en 4 services : intervention, enquêtes-recherches, circulation, proximité

LE SERVICE « INTERVENTIONS »

Il comprend environ 26 policiers.

- Missions principales :
 - En tout temps, répondre aux demandes d'interventions urgentes en cas d'accidents, d'atteintes aux personnes et aux biens (agressions, vols, menaces, ...)
 - Effectuer des patrouilles de sécurisation et de prévention
 - Encadrer les événements sportifs et festifs
- Comment contacter le service Interventions ?

Toute demande d'intervention peut être faite en contactant le service via le numéro 084/37.42.50. Pour toute demande d'intervention urgente, contacter le service de permanence en formant le 101.

LE SERVICE « ENQUÊTES ET RECHERCHES » (SER)

Il comprend 1 inspecteur principal et 5 inspecteurs.

- Missions principales :

Exécuter des tâches judiciaires dans des matières spécifiques ou de grande ampleur qui nécessitent des connaissances plus approfondies ou un engagement d'une certaine durée.

Entre autres :

 - Vols avec violences et menaces
 - Pédophilie
 - Viols
 - Agressions, ...

- Comment contacter le Service d'enquêtes et de recherches ?
Commissariat de police, Rue de Behogne, 28 - 5580 – Rochefort
☎ : 084.37.42.57 - ✉ : ZP.LesseEtLhomme.recherche@police.belgium.eu

LE SERVICE « CIRCULATION »

Il est composé d'un Inspecteur Principal et de deux inspecteurs.

- Ses principales missions :
 - délivrance et suivi des autorisations d'occupation de la voie publique dans les cas de travaux, de déménagement et de placement de conteneur
 - réception et communication des informations destinées à faciliter et à sécuriser le trafic routier au sein de la zone de police
 - conseiller ou renseigner en matière de code de la route et de réglementation routière
 - planifier, organiser et exécuter, en collaboration avec les autres services de la zone, les contrôles routiers nécessaires, tant dans le cadre du plan zonal de sécurité qu'à l'occasion des campagnes de prévention nationales.
- Comment contacter le service Circulation ?
 - En se rendant directement au commissariat de Rochefort.
 - Par courrier, à l'adresse suivante : Service circulation de la zone de police Lesse et Lhomme - Commissariat de Rochefort, Rue de Behogne, 28 - 5580 Rochefort
 - ☎ : 084/37.42.66 - ✉ : ZP.LesseEtLhomme.circulation@police.belgium.eu

6. LA DIRECTION « PROXIMITÉ-ENVIRONNEMENT ».

Il est composé d'un Inspecteur Principal chef de service, de 1 inspecteur principal et de 7 agents de proximité (5 à Rochefort et 2 à Houyet).

LE SERVICE « ARMES »

Ce service prend en charge les enquêtes relatives aux demandes d'acquisition ou de détention d'armes à feu ainsi que le suivi de ces armes.

Il procure aux citoyens qui le demandent tous renseignements utiles concernant la législation sur les armes.

- Comment contacter ce service ?
 - Par courrier, à l'adresse suivante : Commissariat de Rochefort, Rue de Behogne, 28 - 5580 Rochefort
 - ☎ : 084/37.42.53 - ✉ : ZP.LesseEtLhomme@police.belgium.eu

LE SERVICE « PRÉVENTION-VOLS »

Ce service conseille les citoyens intéressés sur la prévention des vols, principalement les vols dans les habitations.

Sur demande, les inspecteurs spécialisés en techno-prévention effectuent une visite de la maison ou du commerce et détaillent les mesures préventives utiles. Ce service est bien entendu GRATUIT.

Enfin, sur demande, ils organisent la surveillance ponctuelle des habitations lors des absences prolongées du domicile.

Quatre inspecteurs ont suivi des formations spécifiques en matière de techno-prévention. Ils sont les conseils en cette matière.

Comment contacter ce service :

Par courrier, à l'adresse suivante : Commissariat de Rochefort, Rue de Behogne, 28 - 5580 Rochefort

☎ : 082/66.64.10 (INP Miguel LAMY)

💻 : ZP.LesseEtLhomme@police.belgium.eu

LES INSPECTEURS DE QUARTIER

L'inspecteur de quartier est la personne de confiance entre le citoyen et l'administration en général, et plus particulièrement les administrations communales et le Parquet local.

L'inspecteur de quartier est le premier conseil. Il s'efforce de solutionner les problèmes de voisinage. Il peut renseigner sur les procédures judiciaires et procurer nombre de renseignements utiles. Il relaye enfin les attentes des citoyens vers les autorités et services administratifs.

Il traite tous les dossiers non complexes émanant des autorités judiciaires.

Pas sa présence préventive, il tend à renforcer le sentiment de sécurité de chacun.

Par sa disponibilité et sa bonne connaissance du quartier et de ses habitants, il contribue à un développement harmonieux du quartier.

Les Agents de quartiers dans l'entité de Rochefort sont :

- L'inspecteur Philippe MASSEZ
- L'inspecteur Michael KECH
- L'inspecteur Quentin HAVAUX
- L'inspecteur Cédric BLAIMONT
- L'inspecteur Aurélie CROMBEZ

7. LE BUDGET.

Le financement de la Zone de police est assuré principalement par un ensemble de dotations fédérales, ainsi que par des dotations communales.

Les recettes ordinaires pour l'exercice 2021 (après M.B.n°1) sont évaluées à 5.776.061,42 euros. Les communes ont participé à hauteur de 1.692.926,73 euros, soit 31% du total des recettes ordinaires pour exercice propre.

La quote-part de la Ville de Rochefort s'élève à 1.249.379,92 euros (73,8% de l'ensemble des dotations communales).

Les dépenses ordinaires pour exercice propre sont estimées à 5.461.263,48 euros. Les dépenses de personnel (salaires, indemnités, allocations, ...) représentent 91,56% du total des dépenses ordinaires.

Les dépenses extraordinaires s'élèvent en 2021 (après M.B.n°1) à 362.850,00 euros. Pour la douzième année consécutive, la zone de police n'a pas dû recourir à l'emprunt pour financer ses investissements.

26. LA ZONE DE SECOURS « DINAPHI »

La Zone de secours « DINAPHI » est effective depuis le 1^{er} janvier 2015 et couvre plusieurs communes, dont la Ville de Rochefort



LA DOTATION COMMUNALE

L'article 67 de loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et ses modifications ultérieures stipule que les Zones de Secours sont notamment financées par dotation des communes de la Zone.

L'article 68, § 1er de la même loi précise que « Les dotations des Communes de la Zone sont fixées chaque année par une délibération du Conseil sur base de l'accord intervenu entre les différents Conseils Communaux concernés ».

A défaut d'un tel accord, la dotation de chaque Commune est fixée par le Gouverneur de Province en tenant compte des critères fixés par la loi.

DOTATION 2021

Le Conseil de la zone de secours « DINAPHI » a confirmé, en séance du 20 décembre 2019, que les dotations communales à inscrire au budget 2020 seraient réparties sur base d'un pourcentage équivalent à celui résultant du calcul effectué par le Gouverneur pour la répartition des dotations 2015, à savoir 7,29 % pour Rochefort.

Le budget de la zone de secours DINAPHI a été arrêté par le Conseil de zone à la date du 20.12.2019. Dans celui-ci figure notamment le montant des dotations communales à verser pour 2020, soit pour Rochefort un montant de 718.408,03 EUR.

Par sa délibération du 26 février 2020, approuvée par M. le Gouverneur de la Province en date du 16 janvier 2020, le Conseil communal fixait la dotation communale de la commune de Rochefort à la zone de secours DINAPHI pour 2020, au montant de 718.408,03 EUR.

En date du 17.07.2020, une circulaire du S.P.W. informait les Communes que le Gouvernement wallon avait décidé d'un mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces et de l'octroi d'un soutien aux Provinces afin de les aider à faire face à cette reprise.

Dès lors, les Provinces reprenaient à leur charge dès 2020 une partie du financement communal des zones de secours.

En 2020, cette reprise s'élevait à 20% de la part communale nette. Le montant de la dotation communale a donc été diminué de 143.681,61 EUR lors des modifications budgétaires n° 2/2020, pour atteindre un montant de 574.726,42 EUR pour l'exercice 2020.

En 2021, cette reprise s'élevait à 30% de la part communale nette. Le montant de la dotation communale a donc été diminué de 215.522,10 EUR au budget initial 2021, pour atteindre un montant de 502.885,62 EUR pour l'exercice 2021.